This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Vet. Fr. II A. 172

INSTRUCTIONS THEOLOGIQUES ET MORALES SUR LE SYMBOLE.

Par feu Monsieur NICOLE.

TOME SECOND.

A PARIS,
Chez CHARLES OSMONT, ruë S. Jacques, à l'Ecu de France.

M. DCCXVI.
Avec Approbation & Privilege.

INSTITUTION
31 JUL 1962
OF OXFORD
LIBRARY

TABLE
DES INSTRUCTIONS
ET CHAPITRES
contenus en ce II. Volume.

TROISIE'ME INSTRUCTION.

Sur le Second article du Symbole : Et en Jesus-Christ son Fils unique.

CHAPITRE I. *Avec quel soin & quelle disposition il faut s'instruire de ce qui regarde Jesus-Christ.* Page 1

CH. II. *Du Mystere de l'Incarnation.* 7

CH. III. *Conduite de Dieu dans le Mystere de l'Incarnation.* 10

CH. IV. *Raisons que Dieu a euës dans le choix qu'il a fait du moyen de l'Incarnation de son Fils pour sauver les Hommes. Comment l'Incarnation contribuë à la gloire de Dieu.* 18

CH. V. *Avantages que Dieu a procuré aux Hommes, en prenant pour les sauver la*

voie de l'Incarnation. 26
CH. VI. *Comment la Foy, l'Esperance & la Charité sont appuyées dans le Mystere de l'Incarnation.* 32
CH. VII. *Combien l'Incarnation de Jesus-Christ nous est utile, pour nous donner l'exemple de toutes les vertus, & nous en instruire avec autorité.* 38
CH. VIII. *Autres raisons de l'Incarnation.* 44
CH. IX. *Questions touchant le Mystere de l'Incarnation. Pourquoi c'est plûtôt le Fils de Dieu, que le Pere ou le saint Esprit, qui s'est incarné? Pourquoi il est né d'une Vierge? Si le Verbe se seroit incarné, en cas que l'Homme n'eût point peché.* 52
CH. X. *Etat du Monde avant l'Incarnation.* 62
CH. XI. *Quelles sont les préparations de la venuë du Fils de Dieu, destinée à le rendre reconnoissable.* 66
CH. XII. *Principales Propheties qui prouvent que Jesus-Christ est le Messie.* 72
CH. XIII. *Que Jesus-Christ a dû être reconnu pour le Messie par les Juifs, même durant sa vie.* 84
CH. XIV. *Qu'aucune des marques par l'esquelles on reconnoît que Jesus-Christ est le Messie, ne convient à Mahomet.* 90
CH. XV. *Que Jesus-Christ est vrai Dieu* 94
CH. XVI. *Ce que c'est que l'union personnelle hypostatique & substantielle du Verbe de Dieu avec l'humanité.* 104
CH. XVII. *Expressions Canoniques, expres-*

[sions douteuses, expressions rejettées sur le Mystere de l'Incarnation. 110
CH. XVIII. De la communication des proprietez entre les deux natures de Jesus-Christ. 123
CH. XIX. De l'Humanité de Jesus-Christ. 129.
CH. XX. Des mouvemens humains de la vie de Jesus-Christ. 133
CH. XXI. De la double volonté de Jesus-Christ, & de sa double operation. 141
CH. XXII. De l'impecenbilité de Jesus-Christ. 148
CH. XXIII. De la liberté de Jesus-Christ. 152
CH. XXIV. De la saintеté de Jesus-Christ. 158
CH. XXV. Si les Hommes sont justes par la Justice de Dieu & par la Charité increée. 162
CH. XXVI. De la science de Jesus-Christ comme Homme. 173
CH. XXVII. Que Jesus-Christ en-tant qu'Homme n'est point Fils adoptif, mais Fils naturel de Dieu. 176
CH. XXVIII. De Jesus-Christ Médiateur. 180
CH. XXIX. De l'Oraison de Jesus-Christ. 183
CH. XXX. De la Rédemption de Jesus-Christ. 193
CH. XXXI. Du Sacrifice de Jesus-Christ. 196

QUATRIEME INSTRUCTION.

Sur le troiſiéme Article du Symbole : Qui a été conçû du Saint-Eſprit, eſt né de la Vierge Marie.

CHAP. I. *CE que l'Egliſe nous oblige de croire par ces paroles du Symbole :* Qui a été conçû du Saint-Eſprit. 207

CH. II. *Comment s'accomplit le Myſtere de l'Incarnation.* 210

CH. III. *De l'excellence de la grace de la ſainte Vierge.* 214

CH. IV. *Diſpoſitions générales où Jeſus-Chriſt a été dès le moment de ſa Conception.* 232

CH. V. *Naiſſance de Jeſus-Chriſt.* 246

CH. VI. *De la vie que Jeſus-Chriſt a menée juſqu'à l'âge de trente ans.* 253

CH. VII. *Remarques ſur la vie de Jeſus-Chriſt, depuis le commencement de ſa prédication juſqu'à ſa mort.* 258

CH. VIII. *De la doctrine de Jeſus-Chriſt.* 265

CH. IX. *Maniere de profiter de la vie & de la doctrine de Jeſus-Chriſt.* 272

CINQUIEME INSTRUCTION.

Sur le quatriéme Article du Symbole : Qui a ſouffert ſous Ponce Pilate, a été crucifié, eſt mort, a été enſeveli.

CHAP. I. *DE l'importance & de la grandeur du Myſtere de la Paſſion & de la Mort de Jeſus-Chriſt.* 287
CH. II. *Inſtructions ſur l'hiſtoire & les circonſtances de la Paſſion de Jeſus-Chriſt.* 295
CH. III. *Remarques hiſtoriques ſur la Paſſion de Jeſus-Chriſt.* 317
CH. IV. *De la ſepulture de Jeſus-Chriſt.* 331

SIXIEME INSTRUCTION.

Sur le cinquiéme Article du Symbole : Qui eſt deſcendu aux Enfers, eſt reſſuſcité d'entre les morts le troiſiéme jour.

CHAP. I. *DE la deſcente de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt aux Enfers.* 335
CH. II. *Du Purgatoire.* 341
CH. III. *De la Dévotion pour les Morts.* 351

TABLE DES INSTRUCTIONS

CH. IV. *De la Resurrection de nôtre Seigneur Jesus-Christ. Pourquoi il a fallu qu'il résuscitât.* 358
CH. V. *Comment Jesus-Christ a voulu établir la certitude de sa resurrection.* 362
CH. VI. *Des devoirs auxquels nous sommes obligez envers Jesus-Christ résuscité.* 366

SEPTIEME INSTRUCTION.

Sur le sixiéme Article du Symbole : Qui est monté au Ciel, est assis à la droite de Dieu le Pere tout-puissant.

CH. I. *DE l'Ascension de nôtre Seigneur Jesus-Christ.* 371
CH. II. *De l'état glorieux de nôtre Seigneur Jesus-Christ dans le Ciel.* 374

HUITIEME INSTRUCTION.

Sur le septiéme Article du Symbole D'où il viendra juger les vivans & les morts.

CH. I. *DU Jugement dernier.* 379
CH. II. *Ce que les saintes Ecritures nous apprennent touchant le Jugement.* 383
CH. III. *Quelle doit être la disposition des Chrétiens à l'égard du Jugement.* 389
CH. IV. *Dispositions où tout Chrétien doit être à l'égard de Jesus-Christ.* 393

NEUVIEME INSTRUCTION.

Sur le huitiéme Article du Symbole : Je crois au Saint-Esprit.

CHAP. I. DU *saint Esprit.* 399
Devoirs des Chrétiens envers le saint Esprit. 404

DIXIEME INSTRUCTION.

Sur le neuviéme Article du Symbole : La sainte Eglise Catholique, la Communion des Saints.

PREMIERE PARTIE.

De l'Eglise.

CHAP. I. *Divers sens du mot d'Eglise : ses diverses parties.* 407
CH. II. *De l'unité de l'Eglise.* 412
CH. III. *De la sainteté de l'Eglise.* 419
CH. IV. *Du titre de l'Eglise Catholique.* 428
CH. V. *De quelle sorte le titre d'Apostolique doit convenir à l'Eglise.* 434
CH. VI. *De la visibilité de l'Eglise* 447
CH. VII. *De l'indéfectibilité de l'Eglise.* 451
CH. VIII. *De l'infaillibilité de l'Eglise.* 458

SECONDE PARTIE.

De la Communion des Saints.

CHAP. I. DU *Culte & de l'Invocation des Saints.* 472
CH. II. *Du Schisme.* 478

ONZIEME INSTRUCTION.

Sur le dixiéme Article du Symbole : La Remiſſion des pechez.

CHAP. I. *POurquoi il eſt fait mention dans le Symbole de la remiſſion des pechez.* 487

DOUZIEME INSTRUCTION.

Sur le onziéme Article du Symbole : La reſurrection de la chair.

CHAP. I. *CE qu'on doit entendre par la reſurrection de la chair.* 490

TREIZIEME INSTRUCTION.

Sur le douziéme Article du Symbole : La Vie éternelle.

CHAP. I. *DE quelle maniere on doit concevoir la Vie éternelle, & la gloire des Bienheureux.* 496

Fin de la Table du II. Volume.

INSTRUC-

INSTRUCTIONS THEOLOGIQUES ET MORALES SUR LE SYMBOLE.

TROISIE'ME INSTRUCTION.

Sur le ſecond Article du Symbole : *Et en Jeſus-Chriſt ſon Fils Unique.*

CHAPITRE PREMIER.

Avec quel ſoin & quelle diſpoſition il faut s'inſtruire de ce qui regarde Jeſus-Chriſt.

D. DE quelle importance eſt la connoiſſance de Jeſus-Chriſt dans la Religion Chrétienne?

R. Elle n'eſt pas ſeulement impor-

Non est in alio aliquo salus: nec enim aliud nomen est sub cælo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri. *Act.* 4. 12.

tante par le précepte de Dieu, qui y a attaché nôtre salut : puisqu'il n'y a point d'autre nom que celui de Jesus-Christ, par lequel nous puissions être sauvez, comme dit saint Pierre ; mais elle est aussi importante, comme faisant la partie la plus essentielle de nôtre Religion, comme étant ce qui nous fait proprement Chrétiens, & ce qui nous distingue des Déïstes, des Juifs, des Mahometans & de toutes les Sectes, qui font à la verité profession de reconnoître un seul Dieu ; mais qui ne sont néanmoins que de fausses Religions : car la Religion des Chrétiens ne consiste pas à croire simplement un Dieu auteur de l'ordre des Elemens ; c'est le partage des Païens. Elle ne consiste pas non plus à croire simplement un Dieu qui exerce sa providence sur la vie & sur les biens des hommes, pour donner une longue & heureuse suite d'années à ceux qui l'adorent ; c'est le partage des Juifs. Mais le Dieu des Chrétiens, est un Dieu qui fait sentir à l'homme qu'il est son unique bien, que tout son repos est en lui, & qu'il n'aura de joie qu'à l'aimer. Ce Dieu

lui fait en même temps abhorrer les obſtacles qui le retiennent & qui l'empêchent de l'aimer de toutes ſes forces, qui ſont l'amour propre & la concupiſcence. Ce Dieu lui fait enfin ſentir qu'il y a dans la nature humaine un fonds de corruption, & que lui ſeul peut l'en guerir.

Voilà ce que c'eſt que de connoître *Dieu* en Chrétien. Mais pour le connoître en cette maniere, il faut que l'homme reconnoiſſe en même-temps ſa propre miſere, ſon indignité, & le beſoin abſolu qu'il a d'un médiateur pour ſe rapprocher de Dieu, & pour s'unir à lui. Il ne faut point ſéparer ces connoiſſances; parce qu'étant ſeparées, elles ſont non ſeulement inutiles, mais nuiſibles. La connoiſſance de Dieu ſans celle de nos miſeres, fait l'orgüeil; la connoiſſance de nos miſeres ſans celle de Jeſus-Chriſt, fait le deſeſpoir: mais la connoiſſance de Jeſus-Chriſt nous exempte, & de l'orgüeil & du deſeſpoir, & opere nôtre ſalut; parce que nous y trouvons Dieu, nôtre miſere, & la voie unique pour la réparer. Nous pouvons connoître Dieu ſans connoître nos

miseres, ou nos miseres sans connoître Dieu; ou même nous pouvons connoître Dieu & nos miseres, sans connoître le moyen de nous délivrer de ces miseres qui nous accablent; mais nous ne pouvons connoître Jesus-Christ, sans connoître tout ensemble & Dieu & nos miseres, & le remede de nos miseres; parce que Jesus-Christ n'est pas seulement Dieu, mais que c'est un Dieu réparateur de nos miseres.

Ceux qui recherchent Dieu sans Jesus-Christ, ou n'arrivent pas à le connoître, ou ils y arrivent inutilement; parce qu'ils se forment un moyen de communiquer sans médiateur, avec Dieu qu'ils ont connu, sans connoître le médiateur; de sorte qu'ils tombent ou dans l'Athéisme, ou dans le Déisme; qui sont deux choses que la Religion Chrétienne abhorre également.

Il faut donc tendre uniquement à connoître Jesus-Christ, puisque c'est par lui seul que nous pouvons connoître Dieu, d'une maniere qui nous soit utile.

C'est Jesus-Christ qui est le vrai

Dieu des hommes, c'eſt-à-dire, des miſerables & des pecheurs : Il eſt le centre de tout & l'objet de tout ; qui ne le connoît pas, ne connoît rien dans l'ordre du monde, ni dans ſoi-même : car non ſeulement nous ne connoiſſons Dieu que par Jeſus-Chriſt, mais nous ne nous connoiſſons nous-mêmes que par lui. Sans *Jeſus*-Chriſt il faut que l'homme ſoit dans le vice & dans la miſere ; avec Jeſus-Chriſt l'homme eſt exemt de vice & de miſere. En lui eſt tout nôtre bonheur & nôtre vertu, nôtre vie, nôtre lumiere, nôtre eſperance ; & hors de lui il n'y a que vices, miſeres, tenebres, deſeſpoir, & nous ne voyons qu'obſcurité & confuſion, & dans la nature de Dieu, & dans nôtre propre nature.

1°. Jeſus-Chriſt eſt ce grand témoignage de l'amour de Dieu pour les hommes, dont il eſt dit que *Dieu a tellement aimé le monde qu'il lui a donné ſon Fils unique.* Tâchons donc de le connoître, *afin que nous ſçachions ce qui nous a été donné de Dieu.* Enfin tout nous engage à connoître Jeſus-Chriſt.

Sic enim Deus dilexit mundũ, ut Filium ſuum unigenitum daret. *Joan.* 3. 16.

Ut ſciamus quæ à Deo donata ſunt nobis. 1. *Cor.* 2. 12.

à-dire, Sauveur, & Oint; parce qu'il est venu pour sauver les hommes, & que l'onction divine l'a rendu le souverain Roi & le souverain Prêtre.

D. Combien y a-t-il de natures en Jesus-Christ.

R. Il y en a deux, qui sont unies, sans être confonduës, & sans perdre leurs proprietez naturelles; sçavoir la nature divine & la nature humaine.

D. Combien y a-t-il de Personnes?

R. Il n'y en a qu'une, parce qu'il n'y a qu'un moi, & ce moi est un moi divin: Car la nature humaine ne pouvoit dire moi en Jesus-Christ: elle n'étoit pas à soi, mais au Verbe qui possedoit, regissoit & se servoit de l'humanité, comme l'ame se sert du corps.

D. De quelle comparaison l'Eglise se sert-elle pour nous aider à comprendre ce mystere?

R. Elle se sert ordinairement de celle de l'union du corps & de l'ame, qui étant des natures différentes & inégales, forment néanmoins un seul homme.

D. Les autres personnes divines n'ont-elles aucune part à l'Incarnation ?

R. Il n'y a que la seconde Personne qui se soit incarnée, en s'unissant à un corps & à une ame, & se faisant homme comme nous ; mais toutes les trois Personnes ont operé l'Incarnation.

D. Quelle est la fin de ce mystere ?

R. C'est de racheter la nature humaine, & de réparer l'outrage fait à Dieu par les pechez des hommes, en satisfaisant à sa justice.

D. Tous les hommes participent-ils à la rédemption de Jesus-Christ ?

R. Quoique Jesus-Christ soit mort pour tous les hommes ; tous néanmoins, comme dit le Concile de Trente, ne reçoivent pas le fruit de sa mort.

Etsi ille pro omnibus mortuus est, non omnes tamen mortis ejus beneficiũ recipiũt. *Conc. Trid. sess. 6. Decr. de Justif. cap. 3.*

D. Par quelles actions Jesus-Christ a-t-il racheté les hommes, & satisfait à la justice de Dieu ?

R. Par toutes ses actions ; parce qu'étant toutes des actions d'un Dieu, elles étoient toutes d'un prix infini. Dieu a voulu néanmoins par plusieurs raisons divines, que Jesus-

Christ portât sa satisfaction jusqu'à mourir pour les hommes. Ainsi Jesus-Christ n'est venu dans le monde, que pour y mourir ; & ayant vêcu trente-six ans avec une vûë continuelle de la mort, qu'il devoit souffrir, il l'a enfin soufferte sur l'arbre de la Croix ; & étant ressuscité le troisiéme jour après, il est entré en possession de la gloire qui lui étoit dûë, & il a envoyé ses Apôtres prêcher la véritable Religion à toutes les Nations de la terre, pour en former l'Eglise Catholique, que nous voyons, & dans laquelle nous sommes, qui est l'effet de leur Prédication.

CHAPITRE III.

Conduite de Dieu dans le mystere de l'Incarnation.

D. NE seroit-il point à propos pour faire voir tout d'une vûë ce grand ouvrage, d'expliquer en abregé l'ordre de la conduite que Dieu a tenuë, soit à l'égard des pré-

parations de ce myſtere, ſoit à l'égard de ſes ſuites?

R. Saint Auguſtin a crû cet abregé utile, & il en a fait pluſieurs dans ſes livres. On ſe contentera de rapporter ici celui qu'il a fait dans une de ſes Lettres, pour en inſtruire un Païen; car l'on peut bien s'en ſervir utilement pour en inſtruire des Chrétiens.

Dieu choiſit, dit-il, dans la nation des Chaldéens, un homme d'une pieté ſincere, qui fut Abraham, pour lui reveler & lui confier ſes promeſſes, qui ne devoient être accomplies qu'après pluſieurs ſiecles, & dans les derniers temps du monde, & il lui prédit, *que toutes les Nations ſeroient benies dans ſa race.*

Eligitur unus ex gente Chaldæorum, pietate fidelissimâ præditus, cui promissa divina post tantam sæculorum seriem novissimis temporibus complenda prodantur, atque in ejus semine omnes gentes habituræ benedictionem prænunciantur.

Cet homme qui ne connoiſſoit & n'adoroit point d'autre Dieu que le Dieu veritable, Créateur de l'Univers, engendre un fils dans ſa vieilleſſe, d'une femme qui a l'âge auſſi-bien que la ſterilité avoient ôté toute eſperance d'avoir des enfans. De ce fils ſort un grand Peuple, qui s'accroît prodigieuſement en Egypte, où les diſpoſitions de la providence, qui ſe

Hic unum Deum verum colens universitatis Creatorem, gignit filium senex, de conjuge quàm spe pariendi penitùs destitutam, sterilitas, ætasque jam fecerat. Propagatur ex illo numerosis-

simus populus, multiplicatus in Ægypto, quò illam stirpem ex Orientalibus patribus, promissis, effectisque crebrescens dispositio divine transmiserat. Educitur ex Ægypti servitute gens valida, horrendis signis atque miraculis, pulsisque impiis gentibus, in terram promissionis perducta & constituta, regno etiam sublimatur. Deinde prævalescente peccato, sacrilegis ausibus Deum verum, qui eis tanta beneficia contulerat, sæpissimè offendens, variisque flagellata cladibus, & prosperitatibus consolata, usque ad Christi Incarnationem declarationemque perducitur. Quem Christum, Dei Verbum, Dei Filium, Deum in carne venturum, moritu-

marquoient de jour en jour par de nouvelles promesses, & par les effets dont elles étoient suivies, avoient fait passer cette race des contrées d'Orient.

Ce peuple déja puissant fut tiré de la servitude d'Egypte, par des prodiges & des miracles inoüis; & ayant été conduit & établi dans la terre de Chanaan, qui lui avoit été promise, il s'y accrut jusqu'à former un Royaume considerable; mais s'étant laissé aller au peché, & ayant souvent offensé, par des actions sacrileges, Dieu, dont il avoit reçû tant de bienfaits; il fut puni par diverses calamitez, entremêlées néanmoins de diverses prosperitez & de douceurs, à mesure qu'il venoit à reconnoître son Dieu, qui le conduit ainsi jusques au temps de l'Incarnation & de la manifestation de Jesus-Christ.

Toutes les promesses, toutes les Propheties faites à ce Peuple, son Sacerdoce, ses Sacrifices, son Temple & tous les Sacremens de sa Religion, étoient destinez à marquer que ce Christ Verbe de Dieu, Fils de Dieu, & Dieu lui-même, viendroit au monde revêtu de chair; qu'il y souf-

friroit la mort, qu'il ressuſciteroit, qu'il monteroit au Ciel, & que dans toutes les Nations il auroit des hommes consacrez à son nom ; par la vertu duquel la remiſſion des pechez & le salut éternel seroient donnez à ceux qui croiroient en lui.

Jesus-Christ vint donc au monde ; & par sa naissance, sa vie, sa parole, ses actions, ses souffrances, sa mort, sa Resurrection, son Ascension ; il accomplit tout ce que les Prophetes avoient prédit. Incontinent après il envoye son Saint-Esprit aux Fideles assemblez dans une même maison, où ils vivoient dans la priere, en attendant avec des desirs continuels ce don du Ciel, & l'accompliſſement de la promesse qui leur avoit été faite.

Ces Disciples remplis du Saint-Esprit, parlent tout d'un coup les langues de toutes les Nations : ils attaquent courageusement les erreurs : ils prêchent les veritez qui nous sauvent : ils exhortent les hommes à faire penitence de leurs pechez, & leur promettent qu'ils en obtiendront le pardon. Non seulement ils prêchent

rum, resurrecturum, in Cælum ascensurum, præpotentiſſimo suo nomine, in omnibus Gentibus dicatos sibi populos habiturum : inque illo remiſſionem peccatorum, salutemque æternâ futuram esse credentibus, omnia Gentis illius promissa, omnes Prophetiæ, Sacerdotia, Sacrificia, Templum, & cuncta omninò Sacramenta sonuerunt.

Venit & Christus, complentur in ejus ortu, vitâ, dictis, factis, passionibus, morte, resurrectione, ascensione, omnia præconia Prophetarum. Mittit Spiritum sanctum, implet Fideles unâ in domo congregatos, & hoc ipsum promissum orando atque desiderando exspectantes. Impleti autem

Spiritu sancto, loquuntur repentè linguis omnium Gentium, arguunt fidenter errores; prædicant salubérrimam veritatem, exhortantur ad pœnitentiam præteritæ culpabilis vitæ, indulgentiam de divinâ gratiâ pollicentur. Prædicationem pietatis veræque religionis signa congruentia & miracula consequuntur. Excitatur adversùs eos sæva infidelitas, tolerant prædicta, sperant promissa, docent præcepta. Numeroso exigui per mundum dissèminantur, populos facilitate mirabili convertunt, inter inimicos augentur, persecutionibus crescunt, per afflictionum angustias usque in terrarum extrema dilatantur. Ex imperitissimis, ex abjec-

la veritable Religion & la veritable pieté ; mais afin qu'on ne puisse douter de ce qu'ils prêchent, ils le confirment par des miracles les plus capables d'en établir la verité.

Cependant la rage des Infideles s'allume contr'eux : Mais comme ils ne souffrent rien qui ne leur ait été prédit, leurs souffrances même les fortifient dans l'esperance de ce qui leur a été promis, & les rendent encore plus fideles à enseigner aux hommes les veritez dont ils sont chargez. Quoi qu'en petit nombre ils parcourent toute la terre ; ils convertissent toutes les Nations, avec une facilité admirable ; ils croissent au milieu de leurs ennemis, & se multiplient à force de persecutions ; & tous les maux qu'on leur fait souffrir, ne servent qu'à les répandre jusqu'aux extrémitez du monde. D'une poignée de gens qu'ils étoient, grossiers, ignorans & mépriſez, ils se trouvent tout d'un coup éclairez, & celebres par tout le monde, & multiplient avec une vîtesse incroyable, faisant plier sous le joug de Jesus-Christ les plus grands esprits, les éloquens, les

plus subtils & les plus sçavans hommes du monde, dont ils sont non seulement des Sectateurs, mais des Prédicateurs de la Doctrine du salut, & de la veritable pieté. Dans les divers retours des adversitez & des prospéritez qui leur arrivent, ils ne songent qu'à soûtenir courageusement les unes, & à user sobrement des autres; & lorsqu'ils voyent que le monde tend à sa fin, & que le débris de toutes les choses l'annonce, leur esperance se ranime; & se souvenant que même ces marques du déclin du monde ont été prédites, ils attendent avec plus de confiance que jamais la felicité de la céleste Patrie.

Pendant que l'Eglise de Jesus-Christ combat de cette sorte, les Nations impies & infidelles fremissent contr'elle, & en font l'objet de leur rage & de leur fureur: mais elle demeure victorieuse par sa patience, & par un attachement fidele & inviolable à sa foi. Malgré les cruautez de ses persecuteurs, dès que la verité si long-temps cachée sous les figures mysterieuses, qui en exprimoient la promesse, vient à paroître,

tissimis, ex pauciſſimis illuminantur, nobilitantur, multiplicantur, præclariſſima ingenia, cultiſſima eloquia mirabileſque peritias acutorum, facundorum atque Doctorum ſubjugant Chriſto, & ad prædicandum viam pietatis ſalutiſque convertunt. Alternis adverſitatibus & proſperitatibus rerum, patientiam & temperantiam virgilanter exercent. Mundo declinante in extrema, feſſiſque rebus ætatem ultimam proteſtante, multo fidentius; quia & hoc prædictum eſt, æternam civitatis cæleſtis feliciratem expectant. Atque inter hæc omnia contra Eccleſiam Chriſti impiarum Gentium infidelitas fremit: Evincit illa patiendo, & inconcuſſam ſa-

Spiritu sancto, loquuntur repentè linguis omnium Gentium, arguunt fidenter errores; prædicant salubérrimam veritatem, exhortantur ad pœnitentiam prætéritæ culpabilis vitæ, indulgentiam de divinâ gratiâ pollicentur. Prædicationem pietatis verèque religionis signa congruentia & miracula conſequuntur. Excitatur adversùs eos sæva infidelitas, tolerant prædicta, ſperant promiſſa, docent præcepta. Numero exigui per mundum diſſeminantur, populos facilitate mirabili convertunt, inter inimicos augentur, perſecutionibus creſcunt, per afflictionum angustias uſque in terrarum extrema dilatantur. Ex imperitiſſimis, ex abjec-

la veritable Religion & la veritable pieté ; mais afin qu'on ne puiſſe douter de ce qu'ils prêchent, ils le confirment par des miracles les plus capables d'en établir la verité.

Cependant la rage des Infideles s'allume contr'eux : Mais comme ils ne ſouffrent rien qui ne leur ait été prédit, leurs ſouffrances même les fortifient dans l'eſperance de ce qui leur a été promis, & les rendent encore plus fideles à enſeigner aux hommes les veritez dont ils ſont chargez. Quoi qu'en petit nombre ils parcourent toute la terre ; ils convertiſſent toutes les Nations, avec une facilité admirable ; ils croiſſent au milieu de leurs ennemis, & ſe multiplient à force de perſecutions ; & tous les maux qu'on leur fait ſouffrir, ne ſervent qu'à les répandre juſqu'aux extrémitez du monde. D'une poignée de gens qu'ils étoient, groſſiers, ignorans & mépriſez, ils ſe trouvent tout d'un coup éclairez, & celebres par tout le monde, & multiplient avec une vîteſſe incroyable, faiſant plier ſous le joug de Jeſus-Chriſt les plus grands eſprits, les éloquens, les

plus subtils & les plus sçavans hommes du monde, dont ils sont non seulement des Sectateurs, mais des Prédicateurs de la Doctrine du salut, & de la veritable pieté. Dans les divers retours des adversitez & des prosperitez qui leur arrivent, ils ne songent qu'à soûtenir courageusement les unes, & à user sobrement des autres; & lorsqu'ils voyent que le monde tend à sa fin, & que le débris de toutes les choses l'annonce, leur esperance se ranime; & se souvenant que même ces marques du déclin du monde ont été prédites, ils attendent avec plus de confiance que jamais la felicité de la céleste Patrie.

Pendant que l'Eglise de Jesus-Christ combat de cette sorte, les Nations impies & infidelles fremissent contr'elle, & en font l'objet de leur rage & de leur fureur: mais elle demeure victorieuse par sa patience, & par un attachement fidele & inviolable à sa foi. Malgré les cruautez de ses persecuteurs, dès que la verité si long-temps cachée sous les figures mysterieuses, qui en exprimoient la promesse, vient à paroître,

tissimis, ex paucissimis illuminantur, nobilitantur, multiplicantur, præclarissima ingenia, cultissima eloquia mirabilesque peritiæ acusorum, facundorum atque Doctorum subjugant Christo, & ad prædicandum viam pietatis salutisque convertunt. Alternis adversitatibus & prosperitatibus rerum, patientiam & temperantiam virgilanter exercent. Mundo declinante in extrema, fessisque rebus ætatem ultimam protestante, multo fidentius; quia & hoc prædictum est, æternam civitatis cælestis feliciratem expectant. Atque inter hæc omnia contra Ecclesiam Christi impiarum Gentium infidelitas fremit: Evincit illa patiendo, & inconcussam fi-

Item inter obſtentium ſævitiâ profitendo. Revelatæ veritatis, quæ diù promiſſis myſticis velabatur, ſacrificio ſuccedente, illa ſacrificia quibus hoc figurabatur, templi ipſius everſione tolluntur. Reproba per infidelitatem gens ipſa Judæorum à ſedibus extirpata, per mundum uſquequaque diſpergitur, ut ubique portet codices Sanctos, ac ſi prophetiæ teſtimonium, qua Chriſtus & Eccleſia prænuntiata eſt, ne ad tempus à nobis fictum exiſtimaretur, ab ipſis adverſariis proferatur; ubi etiam ipſos prædictum eſt non fuiſſe credituros Templa & ſimulacra dæmonum, rituſque ſacrilegi, paulatim atque alternatim ſecundùm prædicta prophetiæ ſubvertuntur.

& que le Sacrifice qui lui convient, commence à s'établir ; ceux de l'ancienne Loi, qui n'étoient que des figures de celui-ci, s'abolissent ; & le Temple même, qui étoit le seul lieu où l'on le pût offrir, est détruit. Le peuple Juif réprouvé par son incredulité, est chassé de son propre païs, & dispersé par le monde ; afin qu'ils portent de toutes parts les Livres saints, & qu'on ne puisse pas dire que les Prophéties qui prédisent Jesus-Christ & son Eglise, sont des pieces fabriquées après coup par les Chrétiens ; puisqu'elles sont produites par leurs adversaires, dont l'incredulité est aussi prédite dans ces mêmes Livres.

Les Idoles & les Temples des démons se détruisent peu à peu, & tout le culte sacrilege qu'on leur rendoit, s'abolit comme il avoit été prédit. Enfin, il s'éleve des héréſies contre le nom de Jesus-Christ, qui se couvrent néanmoins du nom du même Jesus-Christ ; & cela arrive, comme il a été prédit, pour donner lieu à l'Eglise de manifester de plus en plus les trésors de la sainte doctrine, dont elle

est

est dépositaire. Tout cela est arrivé de point en point, comme il avoit été prédit dans les Livres saints ; & l'accompliſſement ſi juſte de tant de Prophéties nous fait attendre avec confiance, ce qui reſte à accomplir des promeſſes de Dieu. Où eſt l'ame touchée du deſir de l'éternité, & que le peu de durée de la vie preſente ait fait rentrer en elle-même, qui puiſſe ne ſe pas rendre à des preuves ſi lumineuſes, & qui portent ſi viſiblement le caractere de Dieu ?

Hæreſes adverſùs nomen Chriſti, ſub velamento tamen nominis Chriſti, ad exercendam doctrinam ſanctæ Religionis, ſicut prænuntiatæ ſunt, pullulant. Hæc omnia ſicut legunter prædicta, ita cernuntur impleta, atque ex his jam tot & tantis quæ reſtant, expectantur implenda. Quæ tandem mens avida æternitatis, vitæque præſentis brevitate permota, contra hujus divinæ auctoritatis lumen culmenque contendat ? *S. Auguſt. Epiſt.* 137. *num.* 15.

Après s'être ainſi formée l'idée générale de la conduite de Dieu ſur les hommes, il faut en conſiderer en détail les diverſes parties.

De esse virtutem . . . Deus ergo idcircò tibi Christus non est, quia qui erat nascitur, quia qui indemutabilis est crescit ætate, quia impassibilis patitur, quia vivens moritur, quia mortuus vivit, quia omnia in eo contra naturam sunt? Rogo hoc quid aliud est, quam omnipotentem esse, quid Deus est? *Hilar. de Trinit. lib. 5. num. 18.*

Hæc ipse suâ virtute & potentiâ divina esse demonstrat, ut etiam dolorum speciem & pompam, suâ ut putant humilitate & abjectione er crucem everterat, & irrisores atque incredulos ab errore occulte bducat, suamque divinitatem & potentiam cogat agnoscere. *Athan. rat. de Incarnat. Verbi.*

plus de puissance à les surmonter.

3°. La puissance de Dieu paroît bien plus à surmonter les démons & le monde, par une apparence de bassesse & de foiblesse, qu'à les surmonter par grandeur & avec éclat: Car Dieu fait voir par là, comme dit l'Apôtre, que ce qu'il y a de foible en Dieu, est plus fort que tous les hommes.

Quod infirmum est Dei, fortius est hominibus. *1. Cor. 1. 25.*

4°. L'Incarnation releve la sagesse de Dieu, en ce qu'elle fait paroître combien elle est au-dessus de celle des hommes. Ce moyen qu'elle choisit pour arriver à sa fin, est tel qu'il ne seroit jamais tombé dans l'esprit d'aucun homme; & cependant il paroît que ce moyen étoit admirablement propre à ce qu'elle prétendoit; & qu'il étoit si efficace, que Dieu a executé par là en peu de tems,

Atque illud interim mirabilius, quod Apostoli nudo corpore consistebat adversus armatos, adversus Principes... imperiti, elingues ac simplices idiotæ, adversus impostores & &

circumventores... hos ita superavit Petrus, quasi si cum mutis piscibus certamen fuisset... Ille Galilæus, ille Bethsaidæ natus, ille rusticanus, universos illos devicit. *Chrysost hom. 4. in Act. Apost. post. med. similia habet hom. 7. in Epist. 1. ad Cor. paulò ante finem.*

ce qu'aucun homme n'auroit osé seulement tenter ; Dieu ayant persuadé à toute la terre, par les plus foibles instrumens qu'on puisse s'imaginer, les mysteres les plus opposez à l'esprit humain.

5°. *Elle* releve la bonté de Dieu ; car c'est le plus grand effet de sa bonté & de son amour, que de nous avoir donné son Fils, & de l'avoir livré à la mort: *Car Dieu a tellement aimé le monde*, dit l'Evangeliste, *qu'il a donné son Fils unique.* Le monde ne lui avoit rien coûté à créer, dit S. Bernard ; mais la réparation des hommes lui coûte la vie de son fils, qu'il a livré à la mort pour eux. Plus ce moyen paroît indigne de la Majesté de Dieu, plus il est digne de sa bonté. C'est un plus grand amour, dit saint Chrysostome, de payer pour des pecheurs, que de pardonner à des pecheurs : Or Dieu ne pouvoit pratiquer ce degré d'amour excellent, qu'en se faisant homme.

In hoc apparuit charitas Dei in nobis, quoniam filiũ suum unigenitum misit Deus in mundum, ut vivamus per eum. 1. *Joan.* 4. 9.

Sic Deus dilexit mundum ut Filium suum unigenitum daret. *Joan.* 3. 16. *Bern. de diligendo Deo. cap.* 5. *n.* 15.

Qui me tantùm & semel dicendo fecit, in reficiendo profectò & dixit multa, & gessit mira, & pertulit dura, nec tantùm dura, sed & indigna. In se sententiã

suam judex retorsit, ut amasse se peccatores prodere debitum quàm donando. *Pet. Chrysolog. serm.* 29.

6°. Elle releve la justice de Dieu, en ce que l'homme étant asservi au démon par une espece de justice ; Dieu en se faisant homme, le délivre de cette servitude, plus par justice que par puissance.

D. En quoi consistoit la justice du droit que le démon avoit sur les hommes ?

R. Elle consistoit en ce que Dieu ayant fait l'homme libre, il lui avoit donné le pouvoir de s'asservir à qui il voudroit ; & l'homme ayant choisi par cette liberté le démon pour maître, en consentant à ses suggestions, Dieu avoit justement permis qu'il fût asservi au démon. Ainsi la justice de ce droit n'est pas dans le démon ; mais dans la liberté de l'homme, & dans la permission de Dieu. C'est injustement, dit Hugues de saint Victor, que le démon retient l'homme captif ; mais c'est justement que l'homme est retenu captif. Le démon n'a jamais merité d'avoir l'homme pour sujet, mais l'homme a merité par sa faute d'être assujeti au démon.

Injustè ergo diabolus tenet hominem, sed homo justè tenetur, quia diabolus numquam meruit ut hominem sibi subjectum premeret, sed homo meruit per culpam suam ut ab eo premi permitteretur. *Hugo à S. Vict. lib. 1. de Sacram. part. 8. cap. 1.*

Quâdam justitiâ Dei in potestatem diaboli traditum est genus humanum, peccato primi hominis in omnes utriusque sexus commixtione nascentes originaliter, transeunte & parentum primordii debito, universos posteros obligante. *Aug. lib. 13. de Trinit. cap. 12. n. 16.*

Quamvis enim homo justè à diabolo torqueretur, ille tamen eum injustè torquebat: homo namque meruerat ut puniretur, nec ab ullo conveniebatur, quàm ab illo cui consenserat ut peccaret. Diaboli verò meritum nullum erat ut puniret, imo hoc tantò faciebat injustiùs, quod non ad hoc amore justitiæ flagrabatur, sed instinctu malitiæ impellebatur. *Anselm. lib. 1. cur Deus homo, cap. 7.*

Cæterùm etsi justam dicimus diaboli potestatem, non tamen & voluntatem undè non diabolus qui invasit, non homo qui meruit, sed justus Dominus qui exposuit..... hoc ergo diaboli quoddam *in* hominem jus, etsi non jure acquisitum, sed nequiter usurpatum, justè tamen permissum. Sic itaque homo justè captivus tenebatur, ut tamen nec in homine, nec in diabolo illa esse justitia, sed in Deo. *Bern. ep. 190. sive tract. ad Innoc. II. cap. 5. n. 14.*

D. Est-ce un avantage au diable de régner par la malice sur les méchans?

R. C'est au contraire son souverain malheur, car le diable est lui-même plus esclave que tous les autres méchans; mais esclave de la cupidité qui le tient assujeti.

D. En quoi consiste la justice de la délivrance de l'homme, par le moyen de l'Incarnation?

R. En ce que le diable ayant osé ôter la vie à Jesus-Christ innocent, il a été juste qu'il fût dépoüillé du droit qu'il avoit de tenir les hommes sous l'empire de la mort: Celui, dit saint

Qui nos jure debitores mor-

tis tenuit, jure in nobis jus mortis amisit, quia per satellites suos, ejus carnem perimendam appetiit, in quo nil ex culpæ debito invenit. *Gregor. moral. l. 17. c. 18.*

Gregoire, qui nous tenoit justement assujetis à l'empire de la mort, à perdu justement le droit de mort qu'il avoit sur nous; parce qu'il a osé faire mourir par ses satelites, celui en qui il n'a point trouvé de dettes, qui l'obligeassent à la mort. Et c'est ce qui est marqué par l'Evangile de S. Jean; où Jesus-Christ dit: *Le Prince du monde vient, & il ne trouvera rien en moi qui lui appartienne. C'est maintenant que le monde sera jugé. C'est maintenant que le Prince du monde va être chassé dehors.*

Venit princeps mundi hujus, & in me non habet quidquam. *Joan. 14. 30.*

Nunc judicium est mundi, nunc princeps hujus mundi ejicietur foràs. *Joan. 12. 13.*

D. La justice de Dieu ne paroît-elle dans l'Incarnation qu'en cette seule maniere?

R. Elle paroît encore beaucoup plus en ce que Jesus-Christ par sa mort a satisfait pleinement à la justice de Dieu, en s'offrant en sacrifice pour les pechez des hommes. Ainsi il a fait voir en même-temps, & la grandeur du peché, & la sévérité de cette justice, qui n'a été appaisée que par la mort d'un Dieu.

D. Un homme ou un Ange n'eût-il pû réparer les hommes, en s'offrant en sacrifice à la justice de Dieu?

R. Non:

R. Non ; car un homme étant pécheur, ne pouvoit être une Hostie pure ; & un Ange n'auroit pû offrir une Hostie proportionnée à l'outrage fait à un Dieu, qui est en quelque sorte infini.

Sed quid, quia homo sine peccato inveniri non poterat, & oblata pro nobis hostia quando nos a peccato mundare potuisset, si ipsa hostia peccati contagione non careret ? Inquinata quippe inquinatos mundare non potuisset, &c. *Greg. mor. l. 17. c. 18.*

Sed & ne in universum quidem homo erga Deum eâ præditus est facultate, ut ipsum placet pro peccatore, cùm & ipse sit peccator. *Basil. in Ps. 48.*

D. Mais étoit-il juste que le Fils de Dieu mourût pour des pecheurs ?

R. Saint Bernard répond, que ç'a été par misericorde, & non par justice, que le Fils de Dieu s'est offert à la mort pour des pecheurs ; mais que le juste étant mort pour des coupables, il étoit juste que les coupables fussent délivrez.

Sed quæ justitia est ut innocens moriatur pro impio ? non est justitia, sed misericordia. *Bern. exhort. ad milit. Templi. c. 11. n. 23.*

D. Mais la mort de Jesus-Christ étant elle-même le plus grand crime des hommes, comment a-t-elle pû appaiser Dieu envers les hommes ?

R. Saint Bernard répond, que la mort de Jesus Christ n'a pas appaisé Dieu, en-tant que procurée par les hommes ; mais en-tant qu'offerte par Jesus-Christ pour les hommes, par

Non mors, sed voluntas placui sponte morientis, & illâ morte expungentis mortem, &c *D. Bern. Tract.*

de errore Abel c. 8. num. 21. alias Epist. 190.

une volonté si favorable qu'elle a été même capable d'effacer le peché de ceux qui lui ont donné la mort.

CHAPITRE V.

Avantages que Dieu a procuré aux hommes en prenant pour les sauver la voie de l'Incarnation.

D. QUel est le principal avantage pour les hommes, que saint Augustin considere dans l'Incarnation ?

R. C'est la proportion que Dieu a mise par ce mystere, entre l'état de l'homme déchû, & le remede qui le répare. Pour comprendre cette vérité, il faut sçavoir que la rectitude, la justice & la beatitude de la créature raisonnable, consistent à connoître la justice essentielle, la loi éternelle, la verité immuable, & à s'y conformer ; ni les Anges ni les hommes ne sçauroient être justes que par cet unique moyen. Et c'est pourquoi Dieu avoit donné à l'homme innocent le pouvoir de s'unir im-

Alium oculum acceperat, quo intra se Deum videret, & ea quæ in Deo erant, & hic est oculus contemplationis. Hos igitur oculos, quandiu anima apertos & revelatos habebat, clarè videbat & rectè discernebat : Postquam autem tenebræ peccati in illam intraverunt, oculus quidem contemplationis extinctus est,

médiatement à la justice éternelle, par la connoissance & par l'amour. Et quoique la maniere dont il la connoissoit, fût beaucoup inferieure à celle dont les bienheureux la voyent, elle étoit néanmoins immédiate, & sans image; c'est-à-dire, que l'homme pour connoître cette justice, n'avoit point besoin d'images & de signes, non pas même de ceux des paroles. Il la voyoit en elle-même, & par une connoissance, qui s'appelle contemplation.

ut nihil videret. *Hugo à S. Vict. de Sacram. p. 1. c. 2. & 9.*

Homo qui ad hoc conditus erat, ut lumen æternum videret, ubi ad concupiscendum prohibita oculos carnis aperuit, oculos mentis quibus cælestia videbat, perdidit. *Potho Presb. Prum. lib. 2 de domo Dei circ. init. t. 9. Bibl. Patr.*

Mais le peché l'ayant précipité dans l'amour des corps, il a perdu cette voie de connoître la justice éternelle. Il n'est plus capable de concevoir que des corps, ou au moins il ne conçoit rien sans quelque image corporelle. Il lui faut toûjours des signes pour connoître les objets spirituels; & tout ce qu'il peut faire, est de les entrevoir au travers de ces nuages.

Dieu donc voulant relever l'homme de ce malheureux état, mais l'en relever par dégrez, & d'une maniere presque insensible, n'a pas voulu lui rendre cette maniere de le con-

noître, qu'il avoit perduë par le peché, & qui eſt trop ſenſiblement diſtinguée de ſes connoiſſances ordinaires. Il a jugé qu'il étoit meilleur de lui faire trouver Dieu par des images, des ſignes & des Sacremens.

Il y en a de diverſes ſortes. Toute l'ancienne Loi, par exemple, & toutes ſes cérémonies, étoient des images des choſes ſpirituelles, & de la Loi éternelle. Les paroles de l'Ecriture tiennent lieu d'images; puiſque ce ſont des ſens ou des caracteres, qui nous aident à comprendre la vérité, & que la verité & la juſtice éternelle ſe font voir à nos eſprits par le moyen de ces ſignes; mais tous ces ſignes n'ont point paru ſi proportionnez à la ſageſſe divine; que le ſigne & le Sacrement de l'humanité de Jeſus-Chriſt; c'eſt-à-dire, qu'elle a jugé que pour ſe faire mieux connoître à l'homme plongé dans les ſens, elle devoit ſe revêtir d'un corps, & ſe faire homme. Car il eſt certain qu'il n'y a point d'idée plus naturelle à l'homme, que celle de l'homme même; & c'eſt pourquoi il étoit porté naturellement à appliquer à un corps, & à une

Vide Auguſt. de doct. Chriſt lib. 1. c. 11. 12. & 13.

forme humaine, l'idée qui lui reſtoit de la divinité, ce qui eſt l'origine de l'idolâtrie. Dieu donc pour s'accommoder à cette baſſeſſe de l'eſprit de l'homme, a jugé qu'il devoit rabaiſſer ſa grandeur, juſqu'à preſenter à l'homme, un homme qui fût Dieu; afin de faire entrer dans ſon eſprit par les actions de cette humanité deïfiée, *la juſtice* éternelle, & la verité ſouveraine, que l'homme ne pouvoit plus contempler en elles-mêmes. C'eſt ce qui fait que ſaint Auguſtin appelle ce myſtere la ſageſſe devenuë lait: c'eſt-à-dire, la ſageſſe éternelle proportionnée par un divin artifice de ſon amour, à la groſſiereté des hommes.

Dominus ſapientiam ſuam ut lac nobis faceret, carne indutus venit ad nos. *Auguſt. in Pſ. 30. enarr. 2. num. 9.*

D. Cette raiſon n'eſt-elle que de ſaint Auguſtin ſeul?

R. Elle eſt de la plûpart des Peres, & ſaint Bernard entr'autres l'exprime d'une maniere édifiante, par ces paroles: L'homme dans le Paradis Terreſtre avoit ſon partage & ſa ſocieté avec les Anges, & avec toute la Milice celeſte: mais il a perdu cette gloire, & eſt devenu ſemblable à un animal qui vit de foin: C'eſt ce

Habitabat in Paradiſo . . . & erat illi ſors & ſocietas cũ plebe Angelorũ & cũ omni militia cæleſtis exercitus. Sed mutavit iſtam gloriam Dei

qui a fait que le pain des Anges s'eſt rendu du foin qu'on met dans l'étable, & qu'il nous a été preparé comme à des animaux ; car le Verbe a été fait chair. O changement triſte & digne de larmes ! L'homme habitant du Paradis, maître de la Terre, citoyen du Ciel, domeſtique du Seigneur des Armées, frere & cohéritier des Eſprits céleſtes, s'eſt trouvé par ce changement ſoudain, couché dans une étable par infirmité, & ayant beſoin de foin, parce qu'il étoit ſemblable aux bêtes. Connoiſſez donc, ô homme, dans cet état de bête, celui que vous n'avez pû connoître dans l'état d'un homme ; adorez dans l'étable celui dont vous vous êtes éloigné dans le Paradis ; mangez en qualité de foin, celui pour lequel vous n'avez eu que du dégoût, lorſqu'il étoit à votre égard le pain des Anges.

In ſimilitudine vituli comedenti fœnum. Inde eſt quòd panis Angelorũ factus eſt fœnum poſitũ in præſepio, appoſitum nobis tãquàm jumentis. *Verbum* quippe *caro factum eſt*.... Heu triſtis & lacrymoſa mutatio ! Ut homo Paradiſi accola, Terræ dominus, Cæli civis, domeſticus Domini Sabaoth, frater beatorum Spirituum & cæleſtiũ cohæres virtutum ; repentinâ ſe converſione invenerit & propter infirmitatem jacentem in ſtabulo, & propter ſimilitudinem pecori-nam indigentem fœno... cognoſce, pecus, quem non cognoviſti homo ; adora in ſtabulo, quem fugiebas in Paradiſo .... comede fœnum, quem panem, & panem Angelicum faſtidiſti. *Bern. in Cant. ſerm. 15. num 3. 4. & 5.*

Ex quo factum eſt ... ut Verbum caro fieret & habitaret in nobis. Sic enim poſſet panem Angelorum homo manducare, nondum Angelis adæquatus, ſi panis ipſe Angelorum hominibus dignaretur æquari. *Aug. l. 3. de lib. arb. c. 10. n. 30.*

Vide Gregor. moral. lib. 26. cap. 8 lib. 7. cap. 6.

D. Mais ne suffisoit-il pas que Dieu empruntât pour se faire connoître le voile des paroles & des autres signes, sans se couvrir du voile de l'humanité ?

R. Il n'est pas plus indigne de Dieu d'emprunter le voile de l'humanité, que celui des paroles ; mais il étoit bien plus convenable pour son dessein. Il falloit que l'homme aimât Dieu ; or il ne sçauroit s'empêcher de se former une image corporelle de ce qu'il aime : Cependant toute autre image étoit fausse, & une espece d'idole ; mais Dieu en se faisant homme nous a donné droit, dit saint Bernard, de nous representer Dieu comme un homme, de le contempler dans l'étable, entre les bras de Marie, prêchant sur la Montagne, passant les nuits en prieres, attaché à la Croix. Toutes ces pensées sont vraies, pieuses & saintes ; & en concevant Dieu en ces états, on le conçoit veritablement Dieu.

Incomprehen
sibilis erat, &
inaccessibilis, in
visibilis & inex
cogitabilis om
nino. Nunc ve
rò comprehend
voluit, vider
voluit, cogitar
voluit. Quoni
modo, inquis
Nimirum jacen
in præsepio, i
virginali gre
mio cubans, i
monte præd

cans, in oratione pernoctans, aut in cruce pendens . . . quid horum non verè, non piè, non sanctè cogitatur ? Quidquid horum cogito Deum cogito, & per omnia ipse est Deus meus. *Bern. in Nativitat. Mariæ num.* 12.

qui lui ſerve d'appui, & qui par la diverſité des états où elle le conſidere, lui donne moyen de s'attacher à Dieu & à ſes myſteres, & d'en retracer le ſouvenir dans l'eſprit.

D. Comment l'Incarnation étoit-elle neceſſaire pour nourrir nôtre eſperance?

Quid tam neceſſarium fuit ad erigendam ſpem noſtram, mentesque mortalium cõditione ipſius mortalitatis abjectas, ab immortalitatis deſperatione liberãdas, quàm ut demonſtraretur nobis quanti nos penderet Deus, quantùmque diligeret? Quid vero hujus rei tanto iſto indicio manifeſtius atque præclarius quàm ut Dei Filius... præter naturæ ſuæ detrimentum, noſtræ dignatus inire conſortiũ, ... mala noſtra perferret *Aug. l. 13. de Trinit. c. 10. n. 14.* Ita demonſtravit carnalibus & non valentibus

R. Saint Auguſtin l'explique par ces paroles: Rien n'étoit plus neceſſaire pour relever nôtre eſperance, & pour empêcher que les eſprits des hommes, rabaiſſez par l'état de leur condition mortelle, ne déſeſperaſſent de pouvoir parvenir à l'immortalité, que de nous faire voir de quel prix nous étions auprès de Dieu? & quel amour il avoit pour nous: Or quel marque plus évidente Dieu nous en pouvoit-il donner, que l'Incarnation de ſon Fils?

C'eſt ainſi dit-il en un autre lieu, que Dieu a fait voir aux hommes charnels & devenus incapables de contempler la verité par l'eſprit, combien le rang que la nature humaine tient entre les créatures, eſt élevé.

Nous aurions pû, dit-il, encore croire, Seigneur, que vôtre Verbe étoit

& la Charité dans les hommes.

D. Comment l'Incarnation a-t-elle contribué à fortifier la foi ?

R. 1°. Elle l'a fortifiée, en ce que Jesus-Christ par ses miracles, sa doctrine & ses propheties, a établi & confirmé la Foi, avec une autorité que de purs hommes n'auroient pû avoir. Car quoique le mystere de *l'Incarnation* soit lui-même un grand objet de foi, qui trouve de l'opposition dans l'esprit des hommes superbes; néanmoins quand la grace a humilié le cœur, & lui a fait reconnoître Jesus-Christ; son autorité ensuite y fait entrer la Foi de tous les autres mysteres & de toutes les veritez de la Morale Chrétienne, d'une maniere qui fait plus d'impression sur l'esprit, que tous les hommes n'en pourroient faire.

2°. Elle la confirme en donnant un appui à la foi; car la foi se perd & s'évanoüit si elle n'est renouvellée par des actes, & peu d'ames sont capables d'en faire souvent à l'égard d'objets purement spirituels. Rien n'est donc plus avantageux à la foi, que de lui donner un objet corporel,

jubent : & demonſtrante diligeret qui non proximum, ſed longè peregrinantem diligendo, factus eſt proximus. *Aug. lib. de Catech. rud. c. 4 n. 8.*

du par là le prochain de l'homme, & l'ayant aimé ; non lorſqu'il étoit proche de lui, mais lorſqu'il en étoit extrêmement éloigné.

Si nous avions peine, ajoûte-t-il, à aimer Dieu les premiers, n'en ayons point au moins à lui rendre amour pour amour ; car rien ne nous doit attirer plus puiſſamment à l'amour, que d'être aimez par avance ; & ce ſeroit une étrange dureté, de ne répondre point par un amour réciproque, à l'amour dont Dieu nous a prévenus.

Si amare pigebat ſaltem nunc redamare non pigeat ; nulla eſt enim major ad amorem invitatio, quàprævenire amando, & nimis durus eſt animus, qui dilectionem ſi nolit impẽdere, nolit rependere *Aug. ibid. n. 7.*

L'Incarnation du Fils de Dieu, eſt de plus un grand ſecours pour aimer Dieu, par une autre raiſon que ſaint Bernard exprime par ces paroles : Je croi, dit-il, que la principale raiſon qui a porté Dieu inviſible à ſe faire voir revêtu de chair, & de converſer avec les hommes, a été d'attirer d'abord les hommes charnels, & qui ne pouvoient rien aimer que d'une maniere charnelle, à l'amour ſalutaire de ſa chair, pour les élever de là par degrez, juſqu'à un amour ſpirituel.

Ego hanc arbitror præcipuâ inviſibili Deo fuiſſe cauſam quòd voluit in carne videri & cum hominibus homo cõverſari, ut carnalium videlicèt, qui niſi carnaliter amare non poterãt, cunctas primò ad ſuæ carnis ſalutarem amorem affectiones retraheret, atque ita gradatim ad amorem perduceret ſpiritualem. *Bern ſerm. 20. in Cant. n. 6.*

A quoi l'on peut ajoûter, ce qui eſt remarqué par Hugues de ſaint Victor, que l'homme par le peché s'étant accoûtumé à des penſées changeantes & vagabondes, & ne pouvant plus recueillir ſon eſprit dans la contemplation du ſouverain bien, il a fallu que Dieu lui fournît une diverſité d'objets de pieté pour le ſoûtenir; & c'eſt à quoi Dieu a pourvû en ſe faiſant homme, fourniſſant ainſi aux hommes, par la préparation de l'avenement de ſon Fils, par ſa naiſſance, par ſes myſteres, par ſes divers états & par toute l'hiſtoire de ſa vie, une multiplicité édifiante, qui les ſoûtient & les empêche de tomber dans le dégoût: La divinité qui doit être leur unique objet, ſe préſentant ainſi à eux ſous des formes differentes.

Poſtquam homo mentem ſuam per concupiſcentiam ad multiplicia hæc & tranſitoria dividi permiſit, ſtabilis eſſe non potuit ... vagus in variis quærens conſolationem, profugus inventam ubique declinans afflictionem..... Propoſita ſunt ergo homini foris opera virtutum ad ædificationem interiorem exercendam, ut illis præoccupatus, nec unquam vacaret ad opera iniquitatis, nec ſemper ad opera neceſſitatis. In his autem virtutum ſtudiis mirabili diſpenſatione Deus & multiplicitatem providit & varietatem, & intermiſſionem, ut humana mens & in multiplicitate exercitationem, & in varietate delectationem & in intermiſſionem recreationem inveniat, &c. *Hugo à S. Vict de Sacr. l. 1. part. 9. c 3.*

Cette conſideration eſt d'autant plus ſolide, que la Religion Chrétienne ne doit pas être, ſelon le deſſein de Dieu, une Religion qui n'en-

ferme que des contemplatifs capable d'arrêter leur esprit à une verité, destituée de toute image; mais elle doit aussi convenir à une infinité de personnes simples, qui pour concevoir Dieu & pour l'aimer, ont besoin de se le representer par l'imagination; ce qu'elles ne peuvent faire d'une maniere plus proportionnée à leur foiblesse, qu'en le considerant comme homme, & en s'appliquant à ses differens mysteres.

CHAPITRE VII.

Combien l'Incarnation de Jesus-Christ nous est utile, pour nous donner l'exemple de toutes les vertus, & nous en instruire avec autorité.

D. PEut-on trouver encore d'autres avantages que Dieu ait procurez aux hommes, par le choix qu'il a fait de l'Incarnation de son Fils pour les sauver?

R. Les vûës que Dieu a euës dans ses ouvrages sont infinies, & les

hommes ne ſçauroient arriver à les pénétrer toutes, dit ſaint Bernard : Ainſi il ne faut pas croire que les avantages procurez aux hommes par l'Incarnation, ſoient bornez à ceux que nous avons rapportez.

L'Apôtre ſaint Paul nous en découvre une de grande étenduë dans ces paroles : *La grace de Dieu nôtre Sauveur a paru à tous les hommes, & elle nous a appris qu'en renonçant à l'impieté & aux paſſions mondaines, nous devons vivre dans le ſiecle preſent, avec temperance, avec juſtice & avec pieté.* Car il fait voir par là, que Dieu a choiſi l'Incarnation comme un moyen efficace pour inſtruire les hommes de tous leurs devoirs & de toutes les vertus.

Apparuit gratia Dei Salvatoris noſtri omnibus hominibus, erudiens nos, ut abnegantes impietatem & ſæcularia deſideria; ſobriè, & juſtè, & piè vivamus in hoc ſæculo. *Ep. ad Titum. cap. 2. v. 11.*

D. Comment les hommes ſont-ils inſtruits de tous leurs devoirs, & de toutes les vertus par l'Incarnation ?

R. Ce n'eſt pas ſeulement parce que Jeſus-Chriſt homme en a donné des préceptes, qui en enſeignent la perfection ; mais c'eſt auſſi parce qu'il en a donné des exemples dans ſa vie, qui en ſont encore plus capables de faire impreſſion ſur l'eſprit, que ſes pa

roles ; & pour comprendre cette verité, il faut se ressouvenir que la maladie des hommes consiste dans l'amour de la grandeur temporelle, des pompes du monde, des richesses, des plaisirs & des curiositez : C'est là le souverain bien de la créature corrompuë. Or il s'agissoit de détromper les hommes de ces erreurs, & d'arracher cet amour de leur cœur ; de leur faire voir que tous ces objets sont mauvais & pernicieux à l'ame. Or la sagesse éternelle pouvoit-elle en mieux instruire les hommes, qu'en se faisant homme, & en se privant de tous les objets de la concupiscence des hommes ? Pour faire voir, dit saint Augustin ; que toutes les choses dont le desir porte les hommes au peché, soit viles & mépriſables, il a voulu s'en priver : & pour les empêcher d'apprehender les maux & les miseres, dont la crainte pourroit les engager à s'écarter de la verité, il a voulu les souffrir.

Nolite amare temporalia, quia si bene amarentur, amaret ea homo quem suscepit Filius Dei, nolite timeri contumelias, cruces & mortem, quia si nocerent homini, non ea pateretur homo quem suscepit Filius Dei. *Aug. lib. de Agone Christ. cap.* 11, *num.* 12.

Ainsi la vie de Jesus-Christ est une instruction vivante, qui a pour but de détruire l'illusion des hommes, d'une maniere plus efficace que les paroles

paroles ne peuvent faire. Car quel orgueil, dit saint Augustin, peut être guéri, s'il ne l'est par l'humilité du Fils de Dieu? quelle avarice peut être guérie, si elle ne l'est par la pauvreté du Fils de Dieu? quelle colere peut être guérie, si elle ne l'est par la patience & la douceur du Fils de Dieu? Il a mepriſé, dit-il encore, s'étant fait homme, tous les biens humains, pour nous apprendre à les mepriſer. Il a ſouffert tous les maux humains qu'il nous commande de ſouffrir; afin qu'on ne cherchât pas à devenir heureux par ces biens, & qu'on ne craignît pas de ſouffrir & de devenir malheureux par ces maux.

Nam quæ ſuperbia ſanari poteſt, ſi humilitate Filii Dei non ſanatur, quæ avaritia ſanari poteſt, ſi paupertate Filii Dei non ſanatur? quæ iracundia ſanari poteſt ſi ſapientiâ Filii Dei non ſanatur. *Ibid.*

Omnia ergo bona terrena cõtempſit homo factus Dominus Chriſtus, ut cõtemnenda monſtraret: & omnia terrena ſuſtinuit mala, quæ ſuſtinenda præcipiebar, ut neque in illis quæreretur felicitas, neque in iſtis infelicitas timeretur. *Aug. lib. de Catechiſm R. d. cap. 2. num. 40. Vide Gregor. Mor. lib. 30. cap. 15.*

C'eſt là cette temperance, cette juſtice & cette pieté, qu'il eſt venu apprendre aux hommes, ſelon l'Apôtre: Cette temperance, en ſe privant de la joüiſſance du monde; cette juſtice, en ſouffrant tous les maux temporels pour accomplir les ordres de ſon Pere; cette pieté, en ſoûtenant les interêts

de Dieu aux dépens de toutes choſes. C'eſt en cette maniere qu'il nous a inſtruit de renoncer à l'impieté & aux deſirs mondains, en nous apprenant par ſon exemple à nous priver volontairement de tout, & en ſouffrant tout pour combattre l'impieté des hommes.

D. Quelle eſt la vertu dont Jeſus-Chriſt a particulierement voulu établir la neceſſité & la pratique, par ſon Incarnation ?

R. On le peut apprendre par ces paſſages de ſaint Auguſtin : Parce, dit ce Saint, que nous nous étions éloignez de Dieu par l'orgüeil, nous ne pouvions retourner à Dieu que par l'humilité. Mais qui auroit pû nous ſervir d'exemple dans cette voie ? Toute la race des hommes étoit enflée d'orgüeil ; & s'il s'en trouvoit quelqu'un qui fût humble d'eſprit, comme les Prophetes & les Patriarches l'étoient, les hommes ſuperbes dédaignoient d'imiter des hommes humbles. Ainſi afin que l'homme ne dédaignât pas d'imiter un homme humble ; Dieu même s'eſt fait humble en ſe faiſant homme, afin que

Quia per ſuperbiam receſſeramus à Deo, redire ad eum niſi per humilitatem non poteramus, & quem nobis præponeremus ad imitandũ, non habebamus. Omnis enim mortalitas hominum ſuperbiâ tumuerat. Et ſi exiſteret aliquis humilis vir in ſpiritu, ſicut erant Prophetæ, Patriarchæ, dedignebatur genus humanum imitari humiles homines. Ne er-

leur orgüeil ne pût pas dédaigner de marcher sur les pas de Dieu. C'est, dit-il encore, pour ce grand peché d'orgüeil, que Dieu est venu dans un état humble. Que l'homme donc rougisse d'être superbe, puisque c'est ce qui a obligé Dieu même de se faire humble.

Pourquoi, ô homme, dit-il ailleurs, t'enfle-tu d'orgüeil ? C'est pour toi que le Fils de Dieu s'est rendu humble ; peut-être aurois-tu honte d'imiter l'humilité d'un homme, imite au moins celle de Dieu.

Mais, dit ce saint Docteur, étoit-ce une si grande chose que d'être petit, que nous ne l'eussions pû apprendre que de vous, ô mon Dieu, qui êtes si grand ? Oüi sans doute, car on ne sçauroit arriver à la paix de l'ame, qu'en dissipant l'orgüeil inquiet, par lequel l'ame enflée se croit grande, & c'est alors qu'elle est malade.

go dedignaretur homo imitari hominē humilem, Deus factus est humilis, ut vel sic superba generis humani non dedignaretur sequi vestigia Dei. *In Psal.* 33. *enarr.* 1. *num.* 4.

Propter hoc vitium, propter hoc magnum superbiæ peccatum, Deus humilis venit... jam tandem erubescat homo esse superbus, propter quē factus est humilis Deus. *In Ps* 18. *enarr.* 2. *n.* 15.

Quid superbis, homo ? Deus propter te humilis factus est. Puderet te fortasse imitari humilem hominē, saltem imitare humilem Deum. 1. *Joan. tract.* 25. *num.* 16.

Itane magnum est esse parvum, ut nisi à te qui tam magnus est fieret, discī omninò non posset ? Ita planè. Non enim aliter invenitur requies animæ, nisi inquieto tumore digesto quo magna sibi erat, quando tibi sana erat. *De sancta Virginitate cap.* 55.

CHAPITRE VIII.

Autres raiſons de l'Incarnation.

D. POurquoi ramaſſer tant de raiſons du myſtere de l'Incarnation ?

R. C'eſt pour apprendre à en profiter, & non pas pour pénétrer le conſeil de Dieu. On ſçait qu'il eſt impoſſible d'épuiſer toutes ces raiſons. Il n'y a que l'ouvrier qui ſçache toutes les raiſons de ſon ouvrage, & pourquoi chaque piece y eſt neceſſaire. Or l'Egliſe, c'eſt-à-dire, Jeſus-Chriſt & ſes membres, ſont le plus grand ouvrage de Dieu ; & Jeſus-Chriſt eſt le fondement de ce bâtiment ſpirituel. On ne ſçauroit donc aſſez comprendre en combien de manieres il y étoit neceſſaire. Toutes les parties de ce bâtiment ſont liées enſemble ; elles dépendent toutes du fondement, & il eſt impoſſible d'en concevoir toutes les dépendances. Ainſi tout ce qu'on peut faire eſt de s'édifier & d'admirer celles qu'on découvre, ou plûtôt celles

que les Peres ont découvertes avant nous, & que nous ajoûterons ici.

Quand les hommes ont un homme pour maître, quoique cet homme leur parle de la part de Dieu, ils sont sujets ou à le mépriser, parce qu'il leur parle comme homme; ou à l'estimer trop & à s'y attacher trop humainement, parce qu'il leur parle de la part de Dieu. L'on voit des exemples de l'un & de l'autre défaut, & dans ceux qui ont mepriſé les Prophetes & les Apôtres comme des hommes, & dans ceux qui se sont trop attachez à eux, dont les uns disoient qu'ils étoient d'Apollon, & les autres de Cephas. Les Juifs étoient trop attachez à leur Legiſlateur Moïse, puiſque le zele qu'ils avoient pour lui les éloignoit de Jesus-Christ. Dieu a donc voulu fournir aux hommes un maître, qu'il ne puſſent rejetter comme un ſimple homme, puiſqu'il étoit Dieu, & auquel ils ne se puſſent trop attacher.

Et c'eſt ce que ſaint Auguſtin a renfermé dans ces paroles: Les hommes étoient incapables de voir Dieu dans ſa ſubſtance même, & ils ne

Homines Deum ipſum in ſubſtantiâ ſuâ videre non

potuerunt: spem verò homines suam ponere in solo homine non debebant. Quid ergo hic fieret? hominem sequi non debebant, homo sequendus non erat qui videri poterat: Deus, sequendus erat qui videri non poterat Ut ergo exhiberetur homini, & qui ab homine videretur, & quem homo sequeretur, Deus factus est homo *Inter serm. dub. de diversis.* 371. *aliàs* 52.

» devoient pas mettre leur espérance
» dans un homme. Qu'auroient-ils
» donc pû faire dans cette perplexité?
» ils ne devoient pas suivre un homme
» qui pouvoit être vû, & ils devoient
» suivre Dieu, qui ne pouvoit être vû.
» Afin donc d'allier ces deux choses,
» & que les hommes eussent en même
» temps un Maître qu'ils pussent voir
» & qu'ils dussent suivre; Dieu s'est
» fait homme. Et il ne faut pas dire
que l'on peut encore s'attacher aux hommes, puisque nous ne sommes pas instruits immédiatement par J. C. Car le cœur de l'homme étant peu capable de deux attaches, l'attache à Jesus-Christ qui est toûjours en quelque sorte visible à l'esprit & à l'imagination, est un grand moyen pour éviter de s'attacher trop aux hommes.

Toutes les œuvres de Dieu sont mêlées de misericorde & de justice, & l'Incarnation étoit merveilleusement propre à ce double dessein. Dieu vouloit éclairer les humbles, & aveugler les superbes, & discerner les hommes par le cœur; c'est ce qu'il a fait admirablement en donnant son Fils au monde. Car il devoit arriver

néceſſairement de là, qu'il ſeroit la reſurrection de pluſieurs, & la ruine de beaucoup d'autres. Les ſuperbes l'ont méconnu & le méconnoiſſent encore, lors même qu'ils font profeſſion de croire en lui; parce qu'ils mépriſent ce qu'il a aimé : il n'y a que les humbles qui le reconnoiſſent & qui le ſuivent.

La difference de la grace d'Adam, & de celle de Jeſus-Chriſt, reconnuë par les Peres Grecs & Latins, conſiſte en ce que la grace d'Adam laiſſoit à la créature toute ſa mutabilité, & pouvoit être renduë effectivement inutile par le conſentement de la volonté. Elle pouvoit ſolliciter ce conſentement; mais elle ne l'obtenoit pas infailliblement; au lieu que la grace de l'homme tombé, enchaîne & lie en quelque ſorte cette mutabilité. Elle pouſſe la volonté, & demande tellement ſon conſentement, qu'elle l'emporte, en le faiſant vouloir ce qu'elle ne vouloit pas : Et quoi qu'elle ne détruiſe pas l'indifference dans cette vie, elle nous fait part néanmoins en quelque ſorte de l'immutabilité divine. *Thomaſſ de Incarn. lib. 2. cap. 19.*

La difference de ces graces, étoit

une suite du conseil de Dieu. Il avoit voulu éprouver d'abord ce que pouvoit l'homme par la force du libre arbitre ; mais après le mauvais usage que la volonté d'Adam avoit fait de sa grace, il n'a plus voulu qu'il pût arriver que ses conseils sur les hommes, & les secours qu'il leur fourniſſoit, fussent rendus inutiles ; il a mieux aimé executer son œuvre par sa toute-puissance.

Or pour l'execution de ce remede efficace, il a choſi avec grande sageſſe la voie de l'Incarnation, par laquelle il a rendu Jesus-Christ la source de toutes les graces de ses membres : Car comme Jesus-Christ par l'union de la divinité avec l'humanité, poſſede une grace immuable ; il communique en partie à ses membres cette même immutabilité, avec cette difference que Jesus-Christ la poſſede pleinement & tout d'un coup ; au lieu qu'il ne la communique aux autres que peu à peu.

D. Dieu ne donne-t-il aux Chrétiens que de ces sortes de graces efficaces ?

R. Dieu donne souvent d'autres graces

graces qui ne convertiſſent pas le cœur, & que la volonté rejette; & il y a des hommes qui après avoir reçû quelques-unes de ces graces puiſſantes, n'en ont plus dans la ſuite.

D. A qui donc Jeſus-Chriſt en donne-t-il?

R. Il en donne à tous ſes principaux membres; c'eſt-à-dire, à tous ſes élûs: car encore qu'ils puiſſent déchoir de la grace, ils n'en ſont jamais entierement abandonnez, ni juſqu'à la fin.

Principalia Chriſti membra ſeu Electi in Chriſto omnes, etſi à gratiâ quandoque ceſpitent, ab illâ tamen non omninò unquam, & ad finem uſque deficiunt. *Tho, maſſ. de Incarn. lib. 1. c. 19. num. 3.*

D. Cette grace très-efficace & très-invincible détruit-elle l'indifference de nôtre liberté?

R. Non; mais ſelon le ſentiment du Pere Thomaſſin, cette grace de Jeſus-Chriſt très-efficace & très-invincible, non ſeulement lie & aſſujetie nôtre liberté, mais encore détruit & dompte la dureté du cœur, comme il a été déja remarqué ailleurs.

Quæ principalis Chriſti gratia, & efficaciſſima eſt, ea libertatis noſtræ indifferentiam non extinguit, ſed conſtringit, & domat, cordiſque duritiem vincit. *Thomaſſ. loco ſuprà citato.*

D. Quelle idée cette doctrine nous donne-t-elle de Jeſus-Chriſt?

R. Elle nous le fait conſiderer, non

seulement comme rempli de graces ; mais comme source & principe d'une grace forte & invincible, propre à remedier efficacement aux foiblesses & aux maladies de l'homme, & qui découle de lui, comme du Chef, sur tout le Corps de l'Eglise. Et c'est là proprement l'idée qu'en donne saint Paul, lorsqu'il dit aux Ephesiens : *Que Jesus-Christ est nôtre Tête, & que c'est de lui que tout le Corps, dont les parties sont jointes & unies ensemble avec une si juste proportion, reçoit par tous les vaisseaux & toutes les liaisons qui portent l'esprit & la vie, l'accroissement qui lui communique par l'efficace de son influence, selon la mesure qui est propre à chacun des membres, afin que ce Corps se forme ainsi, & s'édifie par la charité.*

Crescamus in illo per omnia, qui est caput Christus : ex quo totum corpus compactum & connexum per omne juncturam subministrationis, secundùm operationem in mensuram uniuscujusque membri, augmentum corporis facit in ædificationem sui in charitate. *Eph.* 4. 16.

D. Ne suffisoit-il pas que Dieu communiquât par lui-même aux hommes ces graces efficaces ?

R. Dieu a voulu que Jesus-Christ fût premierement rempli de la plenitude de ses graces, & que tous ensuite les reçussent de lui, afin que les hommes apprissent par la dépendan-

ce continuelle où ils ſont de Jeſus-Chriſt, qu'ils ſont indignes par eux-mêmes des graces de Dieu, qu'ils n'ont pas droit de s'approcher de lui, & qu'ils viſſent de plus dans l'exemple de ce Chef, que la grace eſt purement gratuite, & n'eſt prévenuë par aucuns merites ; puiſqu'on ne ſçauroit s'en imaginer aucun qui ait fait élever l'humanité de Jeſus-Chriſt à l'union perſonnelle avec le Verbe. Et par là Jeſus-Chriſt a été établi, non ſeulement ſource, mais auſſi modele de la prédeſtination de tous les Elûs.

CHAPITRE IX.

Queſtions touchant le myſtere de l'Incarnation. Pourquoi c'eſt plûtôt le Fils de Dieu, que le Pere ou le Saint-Eſprit, qui s'eſt incarné ? Pourquoi il eſt né d'une Vierge ? Si le Verbe ſe ſeroit incarné, en cas que l'homme n'eût point peché ?

D. POurquoi le Verbe s'eſt-il plûtôt incarné que le Pere ?

R. Nous pénétrerons ce ſecret, quand nous ſçaurons comment Dieu a fait toutes choſes par ſon Verbe ; comment le Verbe eſt particulierement la lumiere, la nourriture, & la vie de toutes les créatures intelligentes. *Dans lui*, dit l'Evangeliſte, *étoit la vie, & la vie étoit la lumiere des hommes.* Nous comprendrons alors qu'il étoit juſte que Dieu réparât l'homme par le même Verbe, par lequel il l'avoit créé ; qu'il le tirât des ténébres par la lumiere, qui illumine tout homme ; qu'il lui redon-

In ipſo vita erat, & vita erat lux hominum. *Joan.* 1.4.

nât la vie par le même Verbe qui étoit leur vie ; mais comme nous ne concevons que très-foiblement ces veritez, il nous doit suffire de les croire & de les adorer. Saint Augustin traite cette question dans ses Lettres 11. & 12. à Nebride, en avoüant qu'elle est très-difficile.

D. Pourquoi le Fils de Dieu a-t-il voulu naître d'une femme.

R. Saint Augustin répond que Jesus-Christ nôtre Seigneur étant venu pour sauver le genre humain composé d'hommes & de femmes, il n'a pas mépriſé le sexe des hommes, puisqu'il s'en est revêtu ; ni celui des femmes, puisqu'il est né d'une femme : à quoi l'on doit ajoûter un grand mystere, qui est que Dieu a voulu, que comme nôtre mort étoit arrivée par une femme, nôtre vie tirât son origine d'une femme ; & que le diable qui avoit fait tomber l'un & l'autre sexe, fût vaincu & subjugué par l'un & l'autre sexe. Si Jesus-Christ se faisant homme ne fût pas né d'une femme, les femmes auroient eu quelque sorte desespéré de leur salut, dans la pensée que Jesus-Christ les auroit

Filius Verbum caro factum est non Pater nec Spiritus sanctus, sed carnem Filii tota Trinitas fecit inseparabilis enim sunt opera Trinitatis. *Aug. serm.* 213. *Joan. cap.* 1. 4.

Dominus Jesus Christus, qui venerat ad homines liberandos, in quibus & mares & fœminæ pertinent ad salutem, nec mares fastidivit, quia marem suscepit ; nec fœminas, quia de fœmina natus est. *De Agone Christ.* 22.

Decipiendo homini propinatâ est venenum per fœminam reparando homini propinetur salus per fœminam. *Aug. serm.* 51. *n.* 3.

Si ergo vir existens, quod utique esse deberet, non nasceretur ex fœminâ, desperarent de se fœminæ, memores primi peccati sui,

quia per fœminam deceptus est primus homo. *Aug. serm. 51. de diverſis, c. 2. aliàs. 63.*

Cujus opprobrium in omnes pertranſit mulieres .... ipſa

rejettées, parce qu'elles auroient été cauſe du peché de l'homme. Il a donc voulu abolir en naiſſant d'une femme, l'infamie de toutes les femmes, & lever par Marie, l'opprobre d'Eve.

matris opprobrium auferat. *Bern. Homil. 2. ſuper Miſſus eſt. num. 3.*

D. Pourquoi Jeſus-Chriſt eſt-il né d'une Vierge?

Sibi creavit animam Dei Filius, quàm non tamé carni peccati miſcuit, ſed ſimilitudini carnis peccati. Sumpſit enim ex Virgine veram quidem carnis ſubſtantiam, non tamen peccati carnem; quia non ex carnali concupiſcentiâ, ſive ſeminatam, ſive conceptam. *Aug. Epiſt. 164. aliàs 99. cap. 7. num. 19.*

R. Jeſus-Chriſt devoit venir dans la reſſemblance de la chair du peché; mais il ne devoit pas venir avec une chair infectée du peché. Il ne devoit donc pas être conçû par la voie de la génération charnelle; parce que c'eſt par cette voie que le peché originel ſe communique aux enfans; il eſt vrai qu'il auroit pû purifier un pere & une mere de toute concupiſcence; mais ç'auroit été un auſſi grand miracle, que de naître d'une Vierge; & entre ces deux miracles il a jugé celui de naître d'une Vierge, plus digne de lui. Parce que c'eſt un miracle qui frappe davantage, qui eſt plus ſenſible, & qui avoit pour témoin celui qui y étoit le plus intereſſé, qui étoit ſaint Joſeph. On peut donc dire avec

saint Augustin, que Dieu a choisi cette voie de naître d'une Vierge, comme digne de l'excellence de la divinité; & qu'il étoit juste que celui qui est admirable, nâquit d'une maniere admirable. La virginité de Marie étoit propre à marquer, que celui qui naissoit étoit la pureté même, & qu'il venoit pour purifier le monde de ses pechez.

Il étoit convenable que la naissance de Jesus-Christ étant le modele, la cause & le Sacrement de la renaissance de tous les Chrétiens, il nâquit d'une Mere vierge, comme les Chrétiens naissent de l'Eglise qui est vierge; qu'il fût conçû par la foi, & non par la chair, comme le sont les Chrétiens, dont il est dit, *qu'ils ne naissent pas de la chair, ni de la volonté de la chair; mais de Dieu.* Et enfin qu'il fût enfanté par une Vierge, & non par la corruption de la chair.

D. Le Verbe se seroit-il incarné, si l'homme n'eût point peché?

R. Saint Thomas décide cette question, par un principe qu'on ne sçauroit trop avoir dans l'esprit, pour arrêter les égaremens de l'esprit hu-

An fortè v
offendit in
tus corpori
tus ex Virgin
Neque hoc
bet offender
imò potius
pietatem suf
piendam d
adducere, q
mirabilis mir
biliter nat is e
Aug. de Ci
Des lib. 10.
29.
Natum de V
gine Mariâ to
confitetur E
clesia, quæ im
tans ejus n
trem quoti
parit mem
ejus, & Vir
est. *Enchir.* c. 3
Qui non
sanguinibus,
que ex volunt
te carnis, se
Deo nati su
Joan. 1.

main. C'eſt, dit-il, que les choſes qui dépendent de la ſeule volonté de Dieu, & qui ne ſont nullement dûës à la créature, ne nous peuvent être connuës qu'autant qu'elles nous ſont manifeſtées par l'Ecriture, qui nous découvre les volontez de Dieu. Ainſi comme l'Ecriture ne marque point d'autre raiſon pour laquelle le Fils de Dieu ſe ſoit incarné, que celle de remedier au peché originel; on doit croire que l'Incarnation a été ordonnée pour cette fin; puiſque l'Ecriture n'en marque point d'autre, & qu'ainſi elle n'auroit point été, ſi l'homme n'eût point peché.

D. Quel eſt le ſentiment des Peres ſur ce point?

R. Ils enſeignent tous unanimement que le Fils de Dieu ne ſe ſeroit point incarné, ſi l'homme n'eût point peché. Saint Auguſtin entr'autres, repete pluſieurs fois, que Nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt n'eſt venu au monde que pour cette ſeule raiſon, pour délivrer les hommes du peché; & il le prouve par un grand nombre de paſſages de l'Ecriture.

Pourquoi Jeſus-Chriſt eſt-il venu au

Et quæ ex ſolâ Dei voluntate proveniunt, ſupra omne debitum creaturæ, nobis innoteſcere non poſſût niſi quatenus in ſacrâ Scripturâ traduntur, per quam divina voluntas nobis innoteſcit. Unde cùm in ſacrâ Scripturâ ubique Incarnationis ratio ex peccato primi hominis aſſigneţur, conveniêtiùs dicitur incarnationis opus ordinatum eſſe à Deo in remedium contra peccatum, ita quod peccato non exiſtête Incarnatio non fuiſſet. *S Thom.* 3. q. 1. *art.* 3.

Nimis longum eſt, ſi ad ſingula teſtimonia ſimiliter diſputemus. Unde commodiùs eſſe arbitror, acervatim cogere, quæ occurrere potuerint, vel quæ ſufficere videbûtur, quibus

monde, dit-il ? Il y eſt venu pour ſauver les pecheurs. C'eſt la ſeule raiſon qu'il ait euë de venir au monde. *Alia cauſa non fuit quare veniret in mundum.* Ce ne ſont point nos mérites ; mais nos pechez qui l'ont fait deſcendre du Ciel en terre. Si l'homme, dit encore ce même Pere dans un autre endroit, n'avoit point quitté Dieu, Dieu ne ſe ſeroit pas fait homme.

appareat Dominum Jeſum Chriſtum non aliam ob cauſam in carne veniſſe . . . niſi ut hâc diſpenſatione miſericordiſſimæ gratiæ omnes . . . . vivificaret, &c. *Aug. lib. 1. de peccat. mer & remiſſ. c 26.*

Si homo non periſſet, Filius hominis non veniſſet. *Aug. ſerm. 174 in Script. alias 8. de verb. Apoſt.*

Nulla cauſa fuit veniendi Chriſto Domino, niſi peccatores ſalvos facere *Aug. ſerm 9 de verb. Apoſt*

Aug. ſerm. 7. c. 7. alias 8. de verb. Apoſt.

Si tu, ô homo, non dimitteres Deum, non fieret pro te Deus, homo. *Aug enarr. in Pſ. 36. ſerm. 2.*

Tous les autres Peres diſent la même choſe en termes précis & formels, & il y a lieu de s'étonner qu'il y ait eu des Theologiens, qui ſur des raiſonnemens humains, ayent crû pouvoir s'écarter d'une doctrine ſi unanimement enſeignée par les Peres. Toutes les raiſons même qu'ils alleguent de l'Incarnation, ſe rapportent uniquement au peché originel. Il n'auroit point été néceſſaire de vaincre le diable par juſtice, s'il ne s'étoit point rendu le maître des

hommes. Il n'auroit point été néceſſaire de ſatisfaire à la juſtice de Dieu, ſi l'homme n'eût point été redevable à cette juſtice par ſes pechez. Il n'auroit point été néceſſaire que la ſageſſe éternelle ſe proportionnât à la groſſiereté & à l'aveuglement des hommes plongez dans l'amour des corps, & devenus incapables de connoître les objets ſpirituels; ſi l'homme étant demeuré dans l'innocence, fût demeuré toûjours capable de ſe nourrir de la Sageſſe éternelle & du pain des Anges, s'il n'eût point eu beſoin de lait & ſi les viandes ſolides lui euſſent été toûjours convenables. C'auroit été au contraire renverſer l'ordre de la ſageſſe de Dieu, s'il eût nourri du lait de l'Incarnation, celui qu'il avoit créé capable de contempler la Verité éternelle en elle-même. Saint Paul témoigne lui-même que Dieu n'a inſtruit les hommes par une prédication folle en apparence; c'eſt-à-dire, par la prédication de l'Incarnation & de la Croix; que parce qu'ils n'avoient point connu Dieu par la ſageſſe. Si donc ils l'euſſent reconnu

Quia in Dei ſapientiâ, non cognovit mundus per ſapientiam Deum: placuit Deo per ſtultitiam prædicationis ſalvos facere credentes. 1. Cor. c. 1. v. 21.

par la ſageſſe, il n'auroit point eu recours à cette voie.

D. Mais ſera-t-il dit que le plus grand & le plus digne des ouvrages de Dieu, qui eſt l'élevation de la nature humaine, juſqu'à l'union à la perſonne du Verbe, ſoit dûë au peché?

R. Il y a deux regards dans ce myſtere; l'un de l'abaiſſement & de l'anéantiſſement d'un Dieu, juſqu'à ſe revêtir de l'humanité; l'autre de l'élevation de l'humanité, juſqu'à l'union avec la divinité.

Le premier de ces regards eſt le principal; l'autre n'en eſt qu'une ſuite. Il faut conſiderer Jeſus-Chriſt comme un Dieu anéanti, & non comme un homme élevé. Or il n'eſt pas étrange que le peché ſoit la cauſe de l'anéantiſſement de Dieu: c'eſt au contraire la ſeule choſe qui pouvoit porter Dieu à ce rabaiſſement prodigieux, que le deſir de remedier au peché, & de réparer l'orgueil de l'homme. Le peché n'eſt le motif que de l'anéantiſſement de Dieu, & cet anéantiſſement de Dieu a cauſé l'élevation de l'humanité de Jeſus-Chriſt.

D. Ne s'enſuit-il point de là que

la prédestination des membres, précede dans le dessein de Dieu, celle du Chef ?

R. Non ; car il n'y a qu'à concevoir la rédemption dans cet ordre ; qu'après le peché d'Adam, Dieu forma le dessein de réparer par un homme-Dieu, l'outrage que l'homme avoit fait à Dieu ; & qu'il donna à cet homme-Dieu tous les Elûs, comme le fruit de ses mérites & de sa mort, & les prédestina pour lui être semblables, comme saint Paul le marque dans l'Epître aux Romains ; & ainsi la prédestination du Chef, précedera celle des membres ; quoïque la préviſion du peché précede celle du Chef.

Prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui. *Rom.* 8. 19.

D. Pourquoi Jesus-Christ a-t-il plûtôt reparé la chûte des hommes, que celle des Anges ?

R. Les Peres en rendent diverses raisons.

1°. Ils remarquent dans les Anges prévaricateurs, plus de malice que dans l'homme ; c'étoient de purs esprits qui n'avoient rien de la foiblesse de la chair. Ils sont tombez d'eux-mêmes, sans séduction étrangere ;

par un choix tout volontaire. Ils se sont attachez avec plus d'opiniâtreté à l'objet auquel il se sont portez, en se détournant de Dieu. Or quoique toutes ces raisons ne rendissent pas leur conversion impossible à Dieu, elles ont été néanmoins un juste sujet à la justice de Dieu de les laisser dans le malheureux état, dans lequel ils se sont précipitez.

2°. Le peché de l'homme n'étoit pas en lui-même excusable; puisque Dieu auroit pû justement ne le point reparer, & laisser tous les hommes dans l'état que le peché méritoit; mais ayant dessein de faire paroître sa misericorde, il y avoit quelque chose dans la faute de l'homme, qui l'attiroit davantage que dans celle de l'Ange.

3°. Outre que la plûpart des Anges étant demeurez dans la justice, la fin de l'institution de leur nature, qui étoit de glorifier Dieu, n'étoit pas entierement frustrée; mais toute la nature humaine étant entierement tombée par la chûte du premier homme, Dieu n'auroit point eu de glorificateurs dans la race des hom-

mes, s'il n'en eût formé en les réparant.

CHAPITRE X.

Etat du monde avant l'Incarnation.

D. L'Incarnation du Verbe étant le plus grand ouvrage de Dieu, & le fondement de nôtre salut ; que faut-il considerer dans la conduite que Dieu y a tenuë, afin d'y reconnoître sa sagesse, qui est cachée dans ce Mystere, selon saint Paul?

Loquimur Dei sapientiam in mysterio, quæ abscondita est. 1. Cor. 2. 7.

R. Il faut considerer ce qui a précedé l'Incarnation, ce qui l'a accompagnée; ce qui l'a suivie ; car l'Incarnation étant le grand mystere de la conduite de Dieu, & le remede général des maux & des miseres des hommes ; il n'est pas étrange que Dieu ait voulu que tous les évenemens du monde qui l'ont précedée, ou qui l'ont suivie, y eussent quelque rapport, les uns plus proche, les autres plus éloigné.

D. Quel rapport y ont eu les évé-

nemens, qui ſont arrivez dans le monde avant l'Incarnation ?

R. Les uns ont ſervi à montrer la grandeur de la maladie que le Fils de Dieu devoit guérir, & à prouver ainſi la neceſſité & l'efficace du remede que Dieu a apporté par l'Incarnation.

Les autres ont ſervi à la prédire, & à la faire attendre expreſſément ; à rendre le Fils de Dieu né dans le monde, reconnoiſſable à ceux à qui Dieu a voulu le faire connoître, ſoit de ſon temps, ſoit dans la ſuite.

D. Quels évenemens ont ſervi à faire connoître les maladies de l'homme ?

R. Ceux qui ont fait voir juſqu'à quel excès d'aveuglement & de corruption l'homme étoit arrivé, & combien ſa raiſon & ſa volonté étoient impuiſſantes pour l'en retirer.

D. Quels ſont ces évenemens ?

R. Ce ſont tous ceux qui compoſent l'hiſtoire de ce qui eſt arrivé avant Jeſus-Chriſt ; c'eſt-à-dire, pendant quatre mille ans ; car on n'y voit par tout qu'égaremens, que folies, que déſordres, qui montent par

degrez jusqu'à leur comble. On y voit les vains efforts que l'esprit humain a fait pour trouver quelque lumiere dans les ténébres, dont il étoit enveloppé, qui n'ont abouti qu'à s'y enfoncer encore davantage : On y voit toutes les nations du monde, excepté celle des Israëlites, plongées dans l'idolatrie & dans des superstitions également extravagantes & criminelles. Non seulement les crimes n'étoient pas bannis de ces fausses religions ; mais ils en faisoient même partie, & y étoient autorisez par les grands esprits. Platon le plus grave des Philosophes permet de boire avec excès dans les Fêtes de Bacchus ; comme Seneque le conseille simplement pour égayer l'ame de temps en temps. Aristote après avoir blâmé les images deshonnêtes, en excepte celles des Dieux, qui vouloient être honorez par ces infamies. Il y avoit des prostitutions établies, pour honorer Venus ; & l'amour impudique avoit des temples dans toute la Grece.

Plat. de leg. l. 6. post. med.

Sen. de tranquill. anima c. 15.

Arist. 7. polit. in fine libri.

Athen. lib. 13.

Si quelqu'un avoit reconnu les erreurs du vulgaire, touchant la divinité ;

nité ; il se faisoit un point de prudence de n'en rien découvrir. Platon en parlant du Dieu Créateur de l'Univers, dit qu'il est défendu de le faire connoître au peuple, & déclare qu'il n'en parlera jamais qu'en énigme. *Ep. 2. ad Dion.*

Il n'étoit pas permis de parler des choses spirituelles & intellectuelles : C'étoit un crime à Athenes, & l'on y obligea de se dédire, ceux qui avoient osé enseigner que les Statuës n'étoient pas des Dieux, en la maniere que les peuples l'entendoient. *Diog. Laert l. 2. in Socrat. l. 3. in Platon.*

C'est ainsi qu'une nuit profonde a couvert la terre, pendant quatre mille ans ; les raisonnemens des hommes n'ont enfanté que des monstres. Si quelques-uns ont paru plus reglez & plus vertueux que les autres, leur vertu apparente a toûjours été jointe ou à des vices manifestes, ou à des erreurs & des superstitions grossieres, & à une profonde ignorance de ce qui regarde l'autre vie. Ils n'ont songé qu'à se regler dans celle-ci, & n'ont point eu en vûë de travailler, pour le rendre éternellement heureux. Le monde présent a été leur

partage, & aucun n'a élevé ſes penſées, juſqu'à l'éternité; car encore qu'il y en ait eu qui ont crû l'immortalité de l'ame, ils n'en ont jamais fait un principe de morale, & ils n'ont point crû que cela dût rien changer dans la conduite de leurs actions.

CHAPITRE XI.

Quelles ſont les préparations de la venuë du Fils de Dieu, deſtinées à le rendre reconnoiſſable.

D. POurquoi Dieu a-t-il voulu que la venuë de ſon Fils fût précédée par des marques qui ſerviſſent à le faire reconnoître?

R. C'eſt qu'il étoit également contraire au deſſein de Dieu, & que la venuë de ſon Fils au monde, fût découverte par des preuves ſi éclatantes, qu'elles ne permiſſent à perſonne d'en douter; & qu'elle fût entierement deſtituée de preuves. L'un auroit découvert le conſeil de Dieu, à ceux à qui ſa juſtice avoit réſolu de

le cacher : L'autre auroit donné lieu d'accuſer de témérité la créance qu'on a donné à la vraie Religion, & auroit fourni une excuſe légitime à ceux qui n'auroient pas crû en Jeſus-Chriſt. Il a donc fallu qu'il y eût des preuves pour reconnoître le Fils de Dieu, & que ces preuves fuſſent aſſez claires pour en perſuader ceux qui cherchoient ſincerement la verité ; & aſſez obſcures pour laiſſer dans les ténebres de l'infidelité, ceux qui ne la cherchoient pas.

D. Quelles ſont ces preuves ?

R. Il y en a de pluſieurs ſortes ; mais les principales ſont les prophéties, qui ont prédit ſa venuë. Or afin que ces prophéties fiſſent le double effet auquel elles étoient deſtinées ; il falloit d'une part qu'elles fuſſent certaines ; & de l'autre qu'elles fuſſent telles qu'on s'y pût méprendre par l'attachement à ſes paſſions.

D. Comment Dieu a-t-il procuré la certitude des prophéties ?

R. Il l'a procurée par la qualité de ceux qui en ont été les dépoſitaires, & par la clarté des choſes prédites.

D. Qu'eſt-ce qu'il y a de conſide-

rable dans ceux qui ont été les dépositaires des prophéties ?

R. Il n'eſt rien de plus admirable que les qualitez du peuple que Dieu a choiſi pour lui confier ces prophéties : 1°. C'étoit un peuple tout compoſé d'une ſeule famille, un peuple ſeparé de tous les autres, & le ſeul de tous les peuples de la terre, en qui la vraie Religion ſe fût conſervée.

2°. Ce peuple avoit été aſſuré de la verité de la Religion qu'il profeſſoit, & de la protection particuliere de Dieu, par les plus grands & les plus certains miracles qui ayent jamais été faits, & dont il pouvoit le moins douter, puiſqu'il en avoit été témoin ; car il avoit vû de ſes yeux les plaies d'Egypte, le paſſage de la Mer rouge à pied ſec, le miracle de la Manne, qui dura quarante ans ; l'eau que Moïſe tira d'un rocher ; la conſervation miraculeuſe de ſes vêtemens pendant les quarante ans de ſa demeure dans le déſert ; le paſſage du Jourdain à pied ſec ; la chûte des murs de Jerico ; le Soleil arrêté par le commandement de Joſué : & il y avoit été de temps en temps confir-

mé par de nouveaux miracles, comme par ceux d'Elie & d'Elizée, & par la défaite de l'armée de Sennacherib.

3°. Toute la Religion de ce peuple étoit contenuë dans un livre qui étoit en même temps le plus ancien livre du monde, & le plus digne de foi ; puiſque ſa verité étoit confirmée par tous les prodiges éclatans, & indubitables, qui y étoient rapportez. Le zele de ce peuple pour ce livre étoit admirable ; car il le conſervoit avec un extrême ſoin, quoiqu'il y fût par tout accuſé d'ingratitude, de ſtupidité & de pluſieurs autres crimes.

4°. Il y avoit une impreſſion répanduë généralement parmi ce peuple, qu'il leur devoit venir un Liberateur, qui leur tiendroit la place de Moïſe, & qui établiroit un Royaume éternel.

5°. Ils étoient accoûtumez que Dieu leur fît connoître ſa volonté par des Prophetes ; & quoi qu'il s'y en mêlât de faux, il y en avoit pourtant qu'ils reconnoiſſoient unanimement pour vrais Prophetes, & dont

ils conservoient les prophéties, comme des oracles du Ciel. Or c'est dans ces prophéties, reconnuës par les Juifs, comme autentiques, que sont contenuës celles qui regardent Jesus-Christ; & le seul soin qu'ils avoient de conserver tous les livres qu'ils regardoient comme divins, suffit pour en établir la verité : Dieu a voulu néanmoins la faire paroître d'une maniere encore plus éclatante.

C'est que ce peuple qui avoit reçû tant de bienfaits de Dieu, n'étant que la figure du peuple Chrétien, & étant tout possedé de l'amour des choses du monde, ne pût se former une autre idée de ce Liberateur qu'il attendoit, que celle d'un Roi puissant & victorieux, qui assujetiroit visiblement tous ses ennemis. Ainsi le Fils de Dieu ayant paru dans un état tout opposé à ce qu'ils s'étoient imaginé, attira leur aversion, au lieu de leur amour : Ils le méconnurent par la haine qu'ils avoient de l'état dont il étoit revêtu. Bien loin donc que ce peuple soit suspect d'avoir inventé ces prophéties pour le favoriser, il a fait tout ce qu'il a pû pour en

détourner le ſens ailleurs, & pour empêcher qu'on n'y reconnût Jeſus-Chriſt. De ſorte que les preuves qu'on en tire ſont d'autant plus fortes, qu'elles ſont fournies par ſes ennemis capitaux, qui s'étant répandus par toute la terre, ont fourni par tout aux Chrétiens des preuves pour les combattre.

D. La plûpart des Juifs étoient donc charnels & attachez aux biens de la terre?

R. Oüi; mais parmi ces Juifs charnels, il y avoit néanmoins des Juifs ſpirituels, qui aimoient les biens véritables & éternels, & qui avoient ſoin de détacher leur cœur des choſes de ce monde. Ces Juifs étoient Chrétiens par avance, & étoient ſéparez de cœur de la foule de ceux qui n'aimoient que les choſes de ce monde.

D. D'où vient que Dieu a voulu laiſſer ce peuple ſi long temps dans cet état?

R. C'eſt qu'ayant deſſein de détacher ſon véritable peuple des biens périſſables, afin de faire voir que ce n'étoit pas qu'il fût dans l'impuiſſan-

ce de les rendre heureux temporellement, il a voulu qu'il fût précédé par un autre peuple, dont la fidelité fût récompensée par des biens temporels, & l'infidelité par la perte de ces mêmes biens.

De plus, comme nous avons dit; il étoit nécessaire pour confirmer la verité des prophéties, que ce peuple ne reconnût pas le Messie, & contribuât par son aveuglement à les accomplir, & à en établir la verité.

CHAPITRE XII.

Principales prophéties qui prouvent que Jesus-Christ est le Messie.

D. LEs prophéties sont-elles des preuves indubitables que Jesus-Christ est le Messie, c'est-à-dire, le Liberateur attendu par les Juifs.

R. Oüi; car il y en a qui marquent le temps de sa venuë, d'autres qui marquent des choses qui conviennent tellement à Jesus-Christ, qu'elles ne peuvent convenir qu'à lui.

D. Quel-

D. Quelles ſont les Propheties qui marquent le temps du Meſſie?

R. Premierement, la prophetie de Jacob, porte en termes formels, *que le ſceptre, c'eſt-à-dire l'autorité, ne ſortira point de Juda: & qu'on verra toûjours des Capitaines & des Magiſtrats de ſa race, juſqu'à ce que vienne celui qui doit être envoyé, & qui ſera l'attente des Peuples.*

Non auferetur ſceptrum de Juda, & dux de femore ejus donec veniat qui mittendus eſt, & ipſe erit expectatio gentium. *Gen. n. 49. 10.*

D. Comment cette Prophetie a-t-elle été accomplie?

R. Elle a été accomplie, en ce que l'autorité de ſe gouverner eux-mêmes par leurs propres Magiſtrats, avec pouvoir de vie & de mort, qui étoit toûjours demeurée aux Juifs, même durant la captivité de Babylone, comme il paroît par l'hiſtoire de Suſanne, leur fut ôtée vers le temps de Jeſus-Chriſt; & ils en firent un aveu public au temps de ſa Paſſion, lorſqu'ils s'écrioient: *Nous n'avons pas le pouvoir de faire mourir perſonne.* Ce qui a fait conclure aux Juifs mêmes que l'oracle de Jacob étoit accompli.

* Nobis non licet interficere quemquam. *Joan. 18. 31.*

D. L'autorité n'a-t-elle point été ôtée à la Tribu de Juda, par la puiſ-

ſance des Machabées, qui étoient de la Tribu de Levi ?

R. Non ; car ſous les Machabées même, le Conſeil ſuprême de la Nation établi par Moïſe, & qui exerçoit la ſouveraine autorité, a toûjours ſubſiſté. Toutes les autres Tribus étoient réduites à celle de Juda, ſous le nom de Juifs : C'étoit elle qui formoit le corps de l'état, qui ne s'appelloit plus que la Judée. Les Juifs formoient ainſi ſous les Machabées un Corps & un Royaume gouverné par ſes propres Magiſtrats, & ce ne fut que vers le temps de Jeſus-Chriſt, que cette autorité leur fut ôtée : elle fut enfin entierement anéantie, & les Juifs chaſſez ſans reſſource de la terre de leurs peres.

Secondement, ce temps eſt auſſi marqué dans Daniel par pluſieurs caracteres : Il eſt dit que depuis l'Edit donné par Artaxerxes la 20. année de ſon regne, pour faire rétablir Jeruſalem, *juſqu'au temps du Chriſt Chef du peuple*, il y avoit ſoixante-neuf ſemaines, c'eſt-à-dire, ſoixante-neuf ſemaines d'années, comme tout le monde en convient, qui ſont qua-

Uſque ad Chriſtum ducem. *Danielis c. 9 v. 25.*

tre cens quatre-vingt-trois années ; qu'après ces quatre cens quatre-vingt-trois ans passez, *le Christ seroit tué ; que ce peuple qui le rejetteroit, ne seroit plus son peuple ; & qu'un Capitaine, qui devoit venir, détruiroit la Ville & le Sanctuaire.* Il est marqué que dans la semaine d'années, qui suit les soixante neuf ; c'est-à-dire, depuis l'an 483. jusqu'à 490. *le Christ devoit confirmer son alliance avec plusieurs* ; c'est-à-dire, qu'il devoit établir la nouvelle Loi ; *que dans le milieu de ces dernieres sept années l'Hostie & les Sacrifices cesseroient* ; c'est-à-dire, que les Sacrifices de l'ancienne Loi seroient abolis, ce qui est arrivé par la mort de Jesus-Christ ; & qu'ensuite *l'abomination de la désolation seroit dans le Temple, & la désolation dureroit jusqu'à la consommation & jusqu'à la fin.*

Christus occidetur, & non erit ejus populus, qui eum negaturus est. Et Civitatem, & Sanctuarium dissipabit populus cum duce venturo *v.* 26.

Confirmabit autem pactum multis hebdomada una : & in dimidio hebdomadis deficiet Hostia & Sacrificium.

Et erit in Templo abominatio desolationis, & usque ad consummationé & finem perseverabit desolatio. *v.* 27.

Voià donc le temps de la venuë du Christ ou du Messie, marquée par plusieurs caracteres.

1°. Il devoit paroître environ quatre cens quatre-vingt-trois ans après l'Edit donné pour rebâtir Jerusalem.

2°. Il devoit établir sa Loi, être renoncé par les Juifs, & être tué pendant les sept années suivantes.

3°. La destruction de Jérusalem & du Temple, l'abolition des Sacrifices pour toûjours ; la désolation totale & irremédiable des Juifs, devoit suivre cette mort. Or tout cela est arrivé précisément dans le temps de Jesus-Christ : Jerusalem a été détruite par Tite, les Sacrifices ont été abolis, le Temple ruiné de fond en comble, & les Juifs dispersez sans promesse de rétablissement.

D. N'y a-t-il pas quelques difficultez & quelques disputes, sur le temps où il faut commencer, & où il faut finir cette prophétie ?

R. Dieu permet qu'il y ait toûjours de ces sortes de difficultez, pour aveugler les opiniâtres ; mais elles n'empêchent pas la clarté de cette Prophetie. Car en quelque endroit qu'on place le commencement ou la fin de ces semaines d'années, il est certain qu'il y est dit que le Christ doit venir & être tué avant la destruction du second Temple, & la ruine de Jerusalem : Et par consequent on ne

peut dire qu'il ne ſoit pas venu ; puiſque Jeruſalem & le Temple ſont détruits il y a ſi long-temps.

Troiſiémement, le temps du Meſſie eſt encore marqué par le Prophete Aggée. Encore un peu de temps, dit-il, & j'ébranlerai le Ciel & la Terre, la Mer & tout l'Univers. J'ébranlerai tous les Peuples, & le Deſiré de toutes les Nations viendra ; & je remplirai de gloire cette Maiſon ; c'eſt-à-dire, le ſecond Temple, dit le Seigneur des Armées. La gloire de cette ſeconde Maiſon ſera encore plus grande que celle de la premiere, dit le Seigneur des Armées. Et je donnerai la paix en ce lieu, dit le Seigneur des Armées.

« Adhuc unum modicum eſt, & ego commovebo cælum & terram ; & mare & aridam. Et movebo omnes Gentes : Et veniet deſideratus cunctis gentibus ; & implebo Domũ iſtam gloriâ, dicit Dominus exercituum..... Magna erit gloria domus iſtius noviſſimæ, plus quam primæ, dicit Dominus exercituum : Et in loco iſto dabo pacem, dicit Dominus exercituum. *Agg. cap.* 2. *v.* 7. 8 *&* 10.

Quatriémement, ce temps eſt encore prédit par Malachie : *Je vas*, dit-il, *vous envoyer mon Ange, qui préparera ma voie devant ma face, & auſſi-tôt le Dominateur que vous cherchez, & l'Ange d'Alliance ſi deſiré de vous, viendra dans ſon temple.*

Ecce ego mitto Angelũ meum, & præparabit viam ante faciẽ meam, & ſtatim veniet ad Templum ſuum Dominator quem vos quæritis, & Angelus teſta-

menti, quem vos vultis. *Malach.* 3. *v.* 1.

Donc il eſt prédit que le Meſſie viendroit avant la deſtruction de ce Temple.

D. Ne peut-on point dire que le Meſſie eſt venu, mais que le Meſſie n'eſt pas Jeſus-Chriſt?

R. Quelques Juifs l'ont voulu dire, quelques-uns ayant attribué le nom de Meſſie à Herode, quelques-autres à Veſpaſien; mais cela eſt abſolument ridicule: Car depuis ces Prophetes juſqu'à la deſtruction du Temple, il n'eſt venu perſonne à qui les autres Propheties faites du Meſſie puſſent convenir.

Il n'eſt venu aucun autre, qui ſe diſant le Meſſie, ait été tué par les Juifs. Il falloit que le Meſſie fût de Bethléem, ſelon la Prophetie de Michée. *Et vous Bethléem, appellée Ephrata, vous êtes petite entre les Villes de Juda: mais c'eſt de vous que ſortira celui qui doit regner dans Iſraël: dont la génération eſt dès le commencement de l'éternité.* Or cela ne convient qu'à Jeſus-Chriſt.

Et tu Bethléem Ephrata, parvulus es in millibus Juda: ex te mihi egredietur qui ſit Dominator in Iſraël, & egreſſus ejus ab initio, à diebus æternitatis. *Mich.* 5. 2.

Il n'en eſt venu aucun autre que Jeſus-Chriſt, au nom duquel on ait annoncé aux hommes la remiſſion

Ipſe autem vulneratus eſt propter iniquitates noſtras, attri-

des pechez, & qui ait prétendu donner sa vie pour le peché, & nous guérir par ses playes, comme il est prédit du Messie par Isaïe.

rus est propter scelera nostra : Disciplina pacis nostræ super eum, & livore ejus sanati sumus. *Isai. c. 53. 5.*

Il n'en est venu aucun qui ait fait des miracles & des prodiges, tels que Jesus-Christ, qui ait rendu la vûë aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la vie aux morts, & qui ait commandé à tous les élemens.

Mais la prédiction capitale, & qui suffit seule pour faire reconnoître le Messie ; c'est celle qui avoit marqué la conversion des Gentils au Dieu d'Israël, & la destruction de l'idolâtrie. Jamais il n'y eut ni un plus grand évenement que celui-là, ni plus clairement prédit.

L'idolâtrie regnoit par toute la terre, excepté dans la Judée : Elle étoit armée de toutes les puissances du monde, & de toutes les passions qui peuvent porter les hommes à la soûtenir. Cependant les Prophetes avoient très-clairement prédit la ruine de l'idolâtrie par le Messie.

Dans les derniers temps, dit Isaïe, *la montagne sur laquelle se bâtira la Maison du Seigneur, sera fondée sur*

Et erit in novissimis diebus præparatus mons Domus Domini

in vertice montium, & elevabitur super colles, & fluent ad eum omnes Gentes. Et ibunt populi multi, & dicens: Venite & ascendamus ad montem Domini, & ad Domum Dei Jacob, & docebit nos vias suas, & ambulabimus in semitis ejus: Quia de Sion exibit Lex, & verbum Domini de Jerusalem. Et judicabit Nationes, & arguet populos multos. *Isaïe 2. v. 2. 3. & 4.*

Et elevabitur Dominus solus in die illâ; & idola penitùs cóterentur. *v. 17.*

In die illâ radix Jesse, qui stat in signum populorú, ipsú Gentes deprecabuntur, & erit sepúlchrum ejus gloriosum. *Isai. 11. 10.*

Ecce intelliget servus meus, exaltabitur, & sublimis erit valdè. *Idem 52. v. 13.*

le haut des montagnes : Elle s'élevera au-dessus des collines, toutes les Nations y accoureront en foule ; une infinité de Peuples y viendront, en disant : Allons à la Montagne du Seigneur, & à la maison de Jacob : Il nous enseignera ses voyes, & nous marcherons dans ses sentiers ; parce que la Loi sortira de Sion, & la parole du Seigneur de Jérusalem. Il jugera les Nations, & il convaincra d'erreur plusieurs Peuples. Le Seigneur seul paroîtra grand en ce jour-là, & toutes les Idoles seront brisées.

Mais qui est celui qui devoit faire toutes ces merveilles ? C'est le Messie selon les Prophetes : *Le rejetton de Jessé* ; c'est à-dire, le Fils de David, *sera exposé comme un étendart devant les Peuples. Les Nations viendront lui offrir leurs prieres, & son Sepulchre sera glorieux.*

Mon serviteur, dit encore le même Prophete, *sera rempli d'intelligence. Il montera au plus haut comble de gloire. Il paroîtra sans gloire devant les hommes, & dans une forme mépriſable aux yeux des enfans des hommes. Il arrosera beaucoup de*

Nations : les Rois se tiendront devant lui dans le silence ; parce que ceux auſquels il n'a point été annoncé le verront ; & ceux qui n'auront point entendu parler de lui le contempleront.

Je m'en vas, dit-il encore, *le donner pour témoin aux Peuples, pour Maître & pour Chefs aux Gentils.*

Vous appellerez une Nation, qui vous étoit inconnuë, & les Peuples que vous ne connoiſſiez point accoureront à vous, à cauſe du Seigneur vôtre Dieu, & du Saint d'Iſraël, qui vous aura rempli de gloire.

C'eſt ce Juſte, dont le même Iſaïe dit, *qu'il doit paroître comme une lumiere, & que le Sauveur de Sion brillera comme une lampe allumée :* A quoi il ajoûte : *Les Nations verront vôtre Juſte : Tous les Rois verront vôtre Prince.*

Il eſt encore décrit avec des caracteres plus particuliers, dans un autre endroit, où Iſaïe après avoir marqué, *qu'il étoit l'objet de la complaiſance de Dieu, qu'il ſeroit rempli de benignité : il prédit que les Iſles*, (c'eſt le nom dont les Juifs ſe ſervoient pour marquer le païs de l'Eu-

Inglorius erit inter viros aſpectus ejus, & forma ejus inter filios hominum. *v.* 14.

Iſte aſperget gentes multas, ſuper ipſum cõtinebunt Reges os ſuum : Quia quibus non eſt narratum de eo, vi derunt : Et qui non audierunt, cõtemplati ſunt. *v.* 15.

Ecce teſtem populis dedi eũ, Ducem ac Præceptorem Gentibus. *Id. c.* 55 *v.* 4

Ecce gentem quem neſciebas, vocabis, & Gentes quæ te non cognoverunt, ad te current propter Dominum Deum tuum, & Sanctum Iſrael, quia glorificavit te *v.* 5.

Egrediatur ut ſplendor Juſtus ejus, & Salvator ejus ut lampas accendatur. *Iſai.* 62 1.

Videbunt Gentes Juſtum tuũ, & cuncti Reges

inclytum tuum. *v.* 1.

Ecce servus meus... complacuit sibi in illo anima mea. .... Non clamabit... calamum quassatum non conteret.... legem ejus insulæ expectabunt... Et dedi te in fœdus populi, in lucem Gentium. *Isaiæ cap.* 42. *vers.* 1. 2. 3. 4. 6.

rope) *attendoient sa Loi, & que Dieu l'avoit établi pour être le reconciliateur du Peuple, & la lumiere des Nations.*

On ne peut donc douter que la conversion des Nations par le Messie, n'ait été prédite avec la ruine de l'idolâtrie. Il n'y a plus qu'à voir qui a fait ce grand ouvrage. Or personne ne peut désavoüer que ce ne soit Jesus-Christ qui l'a fait, & qu'il ne l'ait fait d'une maniere, qui suffit seule pour le faire reconnoître. Il a attaqué l'idolâtrie dominante dans toute la terre, soûtenuë par toutes les puissances du monde, appuyée de la Philosophie, de la Doctrine, & de tous les secours humains: employant le fer & le feu contre tous ceux qui l'osoient choquer. Il l'attaque par douze hommes, sans Lettres, sans éloquence, sans force & sans appui; separez les uns des autres, & partagez en diverses Provinces: Et cependant il en est venu à bout, par la

mort & par les souffrances d'une infinité de Martyrs.

Il n'y a donc qu'à réduire en preuves ces Propheties qui ont précédé Jesus-Christ, & les évenemens qui l'ont suivi, pour en former un argument invincible. Celui-là est le vrai Messie prédit par les Prophetes, qui ayant paru à la fin des semaines marquées par Daniel avant la destruction du second Temple, avant la ruine de la ville de Jerusalem, & la désolation totale des Juifs; étant né à Bethléem, ayant annoncé la remission des pechez; ayant fait une infinité de miracles, a été désavoüé & tué par les Juifs, qui étoient déja privez de l'autorité de se gouverner eux-mêmes; a détruit par ses disciples prêchans en son nom, l'idolâtrie dominante par tout le monde; & a ramené les Peuples du Culte du vrai Dieu qui étoit ignoré par tout. Or Jesus-Christ a fait tout cela, il est donc le vrai Messie.

CHAPITRE XIII.

Que Jesus-Christ a dû être reconnu pour le Messie par les Juifs, même durant sa vie.

D. LEs preuves ci-dessus alleguées, n'étant pour la plûpart tirées que d'évenemens arrivez après la mort de Jesus-Christ ; comme la ruine de Jérusalem, la destruction du Temple, la conversion des Gentils ; comment les Juifs ont-ils pû méconnoître Jesus-Christ pour le Messie.

R. Quoique ces grandes & éclatantes preuves de la venuë du Messie, soient posterieures à la mort de Jesus-Christ ; les Juifs néanmoins en ont eu de très-suffisantes pour le reconnoître.

1°. Puisqu'ils devoient mettre l'esperance de leur salut dans le Messie, ils devoient avoir une extrême attention pour les marques de sa venuë ; & par consequent ils devoient remarquer qu'ils étoient sur la fin de

la Prophetie de Daniel, & que celle de Jacob, qui prédiſoit la privation de leur autorité, étoit accomplie. Ainſi Jeſus-Chriſt ayant paru parmi eux dans ce temps-là, & s'étant dit le Meſſie; ils ont dû l'examiner ſans prévention & ſans paſſion, puiſque le temps de l'arrivée du Meſſie étoit venu.

2°. L'innocence irreprochable de ſa vie, & la pureté de ſa doctrine, ont dû attirer leur admiration & leur eſtime; & ils avoüoient eux-mêmes, qu'on n'avoit jamais rien vû de ſemblable en Iſraël, ainſi qu'il eſt rapporté par l'Evangeliſte. Nunquam apparuit ſic in Iſraël. *Matth. 9.* 33.

3°. Ils ne voyoient dans cet homme rien d'humain; ils n'y remarquoient aucune des paſſions qui agiſſent dans les autres: Il annonçoit la rémiſſion des pechez; il leur prêchoit le Royaume du Ciel; tout cela étoit digne du Meſſie.

4°. Ils voyoient de plus, que cet homme rendoit la vûë aux aveugles, l'oüie aux ſourds, le marcher aux boiteux, la vie aux morts, & que tous les élemens lui obéiſſoient: tout cela étoit prédit du Meſſie, & de nul

autre. Jesus-Christ devoit donc avoir plus d'autorité parmi eux, qu'aucun des Prophetes qui l'avoient précédé; puisqu'aucun n'avoit fait de si grandes choses.

Ainsi Jesus-Christ se disant Messie, ils l'en devoient croire; puisque son témoignage confirmé par tant de miracles, s'accordoit avec les Propheties.

D. Mais ils avoient plusieurs préjugez qui les en pouvoit empêcher, & il y avoit quelques Propheties qui ne paroissoient pas convenir à Jesus-Christ?

R. Les signes que Jesus-Christ donnoit de sa mission, & de la verité de ce qu'il prêchoit aux hommes étant clairs, les obligeoient de suspendre leur jugement sur les doutes qui leur pouvoient rester; & d'en rechercher de bonne foi l'éclaircissement. Or s'ils l'eussent cherché sincerement, ils l'eussent trouvé, & Jesus-Christ même les auroit satisfait sur ces doutes.

Ils sçavoient, par exemple, que le Messie devoit naître de Bethléem, & ils croyoient que Jesus-Christ étoit

de Nazareth, & non pas de Bethléem; mais comme il n'y a pas de contradiction qu'un homme naiſſe dans une Ville, & demeure dans une autre; ils devoient s'informer ſi Jeſus-Chriſt n'étoit point né effectivement dans Bethléem, quoique Joſeph & Marie ſa mere euſſent depuis demeuré à Nazareth.

Ils ſuppoſoient que le Meſſie les devoit délivrer de leurs ennemis viſibles, rétablir leur empire temporel, & paroître dans un état éclatant. Mais ils devoient ſçavoir qu'ils avoient des ennemis bien plus terribles que les Romains; ſçavoir leurs pechez & les démons, dont il leur étoit tout autrement important d'être délivrez, que de leurs ennemis viſibles. Ils devoient ſçavoir qu'ils avoient pour cela beſoin d'un Liberateur; qu'il y avoit un autre Royaume bien plus conſiderable que les Royaumes temporels; & que le Meſſie devoit établir ce Royaume & pouvoit les y introduire. Ils devoient ſçavoir enfin, qu'il y avoit quelque choſe de bien plus grand que tout cet éclat exterieur, pour lequel ils avoient

tant de passion ; & que cet amour du monde étant au contraire le plus grand de leurs maux, celui qui les en devoit délivrer, leur devoit apprendre par son exemple & par ses paroles à mépriser le monde, & non pas à contenter leurs passions, qui étoient les maladies qu'il devoit guérir.

C'est l'ignorance de ces veritez, qui a fait méconnoître Jesus-Christ aux Juifs; & cette ignorance ayant sa source dans la corruption de leur cœur, ne peut servir qu'à les condamner. Ils n'ont pû croire à Jesus-Christ parce qu'ils n'ont pas voulu opiniâtrément y croire ; & ils ne l'ont pas voulu, parce qu'ils ont aimé la gloire & les biens du monde, & qu'ils n'ont pas vû Jesus-Christ disposé à les leur procurer.

D. Pourquoi Dieu permettoit-il que les Prophetes cachassent la délivrance des pechez & de la servitude du démon, sous la figure d'une délivrance temporelle d'ennemis extérieurs & sensibles ; & le Royaume spirituel que le Messie devoit établir, sous les figures d'un Royaume

me visible & temporel ?

R. Afin que ce fût le cœur qui distinguât les hommes, & que le Messie fût reconnoissable aux amateurs des biens spirituels, & demeurât inconnu aux amateurs du monde & des choses temporelles ; & que ces amateurs du monde s'élevant contre le Messie & contre ses Disciples, accomplissent les Propheties, & fissent paroître la force invincible de la verité & de la grace de Dieu.

Jesus-Christ n'auroit point eu plusieurs des marques & des caracteres du Messie, si les Juifs l'avoient reçû : Il falloit qu'ils le rejettassent, qu'ils le trahissent, qu'ils le vendissent, qu'ils le couvrissent d'opprobres, qu'ils lui perçassent les pieds & les mains, qu'ils le crucifiassent, qu'il résuscitât ensuite : Que Jerusalem fût détruite, le Temple renversé, les Sacrifices abolis, les Juifs dispersez sans retour ; parce que tout cela étoit prédit, & que cela fait une partie des preuves de Jesus-Christ. La vraie Religion seroit bien moins établie, si J. C. avoit attiré d'abord tout le monde à lui. On auroit pris cela

pour un emportement populaire, & on auroit crû que chacun en particulier auroit été entraîné & dominé par la multitude, comme il arrive souvent. Mais les témoignages qui lui sont rendus par les Juifs incredules & ennemis; les cruautez inoüies que les Payens ont exercé contre ses Disciples, qui n'ont pû empêcher que Jesus-Christ ne se soit fait reconnoître, sont des preuves éclatantes & certaines que ce Jesus-Christ est le Messie prédit par tant de Prophetes.

CHAPITRE XIV.

Qu'aucune des marques par lesquelles on reconnoît que Jesus-Christ est le Messie, ne convient à Mahomet.

D. NE pourroit-on point attribuer à Mahomet la plûpart des choses qui conviennent à J. C. puisqu'il a établi une Religion aussi étenduë que la sienne, & où l'on fait profession de n'adorer qu'un Dieu?

R. Tant s'en faut, que ce qui oblige de reconnoître Jesus-Christ pour le Messie, convienne à Mahomet; que toutes les preuves de Jesus-Christ sont fondées sur les differences qu'il y a entre lui & Mahomet, comme il est facile de le montrer.

1°. Jesus-Christ a été prédit, comme on l'a montré; Mahomet ne l'a point été, quoiqu'il ait fait un tel renversement dans le monde, que ç'auroit dû être le principal objet des Propheties, si c'étoit un changement en bien.

2°. Jesus-Christ a établi sa mission par une infinité de miracles si certains, que les ennemis même en sont demeurez d'accord: Mahomet n'a fait aucuns miracles, & ses Disciples même n'ont osé lui en attribuer aucun.

3°. Jesus-Christ est mort, il est résuscité; & sa résurrection est attestée par des témoins irréprochables, qui ont signé leur témoignage de leur sang. Mahomet est mort sans résusciter, & l'on n'a pas même eu la hardiesse d'inventer qu'il soit résuscité.

4°. Toute l'autorité de l'ancien Teſtament prouve Jeſus-Chriſt & ſa doctrine ; toute l'autorité de cette même Ecriture condamne Mahomet & ſa doctrine.

5°. Si Jeſus-Chriſt eſt ſincere, Mahomet eſt un impoſteur ; mais Mahomet n'a pas oſé même accuſer Jeſus-Chriſt d'impoſture. Ainſi tout condamne Mahomet, & il eſt même condamné par lui-même.

6°. Jeſus-Chriſt annonce aux hommes de grandes merveilles ; mais il les prouve par de plus grands miracles, par ſes Prophéties & par ſa réſurrection. Mahomet conte des fables impertinentes, & ne les établit, ni ſur des Propheties, ni ſur des miracles, ni ſur ſa réſurrection.

Il n'y a donc rien de ſi raiſonnable, que de croire en Jeſus-Chriſt ; & rien de ſi déraiſonnable, que de croire Mahomet.

D. Mais n'eſt-ce pas un miracle, que ce progrès étonnant de la Religion Mahometane, qui occupe près de la moitié du monde ? Et n'a-t-on pas lieu de le comparer avec le progrès étonnant de la Religion Chrétienne ?

R. Il n'y a rien de ſurprenant dans le progrès de la Religion Mahometane ; puiſqu'elle ne s'eſt introduite que par la force, par l'ignorance & par la concupiſcence, en contentant preſque toutes les inclinations de la nature corrompuë ; en propoſant une felicité charnelle, & en défendant l'examen de la Religion. Il n'eſt pas étrange que des cauſes humaines produiſent un effet humain, qui leur eſt proportionné.

Mais il n'y a rien que de ſurprenant dans le progrès de la Religion Chrétienne, qui s'eſt introduite ſans force & ſans appui humain ; parmi des ennemis animez & armez pour la détruire ; qui s'eſt accruë parmi les ſouffrances, & par la mort de ceux qui l'ont publiée ; qui a attaqué toutes les inclinations de la nature, & qui n'a propoſé aux hommes qu'une felicité ſpirituelle pour une autre vie, ſans leur rien promettre pour celle-ci, que des travaux & des perſecutions.

Il n'eſt pas étrange que Mahomet ait converti les peuples, en tuant ceux qui s'oppoſoient à lui, & en flattant

ceux qui se donnoient à lui. Mais il est étrange & divin que Jesus-Christ les ait convertis, en leur apprenant de tout souffrir de leurs ennemis, & en privant ses amis de tous les biens & de tous les avantages du monde.

CHAPITRE XV.

Que Jesus-Christ est vrai Dieu.

D. EN combien de manieres peut-on tomber dans l'héresie, qui nie la divinité de Jesus-Christ ?

R. On y peut tomber en trois manieres principales.

1°. En ne reconnoissant point en Dieu, un Verbe Dieu : d'où il s'ensuivroit que Jesus-Christ ne seroit qu'un pur homme, qui surpasseroit seulement les autres en vertu ; & c'est l'héresie des anciens Photiniens & des Sociniens d'a-present.

2°. En reconnoissant bien un Verbe, distingué de Dieu le Pere, & que ce Verbe s'est fait homme, mais en niant que ce Verbe soit éternel ; &

égal à Dieu le Pere : d'où il s'enſuivroit que Jeſus-Chriſt, qui eſt ce Verbe fait homme, ne ſeroit pas Dieu Eternel ; & c'eſt l'héréſie des Ariens.

3°. En diſant qu'il y a en Dieu, un Verbe Eternel égal à ſon Pere ; mais que ce Verbe ne s'eſt uni à l'homme, que par une union de grace, & en la maniere que le Saint-Eſprit s'unit à nos ames : d'où il s'enſuivroit encore, que cet homme, quoiqu'uni à Dieu, ne ſeroit pas Dieu, parce qu'il ſubſiſteroit à part ; & c'eſt l'héréſie des Neſtoriens.

D. Quelle eſt donc la foi de l'Egliſe contre ces erreurs ?

R. La foi de l'Egliſe eſt que Jeſus-Chriſt eſt vraiment Dieu ; parce que Jeſus-Chriſt eſt la perſonne même du Verbe Eternel égal à ſon Pere, qui s'eſt uni ſubſtantiellement à une nature humaine, en ſe la rendant propre : En ſorte que cette humanité ne ſubſiſte point à part ; mais eſt jointe au Verbe, comme le corps à l'ame, & ne fait avec le Verbe qu'une perſonne.

Homo verus, Deus verus : Deus & homo totus Chriſtus. Qui negat Deũ Chriſtum Photinianus eſt. *Aug. ſerm. 92. n. 3.*

Ainſi, 1°. Les Sociniens ſont héré-

tiques ; parce qu'ils nient le Verbe de Dieu ; d'où il s'enſuit qu'il ne s'eſt point fait homme, & que Jeſus-Chriſt homme n'eſt pas Dieu.

2°. Les Ariens ſont hérétiques ; parce qu'ils nient que le Verbe ſoit Dieu, & égal à ſon Pere ; d'où il s'enſuit que Jeſus-Chriſt n'eſt pas Dieu, ni égal à Dieu le Pere.

3°. Les Neſtoriens ſont hérétiques ; parce que niant l'union ſubſtantielle du Verbe avec l'humanité de Jeſus-Chriſt, & conſiderant cette humanité comme un homme ſubſiſtant par ſoi-même, ils lui ôtent par là la divinité.

D. Comment faut-il réfuter ces héréſies ?

R. On a déja refuté celle des Sociniens & des Ariens, en montrant que le Verbe eſt une perſonne en Dieu, diſtincte du Pere & du Saint-Eſprit ; & que cette perſonne du Verbe eſt égale à Dieu ſon Pere, Eternelle & Toute-puiſſante comme lui, & un ſeul Dieu avec lui.

Mais on réfute toutes ces trois héréſies enſemble, en montrant que cet homme, qu'on appelle Jeſus-Chriſt qui

qui a été visible durant sa vie mortelle, qui a souffert sous Ponce Pilate, étoit le Verbe même de Dieu, égal à Dieu son Pere: En sorte qu'il étoit vrai de dire; voilà le Verbe de Dieu: & qu'il pouvoit dire; je suis Dieu, je suis le Verbe de Dieu; de même qu'il pouvoit dire je suis homme.

Cela paroît manifestement par l'Ecriture: Car c'est à Jesus-Christ visible & résuscité, que saint Thomas dit en l'adorant: *Mon Seigneur & mon Dieu*: Et Jesus-Christ approuvant la foi de saint Thomas, & les termes dont il s'étoit servi pour l'adorer, a dit effectivement: *Je suis vôtre Seigneur & vôtre Dieu.* Donc l'homme present à saint Thomas, étoit Dieu; c'est-à-dire, que c'étoit le Verbe parlant par l'humanité.

Dominus meus, & Deus meus. *Joan. 20. v. 28.*

C'est aussi le langage de saint Paul: Car celui qui viendra juger les vivans & les morts, c'est Jesus-Christ homme, & néanmoins ce Jesus-Christ est le grand Dieu, selon saint Paul. *Attendant*, dit-il, *l'heureuse esperance & l'avenement du grand Dieu, & nôtre Seigneur Jesus-Christ.* Celui qui a acquis l'Eglise par son

Expectantes beatam spem, & adventum gloriæ magni Dei, & Salvatoris nostri Jesu Christi. *Tit. 2. 13.*

Ecclesia Dei, quam acquisivit sanguine suo. *Act.* 20. 28.

sang, c'est Jesus-Christ ; & néanmoins saint Paul déclare, que *Dieu s'est acquis son Eglise par son sang.*

Celui qui parloit aux Juifs, étoit Jesus-Christ homme ; & néanmoins Jesus-Christ dit lui-même en parlant aux Juifs, *qu'il étoit devant Abraham.* C'étoit donc le Verbe qui parloit aux Juifs par l'humanité ; car l'humanité de Jesus-Christ n'auroit pû dire, qu'elle étoit avant Abraham.

Antequam Abraham fieret ego sum. *Joan.* 8. 58.

Cela paroît manifestement encore par la qualité de Fils de Dieu, si souvent attribuée à Jesus-Christ dans le Nouveau Testament, & particulierement par saint Pierre & par sainte Marthe. Et dans l'aveu & la confession faite par Jesus-Christ devant Caïphe, sur le sujet de sa condamnation. Car il faut remarquer que ce terme de Fils de Dieu, ne signifioit point un Fils adoptif, un fils par grace, ce qui peut convenir aux hommes ; mais un Fils de Dieu par nature, un Fils égal à Dieu, & né de Dieu de toute éternité. Les Juifs n'eussent point fait un crime à Jesus-Christ de s'être dit fils adoptif de Dieu : Ils

Matth. 16. 16. *Joan.* 7. 27. *Matth.* 26. 64.

n'étoient pas si ignorans, qu'ils ne sçussent bien que des hommes pouvoient participer à la qualité de Fils de Dieu, d'une maniere impropre & métaphorique. Le sens de leur reproche, étoit donc que Jesus-Christ se disoit Fils naturel de Dieu, égal à Dieu, & vrai Dieu; c'est là ce qu'ils appelloient un blasphême : *Nous ne vous lapidons pas*, disoient-ils, *pour la bonne œuvre que vous avez faite; mais parce qu'étant homme vous vous faites Dieu.* Et ailleurs : *Les Juifs cherchoient encore avec plus d'ardeur à le faire mourir; voyant que non seulement il ne gardoit pas le Sabat; mais qu'il disoit de plus que Dieu étoit son Pere, se faisant ainsi égal à Dieu.*

De bono opere non lapidamus te, sed de blasphemia: Et quia tu homo cum sis, facis te Deum. *Joan.* 10 *v.* 33.

Propterea ergo magis quærebant eum Judæi interficere; quia non solùm solvebat Sabbatum, sed & Patrem suum dicebat Deum, æqualem se faciens Deo. *Joan.* 5. 18.

C'étoit donc là le sens du mot de *Fils de Dieu*, lorsque le Pontife dit à Jesus-Christ : *Je vous commande par le Dieu vivant, de nous dire si vous êtes le Christ Fils de Dieu.* Ainsi quand Jesus-Christ lui répondit, *vous l'avez dit*; c'est-à-dire, *je le suis*: il confessa publiquement qu'il étoit Fils de Dieu par nature : Car ce seroit une impieté, que de croire qu'il

Adjuro te per Deum vivum, ut dicas nobis si tu es Christus filius Dei. *Matth.* 26. 63.

Dicit illi Jesus : Tu dixisti. *v.* 64.

ait trompé Caïphe, par une équivoque; & que Caïphe lui demandant, s'il étoit le Fils naturel de Dieu, il ait répondu qu'il l'étoit, mais en un sens de métaphore, & seulement par adoption. Et ce seroit deshonorer Jesus-Christ & sa mort, que d'avoir seulement cette pensée.

Il est donc clair que le mot de *Fils de Dieu*, si souvent attribué à Jesus-Christ, signifie le *Fils naturel de Dieu*; c'est-à-dire le Verbe: Et que dire, comme Jesus-Christ a fait, *Je suis le Fils de Dieu*; c'est la même chose que de dire je suis le Verbe. Or il n'y a que le Verbe qui puisse dire je suis le Verbe: par consequent c'est le Verbe qui a fait cette réponse devant Caïphe, quoi qu'il l'ait fait par l'humanité, qu'il s'étoit renduë propre, & qu'il avoit unie à sa Personne divine.

Enfin on ne peut voir ce langage & cette doctrine mieux établie, que par le commencement de la premiere Epître de saint Jean: *Nous vous annonçons*, dit cet Apôtre, *la parole de vie, qui étoit dès le commencement que nous avons oüie, que nous avons*

Quod fuit ab initio, quod audivimus, quod vidimus oculis nostris, quod

vûë de nos yeux, que nous avons regardée avec attention, & que nous avons touchée de nos mains : Car la vie même s'eſt venuë montrer aux hommes : Nous l'avons vûë, nous en rendons témoignage, & nous vous annonçons cette vie éternelle, qui étoit dans le Pere, & qui s'eſt venuë montrer à nous.

perſpeximus, & manus noſtræ contrectaverunt de verbo vitæ : & vita manifeſtata eſt, & vidimus, & teſtamur, & annuntiamus vobis vitam æternam quæ erat apud Patrem & apparuit nobis. 1. Joan 1. 1.

Jeſus-Chriſt eſt donc, ſelon cet Apôtre, *la parole de vie, la vie éternelle, la parole qui étoit dans le Pere;* c'eſt-à-dire, le Verbe de Dieu, le Fils de Dieu naturel, mais le Verbe & le Fils naturel de Dieu, rendu viſible par l'humanité qu'il a priſe, & devenu capable d'être vû, entendu, & touché, en un ſens auſſi veritable & auſſi réel, comme eſt celui auquel nous diſons que nous avons vû & entendu quelqu'un, lorſque nous avons vû ſon viſage, & entendu ſa parole : car le corps de Jeſus-Chriſt, étoit le corps du Verbe; ſa parole étoit la parole du Verbe; ſon ame ſainte étoit l'ame du Verbe; parce que le Verbe l'avoit renduë ſienne, & ſe l'étoit appropriée.

D. Que faut-il conclure de ces preuves ?

R. Il en faut conclure que non seulement Jesus-Christ est vrai Dieu, égal à son Pere : & que le mot de Jesus-Christ, signifiant le Verbe incarné & fait chair, les Nestoriens étoient hérétiques, en n'entendant pas le mot de Jesus-Christ, qu'un homme joint à Dieu par une grace excellente ; mais aussi qu'il y a beaucoup de Chrétiens qui conçoivent Jesus-Christ d'une maniere imparfaite : car ce terme ne leur represente que l'humanité de Jesus-Christ, & ne la leur represente que d'une maniere peu differente de celle des autres hommes, qui subsiste par elle-même & en elle-même. Ensuite, par une seconde pensée, ils conçoivent que cet homme est joint à Dieu, & uni à Dieu : mais l'homme est toûjours l'objet direct de leur pensée, & le Verbe n'est que l'accessoire. Or cette maniere de concevoir Jesus-Christ n'est pas correcte : car l'homme subsistant en soi, n'est pas devenu Dieu ; mais Dieu subsistant en soi, est devenu homme : Le Verbe est ce qu'il y a de principal & de dominant en Jesus-Christ, l'humanité n'est que

Thomass. Th. dog. de Incarn. l. 3. c. 10. n. 6.

l'acceſſoire. Ainſi pour concevoir Jeſus-Chriſt, ſans danger d'erreur ; il le faut concevoir, comme a fait ſaint Jean, & porter directement ſa penſée au Verbe, en diſant que Jeſus-Chriſt eſt le Verbe de Dieu, la vie éternelle qui s'eſt faite homme, & qui s'eſt renduë propre une humanité, qu'il a priſe ; en ſorte que l'objet direct de nôtre penſée, ſoit le Verbe de Dieu, comme ce doit être le propre objet de nôtre adoration. Qu'eſt-ce que l'homme, dit S. Auguſtin ? c'eſt une ame qui a un corps. Qu'eſt-ce que Jeſus-Chriſt ? c'eſt le Verbe, qui a une humanité.

Quid eſt homo ? anima rationalis habens corpus. Quid eſt Chriſtus ? Verbum Dei habens hominem. *Aug. tract. 19. in Joan. n. 15.*

TAYLOR INST. OXFORD

CHAPITRE XVI.

Ce que c'eſt que l'union perſonnelle, hypoſtatique & ſubſtantielle du Verbe de Dieu avec l'humanité.

D. COmment s'appelle l'union du Verbe à l'humanité ?

R. Elle s'appelle union *perſonnelle*, *hypoſtatique* & *ſubſtantielle*.

D. Comment faut-il concevoir cette union ?

R. Il ne faut pas s'imaginer de la pouvoir comprendre parfaitement, puiſqu'elle eſt ſinguliere & incompréhenſible ; & il faut dire avec ſaint » Auguſtin, dans tous ces myſteres, il » n'y auroit plus rien d'admirable ſi on » en pouvoit rendre raiſon, ni rien de » ſingulier s'il y en avoit des exemples. » Concevons donc que Dieu peut fai» re des choſes qui nous ſont incom» préhenſibles ; & qu'il n'y a point » d'autre raiſon à rendre de ces mer» veilles, que la puiſſance de celui

Si ratio quæritur, non erit mirabile ; ſi exemplum, poſcitur, non erit ſingulare. *Epiſt.* 137. *c.* 2. *n.* 8. *al. Ep.* 3.

qui les a operées.

Il faut pourtant concevoir que l'effet de cette union, eſt que le Verbe & l'humanité de Jeſus-Chriſt ne ſont point deux êtres ſeparez, qui ſubſiſtent chacun à part; mais que l'humanité eſt jointe au Verbe, comme le corps l'eſt à l'ame; en ſorte que le Verbe ſe la rend propre, la fait ſienne, & l'unit à ſa perſonne.

D. Combien y a-t-il donc de natures en Jeſus-Chriſt?

R. Il y en a deux : celle de la Divinité, qui eſt celle qui domine, qui poſſede, qui meut & qui régit; & celle de l'humanité, qui eſt la nature dominée, poſſedée, muë, régie : Et ces deux natures ſubſiſtent en Jeſus-Chriſt, ſans confuſion.

D. Pourquoi y ayant deux natures en Jeſus-Chriſt, n'y a-t-il pas auſſi deux perſonnes?

R. Parce qu'il n'y a que ce qui meut, qui régit, qui poſſede & qui a l'autorité, qui eſt perſonne; & que ce qui eſt poſſedé, régi, gouverné & mû, n'eſt que partie acceſſoire & dominée, & n'eſt pas perſonne : Le mot de perſonne, ſigni-

fiant une nature raisonnable, qui subsiste à part, qui est à soi, qui n'est point dominée, & qui ne fait point partie accessoire d'un autre être.

D. Pourquoi la nature divine a-t-elle la qualité de personne en Jesus-Christ, puisqu'outre la nature divine, il y en a encore une autre, qui est la nature humaine?

R. Parce que le Verbe en s'unissant à l'humanité, ne reçoit rien d'elle: il retient toute sa perfection, & toute son autorité, & ne la partage point avec l'humanité. Il la joint à soi pour la perfectionner, pour en faire son instrument, & pour la rendre sienne: mais il conserve tous ses droits & toute sa domination dans cette union.

Accessit enim ad id quod non erat, non amisit quod erat. *Aug serm.* 121. *n.* 5.

D. Comment doit-on concevoir que le Verbe rend l'humanité sienne, & s'unit à elle?

R. Il faut concevoir que le Verbe se rend l'humanité propre, non par un droit exterieur; mais en s'insinuant en elle, en se communiquant à elle, en la pénétrant, en la plongeant en soi, en remplissant tout son être & toutes ses facultez parfaite-

ment, & en se l'unissant d'une maniere intime, immediate & substantielle : cette infusion & cette communication pleine & parfaite du Verbe à l'humanité, & ce plongement de l'humanité dans la divinité du Verbe, étant la voie de cette union personnelle ; parce que c'est par là que le Verbe la rend sienne, & se l'approprie pleinement, & la dépoüille ainsi de sa propre subsistance.

In hac persona mixtura est Dei & hominis : si tamen recedat auditor à consuetudine corporum qua solent duo liquores ita commisceri ut neuter servet integritatem suam. *Idem ep.* 137. *n.* 11.

D. L'humanité de Jesus-Christ étant jointe à la personne du Verbe, & ne subsistant point par elle-même, est-elle privée de quelqu'autre être réel, & a-t-elle quelque chose de moins que les autres natures humaines ?

R. Comme l'on cesse d'être seul sans rien perdre de son être, & par cela seulement que l'on est en compagnie ; de même l'humanité de Jesus-Christ est privée de la qualité de personne, non par la perte de quelque partie de son être, mais par la communication ineffable que le Verbe lui fait de soi-même, & de ses divines proprietez : Ainsi c'est par un

accroiſſement de dignité & de grandeur, qu'elle n'eſt point une perſonne; c'eſt-à-dire, qu'elle ne ſubſiſte point ſéparément, qu'elle n'eſt point à ſoi, & qu'elle ne ſe gouverne pas; c'eſt parce que le Verbe, en s'inſinuant en elle, & la rempliſſant pleinement & intimement, ſe la rend propre, la gouverne, la régit, ſe l'aſſujetit & agit par elle; comme par une choſe qui lui appartient, & comme l'ame agit par ſon corps.

D. Comment faut-il adorer l'humanité de Jeſus-Chriſt?

R. Il faut adorer le Verbe fait homme, par une ſeule & unique adoration; & n'attacher pas ſon adoration à l'humanité ſeule, ni au Verbe ſeul, mais au Verbe incarné; c'eſt-à-dire, qu'il ne faut pas adorer le Verbe & l'humanité, par deux adorations diſtinctes & ſeparées; mais renfermer Jeſus-Chriſt, ſelon ſes deux natures, dans une même adoration; en ſorte néanmoins que l'on regarde le Verbe comme le principal objet de cette adoration; qu'elle ſe porte vers le Verbe, & que l'humanité y ſoit compriſe; parce que le Verbe l'a

prise & l'a jointe à sa personne.

D. L'humanité de Jesus-Christ a-t-elle été un moment seule & separée de Dieu ?

R. Non ; & dans le moment de sa création, le Verbe se l'est unie inséparablement & pour jamais, & il ne la créée que pour se l'unir.

Numquid & ille vixit Filius hominis, & bene vivendo factus est Filius Dei ? Inde cœpit, & inde incœpit & susceptione factus est. Verbum enim caro factum est, ut habitaret in nobis. Verbum Dei unicus Dei Filius assumpsit animam & carnem hominis, non antea se promerentis, nec ad illam percipiendam sublimitatem virtute propria laborantis, sed omninò gratis. Nihil enim præcessit illam susceptionem, susceptione factus est. *Aug. serm. 8. de Verbis Apostoli. cap 2.*
Cyril. de rect. fid. & lib. 2. advers. Nest.

D. Le Verbe auroit-il pû se joindre à une nature déja subsistante avant l'union ?

R. Les Peres, en comprenant sous le nom d'impossible, ce qui n'est pas convenable, ont souvent declaré que cette sorte d'union étoit impossible : Mais pour se délivrer de ces sortes de questions, il vaut mieux répondre avec un ancien Scholastique, après saint Augustin, qu'il ne faut pas s'amuser à pénétrer ce qui n'est pas, afin de pouvoir pénétrer ce qui est ; qu'ainsi puisque le Fils de Dieu a pris une nature humaine dans le premier

moment de son être, il n'est pas nécessaire d'examiner ce qu'il eût pû faire, si cette nature avoit été avant cette union.

CHAPITRE XVII.

Expressions Canoniques, expressions douteuses, expressions rejettées sur le mystere de l'Incarnation.

D. LA sainte Vierge doit-elle être appellée Mere de Dieu, puisqu'elle n'est pas le principe de Jesus-Christ selon la divinité?

R. On ne peut, sans impieté, refuser ce titre à la sainte Vierge; il lui a été donné par tous les Peres, & il a été expressément confirmé par le Concile d'Epheſe. Ce fut même l'un des principaux differends entre Nestorius & saint Cyrille; cet héréſiarque refuſoit à la sainte Vierge ce titre de Mere de Dieu, & saint Cyrille le soûtenoit contre lui.

Si quis non confiterur Emmanuëlem verum Deum esse, & ob id sanctam Virginem Deiparam .. .. anathema sit. *Conc. Ephes. 1. p. cap. 26. num. 11. Anath. 1.*

C'est d'ailleurs une suite nécessaire

du myſtere de l'Incarnation ; car puiſque Jeſus-Chriſt eſt le Verbe même de Dieu, joint à une humanité ; & que Jeſus-Chriſt eſt né de la Vierge, la Vierge eſt donc la Mere de Dieu. C'eſt la perſonne qui naît, ce ne ſont point les natures ſeparées. On ne dit pas qu'une mere eſt mere du corps de ſon fils ; on dit qu'elle eſt mere de ſon fils, quoiqu'elle ne ſoit pas le principe de ſon ame, à laquelle elle n'a pas donné l'être. Ainſi quoique le Verbe ne tire que ſon humanité de Marie ; néanmoins comme cette humanité eſt jointe à ſa perſonne dans Marie, elle eſt proprement & véritablement mere de Dieu, ſelon ſon humanité.

D. Eſt-ce une expreſſion orthodoxe, que de dire qu'une perſonne de la Trinité a ſouffert ?

Vide Differt. Henr. Noris Card. de uno ex Trinit. paſſo.

R. Il y a autrefois eu de fort grandes diſputes dans l'Egliſe, touchant cette expreſſion. Elle a été rejettée même par quelques Catholiques, dans la crainte que l'on n'en conclût que Dieu avoit ſouffert dans ſa divinité. Le Pape Hormiſdas y fut contraire, & il y eut des Catholiques

Vide Ferrand. Diac. Carthag. in Epiſt. ad Anatol. t. 3. Bibl. Patr.

Vide Lupum in Canones Concil. Epheſ. ad 12. capit. S. Cyr. 1.

comme Jean Maxence, qui eurent à ſouffrir, parce qu'ils la ſoûtenoient: mais les choſes s'étant éclaircies, cette expreſſion fut approuvée de toute l'Egliſe, parce qu'on jugea que le mauvais ſens, dont on a parlé, n'y étoit point enfermé. Jeſus-Chriſt étant le Verbe, eſt une des Perſonnes de la Trinité; & il n'a pû ſouffrir dans ſa chair mortelle qu'il ne ſoit vrai de dire qu'un de la Trinité a ſouffert. Mais il ne s'enſuit pas de là qu'il ait ſouffert dans ſa divinité. Il ſuffit pour cela qu'il ait ſouffert dans ſa chair: comme il eſt né de Marie, ſelon la chair; qu'il tire ſon origine de David, ſelon la chair; qu'il a eu faim & ſoif, ſelon la chair, & non ſelon la divinité. Tout ce que Jeſus-Chriſt a fait par ſon humanité, eſt attribué au Verbe; parce que cette humanité lui étoit propre, & qu'elle étoit ſienne; & qu'ainſi ſes actions & ſes ſouffrances lui appartiennent.

D. Peut-on dire que le Verbe & l'humanité ſont mêlez enſemble?

Perſona hominis, mixtura eſt

R. Les Peres tant Grecs que Latins ſe ſont ſouvent ſervis de ces termes,

mes, pour exprimer l'union très-intime de la divinité avec l'humanité, & que toute l'humanité eſt remplie & pénétrée de la divinité; mais les Eutichiens en ont abuſé pour établir leur opinion de la confuſion des deux natures. On s'en peut donc ſervir, à l'exemple des Peres, en excluant le mauvais ſens de la confuſion des deux natures, qui eſt celui des Eutichiens.

animæ & corporis: Perſona autem Chriſti, mixtura eſt Dei & hominis. *Aug. Ep. 137. al. 3. num. 11.*

Nec ſic natura in ſocietatem ſui creatoris eſt aſſumpta, ut ille habitator & illa habitaculum eſſet; ſed ita, ut naturæ alteri alteram miſceretur. *Leo Mag. Serm. 3. de Nati. cap. 1.*

Huc exinanita Deitas: Huc aſſumpta caro: Huc nova illa mixtio, Deus, inquam, & homo. *Naz. Orat 1. num 43.*

Non quia incarnatus dicitur & immixtus, diminutio ejus eſt accipienda ſubſtantiæ. Novit enim Deus ſine ſui corruptione miſceri, & tamen in veritate miſceri, &c. *Lepor. in lib. Emend. ante med.*

D. Peut-on dire que Jeſus-Chriſt eſt compoſé de la divinité & de l'humanité?

R. Les Peres ont encore ſouvent parlé en cette maniere, & ils ſe ſont ſervis de ces expreſſions pour rejetter tout enſemble l'erreur des Neſtoriens & celle des Eutichiens: mais il faut pourtant remarquer qu'il y a bien de la difference entre la maniere, dont la divinité & l'humanité compoſent Jeſus-Chriſt, & celle dont on dit que les autres choſes ſont compoſées; car

Hinc à ſanctis Patribus adunatione ex divinitate & humanitate Chriſtus Dominus noſter compoſitus prædicatur, &c. *Petr. Diac. de Incarn. & Greg. cap. 3. apud S. Fulgent. p. 2. 9. Theod. Epiſt. 1. & 2. ad Succ. à Eucan. Tom.*

11. *Bibl. Patr. Joannes Manetis. l. 2 D.fl. circ. init. tom. 4. Bibl. Patr.*

dans les autres choſes compoſées, les parties compoſantes ſe perfectionnent mutuellement ; & le corps même ajoûte quelque choſe à l'ame ; mais l'humanité n'ajoûte aucune perfection à la divinité. Ainſi dans cette divine compoſition formée par l'Incarnation, la divinité donne & ne reçoit rien. Elle eſt auſſi grande elle ſeule que le tout : elle communique ſes richeſſes infinies à l'humanité ; mais elle ne reçoit rien d'elle. Ainſi dans cette compoſition la divinité tient lieu de tout ; parce qu'elle poſſede en ſoi la plenitude de toute perfection. Et c'eſt pour cela qu'il y a des Théologiens qui déſapprouvent qu'on ſe ſerve pour exprimer l'union des deux natures, du mot de *compoſition* ; mais ils auroient mieux fait de blâmer le mauvais ſens de ce terme, que de le proſcrire généralement.

D. Peut-on dire, que comme l'ame & le corps ſont une nature compoſée ; de même la divinité & l'humanité ſont en Jeſus-Chriſt une nature compoſée ?

R. Ce langage a été rejetté par les

Peres ; parce que l'ame & le corps étant deux êtres imparfaits, & destinez à être joints l'un à l'autre, peuvent composer ensemble une nature ; mais la divinité contenant en soi toutes sortes de perfections, n'en peut recevoir de nouvelles ; elle n'a besoin de rien. Elle peut donc bien se joindre à une autre nature pour la perfectionner ; mais non pour se perfectionner elle-même. Elle n'est point pour un autre être que pour soi-même. Ainsi dans l'union même, elle tient lieu de tout, ce qui lui est ajoûté ne lui donnant rien.

Hug. à S. Vict. de Sacr. lib. 2. part. 1. c. 1.

D. Peut-on dire que le Verbe a pris un homme, s'est joint à un homme, & a uni un homme à sa personne ?

R. Ces expressions sont autorisées & rejettées par les Peres. Quelques Peres s'en sont servis, en prenant le mot d'homme pour la seule nature humaine, & non pour une nature subsistante.

Cyr. Epist. 1. ad succ. aut. fin. & epist. ad Valer. paul. post init. imper. adv. dogma felicis. &c. 9. Bibl. Patr.

D'autres ont crû les devoir rejetter, parce que le Verbe ne s'est point uni à un homme subsistant séparément ; mais qu'il s'est joint simplement à la nature humaine, qu'il a renduë sienne.

Ainſi c'eſt parler plus correctement de dire que Dieu s'eſt fait homme, que non pas de dire qu'il a pris un homme.

Par la même raiſon ſaint Cyrille ne veut pas que l'on diſe ; l'homme de Jeſus-Chriſt, pour marquer l'humanité de Jeſus-Chriſt ; & cependant cette expreſſion ſe trouve dans ſaint Leon & dans Tertullien.

Non video utrum rectè dicatur *homo Dominicus*..... ubicumque hoc dixi, dixiſſe me nollem. *S. Auguſt lib. 1. Retract. cap 19. n. 8.*

Saint Auguſtin ne trouve pas que ce ſoit une expreſſion correcte, que d'appeller Jeſus Chriſt l'homme du Seigneur, quoiqu'elle ait été employée par quelques Auteurs.

Spiritus Sanctus..... quem in homine illo Dominico ſecundùm Incarnationis diſpenſationem deſcendiſſe non dubium eſt. *Caſſ. coll. 12. c. 15.*

Oſtendens quod numquam homo ille Dominicus ſine unitate Dei fuerit. *Id. de Incarn. lib. 5. c. 5.*

Nec ſic natura in ſocietatem ſui Creatoris eſt aſſumpta, ut ille habitator, & illa habitaculũ eſſet. *Leo Mag. ſerm. 3. de Nativ. cap. 1.*

Quelques Peres ont fait ſcrupule d'appeller l'humanité de Jeſus-Chriſt le Temple de Dieu ; d'autres ſe ſont ſervis de cette expreſſion ſans ſcrupule ; & elle eſt même autoriſée par l'Evangile : Lorſqu'il eſt dit que les Juifs ne pouvoient comprendre ce que Jeſus-Chriſt leur diſoit qu'ils détruiſiſſent ce Temple, & qu'en trois

Ille autem dicebat de templo corporis ſui. *Joan. 2. 21.*

jours il le rétabliroit ; *il entendoit parler*, dit l'Evangeliſte, *du temple de ſon corps.* Enfin il n'y a point eu de matiere où il ſoit plus ſouvent arrivé que des Catholiques ont été condamnez par des Catholiques, & même par des Saints ; & où les mêmes termes ayent été traitez d'innocens & de criminels, ſelon les differentes ſignifications que l'on y donnoit, comme l'a remarqué Facundus Evêque d'Afrique : Il arrive ſouvent, dit-il, que des perſonnes très-unies de ſentimens dans le fond, conçoivent des ſoupçons de la foi les uns des autres, ſoit que les uns expriment leurs penſées d'une maniere imparfaite & défectueuſe ; ſoit que les autres comprennent mal leur intention. Cependant l'équité veut que l'on faſſe une grande difference entre l'impieté qui fait avoir de mauvais ſentimens de Dieu, & l'ignorance qui fait concevoir des ſoupçons injuſtes du prochain ; & ſi l'on doit blâmer alors l'injuſtice du ſoupçon, il faut néanmoins approuver l'intention que ceux qui ſe ſont laiſſez prévenir, ont euë de défendre la vraie foi.

Ipſe conditoris templum, ipſe conditor templi : *Greg. in lib. 28. mor. c. 27.*

Contigit autem nonnumquam unius ſententiæ viros, ut cùm de rebus ipſis, quæ in quæſtione ſunt, idem ſapiunt, de ſe tamen invicem aliud ſuſpicentur, cùm vel à dicente minùs aperitur verbis, quòd corde conceptum eſt, vel ab audientibus minùs inſpicitur dicentis intentio. Diſcernenda eſt autem impietas, quâ de Deo malè creditur, ab ignorantia quâ quiſque aliter de ſuo proximo, tanquam homo

de homine suspicatur. Et si fortè videtur hominis de homine culpanda suspicio, approbanda tamen est intentio, quâ veritas fidei, quam de Christo habeamus, asseritur. *Lib. 6. cap. 4.*

On ne doit donc pas condamner ces expressions dans les Peres, quoiqu'il faille s'abstenir de celles qui sont devenuës odieuses ; mais il faut rejetter celles qui se trouvent rejettées dans le Concile de Basle, Sess. 22. comme de dire que la nature humaine en Jesus-Christ est la personne du Verbe ; qu'elle est veritablement Dieu naturel, & propre par l'union personnelle.

Natura humana in Christo est persona Christi.... Natura humana assumpta à Verbo ex unione personali, est veraciter Deus naturalis & proprius. *Conc. Basil. acu. sess. 22.*

D. Quelle regle doit-on garder pour parler de ce mystere d'une maniere correcte, & qui ne puisse blesser personne ?

R. Le plus sûr, c'est de s'en tenir aux expressions de saint Thomas, qui sont reçûes de tout le monde.

3. p. q. 16. a. 5.

D. Quelles sont les Regles que ce saint Docteur a suivies, pour le discernement des expressions qu'il faut rejetter, & de celles qu'il faut admettre ?

R. Ces Regles sont, que les termes *concrets* ; c'est-à-dire, ceux qui signifient la personne ou le sujet di-

rectement, & l'attribut ou forme indirectement, ſe peuvent affirmer les uns des autres, à l'égard de Jeſus-Chriſt; mais qu'il n'en eſt pas de même des termes *abſtraits*, ou qui ſignifient la forme directement; c'eſt-à-dire, de ceux qui ſignifient l'attribut, comme dans un ſujet, tels que ſont les mots de *divinité* & d'*humanité*: mais parce qu'il eſt difficile de faire comprendre cela au commun du monde, il vaut mieux ſe réduire aux exemples rapportez par ce ſaint Docteur.

D. Quelle eſt la raiſon de cette regle?

R. C'eſt que l'affirmation réciproque des termes concrets, ne marque que l'unité de la perſonne; au lieu que l'affirmation mutuelle des termes abſtraits, marqueroit l'unité des natures. Or le myſtere de l'Incarnation conſiſte à reconnoître en Jeſus-Chriſt une ſeule perſonne & deux natures.

D. Appliquez ces regles à des exemples?

R. Cette propoſition; *Dieu eſt homme*, eſt véritable: car elle ne ſignifie autre choſe, ſinon que la per-

ſonne du Fils a une humanité, *eſt habens humanitatem* : Or elle en a une jointe à ſa perſonne, qui ſubſiſte en elle, & qui lui eſt propre.

Cette propoſition ; *l'homme eſt Dieu*, eſt veritable : car le mot d'homme eſt un terme qui ſignifie la perſonne : Et c'eſt comme ſi l'on diſoit, celui qui a une humanité, eſt Dieu : Or ce *celui*, c'eſt le Verbe & le Fils de Dieu, qui eſt naturellement & proprement Dieu.

Ces expreſſions : *Dieu eſt né*, *Dieu a été enfant*, *Dieu a marché*, *Dieu a ſouffert*, *Dieu eſt mort*, ſont très-veritables, non qu'elles conviennent à Dieu, ſelon ſa nature divine ; mais parce qu'elles lui conviennent ſelon ſa nature humaine.

Cette expreſſion eſt veritable : *Dieu a été fait homme* ; car elle ne ſignifie rien autre choſe, ſinon que Dieu a commencé d'avoir une humanité qui lui fût propre.

Cette propoſition : *l'homme a été fait Dieu*, n'eſt pas veritable, ſelon ſaint Thomas ; parce que le mot d'homme ſignifie la perſonne : Or la perſonne de Jeſus-Chriſt étant le Verbe

Verbe de Dieu, n'a pas commencé d'être Dieu. Il eſt pourtant vrai que c'eſt dans le temps qu'il a commencé d'être vrai que *l'homme eſt Dieu*, & dans ce ſens ſaint Thomas le reconnoît pour véritable. Il rejette par la même raiſon ces deux propoſitions : *Cet homme* (en parlant de Jeſus-Chriſt) *a commencé d'être* : Ou *Cet homme eſt créature* ; car le mot de *cet homme*, marque la perſonne, & veut dire cette perſonne. Or cette perſonne, eſt la perſonne divine, qui n'a point commencé d'être, & qui n'eſt point créature.

D. Ces propoſitions ſont-elles vraies : *La nature divine eſt la nature humaine. La divinité eſt l'humanité. L'humanité eſt Dieu. La divinité a ſouffert ?*

R. Saint Thomas rejette toutes ces propoſitions ; parce que les natures demeurantes diſtinctes en Jeſus-Chriſt, les proprietez de chaque nature peuvent bien s'attribuer à la perſonne qui eſt une ; mais non à toutes les deux natures, qui ſont diſtinctes ; & pour parler exactement, il faut parler de la ſorte. C'eſt pourquoi ſaint

Joan. Dam. l. 3. c. 11. Jean de Damas dit, que quand nous parlons de la divinité, nous n'en affirmons pas ce qui est propre à l'humanité ; & qu'ainsi on ne dit point, ni que la divinité est passible, ni que la nature du Verbe ait souffert, ni que la chair soit incréée. Et saint Augustin dit dans le Traité huitiéme sur saint Jean, que la Vierge n'est pas mere de la divinité.

Divinitatem meam non tu genuisti..... non erat illa mater divinitatis. *In Evangel. Joan. Tract. 8. n. 9.*

D. Les Peres ont-ils observé ces regles de langage avec exactitude ?

R. Non ; car le mot d'*homme*, par exemple, est souvent pris par les Peres pour l'humanité, & pour la seule nature humaine ; & ainsi ils ne font point de difficulté de dire que *Dieu s'est uni à l'homme*, pour signifier qu'il s'est uni à une nature humaine.

Il est certain aussi qu'ils ont fondé la communication des noms sur la communication des proprietez divines, que le Verbe a fait de l'humanité qu'il a prise, en s'insinuant en elle, en se versant en elle, & en la pénétrant de toutes parts ; ce qui leur a donné lieu de se servir de plusieurs expressions, qui ne s'accordent pas

avec les regles de saint Thomas.

CHAPITRE XVIII.

De la communication des proprietez entre les deux natures de Jesus-Christ.

D. QUe doit-on sçavoir de cette communication des proprietez divines, que les Peres ont prise pour fondement du commerce des mêmes noms, entre les deux natures, dans le mystere de l'Incarnation?

R. On doit concevoir qu'il y a quelque chose de très-réel dans cette communication des proprietez divines à l'humanité; puisque l'Ecriture l'exprime par des termes, qui en donnent une haute idée, en disant: *Que la plenitude de la divinité a habité en Jesus-Christ corporellement: Que Dieu ne lui a point donné son Esprit avec mesure: Qu'il lui a donné toute puissance au Ciel & en la Terre: Qu'en Jesus-Christ sont tous les trésors de la science & de la sagesse de Dieu.* Et il n'y a de même rien de plus fort

In ipso inhabitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter. *Coloss.* 2. 9.

Non ad mensuram dat Deus spiritum. *Joan.* 3. 34.

Data est mihi omnis potestas

in Cœlo & in Terra. *Matth.* 28 18. que ce que les Peres en disent.

In quo sunt omnes thesauri sapientiæ & scientiæ absconditi. *Coloss.* 2. 3.

D. Quelles sont les expressions des Peres sur ce sujet ?

Nyss. Or. 4. cont. Eunomium, in fine. *R.* Ils comparent l'humanité de Jesus-Christ avec une goutte de vinaigre jettée dans la mer, & qui en contracte les qualitez.

Bas. tom. 1. hom. 25. Ils disent que la divinité pénetre l'humanité, comme le feu pénetre le fer, & le rend participant de ses proprietez.

Cyrill. Alex. in Joan. p. 711. t. 4. edit. Paris. Ils comparent encore l'humanité à un charbon embrasé, qui reçoit les qualitez du feu ; à une eau boüillante, à un parfum, à une laine teinte.

Ils disent que les deux natures entrent mutuellement l'une dans l'autre. Tout cela ne peut rien marquer de moins qu'une très-grande communication des proprietez divines à l'humanité de Jesus-Christ.

D. Les proprietez de l'humanité, sont-elles de même communiquées à la divinité ?

Lib. 4. cap. 19. *R.* Saint Jean de Damas remarque fort bien que la nature divine étant

immuable, ne peut rien recevoir de nouveau ; ainsi la divinité donne, & l'humanité reçoit ; mais la divinité ne reçoit rien, & l'humanité ne donne rien.

D. Toutes ces proprietez divines sont-elles communiquées à l'humanité de Jesus-Christ ?

R. Il y en a qui sont tellement propres à la divinité, qu'elles sont incommunicables, comme l'éternité, l'immensité, la spiritualité, la simplicité, l'indépendance. Ainsi ces noms ne conviennent à Jesus-Christ que par sa nature divine.

D. Quelles sont donc les proprietez que le Verbe a communiquées à l'humanité ?

R. Il lui a communiqué, selon les Peres, l'immortalité, la science, la puissance, la saintété, la majesté, l'empire, & la domination sur toutes choses, & autres semblables.

D. Ces proprietez divines ont-elles été communiquées dans toutes l'infinité qu'elles ont en Dieu ?

R. Il n'y a que Dieu qui sçache la mesure de cette communication ; mais elle se fait néanmoins selon la capa-

cité de la nature créée: Or la créature ne peut jamais être égale à Dieu en quoique ce soit; c'est pourquoi, quoique les proprietez de Dieu, qui sont communiquées avec le plus d'abondance à l'humanité de Jesus-Christ, soient la sainteté, la justice & la verité, il ne faut pas croire néanmoins que cette communication ait pour effet la parfaite égalité: Car » il ne faut pas s'imaginer, dit le Pere » Thomassin, que l'humanité de J. C. » qui est perfectionnée par la sainteté » qui lui est communiquée par la » divinité, puisse acquerir un assez » haut degré de perfection pour de» venir par ses attributs égale à la di» vinité; parce que Dieu peut imprimer dans une nature créée, ses perfections toutes entieres, mais néanmoins en sorte qu'il ne les imprime pas totalement.

Nec sanctitate divinâ, ita homo perficitur, ut sanctitate exæquet humanitas Deitatem. *Thomass. dog. Theolog. de Incarn. lib. 6. cap. 5. num. 2.*

D. Cette communication des proprietez de la divinité a-t-elle toûjours été égale en Jesus-Christ, depuis sa conception?

R. Non; car les Peres enseignent qu'il y en a quelques-unes, comme l'immortalité, & la puissance qui ont

été communiquées à l'humanité de Jesus-Christ, d'une nouvelle maniere après sa resurrection. C'est pourquoi ce n'est qu'après être résuscité, que Jesus Christ a dit : *Toute puissance m'a été donnée dans le Ciel & sur la Terre :* mais cela n'empêche pas que Jesus-Christ n'ait été Dieu & homme dès sa conception, & qu'il ne possedât déja par l'union hypostatique, le principe, la source & le droit de cette effusion abondante des proprietez divines, qui s'est faite sur l'humanité au jour de sa résurrection, & il la retenoit dans certaines bornes, pour donner lieu à la dispensation de ses mysteres.

Data est mihi omnis potestas in Cælo & in Terra *Matth.* 28. v. 18.

D. Comment devon-nous regarder cette effusion des proprietez divines sur l'humanité de Jesus-Christ ?

R. Nous la devons regarder comme nôtre unique tresor, comme l'unique remede de nôtre pauvreté & de nos miseres ; car nous ne pouvons rien recevoir de Dieu, qui ne découle de cette source. Nulle grace de Dieu ne vient immédiatement à nous. Elles sont toutes tirées de la plenitude de Jesus-Christ.

Et de plenitudine ejus nos omnes accepimus & gratiam pro gratiâ quia lex per Moïsen data est gratia & veritas per Jesum Christum facta est. *Joan.* 1. 16.

Nous avons, dit l'Evangeliste saint Jean, *tous reçû de sa plenitude, grace pour grace ; car la loi a été donnée par Moïse, mais la grace & la verité ont été apportées par Jesus-Christ.* En sorte que non seulement toutes les graces que Dieu donne aux hommes dans cette vie ; mais toutes celles même dont il comblera les Elûs dans toute l'Eternité, viennent de cette abondance qui a été répanduë dans l'humanité de Jesus-Christ. Dieu ne lui a pas donné une certaine mesure de son esprit, il le lui a donné sans mesure ; & ce que les Saints en reçoivent avec mesure y est compris. Il ne lui a pas donné une partie de son heritage & de ses biens, il les lui a tous donnez : *Il l'a établi heritier de toutes choses*, dit l'Apôtre saint Paul ; & nous ne pouvons y avoir part que par lui. En un mot, tout bien est en Jesus-Christ ; & hors de lui il n'y a que pauvreté, misere, sterilité, abandonnement & déseſpoir.

Non enim ad mensuram dat Deus spiritum *Joan.* 3. 34.

Quem constituit hæredem universorum. *Hebr.* 1. 2.

D. Que s'ensuit-il de là ?

R. Que pour participer à ses graces, nous nous devons tenir continuellement attachez à Jesus-Christ,

en n'espérant rien que de lui, & ne nous appuyant que sur lui, en reconnoissant que nous tenons tout de lui, & en l'adorant sans cesse dans la plenitude de ses graces.

D. Ne peut-on donc rien attendre des Saints & de la sainte Vierge ?

R. Les Saints ne sont eux-mêmes enrichis que des richesses de Jesus-Christ, & ils ne nous peuvent faire aucune faveur que dépendamment de Jesus-Christ, & par son ordre. Ils ne nous donnent pas leurs propres biens & leurs propres richesses ; ils nous obtiennent seulement celles de J. C. ainsi Jesus-Christ est toûjours la source & le principe de tout ce que nous obtenons de Dieu, par l'intercession de la Vierge ou des Saints.

CHAPITRE XIX.

De l'humanité de Jesus-Christ.

D. QU'est-ce que la foi nous oblige de croire de l'humanité de Jesus-Christ ?

R. Elle nous oblige de croire que

c'étoit une humanité parfaite ; c'eſt-à-dire, compoſée d'un corps & d'une ame raiſonnable, qui avoit une volonté humaine, un entendement humain (ce qui étoit nié par les hérétiques Apollinariſtes, & qui étoit capable de toutes les actions corporelles & ſpirituelles dont la nature des autres hommes eſt capable. Car c'eſt un principe certain de Theologie tiré des Saints Peres, que Jeſus-Chriſt n'a racheté que ce qu'il a pris : Et ainſi s'il y avoit quelque partie de la nature humaine qu'il n'eût pas priſe, cette partie ne ſeroit pas rachetée. Il a donc pris un corps pour racheter les corps, & les retirer de leurs miſeres ; une ame pour purifier les ames ; un entendement & une volonté pour y répandre ſa lumiere & ſa ſainteté.

Factus eſt Deus quod non erat, homo : & factus eſt homo ſimiliter, quod non erat, juſtus. Si autem Deus juſtus ita fortè fieret homo juſtus ut non ejus eſſet ſubſtantiæ, cujus fuerat homo peccator, nec haberet aliquid propriũ de ſubſtantia peccatoris, in æternum remaneret homo peccator. *Ferrand. Diac. epiſt. ad Anatol. Diac.*

D. L'humanité de Jeſus-Chriſt étoit donc capable de la douleur, de la faim & des autres miſeres corporelles ?

R. Elle l'étoit ſans doute, avec cette ſeule difference, que les ſouffrances ne dépendent pas en nous de nôtre volonté, mais elles en dépendoient en Jeſus-Chriſt. Jeſus-Chriſt a eu

Eſurivit Jeſus verum eſt, ſed

him, dit saint Augustin, mais parce qu'il l'a voulu : Jesus-Christ a dormi, il est vrai ; mais parce qu'il l'a voulu. Jesus-Christ est mort, il est vrai ; mais il l'a voulu. Et c'est ce que ce saint Docteur prouve par l'Evangile même, qui fait voir que Jesus-Christ n'est pas mort par la necessité de la nature ; mais par puissance : Et qu'il pouvoit encore vivre, lorsqu'il rendit l'esprit ; ce qu'il fit paroître par cette voix forte, par laquelle il s'écria, *tout est consommé.*

quia voluit, dormivit Jesus, verum est, sed quia voluit..... mortuus est Jesus, verum est, sed quia voluit. *Aug. tr. 49. in Joan. n. 18.*

Ut noveritis non necessitatem, sed potestatem morientis. *Tract. 31. in Joan. n. 6.*

L'ame de Jesus-Christ fut séparée de son corps, dit Hugues de saint Victor, par la puissance de celui qui mouroit, & non par la violence de ceux qui le faisoient mourir.

Ipsa ergo anima emissa est potestate morientis, non violentia occidentis. *Lib. 2. de Sacr. p. 1. c. 13.*

D. Ne s'ensuit-il point de là que Jesus-Christ a moins souffert que les autres dans sa Passion ?

R. Il s'ensuit plûtôt qu'il a beaucoup plus souffert que tous les autres Martyrs ; car les souffrances des Martyrs étoient mesurées & bornées par une application necessaire de l'ame, qui étant foible ne s'y pouvoit appliquer que foiblement, & dans une certaine mesure ; mais l'ame de

Jesus-Christ étant forte & infiniment au-dessus des souffrances, il s'y est appliquée autant qu'elle l'a voulu ; & dans cette volonté, elle n'a point eu d'autres bornes que son amour & sa sagesse, qui a sçû proportionner ses souffrances à la grandeur de Dieu, à qui il vouloit satisfaire, & à la grandeur du peché, qu'il vouloit réparer. Ainsi personne ne sçait proprement la mesure des souffrances de Jesus-Christ, & c'est un des sens dans l'esquels il est vrai de dire, qu'il a souffert seul : Et c'est de lui qu'il est dit dans le Prophete Isaïe : *J'ai été seul à fouler le vin, sans qu'aucun homme d'entre tous les peuples fût avec moi.* Tous les hommes n'y pouvant atteindre même par leurs conjectures.

Torculat calcavi solus. *Isa.* 63. 3.

Nous devons donc regarder les souffrances de Jesus-Christ, comme un abîme, dont on ne sçauroit sonder la profondeur : que si l'on ne comprend pas la mesure de ses souffrances corporelles ; on comprend encore bien moins la mesure de ses souffrances spirituelles ; c'est-à-dire, de la douleur & de la contrition qu'il a voulu porter pour tous les pechez des hom-

mes, qu'il a eu deſſein de réparer. Car cette douleur a eu pour principe & pour ſource, l'idée qu'il avoit de la grandeur de Dieu, & celle de la grandeur des pechez des hommes, qui ſont des choſes qui nous ſont inconnuës.

CHAPITRE XX.

Des mouvemens humains de l'ame de Jeſus-Chriſt.

D. JEſus-Chriſt a-t-il eu effectivement des mouvemens de triſteſſe, de trouble, d'admiration, & autres qui lui ſont attribuez dans l'Evangile?

R. Saint Auguſtin répond que ce ſeroit donner lieu de douter de la verité de toutes les autres actions de Jeſus-Chriſt, & même de ſon humanité, que de douter s'il a été triſte. Comme il avoit un vrai corps & une vraie ame, il avoit auſſi de vrais mouvemens humains.

Si dixerimus, quia non erat triſtis, cùm Evangelium dicat triſtis eſt anima mea uſque ad mortem: ergo & quando dicit Evangelium, dormivit Jeſus, non dormivit Jeſus ..... manducavit Jeſus, non manducavit Jeſus: ſubrepit vermiculus putredinis, & nihil ſanum relinquit, ut dicatur, quia & corpus non erat verum, &

Turbavit semetipsum, *Joan.* 11. 33.

l'Evangile dit *qu'il se troubla lui-même*; c'est-à-dire, que ce ne furent pas les objets qui le troublerent. Il se troubla lui-même à la vûë de ces objets; parce qu'il jugea qu'il étoit bon qu'il ressentît ce mouvement. Il se troubla, dit saint Augustin; & lorsqu'il jugea qu'il étoit necessaire d'exciter en lui des mouvemens humains, il le fit, non par infirmité, mais par puissance.

Affectum quippe humanum, quando oportuisse judicavit, in seipso potestate commovit. *In Joan. tr. 60. num. 5.*

La seconde difference est, que nôtre ame est souvent toute appliquée à ces mouvemens, & ne conserve pas pendant qu'elle en est agitée, la contemplation de Dieu. Au lieu que rien ne détournoit jamais Jesus-Christ de la contemplation de Dieu, non pas même sa croix, comme saint Augustin l'a dit sur ces paroles: *Et exaltans caput meum.* Cette ame, dit aussi Hugues de saint Victor, qui souffroit la douleur pour un tems par le sentiment de la chair, a toûjours possedé une joie pleine & parfaite par la societé de la divinité.

Ita inhæsit, & quodam modo coaluit excellentia supereminentiæ Verbi hominem suscipientis, ut tantâ passionis humilitate non deponeretur. *In Ps. 3. num. 3.*

Quæ in sensu carnis ad tempus dolorem sustinuit, in societate Deitatis plenum & perfectum gaudium semper possedit. *Hugo de Sacr. l. 2. p. 1. c. 6. in fine.*

La troisiéme difference est, que Jesus-Christ n'a point pris ce qu'il y a de défectueux dans ces mouvemens

mens. Ainſi jamais Jeſus-Chriſt n'a reſſenti ni volontairement, ni involontairement des mouvemens de concupiſcence, de dépit, d'envie, de jalouſie, ni aucun autre qui eût quelque choſe de déreglé ; & dans ceux même qu'il a voulu reſſentir, il en a retranché tout ce qui étoit un effet du peché, comme de n'être pas entierement ſoumis à la volonté de Dieu & à la raiſon ; de troubler l'ame ſans meſure, & plus qu'il ne faut. Ainſi ſon admiration étoit ſans ignorance, & il l'excitoit en ſoi par la vûë de l'excellence de ce qu'il vouloit admirer, & non parce qu'il en fût ſurpris ; puiſque, comme ſaint Auguſtin le remarque, il étoit lui-même Auteur de ce qu'il admiroit.

Dominus Jeſus quando auditis verbis Centurionis miratus eſt, & dixit Diſcipulis ſuis : *Amen dico vobis, non inveni tantam fidem in Iſraël* : Neſcivit antea fides illa quid eſſet, ut tunc eam primùm videns optimam judicaret. An verò alius eam in corde Centurionis operabatur, quam ipſe qui mirabatur. *Aug lib. 1. contr. adverſ. Leg. & Proph. cap. 2.*

La quatriéme différence eſt, que les mouvemens des paſſions dans les hommes, n'ont pour objet ordinaire que des biens ou des maux ſenſibles : mais Jeſus-Chriſt les excitoit en ſoi

par des objets spirituels. Ainsi sa tristesse ne naissoit pas seulement des souffrances, auxquelles il alloit être exposé ; elle naissoit de la trahison de Judas, de l'infidelité des Juifs, de la foiblesse de ses disciples, & du mauvais usage que les réprouvez feroient de sa mort.

Il n'est pas éloigné de la verité, dit saint Ambroise, que Jesus-Christ ait été triste pour ses persecuteurs & ses bourreaux, qu'il sçavoit devoir être punis de ce crime énorme ; & c'est pourquoi il dit à son Pere, *éloignez de moi ce Calice* ; non que le Fils de Dieu craignît la mort, mais parce qu'il ne vouloit pas même que les méchans périssent.

Saint Jerôme donne aussi à la tristesse de Jesus-Christ les mêmes objets ; ce qui n'empêche pas qu'il ne faille aussi reconnoître que Jesus-Christ a voulu ressentir quelque crainte de la mort, pour fortifier & pour consoler ceux d'entre ses membres, qui seroient agitez de la même crainte.

D. Que doit-on conclure de ces mouvemens humains que Jesus-

Nec illud distat à vero, si tristis erat pro persecutoribus suis, quos sciebat immanis sacrilegii pœnas daturos. Et ideo dixit : *Transfer hunc Calicem à me* : non quia Dei Filius mortem timebat, sed quia vel malos perire nolebat. *Ambr. lib. 10. in c. 12. Luc. num. 6.*

Contristabatur non timore patiendi .... sed propter infelicissimũ Judam, & scandalum, omnium Apostolorum & rejectionem populi Judæorum, & eversionem miseræ Jerusalem *Hier. in c. 26. Matth.*

Christ a voulu ressentir ?

R. On en doit conclure, 1°. que c'est une pure présomption & un pur orgueil aux Stoïciens, de condamner absolument toutes sortes de passions, & qu'ils se trompent doublement, soit en condamnant toutes les passions, ce qui est injuste & excessif, puisqu'il y en a de reglées, de raisonnables, & qui n'ont rien de mauvais ; soit en prétendant que le Sage pourroit arriver à une exemption totale de passions, dès cette vie ; ce qui est une imagination, qui n'a point d'autre fondement que l'orgueil : car encore qu'on doive souhaiter d'être exemt des passions contraires à la raison, il ne faut pas néanmoins l'esperer dans cette vie, comme dit saint Augustin.

Quando turbatur, qui non turbaretur, nisi volens, eum cõsolatur qui turbatur & nolens, Pereant argumenta Philosophorum, qui negant in sapientem cadere perturbationes animarum... Istæ sunt certè quatuor quas perturbationes vocant, timor & tristia, amor & lætitia : habeant eas justis de causis, animi Christiani, nec Philosophorum Stoïcorum, vel quorumcumque similium consentiatur errori. *Aug. tract. 60. in Joan. n. 3.*

In hominibus autem ut sint istæ perturbationes, facit hoc stultitia vel miseria. Nondum enim sumus in illâ perfectione sapientiæ beati, quæ nobis ab hac mortalitate liberatis, in fine promittitur. *Aug. lib. 8. de Civit. Dei. c. 17. n. 1.*

A perturbationibus animarum humana non est immunis infirmitas, cum eas hujus vitæ conditione patiuntur. *Ibid. l. 9. c. 5.*

2°. C'est une dévotion solide &

bien fondée dans tous les mouvemens que nous éprouvons, & toutes les tentations dont nous ſommes attaquez, d'avoir recours à Jeſus-Chriſt conſideré dans les mouvemens ſemblables qu'il a éprouvez. Ainſi quand nous ſommes tentez de triſteſſe, il faut avoir recours à Jeſus-Chriſt triſte. Quand nous ſommes troublez, il faut avoir recours à Jeſus-Chriſt troublé. Quand la colere nous ſurprend, il faut avoir recours à Jeſus-Chriſt reglant & excitant les mouvemens de colere, qu'il a voulu faire paroître. Il faut s'adreſſer dans les fatigues, à Jeſus-Chriſt fatigué; dans les douleurs, à Jeſus-Chriſt ſouffrant; dans les opprobres, à Jeſus-Chriſt couvert d'opprobres: & enfin dans la mort, à Jeſus-Chriſt mourant; tous ces mouvemens ayant été ſanctifiez par Jeſus-Chriſt, pour étendre cette ſanctification de lui à ſes membres, & pour leur en faire part.

D. Comment peut-on pratiquer cette dévotion dans les mouvemens que Jeſus-Chriſt n'a point eûs, comme les mouvemens d'envie, d'orgueil ou d'impureté?

R. 1°. Il faut adorer en Jesus-Christ cette exemption de ces mouvemens déreglez & corrompus ; reconnoître nôtre misere, nôtre corruption, & sa souveraine pureté, & lui demander qu'il nous préserve de ce qu'il n'a point voulu éprouver, parce que cela étoit indigne de lui.

2°. Quoique Jesus-Christ n'ait point ressenti ni éprouvé ces mouvemens, il les a connus, il a voulu en délivrer les hommes ; & c'est à cette volonté qu'il faut avoir recours pour en être délivrez.

CHAPITRE XXI.

De la double volonté de Jesus-Christ & de sa double operation.

D. SEroit-ce une erreur que de ne reconnoître en Jesus-Christ qu'une seule volonté & une seule operation ; c'est-à-dire, de supposer que quand il agissoit, ces deux natures n'avoient pas des actions séparées ?

R. Ce seroit être dans l'erreur des

hérétiques, qu'on appelloit Monothelites, condamnez par le sixiéme Concile. Et la foi nous enseigne au contraire, que comme il y a deux natures en Jesus-Christ, chaque nature a aussi ses operations distinctes : ainsi il y a en J. C. deux volontez, l'une divine & l'autre humaine ; en sorte néanmoins que la volonté humaine n'est jamais contraire à la divine.

D. Qu'est-ce donc que ces operations, qu'on appelle Theandriques ; c'est-à-dire, *divinement humaines ?*

R. Ce qu'on appelle operation Theandrique, n'est pas une seule operation ; ce sont deux operations, l'une divine & l'autre humaine ; qui concourent au même effet. Ainsi quand Jesus-Christ faisoit des miracles par son attouchement, l'humanité avoit son action propre, & la divinité la sienne ; l'humanité touchoit le corps, la divinité le guérissoit.

D. Toutes les operations de J. C. n'étoient-elles pas *divinement humaines ?*

R. Ce terme a été particulierement appliqué à certaines actions de Jesus-Christ, ausquelles l'humanité & la

divinité coopéroient ſenſiblement, chacune ſelon ſa nature, comme les miracles qu'il operoit par ſa parole, ou par ſon attouchement. Mais dans un ſens plus général, qui ne laiſſe pas d'être très-réel, toutes les actions & tous les mouvemens de l'humanité de Jeſus-Chriſt étoient *Theandriques*; c'eſt-à-dire, des actions divinement humaines; tant par ce que c'étoient des actions d'un Dieu, qui recevoient une dignité infinie de la perſonne du Verbe qui les operoit par ſon humanité, que parce que l'humanité de Jeſus-Chriſt n'operoit rien ſeule & ſéparement : Elle étoit toûjours gouvernée, & régie par l'impreſſion du Verbe, à qui elle ſervoit d'inſtrument. Si l'humanité de Jeſus-Chriſt vouloit quelque choſe, le Verbe vouloit quelle le voulût; & la pouſſoit à le vouloir ſelon le decret de ſa ſageſſe. De même donc que l'on doit toûjours concevoir l'humanité de Jeſus-Chriſt, comme jointe à ſa divinité; & ne faiſant qu'une même perſonne avec elle, on doit toûjours concevoir auſſi toutes les operations de l'humanité, comme

jointes à des operations de la divinité ; & ne faisant par cette union qu'un seul & même operant. Ainsi ces operations sont adorables, en la maniere que l'humanité de Jesus-Christ est adorable ; c'est-à-dire, que comme on adore par une même adoration le Verbe fait chair, on adore aussi par la même adoration le Verbe operant par sa double nature & divine & humaine.

D. Que s'ensuit-il de là ?

R. Il s'ensuit que toutes les actions de Jesus-Christ, sont non seulement saintes, mais sanctifiantes & sources de graces ; qu'il n'y en a point de peu d'importance ; qu'elle sont toutes d'un prix infini, parce qu'outre leur excellence propre, nous les devons toutes regarder avec l'action du Verbe, qui y est toûjours jointe ; qui est essentiellement divine, infinie & adorable par elle-même.

D. Doit-on croire que comme l'humanité de Jesus-Christ n'agit jamais seule, & sans que la divinité opere conjointement avec elle, la dirige & la pousse dans ses actions ; de même la divinité de Jesus-Christ n'opere

n'opere jamais seule, & sans que l'humanité agisse conjointement avec elle ?

R. Il y a une très-grande difference en ce point entre l'humanité & la divinité ; car comme l'humanité en Jesus-Christ étoit l'instrument du Verbe, le Verbe cooperoit tellement avec elle, qu'il étoit vraie cause de son action & de l'effet produit.

Mais il est certain que l'humanité du Verbe n'est pas cause de tout ce que le Verbe opere par sa nature divine hors de son humanité ; le Verbe uni à l'humanité étant vrai Dieu, égal à son Pere, gouverne le monde, crée les ames, conserve l'être de toutes les creatures corporelles & spirituelles ; & il est certain que son humanité n'est pas cause de ces actions ni de ces effets, & qu'elles sont produites par la seule nature divine : On ne peut donc pas dire que l'humanité coopere en cette maniere, à toutes les actions que le Verbe fait par sa nature divine.

Rusticus Diacon. in Disputat. contra Auph.

D. Le peut-on dire en quelque autre maniere.

R. Saint Jean de Damas le dit ;

C'eſt ainſi que l'Incarnation du Fils de Dieu s'étendra en quelque ſorte juſqu'à nous, & que nous imiterons, ſelon la proportion dont nous ſommes capables, les actions de l'humanité de Jeſus-Chriſt, qui eſt nôtre modele, & qui opere dans ſes membres l'image des ſentimens qu'elle reçoit de lui avec une plenitude, que nous ne ſçaurions concevoir. C'eſt pourquoi la ſainteté & la perfection des Bienheureux, conſiſtera à ſuivre en tout les impreſſions de Dieu, & à ſe réjoüir de Dieu & de toutes ſes œuvres.

CHAPITRE XXII.

De l'impeccabilité de Jeſus-Chriſt.

D. EST-on obligé de croire que Jeſus-Chriſt en-tant qu'homme eſt impeccable?

R. Les actions de Jeſus-Chriſt en-tant qu'homme, ſont des actions du Verbe de Dieu; c'eſt-à-dire, de la Juſtice ſouveraine, quoique faites par la nature de l'humanité; ainſi il eſt ſans

doute qu'on ne peut dire que Jesus-Christ pouvoit pecher en-tant qu'homme; ce seroit dire que Dieu pouvoit pecher, ce qui est un blaspheme. Ainsi l'impeccabilité est une suite necessaire de l'union de la nature humaine avec la divine; car par cette union elle lui est devenuë propre, & c'est le Verbe qui la conduit & qui la pousse en toutes choses. C'est pourquoi S. Augustin dit, que la grace de l'impeccabilité, est devenuë en quelque sorte par l'Incarnation naturelle à l'homme; parce qu'elle étoit naturelle au Dieu-homme; c'est-à-dire, à la personne du Verbe.

Peccatorum omnium non commissor, sed dimissor. *Aug. in Psal. 85. n. 4.*

Modus iste, quo natus est Christus .... insinuat nobis gratiam Dei, &c. ... ac sic in naturæ humanæ susceptione, fieret quodammodo ista gratia illi homini naturalis, quæ nullum peccatum posset admittere. *Enchir. c. 40.*

Il faut de plus considerer que la sainteté de Dieu étoit non seulement le principe de toutes les actions de l'humanité de Jesus-Christ; mais qu'elle étoit répanduë dans cette humanité, comme la forme même qui la rendoit sainte; que le Saint-Esprit lui étoit communiqué sans mesure, & que cet Esprit divin la sanctifioit & la regissoit d'une maniere immuable dans toutes choses. Toutes les operations de Jesus-Christ, dit saint Basile, étoient des effets du Saint-Esprit pre-

Sanct. Def. de Spiritu Sanct. c. 16.

ſent en lui. Ainſi il étoit impoſſible que le peché ſe gliſſât dans des actions dont le S. Eſprit étoit la ſource.

D. Pourquoi eſt-il important de bien établir l'impeccabilité de Jeſus-Chriſt ?

R. C'eſt, ſelon les Peres, que tout le deſſein & tout le fruit de l'Incarnation, eſt de nous rendre participans de cette grace immuable que Jeſus-Chriſt a reçûë immuablement pour lui & pour ſes Elûs. Nous en recevons les premices, & comme un avant goût dans cette vie même, dit un Auteur celebre, & elle nous ſera donnée plus pleinement dans l'autre vie.

Ex divinâ immutabilitate & impeccantiâ nec quamdiu in hac c nflictamur mortalitate guſtum aliquem ſumere, & veluti præconem quemdam fructum in ſpe prælambere: nec poſtquam mortali hâc ſarcinâ corporis exoluti fuerimus, pleniorem hauſtum conſequi poterimus, niſi per voluntatem. *Thomaſſinus de Incarn. lib. 5. cap. 11. num. 9.*

D. En quoi conſiſtent ces premices d'impeccabilité que nous recevons dès cette vie, & cette immutabilité plus parfaite, que nous recevrons en l'autre ?

R. C'eſt, dit cet Auteur, en ce que la volonté eſt tellement attaché à la juſtice par la grace & par la providence de Dieu, que quoiqu'elle puiſ-

Voluntas enim, & hîc donante & gubernante Deo, juſtitiæ ità affigitur, ut ab eâ defluere.

ſes'en délier, elle veut très-conſtamment y demeurer attachée; mais dans l'autre vie elle y ſera jointe par des liens ſi indiſſolubles, que non ſeulement elle ne voudra pas s'en ſéparer, mais qu'elle ne pourra pas même le vouloir.

quamvis poſſit, conſtantiſſime nolit: Et illic ità inſolubiliter eidem conſtringitur, ut ab eâ divelli, nec velit, nec velle poſſit *Ibidem.*

D. D'où cet Auteur a-t-il tiré cette doctrine?

R. Il l'a tirée particulierement des Peres Grecs, & principalement de ſaint Cyrille, qui dit en termes formels, qu'Adam ayant perdu le Saint-Eſprit, s'eſt laiſſé entraîner au peché par la fraude du diable, lui & toute la nature humaine: que ce premier homme ayant ainſi perdu ce don divin, le Verbe de Dieu incapable de changement, s'eſt fait homme, afin de conſerver ce don en-tant qu'homme avec ſtabilité & fermeté. Voilà l'immutabilité de la grace établie en Jeſus-Chriſt; mais cette immutabilité n'étoit pas pour Jeſus-Chriſt ſeul: c'étoit, dit ſaint Cyrille, afin qu'il nous prêtât la ſtabilité de ſa propre nature. C'étoit pour enraciner de nouveau la grace en nous, comme dit ailleurs ce même Pere;

Cyril. lib. 2. in Evangel. Joan. pag. 123. tom. 4.

Commodante nobis propriæ naturæ ſtabilitatem, Dei Verbo. *D. Cyril. lib. 3. pag. 475.*

c'eſt-à-dire, en un mot, que Jeſus-Chriſt impeccable, a été établi de Dieu comme principe d'une grace ſtable, qui ſe communique aux hommes par degrez, qui les releve du peché, ou les empêche de pecher dans cette vie qui les rendra entierement impeccables dans l'autre : Voilà ce que nous devons attendre de Jeſus-Chriſt ; Et pour y avoir part, il faut adorer l'immutabilité de ſa ſainteté, nous tenir étroitement unis à lui, en reconnoiſſant nôtre inſtabilité comme pecheurs, & n'eſperant de ſtabilité & de fermeté, que par la grace de Jeſus-Chriſt.

CHAPITRE XXIII.

De la liberté de Jeſus-Chriſt.

D. EST-on obligé de reconnoître que Jeſus-Chriſt a été libre, & en-tant que Dieu, & en-tant qu'homme ?

R. La liberté étant une perfection, & enfermant un empire ſur les actions, il eſt certain qu'elle convient

à Dieu, à qui toute perfection convient, & principalement la domination & l'empire. Or si elle convient à Dieu, elle convient à Dieu incarné; c'est-à-dire, au Verbe fait chair: & ainsi elle convient à l'humanité de Jesus Christ; puisque l'Incarnation ayant annobli & perfectionné sa nature humaine, elle ne lui a pas ravi une des plus grandes perfections, qui est la liberté.

D. Mais comment se peut-il faire que Jesus-Christ ait été libre étant impeccable?

R. Cette question qui paroît embarassée, n'est qu'une dispute de mots; & ceux qui sont opposez en apparence, selon les termes, conviennent en effet dans le fond.

La liberté convient à Dieu, à Jesus-Christ, aux pures creatures; mais non la même sorte de liberté. Dieu est libre en sa maniere; Jesus-Christ entant qu'homme l'est en la sienne; les hommes, soit avant le peché, soit après le peché, le sont en la leur. Ce sont differentes sortes de libertez. Dieu ne laisse pas d'être libre de la liberté qui lui est propre, quoiqu'il

ne soit pas libre de la liberté qui est propre aux pures creatures, qui enferme le pouvoir de faire le bien & le mal. Ainsi dans ces questions, il n'y a qu'à s'expliquer.

D. Peut-on dire que Dieu soit libre dans les actions necessaires, comme dans l'amour de soi-même ?

R. On le peut dire, puisque les Peres l'ont dit ; mais il est libre d'une espece de liberté, differente de celle des hommes, ou innocens ou pecheurs.

D. Dieu n'est-il point libre d'une liberté d'indifference à l'égard de quelques objets ?

R. Il est libre en cette maniere à l'égard de toutes les choses ausquelles il n'est pas necessairement déterminé ; comme la création, & la redemption du monde : car il s'y est tellement déterminé qu'il auroit pû faire le contraire.

D. Jesus-Christ en-tant qu'homme, étoit-il déterminé à l'égard de toutes ses actions & des circonstances de ses actions?

R. Cela paroît certain : car l'Apôtre marque qu'il n'avoit pas feu-

lement reçû de Dieu ſon Pere, le commandement de mourir ; mais de mourir d'une telle mort. *Et que Jeſus-Chriſt a été obéiſſant juſqu'à la mort, & à la mort de la Croix.* Jeſus-Chriſt lui-même a declaré en termes formels, *qu'il ne faiſoit rien de lui-même, qu'il n'étoit pas venus pour faire ſa volonté ; mais la volonté de ſon Pere qui l'avoit envoyé.* On voit par l'Evangile que les momens de chaque action lui étoient preſcrits ; c'eſt pourquoi il marque ſouvent *que ſon heure n'étoit pas venuë.*

Factus obediens uſque ad mortem, mortem autem Crucis. *Phil.* 1. 8.

Non poſſum ego à meipſo facere quidquam. . . . . non quæro voluntatem meam, ſed voluntatem ejus qui miſit me. *Joan.* 5. 30.

Deſcendi de cœlo, non ut faciam voluntatem meam, ſed voluntatem ejus, qui miſit me. *Joan.* 6. 38.

Nondum venit hora mea. *Joan.* 2. 4.

L'homme s'étant perdu par la deſobéïſſance, Jeſus-Chriſt eſt venu au monde pour lui donner un modele de la parfaite obéïſſance ; or la parfaite obéïſſance conſiſte à ne rien faire de ſoi-même, par ſon mouvement, ni par ſon choix, & de ſuivre en tout ce qui nous eſt preſcrit.

De plus il eſt clair qu'en vertu de l'union de l'humanité avec la divinité du Verbe, l'humanité n'avoit point de mouvement qui ne lui fût donné

par le Verbe, & que le Verbe étant dominant dans cette opinion, l'ordre vouloit que l'humanité lui obéït en tout; & par conſequent elle n'avoit aucun mouvement auquel elle ne fût déterminée par le Verbe.

D. Jeſus-Chriſt n'avoit donc aucune indifférence?

R. Il avoit deux ſortes d'indifférence; l'une comme Dieu, & l'autre comme homme.

Comme Dieu, il étoit indifférent à toutes les actions, auſquelles Dieu eſt indifférent: car la volonté du Verbe étant la même que celle de Dieu le Pere, le Verbe eſt indifférent pour tous les objets, à l'égard deſquels le Pere eſt indifférent. Ainſi comme Dieu le Pere a déterminé avec indifférence l'Incarnation & la Mort de ſon Fils; le Fils de Dieu comme Verbe a eu la même indifference à l'égard des mêmes objets.

Jeſus-Chriſt en-tant qu'homme avoit une autre ſorte d'indifférence. C'eſt que par ſa nature il n'étoit pas déterminé à aucun objet créé, c'étoit le précepte qui les lui rendoit neceſſaires; mais en mettant le précepte

à part, il n'étoit point déterminé à aucune action particuliere, & il étoit indifférent à la mort, & à toutes les circonſtances de ſa mort.

D. Jeſus-Chriſt a-t-il merité par les actions auſquelles il étoit déterminé ?

R. 1°. Il a mérité, mais d'un mérite très-different de celui des pures creatures. Il a mérité, parce que ſes actions étant les actions d'un Dieu, elles étoient en cette qualité dignes de tout honneur, de toutes loüanges, & elles méritoient d'obtenir tout de Dieu.

2°. Il a mérité, parce que ſes actions humaines étoient des effets d'une charité parfaite, qui étant la ſource de tout mérite, quand même elle eſt dans un degré beaucoup inferieur, n'étoit pas privée de mérites en Jeſus-Chriſt, parce qu'elle y étoit dans ſa plenitude & dans ſa perfection.

3°. Il a mérité, parce que ſes actions à l'égard des objets créez, étoient jointes à une indifference radicale ; c'eſt-à-dire qu'il n'y étoit point déterminé par ſa nature.

D. Les hommes méritent-ils à pre-

ſent par une liberté de même nature ?

R. Non ; la liberté des hommes eſt toûjours jointe dans cette vie avec l'indifference à faire ou à ne pas faire chaque action : à faire le bien ou le mal, & c'eſt par cette ſorte de liberté qu'ils meritent.

D. Cette indifference exclut-elle entierement la détermination infaillible à certaines actions ?

R. L'indifference à faire le bien ou le mal, à ne pas faire, ou à faire certaines actions, a divers degrez, & elle peut fort bien être jointe avec une détermination volontaire, qui naiſſe d'un ſecours immuable, lequel ſans détruire l'indifference, ne laiſſe pas d'attacher la volonté à un des partis oppoſez.

CHAPITRE XXIV.

De la ſainteté de Jeſus-Chriſt.

D. Jeſus-Chriſt a-t-il reçû l'onction du Saint-Eſprit dans ſon humanité ?

R. Il l'a reçûë dès sa conception même, car quoique l'Evangile déclare que le Saint-Esprit descendit visiblement sur lui dans le Batême, ce n'étoit que pour figurer ce qui arriveroit dans l'Eglise, où les Fideles reçoivent le Saint-Esprit par le Batême. Ainsi comme Jesus-Christ dans son humanité étoit plein du Saint-Esprit, il n'a jamais rien fait que par le Saint-Esprit.

Nec sanè, tunc unctus est Christus Spiritu Sancto, quando super eum baptisatum velut columba descendit: tunc enim corpus suum, id est, Ecclesiam suam præfigurare dignatus est, in qua præcipuè baptisati accipiunt Spiritum Sanctum. *Aug lib. 15. de Trinit. c. 26. num. 46.*
Basil. de Spirit. cap. 16.

D. En quoi consiste la difference de l'onction que Jesus-Christ a reçûë, de celle que nous recevons ?

R. Elle consiste, 1°. en ce que nous ne recevons que des gouttes de cette rosée sacrée, qui peuvent se secher facilement en nos cœurs ; au lieu que Jesus-Christ a reçû toute la plenitude du Saint-Esprit.

2°. Jesus-Christ a reçû le Saint-Esprit de lui-même, sa divinité l'ayant communiqué à son humanité. Jesus-Christ est lui-même en-tant que Verbe, le principe du Saint-Esprit

avec le Pere, & il le répand dans l'humanité qu'il a prise : mais nous recevons le Saint-Esprit d'un principe, qui est une autre personne que nous. Nous le recevons de Dieu & de Jesus-Christ ; & non-seulement de Jesus-Christ Dieu, mais de Jesus-Christ comme homme ; puisque nous n'y pouvons participer que par son humanité ; & c'est ce que Jesus-Christ a voulu signifier en donnant à ses Apôtres le Saint-Esprit par son souffle.

D. L'humanité de Jesus-Christ n'est-elle sainte que par les dons du Saint-Esprit ?

R. Elle est sainte par le Saint-Esprit même, dont elle est remplie. Elle est sainte par le Verbe qui la remplit & la pénétre, & qui étant la sainteté même, la sanctifie par lui-même. Ainsi Jesus-Christ dans son humanité est sage, est juste, est saint, par la sagesse, par la justice, par la sainteté de Dieu même ; puisque la sagesse, la justice & la sainteté de Dieu qui est son Verbe, a pris cette humanité, & se l'est personnellement & substantiellement unie.

D. Doit-

D. Doit-on conclure de là que l'humanité de Jesus-Christ est égale à Dieu en sagesse & en justice?

R. Hugues de saint Victor répond à cette question en cette maniere. Il ne faut jamais marquer de mesure dans la sagesse de l'ame de Jesus-Christ, & il faut dire que toute la sagesse de Dieu étoit dans son ame, & que cette ame étoit sage par toute la sagesse de Dieu; mais il ne s'ensuit pas de là que l'ame de Jesus-Christ soit égale à Dieu; parce qu'elle n'est pas cette sagesse. Or c'est une chose fort differente d'être sage par la sagesse de Dieu, & d'être la sagesse même de Dieu.

Erat plenitudo sapientiæ in animâ Christi; & ex plenitudine sapientiæ plenè sapiens erat anima Christi. Ergo, inquiunt, tantam sapientiam habet anima Christi, quantam Deus habet. Quid facit comparatio ubi unus solus est? ..... Non ergo dicamus tanta aut quanta; sed dicamus, tota sapientia Dei in animâ Christi est, & ex totâ sapientiâ Dei anima Christi sapiens est: Nec tamen æqualis Deo anima Christi est, quia sapientia Dei non est. Porro longè aliud est sapientiâ sapere, & aliud sapientiam esse. *Hug. S. Vict. tract de sapient. animæ Christi. Oper. tom. 3. post. tract. de 4. voluntatibus.*

D. Quel étoit l'effet de cette union de l'ame de Jesus-Christ, avec la sainteté même de Dieu en unité de personne?

R. C'est qu'au lieu que l'ame de ceux qui sont purement homme domine sur leurs actions, il en étoit

Le P. Thom. l. 6. de Incarnat. c. 3. & 5.

autrement dans Jesus-Christ, parce que le Verbe possedoit l'empire, par un droit & une puissance invincible ; & qu'ainsi l'ame de Jesus-Christ ne tenoit que le second rang. Il n'y avoit dans Jesus-Christ qu'une autorité, un Chef & un Commandant. Et c'étoit le Verbe qui gouvernoit l'ame & toute l'humanité de Jesus-Christ avec une force invincible, & qui la tenoit assujettie à ses loix & à sa puissance, parce que par une loi éternelle & invariable, l'empire appartient à la nature la plus excellente, & que par la même loi que le corps est assujeti à l'ame, l'ame à la raison & à l'entendement, l'entendement est aussi assujeti à la verité & à la justice.

CHAPITRE XXV.

Si les hommes sont justes par la justice de Dieu & par la charité incréée.

D. PEut-on dire que les hommes justes soient aussi rendus justes

par la sainteté & la justice de Dieu ?

R. 19. Le Concile de Trente ayant prononcé anatheme contre ceux qui diroient que l'homme est justifié sans une grace & une charité répanduë dans le cœur par le Saint-Esprit, & qui y soit inherente ; il n'est pas permis de douter que les justes ne soient sanctifiez par une sainteté créée & inherente produite par le Saint-Esprit, & distinguée du Saint-Esprit. Mais de sçavoir si cette sainteté créée, produite par le Saint-Esprit, est une pente & une habitude durable, ou un acte passager, c'est une question disputée entre les Theologiens, & non un dogme de foi : & cette question, selon le Pere Thomassin, n'a pas encore été décidée.

C'est par là que plusieurs grands Theologiens exemtent d'erreur le Maître des Sentences, qui admettant que l'homme est sanctifié par des actes de charité, rejette seulement l'habitude de la charité, & soûtient qu'il n'y en a point d'autre dans nôtre ame, que le Saint-Esprit même, qui se joignant immediatement à nôtre ame, y produit les actes de charité.

Si quis dixerit homines justificari, vel solâ imputatione justitiæ Christi, vel solâ peccatorum remissione, exclusâ gratiâ & charitate, quæ in cordibus eorum per Spiritum sanctum diffundatur, atque illis inhæreat, aut etiam, &c. Conc. Trid. sess. 6. de justificat. can. 1.

An autem habitus permanens, aut actus fugax, ea forma sit, inter principes Theologos controvertitur, & nihil dum satis eliquarum est. Thomass. de Incarn. lib. 6. cap. 14. num. 11.

Mais quoiqu'on ne puisse pas taxer d'erreur cette opinion du Maître des Sentences, il est pourtant plus vrai-semblable de dire que le Saint-Esprit qui nous est donné, opere dans le cœur non-seulement un amour actuel qui passe ; mais une pente & une disposition durable, qui est ce qu'on appelle la charité habituelle, & une habitude créée. Car de même que lorsque nous aimons quelque chose, il reste en nous, quand même nous n'y pensons pas, & que nous dormons, une impression & une pente, qui fait que le cœur de celui qui aime, est autrement disposé que le cœur de celui qui n'aime pas ; de même une personne qui a aimé Dieu par un acte, & qui n'a pas perdu cet amour, conserve dans son ame une impression, une disposition, & une pente qui la distingue d'une autre ame qui ne l'aime point. Et quoique ces pentes ne soient pas visibles aux hommes, elles sont pourtant visibles à Dieu, & c'est ce qu'on appelle charité habituelle.

D. Peut-on conclure de là, que les justes ne sont point justifiez par la

sainteté incréée de Dieu même ; c'est-à-dire, par le Saint-Esprit habitant dans leur cœur, & le sanctifiant par sa presence ?

R. Non ; on ne le doit pas conclure ; car il ne faut pas considerer la grace comme séparée du Saint-Esprit, mais il faut la regarder comme étant continuellement répanduë dans l'ame par le Saint-Esprit, qui sanctifie l'ame, comme le Soleil échauffe la terre par ses rayons ; avec cette difference que le Soleil n'est pas intimement present à la terre qu'il échauffe ; au lieu que le Saint-Esprit reside & habite au fond des ames qu'il rend justes, les penetre, y agit, les sanctifie, les consacre, & les fait son temple, par sa presence & par son action.

D. Cette doctrine est-elle autorisée par les Peres ?

R. Il n'y a rien de plus commun dans les Peres que ce langage, que les justes sont sanctifiez par la presence du Saint-Esprit. Comme il n'y a qu'une ame, dit saint Gregoire, qui vivifie les divers membres de nôtre corps, de même toute l'Eglise est vivifiée & éclairée par le même Saint-

Moral. lib. 4. cap. 14.

Esprit : & comme Jesus-Christ Chef de l'Eglise a été conçû du Saint-Esprit, de même la sainte Eglise qui est son Corps, est remplie du Saint-Esprit qui lui communique la vie.

Insinuavit nobis animam humanam & mentem rationalem, quæ inest homini, non inest peccori, non vegetari, non beatificari, non illuminari, nisi ab ipsâ substantiâ Dei. *Tract. 23. in Joan. num. 3.*

Jesus-Christ nous enseigne, dit saint Augustin, que l'ame raisonnable qui est dans l'homme, & n'est pas dans les bêtes, ne peut être vivifiée, beatifiée, & éclairée que par la substance même de Dieu.

D. Comment peut on entendre, que l'ame participe dès cette vie à la charité increée de Dieu, qui est le Saint-Esprit.

R. Saint Augustin explique dans plusieurs endroits de ses ouvrages cette participation de Dieu en cette maniere ; que Dieu comme verité, comme justice, & comme loi éternelle, se rend intimement present à l'ame, brille dans elle, se montre à elle, & y produit son amour & sa ressemblance ; ainsi l'ame participe à cette forme increée de justice qui lui est intimement presente, en recevant ses impressions, & se portant vers elle par des mouvemens d'amour.

D. On peut en quelque sorte com-

prendre cela, quand l'ame ſe porte vers cette juſtice, qui brille dans ſon ame par des mouvemens d'amour ; mais que doit-on dire, ſi l'ame ſe porte vers le prochain par cette charité, que l'on appelle l'amour du prochain ?

R. Saint Auguſtin répond que nous ne ſçaurions aimer un homme juſte ſi nous n'aimons la juſtice éternelle qui le rend juſte.

Cur ergo alium diligimus quem vidimus juſtum, & non diligimus ipſam formam ubi videmus quid ſit juſtus animus, ut & nos juſti eſſe poſſimus ? An verò niſi & iſtam diligeremus, nullo modo eum diligeremus quem diligimus ex iſtâ. *Lib. 8. de Trinit. cap. 16.*

D. Mais on peut aimer par la charité des gens qui ne ſont pas juſtes ; ce ne ſeroit donc pas alors Dieu qu'on aimeroit ?

R. Saint Auguſtin explique cela d'une maniere qui s'étend à tout amour que l'on peut avoir pour le prochain.

D. Celui qui aime le prochain aime donc Dieu par une ſuite neceſſaire ?

R. Oüi ; car il ne ſçauroit aimer le prochain, ſans aimer la charité qui eſt l'amour qu'il lui porte. Or en aimant cet amour & cette charité, il aime

Neceſſe eſt qui diligis fratrem, diligasipſam dilectionem, dile-

Dieu, car Dieu eſt amour & charité.

Sic autem Deus eſt. *Tract. 9. in Epiſt. Joan. num. 10.*

C'eſt-à-dire, en un mot, qu'il ne ſçauroit aimer le prochain, ſi ſon ame n'eſt penetrée de la beauté de cet amour, & ſi la loi éternelle qui l'y oblige, ne lui paroît aimable. Or cet amour & cette loi éternelle eſt Dieu même, qui luit au fond de ſon cœur. Quiconque aime ſon prochain aime Dieu; quiconque aime Dieu, le poſſede. Car il y a cette difference, ſelon ſaint Auguſtin, entre Dieu & les autres biens, qu'on peut aimer les autres biens ſans les avoir; mais on ne peut aimer Dieu ſans l'avoir. Il nous crie, dit ſaint Auguſtin: Aimez-moi, & vous me poſſederez; parce que vous ne ſçauriez m'aimer ſi vous ne me poſſedez.

Clamat nobis amate me & habebitis me; quia nec poteſtis amare me, niſi habueritis me. *De diverſ. ſerm. 2. nunc 83. cap. 3. num. 5.*

D. Mais ne peut-on pas aimer Dieu, ſans poſſeder Dieu par la grace juſtifiante?

R. On poſſede Dieu à proportion qu'on l'aime; on le poſſede imparfaitement, quand on l'aime imparfaitement; on le poſſede plus parfaitement, quand on l'aime plus parfaitement. Or il eſt vrai que tout amour de Dieu n'eſt pas joint à la grace juſti-

juſtifiante ; & ainſi on peut par la même raiſon poſſeder Dieu imparfaitement ſans être juſtifié.

D. Quel avantage cette doctrine (que l'on eſt juſtifié par la ſubſtance du Saint-Eſprit qui répand dans l'ame ſes dons) a-t-elle ſur celle de pluſieurs Theologiens, qui n'attribuent la juſtification qu'à la juſtice créée, & à la charité créée ; puiſque ces Theologiens admettent tout ce qui eſt renfermé dans cette doctrine. Ils veulent que Dieu habite dans l'ame, qu'il y opere, qu'il y répande ſa charité créée, qu'il conſacre l'ame, qu'il la rende ſon temple : Qu'eſt-ce donc que cette doctrine dit davantage ?

R. 1°. Il ſe peut faire qu'une doctrine ſoit la même qu'une autre dans le fond, & qu'elle ſoit néanmoins beaucoup plus propre à éclairer l'eſprit & à édifier la charité : Et c'eſt ce qui arrive ici. Car cette maniere de concevoir la juſtification par la ſainteté incréée, nous donne beaucoup de lumiere pour mieux entendre pluſieurs veritez édifiantes ; parce que les Peres les ont exprimées par des idées

qui y ont rapport, & auſquelles elle ſert de fondement.

On conçoit, par exemple, beaucoup mieux en quel ſens les Peres ont dit que toute l'Egliſe ne fait qu'un corps, & une même perſonne avec Jeſus-Chriſt, comme ſaint Gregoire le dit ſi ſouvent; car en ne conſiderant point d'autre union entre les membres vivans de l'Egliſe, qu'une charité créée, on n'y ſçauroit concevoir qu'une union morale & myſtique, parce qu'il y a autant de ces charitez créées, qu'il y a de juſtes en particulier.

Christus itaque cum totâ ſuâ Eccleſiâ ſive quæ adhuc verſatur in terris, ſive quæ cum eo jam regnat in cælis, una perſona eſt. *In Pſ. 5. pœnit. initio.*

Mais on porte cette union beaucoup plus loin, ſi l'on conſidere que le Saint-Eſprit habite dans tous les juſtes, qu'il les ſanctifie par lui-même, qu'il leur communique la vie, qu'il les anime comme l'ame fait le corps, & qu'il eſt en quelque ſorte l'ame de leur ame: Car l'unité parfaite du ſaint Eſprit réduit tous les Fideles à une union égale à celle des divers membres unis par la même ame; le Saint-Eſprit ſe trouvant le même dans tous les divers temps & dans tous les divers lieux.

2°. Cette idée nous fait entrer bien plus naturellement dans les expreſſions de l'Ecriture & des Peres touchant l'union des Fideles avec Jeſus-Chriſt, & dans ce qu'ils diſent qu'ils ne font avec lui qu'une même chair, un même Jeſus-Chriſt, un homme parfait. Que la chair du regeneré eſt la chair du Crucifié; que toute la nature humaine eſt unie au Verbe; que Jeſus-Chriſt vit dans les Fideles; que nous en ſommes revêtus; qu'il eſt nôtre juſtice & nôtre ſanctification: Car toutes ces expreſſions ſont des ſuites de cette verité, que les juſtes ſont animez par l'eſprit de Jeſus-Chriſt.

3°. Cette doctrine nous fait mieux comprendre pourquoi Jeſus-Chriſt a voulu nous donner ſon Corps réellement à manger, dans l'Euchariſtie: Car il ne le fait qu'afin de nous faire voir par la preſence réelle de ſa chair, qu'il nous donne réellement ſon Eſprit; puiſque la chair même de Jeſus-Chriſt ne nous eſt utile, que parce qu'elle eſt pleine de cet Eſprit, & que Dieu le communique à nos ames par ſa chair.

4°. On entend mieux pourquoi il eſt dit : *Que le Verbe de Dieu eſt la vie éternelle ; que celui qui a le Fils, a la vie ; que celui qui n'a point le Fils, n'a point la vie ; que nôtre vie eſt cachée en Dieu.* Car tout cela eſt fondé ſur ce que l'eſprit de Jeſus-Chriſt eſt la vie des ames, & que cet eſprit eſt réellement preſent dans chaque ame juſte, & la vivifie par lui-même.

Ego ſum reſurrectio & vita. *Joan.* 11. 25.

Ego ſum via, veritas & vita. *Joan.* 14. 6.

Ut omnis qui ..... credit in eum; habeat vitam æternam. *Joan.* 6. 40.

Qui habet filium, habet vitam; qui non habet filium, non habet vitam. 1. *Joan.* c. 12.

Vita veſtra eſt abſcondita cum Chriſto in Deo. *Col. ff.* 3. 3.

5°. On entend mieux ce que c'eſt que la mort des ames, & pourquoi ſaint Auguſtin dit, que la mort de l'ame arrive quand Dieu l'abandonne, comme le corps meurt quand l'ame le quitte ; & que la mort totale de l'un & de l'autre, arrive quand l'ame que Dieu a quittée, quitte auſſi le corps.

Mors igitur animæ fit, cùm eâ deſerit Deus : ſicut corporis, cum id deſerit anima. Ergò utriuſque rei, id eſt, totius hominis mors eſt, cùm anima à Deo deſerta deſerit corpus. *Lib.* 13. *de Civit.* 6. 2.

6°. Enfin, on entend mieux pourquoi il eſt dit que ceux qui ſont pouſſez par l'eſprit de Dieu, ſont enfans de Dieu.

D. Quelle difference y a-t-il donc entre Jeſus-Chriſt & les Fideles, ſi les

Fideles auſſi bien que Jeſus-Chriſt, ſont ſanctifiez par une ſainteté incréée?

R. Il y a cette difference : 1°. Que les Fideles ne participent qu'avec meſure à cette ſainteté incréée, & que Jeſus-Chriſt y participe ſans meſure.

2°. Que le Saint-Eſprit eſt en quelque ſorte exterieur à l'ame des Fideles ; parce que ce n'eſt pas l'eſprit de chacun qui ſe le dõnne à ſoi-même ; mais c'eſt Jeſus-Chriſt même, comme Verbe, qui répand en lui-même ſon Eſprit.

CHAPITRE XXVI.

De la ſcience de Jeſus-Chriſt comme homme.

D. LA ſcience que le Verbe a communiquée à ſon humanité a-t-elle des bornes?

R. Comme ſaint Auguſtin dit à l'égard de la Vierge, qu'il ne faut point la comprendre dans les diſcours, où il s'agit de peché ; nous

Exceptâ ſanctâ Virgine Mariâ, de quâ propter honorem Domini, nullam prorſus cum de peccato

iatis agitis, haberi volo quæstionem. *Aug. lib de nat. & grat. contra Pelag. c. 36.*

devons dire auſſi à l'égard de l'humanité de Jeſus-Chriſt, qu'il ne la faut point comprendre, quand il s'agit d'ignorance ou de ſcience bornée. L'Ecriture nous en donne des idées ſans bornes, en nous aſſurant que le Saint-Eſprit ſource de lumiere *ne lui a point été communiqué avec meſure, & que tous les tréſors de la ſageſſe & de la ſcience de Dieu reſident en lui.* Ainſi donc le reſpect que nous devons avoir pour Jeſus-Chriſt, nous empêche de lui attribuer aucune ignorance.

Non enim ad menſuram dat Deus Spiritum. *Joan. 3. 34.*

In quo ſunt omnes theſauri ſapientiæ & ſcientiæ abſconditi. *Coloſſ. 2. 3.*

D. Doit-on dire poſitivement que Jeſus-Chriſt en-tant qu'homme ſçavoit tout ce que Dieu ſçait ?

Thomaſſin. l. 7. de Incarn.

R. S. Fulgence, Hugues de S. Victor & pluſieurs autres Peres & Theologiens ont été de ce ſentiment, & il y a encore des Theologiens qui le ſoûtiennent ; mais comme cela n'eſt pas reconnu generalement de tous, il vaut mieux laiſſer à Dieu la connoiſſance de ce ſecret, & concevoir ſeulement en Jeſus-Chriſt comme homme, une ſcience qui ſurpaſſe nôtre intelligence, ſans déterminer poſitivement ſi elle comprend tout ce qui eſt com-

Quid non novit Deus ? Quid non novit Chriſtus. *Aug in Pſal. 103. ſerm. 3. n. 25.*

pris dans celle de Dieu.

Ce qui eſt certain néanmoins, eſt qu'il y a grande difference entre la ſcience de Jeſus-Chriſt comme Dieu, & celle qu'il a comme homme : Car la divinité du Verbe, dit ſaint Fulgence, connoît ce qu'elle connoît, en ſorte qu'elle ſçait quelle eſt ſa ſcience même ; mais l'humanité de Jeſus-Chriſt en connoiſſant la divinité, n'eſt pas néanmoins la divinité.

Ipſa Deitas ſic ſe novit, ut hoc ſe naturaliter inveniat eſſe quod novit : anima autem illa ſic totam Deitatem ſuam novit, ut ipſa tamen Deitas non ſit. *Reſp. 3. ad Furund.*

D. N'eſt-il pas marqué expreſſément dans l'Evangile que Jeſus-Chriſt a ignoré le jour du jugement ; ce qui ne pouvant s'entendre de la divinité du Verbe, doit ce ſemble être rapporté à l'humanité ?

R. Quoiqu'il ſemble que quelques anciens Peres ayent parlé de cette ſorte ; néanmoins la matiere ayant été mieux examinée, les Peres qui ont ſuivi & qui ont combattu l'erreur des Agnoëtes, qui attribuoient de l'ignorance à Jeſus-Chriſt, ont ſoûtenu qu'il ne falloit pas conclure de ce paſſage, que Jeſus-Chriſt en-tant qu'homme ait ignoré le jour du jugement ; mais ſeulement, qu'il ne l'avoit pas con-

nu par la nature de son humanité ; c'est-à-dire, que c'est par la revelation du Verbe, & non par la penetration naturelle de son humanité, qu'il l'a connu. Et ce sentiment ayant prévalu dans l'Eglise, il faut s'y attacher & rejetter l'autre. Saint Augustin dit même positivement que comme Jesus-Christ a connu l'heure ou le temps qu'il devoit être jugé & condamné par les hommes, de même il connoît le jour qu'il doit juger les hommes.

Sicut noverat horam quâ judicari debuit, sic novit & horam quâ debeat judicare. *Serm.* 47. *n.* 8.

CHAPITRE XXVII.

Que Jesus-Christ en-tant qu'homme, n'est point Fils adoptif, mais Fils naturel de Dieu.

D. PUisque Jesus-Christ est rempli de graces créées dans son humanité, pourquoi ne reconnoît-on pas qu'il est Fils adoptif de Dieu, comme les autres Justes le sont par les mêmes graces ?

R. L'Eglise a décidé le contraire, contre deux Evêques d'Espagne, Fe-

lix & Elypandus ; parce que l'humanité de Jesus-Christ n'a pas été élevée à une simple union de grace avec le Verbe ; mais à une union personnelle. Or l'union naturelle exclut l'union d'adoption, n'y ayant qu'un fils en Jesus-Christ, & non pas deux. Etre adopté, c'est n'être pas fils naturel ; être fils naturel, c'est n'être pas simplement fils adopté.

Vide Paul. Aquilinf. lib. 2. contra Felicem, Elypand. Biblot. PP. tom. 4. part. 2.

Et Synodum Francfort in Ep. ad Episcop. Hispaniæ ; Concil. Labb. tom. 7. pag. 1014.

D. Pourquoi Jesus-Christ ayant été conçû du Saint-Esprit, ne dit-on pas que le Saint-Esprit est Pere de Jesus-Christ, comme la Vierge en est la Mere ?

R. Parce que le Saint-Esprit contribuë à la verité par sa puissance à la production de l'humanité de Jesus-Christ, mais non par sa substance : Mais la Vierge y contribuë de sa substance même, & c'est par cette raison qu'elle est la Mere de Dieu. Le Saint-Esprit ne peut être le Pere de Jesus-Christ, ni en-tant que Dieu, puisqu'il n'est pas son principe ; ni en-tant qu'homme, parce que quoiqu'il en soit principe, Jesus-Christ ne lui est pas semblable en-tant qu'homme. Or la qualité de Pere en-

Operatio Spiritûs Sancti fuit non portio, nec ab eo genitus, sed creatus : cõceptus est potentiâ, non substantiâ ; operatione, non participatione ; virtute, non genere. *Pascal. Diacon. lib. 1 de Spiritu Sancto. c. 2.*

ferme la parfaite reſſemblance entre la nature du Pere & celle du Fils. Mais par cette même raiſon la Vierge eſt veritablement Mere de Jeſus-Chriſt ; parce que la nature que Jeſus-Chriſt a tiré d'elle, eſt ſemblable à celle de la ſainte Vierge.

D. Ne peut-on pas dire que Jeſus-Chriſt en-tant qu'homme eſt Fils de Dieu par ſa grace ?

R. Cette expreſſion eſt équivoque, & pourroit avoir un fort mauvais ſens : Car elle pourroit ſignifier que les graces que Dieu a verſées dans l'humanité de Jeſus-Chriſt le rendent Fils de Dieu, ce qui ſeroit faux ; car c'eſt par la perſonne même du Verbe qui s'eſt unie à l'humanité de Jeſus-Chriſt, que J.C. eſt Fils de Dieu, & non pas par une grace créée ; mais ſi l'on vouloit ſimplement dire par cette expreſſion que ça été un bienfait gratuit à Dieu d'élever l'humanité de Jeſus-Chriſt à cette union incomprehenſible, & de faire ainſi que le Fils de Dieu fût homme, cela ſeroit veritable : Car Dieu de toute éternité, par le ſeul motif de ſa bonté, a reſolu de s'unir dans le tems à une humani-

té ; c'eſt-à-dire, de ſe faire homme ; & ce bienfait immenſe n'étoit point dû à cette humanité, mais lui a été gratuitement donné.

D. Peut-on dire que Jeſus-Chriſt en-tant qu'homme a été predeſtiné ?

R. C'eſt une queſtion plûtôt de nom que de choſe. Il eſt certain que Dieu de toute éternité a prédeſtiné d'operer dans le temps le myſtere de l'Incarnation, & d'élever ſans aucun merite l'humanité de Jeſus-Chriſt à l'union perſonnelle. Il a donc prédeſtiné que le Verbe ſe feroit homme. Il n'a pas prédeſtiné ſon Verbe à être Dieu, dit ſaint Auguſtin, puiſqu'il l'étoit de toute éternité ; mais il a prédeſtiné, ce qui n'étoit point, & qui devoit être dans ſon temps, ſelon qu'il étoit prédeſtiné avant tous les temps. Quiconque donc nie que le Fils de Dieu ſoit prédeſtiné, nie qu'il ſe ſoit fait homme.

Rectè quippe dicitur non prædeſtinatus ſecùndùm id quod eſt Verbum Dei, Deus, apud Deũ. Ut quid enim prædeſtinaretur, cùm jam eſſet quod erat, ſine initio, ſine termino ſempiternus ? illud autem prædeſtinandum erat, quod nondum erat, ut ſic ſuo tempore fieret, quemadmodum ante omnia tempora prædeſtinatum erat ut fieret. Quiſquis igitur Dei Filium prædeſtinatum negat, hunc eumdem Filium hominis negat. *Tract. 105. in Joan. num. 8.*

Saint Auguſtin marque encore plus clairement en quel ſens on peut dire

que Jesus-Christ est prédestiné, dans le Livre de la Prédestination des Saints : Le Sauveur du monde, dit-il, a été encore le Médiateur de Dieu & des hommes. Jesus-Christ en-tant qu'homme est le modele le plus éclatant de la prédestination & de la grace ; car par quels merites de la foi ou des œuvres, la nature humaine qui est en lui, a-t-elle merité d'être ce qu'elle est ? C'est-à-dire, en un mot, que le fondement sur lequel on dit que Jesus-Christ est prédestiné, est que sa nature humaine a été élevée sans aucun merite, à cette union ineffable avec le Verbe de Dieu.

Est præclarissimum lumen prædestinationis & gratiæ, ipse Salvator, ipse Mediator Dei & hominũ homo Christus Jesus, qui ut hoc esset, quibus tandem suis vel operum vel si lei præcedentibus meritis, natura humana quæ in illo est, comparavit ? *Lib. de Prædest. Sanctor. c. 15. num. 30.*

CHAPITRE XXVIII.

De Jesus-Christ Médiateur.

D. QUelles qualitez devoit avoir le Médiateur de Dieu & des hommes ?

R. 10. Il falloit qu'il fût humble : Car le Médiateur de la vie, dit saint Augustin, devoit être opposé au Médiateur de la mort. Ainsi comme le diable superbe avoit entraîné dans la

Hæc est vera pax, & cum Creatore nostro nobis firma cõnexio, purgatis & reconciliatis

mort l'homme devenu ſuperbe, il falloit que Jeſus-Chriſt humble, ramenât à la vie, l'homme rendu obéiſſant; & comme le diable étoit tombé par ſon orgueil, il falloit que Jeſus-Chriſt humble fût élevé par ſa Reſurrection, & qu'il élevât avec lui ceux qui croiroient en lui.

per Mediatorem vitæ, ſicut maculati & alienati ab eo receſſeramus per Mediatorē mortis. Sicut enim diabolus ſuperbus hominem ſuperbientem perduxit, ad mortē; ita Chriſtus humilis, hominem obedientem reduxit ad vitam: Quia ſicut ille elatus cecidit, & dejecit conſentientem; ſic iſte humiliatus ſurrexit, & erexit credentem. *Lib. 4. de Trinit. c. 10.*

2°. Il falloit qu'il fût mortel, & qu'il eût, comme dit ſaint Auguſtin, une mortalité paſſagere, & une beatitude permanente; afin de reſſembler aux hommes mortels par ſa mortalité paſſagere, & de les faire paſſer après leur mort à l'état ſtable de ſon immortalité qui ne paſſe point.

Mediatorem inter nos & Deum, & mortalitatem habere oportuit trāſeuntem, & beatitudinem permanentem: ut per id quod tranſit, congrueret morituris, & ad id quod permānet, transferret ex mortuis. *Lib. 9. de Civit. cap. 15. n. 1.*

3°. Dieu étant juſte & immortel, dit encore ce même Pere, étoit bien éloigné de l'homme & injuſte & mortel: qu'a-t-il donc fait pour s'approcher de nous? Il a pris un de nos maux, qui eſt la mortalité, qui n'étoit que la peine du peché; il n'a point pris l'injuſtice, en quoi conſi-

Cùm ergo longè à nobis eſſet immortalis & juſtus ... deſcendit ad nos, ut fieret nobis proximus ille cōginquus. Et quid fecit ... ſuſcepit pœnam ruā, nō ſuſcepit culpam tuam: &

si susceptit, delendam susceptit, non faciendam. Susceipiendo pœnam, & non susceipiendo culpam, & culpam delevit & pœnam. *Aug. serm.* 37. *de verb. Domini, nunc.* 117. *c.* 3.

stoit nôtre peché ; mais en prenant sur soi la peine du peché, sans prendre le peché même, il a détruit tout ensemble & la peine & le peché.

4°. Nous ne pouvions être reparez que par la verité, qui est nôtre unique bien ; mais nous n'étions plus capables par l'état où nous étions tombez, de nous attacher à cette verité considerée en elle-même. Il a donc fallu que cette verité se proportionnât à nous, en se revêtant d'un corps, & se joignant à une humanité qui nous servît de degré, pour nous élever à la divinité. Les Philosophes qui ont voulu s'unir à Dieu sans ce degré, n'ont fait que devenir plus superbes, & n'ont attiré personne. Mais la foi qui enseigne & qui montre ce degré, a converti toute la terre.

[*Vide Greg. moral.* 21. *c.* 15.

[Nullum majus donum præstare posset Deus hominibus, quàm ut Verbum suú per quod condidit omnia, faceret illis caput, & illos ei tanquam membra coaptaret ; ut esset Filius Dei & Filius hominis, unus Deus cum Patre, unus

5°. Dieu ne pouvoit rien faire de plus grand pour les hommes, que de leur donner pour Chef, son Verbe, par lequel il a créé toutes choses ; & de les joindre à ce Chef, comme ses membres, en sorte que le Fils de Dieu, devint Fils de l'homme, Dieu avec son Pere, homme avec les hommes : ainsi lorsque nous parlons à Dieu, il faut

comprendre le Fils ſous le nom de Dieu ; & quand le corps du Fils parle, il ne doit point ſeparer ſon Chef, qui eſt en Jeſus-Chriſt nôtre Seigneur Fils de Dieu & Sauveur de ſon corps, qui prie pour nous, qui prie en nous, qui eſt prié par nous. Il prie pous nous, comme nôtre Pontife ; il prie en nous, comme nôtre Chef ; il eſt prié par nous comme nôtre Dieu.

homo cum hominibus : ut & quando loquimur ad Deum deprecâtes, non inde filium ſeparemus ; & quando precatur corpus Filii, non à ſe ſeparet caput ſuum; ſitque ipſe unus Salvator corporis ſui Dominus noſter Jeſus Chriſtus Filius Dei, qui & oret pro nobis, & oret in nobis, & oretur à nobis. Orat pro nobis, ut Sacerdos noſter ; orat in nobis, ut caput noſtrum, oratur à nobis ; ut Deus noſter. *Aug. in Pſal. 85. init.*

CHAPITRE XXIX.

De l'Oraiſon de Jeſus-Chriſt.

D. PEut-on nier que Jeſus-Chriſt ait prié ?

R. L'Ecriture ſainte fait ſouvent mention des prieres de Jeſus-Chriſt, & ainſi on ne peut nier qu'il n'ait prié ; mais ces prieres doivent être attribuées à l'humanité ; & il n'a rien demandé comme homme, qu'il n'ait pû accorder & faire comme Dieu.

D. Toutes les prieres de Jeſus-Chriſt ont-elles été exaucées ?

R. La raiſon pourquoi nos prieres ne ſont pas toûjours exaucées, c'eſt que ne ſçachant pas ce qu'il faut demander à Dieu, nous demandons ſouvent des choſes qui ne ſont pas conformes à la ſageſſe de Dieu; mais comme Jeſus-Chriſt connoiſſoit ſon Pere, & que le Verbe de Dieu conduiſoit & pouſſoit l'humanité dans toutes ſes prieres, il ne pouvoit rien demander qui ne fût conforme à la Sageſſe divine.

D. Peut-on regarder l'humanité de Jeſus-Chriſt, comme la premiere cauſe de la diverſité des graces que les hommes reçoivent, en prétendant que les diverſes applications & les diverſes prieres de l'humanité de Jeſus-Chriſt, ſont la premiere ſource, de ce que les uns reçoivent plus de graces que les autres, ou que les uns reçoivent la grace, & les autres ne la reçoivent pas?

R. Cette prétention ne peut ſubſiſter avec l'économie de l'Incarnation, car l'humanité de Jeſus-Chriſt étoit tellement poſſedée par le Verbe de Dieu, qu'elle n'agiſſoit jamais que comme étant elle-même muë, régie & gouvernée par le Verbe. Ainſi tout

deſir

desir & toute priere de Jesus-Christ, comme homme, suppose dans le Verbe une volonté, que son humanité desirât & priât ; & une impression efficace, par laquelle il l'appliquoit à desirer & à prier. Car il n'y avoit en Jesus-Christ qu'un Conducteur, qui étoit le Verbe ; & comme le corps dans l'état d'innocence n'auroit eu de mouvement que par la volonté de l'ame, de même en Jesus-Christ, son humanité n'avoit aucun mouvement que par l'application & l'impression du Verbe : Ainsi le Verbe agissoit toûjours avec l'humanité, & agissoit en Maître & en Conducteur, selon l'ordre naturel, qui veut que ce qui est moins parfait, soit soumis à ce qui est plus parfait. C'est pourquoi, comme dit fort bien un celebre Auteur, ce n'étoit pas tant la divinité qui exauçoit les prieres de l'humanité, que c'étoit l'humanité qui suivoit les loix de la divinité ; ce n'étoit pas tant Dieu qui exauçoit l'homme qui prioit, que l'homme qui obéïssoit à Dieu en priant. Il s'ensuit donc de là, qu'à la verité l'inégalité des graces a pour cause la di-

Nec enim nisi quod sempiterno decretum sibi esset confessio, Deus Verbum menti, animæ, linguæque quâ assumpserat insusurra batorandum, &c. Thomassinus lib. 9. c. 3. num. 2.

verſité des prieres de Jeſus-Chriſt, qui n'a pas demandé les mêmes graces pour les uns que pour les autres ; mais que cette inégalité des prieres de Jeſus-Chriſt a auſſi pour cauſe le decret éternel du Verbe de Dieu, qui lui eſt commun avec ſon Pere.

Ce même Auteur juge, ſi eſſentiel au myſtere de l'Incarnation, que le Verbe de Dieu fût la premiere cauſe de toutes les actions de l'humanité de Jeſus-Chriſt, qu'il ne craint pas de dire, que c'eſt diviſer l'unité de perſonne en Jeſus-Chriſt, que de faire agir autrement cette humanité.

Unitas perſonæ hoc nexu conſtat, quod ſui juris non ſit humanitas : nec ſibi ſeorſim ſua ſibi ſit ; ſed in jus, in ſenſum & authoritatem Verbi ſubſtantivâ cum eo copulatione ſit aſcita. Num ergo ſe ſibi ad momentum ſaltem vindicabit, ut ſui ſit juris per ſe definiat aliquid ſuâ privatim & ſeorſim authoritate gaudeat, nec ipſa jam Verbi acceſſio ſit, ſed ejus potius voluntati atque imperio Verbum accedat & aſſentiatur ; hoc demùm eſt ſollicitare atque diſſuere fœdus unitatis perſonalis. *Thomaſſinus lib. 5.*

D. L'Egliſe ne prie-t-elle pas pour le ſalut des réprouvez ?

R. L'Egliſe ne prie point ni pour les Anges rebelles, ni pour ceux qui ſont éternellement damnez : & elle ne priera point au jour du Jugement pour aucun des réprouvez. Que ſi, dit ſaint Auguſtin, elle étoit aſſurée à l'égard de quelques-uns, qu'ils ſont

Denique ſi de aliquibus id certa eſſet, ut qui ſint illi, etiam

prédestinez au feu éternel, elle ne prieroit pas pour les en exemter, comme elle ne prie pas pour les Anges rebelles.

noſſet qui licet in hâc vitâ ſint conſtituti, tamen prædeſtinati ſunt in æternum igné ire cum diabolo, tam pro eis non oraret, quâ nec pro ipſo *Aug. l. b. 21. de Civit. c. 24.*

D. Que doit-on conclure de là à l'égard de Jeſus-Chriſt?

R. On en doit conclure que Jeſus-Chriſt ayant toûjours ſçû le ſecret de la prédeſtination, & ce que Dieu avoit réſolu de chacun des hommes, il ne pouvoit rien deſirer ni demander qui n'y fût conforme.

D. S'enſuit-il que Jeſus-Chriſt n'a rien demandé pour les réprouvez?

R. Non; car il a demandé tout ce qu'il ſçavoit que Dieu avoit réſolu de leur donner. Or Dieu accordant pluſieurs graces aux réprouvez. Jeſus-Chriſt les a par conſequent demandées; & ſi les réprouvez ſecondoient ces graces, ils ne ſeroient pas exclus du ſalut; mais ils ne le font jamais, comme il a été dit ci-devant.

D. Pourquoi donc Jeſus-Chriſt dit-il qu'il ne prie point pour le monde; mais pour ceux que ſon Pere lui a donnez?

R. Parce qu'il s'agit en ce lieu, des

prieres faites pour les Elûs ; or les prieres que Jesus-Christ a faites pour ses Elûs, sont fort differentes de celles qu'il a faites pour ceux qui ne le sont pas. Il a demandé efficacement le salut pour ses Elûs ; mais il n'a point prié de cette même maniere pour les réprouvez. Car pourquoi, dit le même Auteur que nous avons cité ci-dessus, auroit-il importuné en quelque sorte Dieu, pour obtenir ce qu'il sçavoit que l'éternelle volonté de Dieu, & sa prédestination immuable, empêchoient qu'il ne pût obtenir ?

Ut quid enim divinitas autes nec quicquam ob tunderet, ut ea impetraretque impetrari æterna Dei voluntas & incommutabilis prædestinatio vetabat? *Thomass. l. 9. c. 5. n. 4.*

Mais quoiqu'il n'ait pas demandé le salut pour eux, il a pû demander d'autres graces, puisqu'ils en reçoivent plusieurs. La regle sur laquelle on doit donc juger ce que Jesus-Christ a demandé, ou n'a pas demandé, est celle-ci : qu'il a demandé toutes les graces que Dieu avoit prédestiné de donner, & qu'il n'a rien demandé de ce que Dieu a prédestiné de ne donner pas.

Oravit ergo Christus illa ômnia illis omnibus : quibus & quæcúque Deus prædestinaverat largiturú. Quæcumque autem & quibus statutum Deo fixumque immobili voluntate erat non elargiri, ea illis orare abstinuit : stultum est enim orare, quod certè scias non posse impetrare. *Thomas. ibid.*

D. Pourquoi Jesus-Christ n'a-t-il pas obtenu le pardon pour tous ceux qui l'ont crucifié ; puisqu'il est rapporté dans l'Evangile qu'il a prié pour eux ?

R. Parce, dit saint Thomas, que Jesus-Christ n'a pas prié pour tous ceux qui l'ont crucifié, ni même pour tous ceux qui devoient croire en lui ; mais pour ceux-là seulement qui étoient prédestinez.

Dicendū quòd Dominus non oravit pro omnibus crucifixoribus, neque etiam pro omnibus qui erant credituri in eū : sed pro his, solum qui erant prædestinati, ut per ipsum vitam consequerentur æternam. *S. Thom. 3. part. q. 21. art. 4. ad 2.*

D. S'ensuit-il de cette doctrine de saint Thomas, que Jesus-Christ n'ait point prié pour d'autres que pour les prédestinez ?

R. Il s'ensuit seulement qu'il y a certaines prieres qu'il a faites pour les prédestinez, quoiqu'il en ait fait d'autres pour ceux d'entre les réprouvez qui reçoivent quelques dons de Dieu : Car saint Thomas ne nie pas qu'il n'ait prié pour tous ceux qui croyent en lui ; quoi qu'il ne les ait pas tous compris dans les prieres qu'il a faites pour ses Elûs.

D. La priere que Jesus-Christ fit dans le Jardin des Olives, en demandant que le Calice de la mort s'éloignât de lui, n'a-t-elle pas été sans effet ?

R. Jesus-Christ faisoit en même

Vide S. Leon. ſerm. 5. de Paſſ. Greg. lib. 12. moral. 1. 8.

temps deux prieres à Dieu ; l'une ſelon la partie inferieure qui craignoit la mort, & qui en deſiroit l'éloignement ; l'autre ſelon la partie ſuperieure & la volonté, qui étoit parfaitement ſoumiſe à l'ordre de Dieu. La deuxiéme volonté a été exaucée ; la premiere ne l'a pas été, parce que Jeſus-Chriſt ne l'avoit excitée en lui, que pour marquer la verité de ſon humanité, & pour les autres fins qui ont été ci-deſſus marquées.

D. Jeſus-Chriſt n'a-t-il pas pû demander de cette même maniere le ſalut des réprouvez ; ſçavoir ſelon la partie inferieure, & ſe ſoumettre à l'ordre de ſon Pere, ſelon la ſuperieure ?

R. Il n'y a pas d'inconvenient d'admettre de ces ſortes de prieres en Jeſus-Chriſt ; parce qu'elles ne ſont pas contraires à la loi éternelle.

Et ideo dixit, transfer hunc Calicem à me, non quia Dei filius mortem timebat, ſed quia vel malos perire nolebat. *Ambr. lib. 10. in Luc. ad cap. 22. v. 42.*

Saint Ambroiſe ſemble les admettre expreſſément : Jeſus-Chriſt, dit-il, a dit à ſon Pere : *Eloignez ce Calice de moi*, non que le Fils de Dieu craignît la mort, mais parce qu'il ne vouloit pas même que les méchans périſſent.

D. Que devons-nous conclure de l'effet infaillible des prieres de Jesus-Christ ?

R. Nous en devons conclure, que dans toutes nos prieres, nous devons nous unir à Jesus-Christ : Car non seulement Jesus-Christ est toûjours exaucé ; mais il n'y a que lui qui soit exaucé. Il est nôtre unique Médiateur ; il est le seul par lequel nous pouvons avoir accès auprès de Dieu.

D. Que faut-il faire pour unir nos prieres à celles de Jesus-Christ ?

R. Il faut premierement qu'elles soient formées par l'Esprit de Jesus-Christ ; c'est-à-dire, par le Saint-Esprit : Car Jesus-Christ ne peut approuver que ce qu'il opere en nous par le Saint-Esprit.

Secondement, il faut qu'elles tendent à la gloire de Dieu : Car Jesus-Christ ne peut prier en nous, que pour la gloire de Dieu son Pere.

Troisiémement, il faut qu'elles soient fondées sur ses merites, & qu'elles soient faites en son nom : Car ne meritant pas d'être exaucez par nous-mêmes, nous ne le pouvons être qu'en nous appuyant sur les

merites de Jesus-Christ.

Quatriémement, enfin il faut que nos prieres soient conformes aux regles que Jesus Christ nous en a données, & au modele qu'il nous en a proposé, parce qu'il est nôtre unique Maître, aussi-bien à l'égard de la priere, que de toute autre chose, n'y ayant que lui, comme dit saint Hilaire, qui sçache prier.

D. Peut-on demander à Jesus-Christ dans le Ciel qu'il prie pour nous ?

R. Nous n'avons aucun exemple d'une semblable priere faite à Jesus-Christ, dans les écrits des Apôtres, dans les prieres publiques de l'Eglise, ni dans la plus solemnelle de toutes, qui est la Liturgie. L'usage universel est de prier le Pere par le Fils, ou de s'adresser directement au Fils, comme ayant selon sa divinité une puissance égale à celle de son Pere; & ayant reçû tout pouvoir dans le Ciel & sur la terre, selon son humanité même.

Sempiternum habet Sacerdotium . . semper vivens ad inter-

Il ne laisse pas d'être vrai, selon l'Ecriture, que Jesus-Christ est toûjours dans le Ciel nôtre Souverain Prêtre,

Prêtre, nôtre Avocat & nôtre Médiateur; qu'il s'offre & qu'il intercede sans ceſſe pour nous. Mais comme nous ne ſçavons pas en quelle maniere il unit ce miniſtere avec ſa ſouveraine autorité, & qu'il ſeroit dangereux de lui rien attribuer qui portât l'idée de l'humiliation & de l'abaiſſement, dont le temps eſt fini avec ſa vie mortelle, on ne doit point s'écarter de l'uſage & de la tradition de l'Egliſe, qui nous doit ſervir de regle.

pellandum pro nobis. *Hebr.* 7. 24. 25. Advocatum habemus apud Patrem Jeſum Chriſtum juſtum. 1. *Joan.* 2. Qui etiam interpellat pro nobis. *Rom.* 8. 34.

CHAPITRE XXX.

De la Rédemption de Jeſus-Chriſt.

D. LE prix de ce que Jeſus-Chriſt a donné pour racheter les hommes, étoit-il égal à ce qu'il a racheté; puiſqu'il n'a donné que des ſouffrances paſſageres, pour nous délivrer des ſouffrances éternelles?

R. La dignité de la perſonne de Jeſus-Chriſt faiſoit que les moindres ſouffrances qu'il offroit à Dieu ſon Pere, étoient d'un plus grand prix,

que tout ce dont il vouloit délivrer les hommes.

D. La mort de Jesus-Christ n'étoit donc pas absolument necessaire pour racheter les hommes ?

R. Elle n'étoit necessaire que par le decret de Dieu, qui avoit choisi ce moyen & non un autre : Car d'ailleurs la moindre souffrance de Jesus-Christ étoit d'un plus grand prix que tous les pechez des hommes ; parce que la dignité de sa personne rendoit toutes ses actions d'une valeur infinie.

D. Pourquoi donc Dieu a-t-il voulu que Jesus-Christ lui offrît sa mort pour la rédemption des hommes ?

Jam pretium solvit sanguinem fudit... ô anima erige te, tanti vales. *Aug. in Psal.* 102. *n.* 6.

R. C'est 1°. afin que la rédemption fût non-seulement suffisante, mais abondante, & qu'elle nous attirât davantage à lui par ce témoignage incomparable d'amour.

2°. Afin qu'elle fût pour nous une plus grande instruction, & qu'elle nous enseignât la maniere dont nous devons aimer Dieu plus que nous-mêmes, & que nôtre propre vie.

3°. Afin de faire mieux connoître

aux hommes la grandeur du peché, pour lequel le réparateur du peché a ſouffert la mort ; mais outre ces raiſons il y en a encore une infinité d'autres qui ne ſont connuës que de Dieu, ſelon S. Bernard.

Aliàs nemo hominum novit, nec noſcere ad plenum poteſt ? quid . . . penès ſeipſam, contineat hujus venerandi myſterii inſcrutabilis altitudo. *Lib de error. Abaillar. c. 8. num. 19.*

D. A qui la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt a-t-elle été offerte ?

R. Elle a été offerte à toute la Trinité, & au Fils même en-tant que Dieu : Car Jeſus-Chriſt, dit ſaint Auguſtin, n'eſt pas ſeulement Médiateur entre ſon Pere & les hommes, mais entre Dieu & les hommes. Or Dieu c'eſt le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit. Entre cette Trinité ineffable, & l'infirmité & l'injuſtice des hommes, Jeſus-Chriſt homme s'eſt rendu Médiateur, s'étant chargé de l'infirmité, mais non de l'iniquité des hommes ; & par la même raiſon on doit conclure, ſelon ſaint Fulgence, que le ſacrifice eſt offert à toute la Trinité : Car le Fils de Dieu étant le même Dieu que ſon Pere, s'eſt offert lui-même à lui-même ; comme il s'eſt offert à ſon Pere & au Saint-Eſprit, dit ſaint Anſelme. Néanmoins c'eſt la coutume & l'eſprit de l'Egliſe, de s'a-

Mediator ei ſe dignatus eſt. Quid eſt me liatorem eſſe inter Deum & homines ? Non inter Patrem & homines, ſed inter Deum & homines. Quid eſt Deus ? Pater & Filius & Spiritus Sanctus ... Inter illâ Trinitatem & hominum infirmitatem & iniquitatem, Mediator factus eſt homo, non iniquus ſed tamen infirmus. *In Pſ. 29. Enarr. 2. num. 1. Fulg. lib. 2. ad Monim. cap. 11. Anſel. l. 2. cu. Deus homo cap. 111.*

dresser particulierement au Pere dans l'action du sacrifice, parce que le Fils rapporte tout à son Pere, comme ayant tout reçû de lui; sans déroger par là à son égalité naturelle avec son Pere, & il tient pareillement de son Pere cette parfaite égalité, comme tout le reste.

CHAPITRE XXXI.

Du Sacrifice de Jesus-Christ.

D. LE sacrifice est-il dû à Dieu seul?

R. Le sacrifice interieur étant une reconnoissance du souverain domaine de Dieu sur nous, qui oblige l'ame de consacrer tout son être à sa gloire; il est clair qu'il ne peut être rendu qu'à Dieu; & par consequent le sacrifice exterieur qui en est le signe, appartient aussi à Dieu seul, & ne peut être rendu à aucune autre créature.

Hæc ita esse signa illorum sicut verba sonã-

Le sacrifice exterieur est, selon saint Augustin, une espece de langage, qui signifie que nous nous sacri-

sions interieurement, & par conſequent il ne peut être adreſſé qu'à celui même à qui le ſacrifice interieur doit être adreſſé.

tia ſigna ſunt rerum. *Lib.* 10. *de Civit. c.* 19.

D. L'homme dans l'état d'innocence auroit-il offert à Dieu des ſacrifices exterieurs?

R. Comme il n'y aura plus de ſacrifices exterieurs dans le Ciel, parce que les Elûs joüiſſant de Dieu & le voyant immédiatement, n'auront plus beſoin de s'élever à lui en s'appuyant ſur les créatures, de même Adam dans l'état d'innocence ayant auſſi le pouvoir de contempler la verité éternelle en elle-même, ſans l'appui des images corporelles, n'avoit aucun beſoin de ſe ſervir de ſacrifices exterieurs, pour s'exciter au culte qu'il devoit à Dieu. C'eſt pourquoi S. Auguſtin en décrivant l'état d'innocence, dit qu'Adam & Eve dans le Paradis étant purs de tout peché, s'offroient à Dieu eux-mêmes, comme des hoſties pures & ſans taches; mais il ne dit point qu'ils offriſſent d'autres ſacrifices.

In Pſal. 146.

Lib. 10. *de Civit. cap.* 26. *Id. cap.* 19.

D. Les ſacrifices de l'ancienne loi étoient-ils neceſſaires?

R. S. Paul décide expreſſément dans l'Epître aux Hébreux, qu'ils étoient incapables d'obtenir par eux-mêmes la remiſſion des pechez. *Il eſt impoſſible*, dit-il, *que le peché ſoit ôté par le ſang des Taureaux & des Boucs.*

Impoſſibile eſt ſanguine taurorum & hircorum auferri peccata. *Hebr.* 10. 4.

D. Pourquoi donc étoient-ils inſtituez ?

R. C'étoit d'une part pour empêcher les Juifs de ſacrifier aux Idoles, & de l'autre pour figurer le vrai & unique ſacrifice qui devoit être offert par Jeſus-Chriſt. Ainſi comme ces ſacrifices n'étoient ſelon ſaint Paul, que des ombres & des figures, ils ont été abolis lorſque la verité du ſacrifice de Jeſus-Chriſt a paru au monde.

Eorum ſacrificiorum tempora imperata præſiniens, eaque per melioremSacerdotem in meliùs mutanda prædicens, non iſta ſe appetere, ſed per hæc alia potiora ſignificari teſtatur. *Aug. de Civ. l.* 20. *cap.* 17.

Hujus veri ſacrificii, multiplicia variaque ſigna erant ſacrificia priſca Sanctorum.... huic ſummo veroque ſacrificio, cuncta ſacrificia falſa ceſſerunt. *Idem cap.* 20.

Sacrificia ergo illa, tanquam verba promiſſiva, ablata ſunt. Quid eſt, quod datum eſt completivum ? Corpus quod noſtis. *Idem in Pſ.* 39. *num.* 12.

D. Quel eſt donc le veritable ſacrifice neceſſaire pour la reconciliation des hommes ?

R. C'eſt celui que Jeſus-Chriſt a offert en qualité de Prêtre.

D. Quand eſt-ce que Jeſus-Chriſt

a été fait Prêtre, & a commencé d'exercer les fonctions de son Sacerdoce ?

R. Il a été fait Prêtre dès le moment de son Incarnation. C'est là qu'il a commencé d'emprunter des hommes, ce qu'il commença d'offrir pour les hommes : *Il a pris de nous*, dit saint Augustin, *ce qu'il vouloit offrir pour nous.* Jesus-Christ entrant dans le monde s'offrit à Dieu pour faire sa volonté, comme dit David. Or la principale des volontez de Dieu sur lui, étoit qu'il mourût. Il accepta donc la mort dans le moment de son Incarnation. Il s'offrit à Dieu pour mourir, & il n'a jamais cessé de le faire. Il a vêcu en regardant la mort, & en marchant vers la mort. Ainsi toute sa vie a été un sacrifice. Car de même que dans le Ciel, en presentant à Dieu son humanité sacrifiée ; il y exerce, selon saint Paul, les fonctions du Sacerdoce : de même en offrant à Dieu durant sa vie, l'humanité qu'il devoit sacrifier ; il faisoit avant sa croix même, la fonction de Prêtre. L'immolation de la victime ne s'est faite que sur la Croix ;

Accepit abs te, quod offerret pro te... Sacerdos noster à nobis accepit, quod pro nobis offerret. *Aug. in Ps. 129. num. 7.*

Mais comme le sacrifice de l'Eucharistie n'est pas un autre sacrifice que celui de la Croix, puisque c'est l'oblation de la même victime que Jesus-Christ a offerte sur la Croix ; il ne sçauroit être Prêtre, selon l'ordre de Melchisedech, à l'égard de l'Eucharistie, qu'il ne le soit aussi à l'égard de la Croix. Car il n'est pas necessaire que le Pontife, selon l'ordre de Melchisedech, en fasse toutes les fonctions en chaque partie de son sacrifice. Jesus-Christ est toûjours Prêtre, selon l'ordre de Melchisedech ; mais il n'offre son Corps & son Sang sous le voile du pain & du vin, que dans l'Eucharistie ; & non sur la Croix ni dans le Ciel.

D. Pourquoi Jesus-Christ a-t-il voulu que son Corps fût offert sous les especes du pain & du vin ?

R. Parce qu'il étoit important d'une part que le sacrifice de la Croix fût rendu perpetuel dans l'Eglise, & que les hommes eussent moyen de l'offrir ; & qu'il n'étoit pas convenable qu'il fût offert avec tout l'appareil avec lequel il l'a été sur la Croix, qui est un appareil tragique. Il fal-

loit donc que la même hoſtie ſe trouvât dans l'Euchariſtie, auſſi-bien que ſur la Croix; mais qu'elle y fût ſous des voiles differens, & qu'il n'y eût rien dans la maniere dont il eſt offert dans l'Euchariſtie, qui pût cauſer de l'horreur & donner l'idée d'un crime déteſtable.

D. N'offre-t-on dans l'Euchariſtie que le Corps ſeul de Jeſus-Chriſt?

R. On offre avec le Corps de Jeſus-Chriſt toute ſon Egliſe; quoi qu'il n'y ait que le Corps de Jeſus-Chriſt réellement preſent, & que le pain ne ſoit point changé au corps de l'Egliſe.

D. Comment peut-on prouver que l'on offre dans l'Euchariſtie le corps de l'Egliſe avec celui de Jeſus-Chriſt?

R. 1°. On le prouve; parce que ſelon la tradition des Peres, le Corps de Jeſus-Chriſt eſt conſacré dans des matieres qui ſe forment de pluſieurs parties, comme le pain de pluſieurs grains de bled, & le vin de pluſieurs grains de raiſin, afin que nous ne ſeparions pas le Chef des membres; mais que nous les offrions conjointement à Dieu.

2°. C'eſt un devoir naturel à l'homme que de s'offrir à Dieu en ſacrifice : Cependant depuis le peché, l'Egliſe n'eſt plus digne par elle-même de lui être offerte, & elle n'a point d'autre moyen de s'en faire agréer, qu'en s'uniſſant au Corps de Jeſus-Chriſt, qu'elle lui preſente dans la celebration de l'Euchariſtie. C'eſt donc une des principales fins de l'Euchariſtie, que de donner moyen à l'homme de s'acquitter de ce devoir naturel.

3°. L'Euchariſtie eſt deſtinée pour offrir le Corps de Jeſus-Chriſt ; or outre le Corps auquel le Verbe eſt uni perſonnellement, & qui fait partie de ſon humanité ſacrée, il ſe forme par l'Euchariſtie un autre corps en s'uniſſant avec les Fideles non ſeulement par ſon Eſprit, mais auſſi par ſon corps ; ce qui a fait nommer l'Euchariſtie par les Peres une extenſion de l'Incarnation : C'eſt donc ce corps étendu & amplifié par l'Euchariſtie, que Jeſus-Chriſt & l'Egliſe offrent à Dieu en lui offrant l'Euchariſtie.

4°. Enfin, quoique le Corps de

Jesus-Christ soit incomparablement plus noble que le corps de l'Eglise, néanmoins Dieu ne pourroit agréer l'offrande que l'Eglise lui en fait, si elle ne s'offroit avec lui. Car il n'y a que l'amour de Dieu, qui puisse plaire à Dieu; or l'amour de Dieu renferme un sacrifice de soi-même, parce qu'il renferme la reconnoissance de l'excellence de Dieu au-dessus de nous & de toute créature: il faut donc que l'Eglise en offrant Jesus-Christ s'offre elle-même.

D. A quoi s'engage-t-on en se sacrifiant avec le Corps de Jesus-Christ?

R. On s'engage à immoler sa vie à Dieu, si la charité le demande; & l'on s'y engage par ce qu'il y a de plus sacré, qui est le Corps & le Sang de Jesus-Christ. Ce Corps & ce Sang sont le sceau de nôtre engagement. C'est ce que saint Augustin enseigne expressément, sur ces paroles des Proverbes: *Si vous êtes assis à la table d'un homme puissant, considerez attentivement les mets qu'on vous sert; parce qu'il faut que vous en prépariez de semblables.*

Si sederis cœnare ad mensam potentis, considerans intellige quæ apponuntur tibi; & sic mitte manum tuâ, sciens

quia talia te oportet præparare. Nam quæ mensa est potentis, nisi unde sumitur Corpus & Sanguis ejus, qui animam suam posuit pro nobis? Et quid est ad eam sedere, nisi humiliter accedere? ..... Et quid est sic mittere manum, ut scias quia talia te oportet præparare, nisi quod jam dixi, quia sicut pro nobis Christus animam suam posuit, sic & nos debemus animas pro fratribus ponere. *In Joan. tract.* 84, *num.* 1.

Quelle est cette table d'un Homme puissant, dit saint Augustin, sinon celle d'où nous recevons le Corps & le Sang de celui qui a exposé sa vie pour nous? Qu'est-ce qu'y être assis, sinon de s'en approcher avec humilité? Et qu'est-ce que sçavoir qu'il faut préparer des viandes semblables, sinon d'être persuadé que comme Jesus-Christ a donné sa vie pour nous, nous devons aussi donner nos vies pour nos freres?

QUATRIE'ME INSTRUCTION

Sur le troiſiéme Article du Symbole : *Qui a été conçû du Saint-Eſprit, eſt né de la Vierge Marie.*

CHAPITRE PREMIER.

Ce que l'Egliſe nous oblige de croire par ces paroles du Symbole : Qui a été conçû du Saint-Eſprit.

D. POurquoi les Apôtres ont-ils expreſſément marqué la Conception de Jeſus-Chriſt ?

R. Afin qu'on ne s'imaginât pas, comme ont fait quelques hérétiques, que Jeſus-Chriſt ayant pris un corps celeſte, a paſſé par Marie, comme

par un canal : car le mot de *conçû*, marque que le corps de Jesus-Christ a été formé dans le sein de Marie, & du sang même de Marie.

D. Pourquoi étoit-il important que le corps de Jesus-Christ fût formé du sang de la sainte Vierge ?

R. Afin que Jesus-Christ fût veritablement son Fils, & par elle fils de David, d'Abraham & d'Adam, & qu'ayant ainsi veritablement nôtre nature, il la rachetât : car Jesus-Christ n'a racheté que ce qu'il a pris, comme il a été dit ailleurs. Il falloit que le Rédempteur des hommes pecheurs, eût la même nature qu'eux ; afin qu'il pût offrir & purifier cette nature.

D. Pourquoi est-il dit que Jesus-Christ a été conçû du Saint-Esprit ?

R. Pour marquer la difference de la Conception de Jesus-Christ d'avec celle des autres hommes, qui sont conçûs par la voie ordinaire ; & pour faire comprendre que la concupiscence n'a eu aucune part dans cette conception toute pure : Car le Saint-Esprit ayant seul formé ce corps, il est clair qu'il a été formé très-

très-saintement & dans une souveraine pureté.

D. Pourquoi la Conception de Jesus-Christ a-t-elle été attribuée au Saint-Esprit seul?

R. Ce n'est pas que les trois Personnes divines n'y ayent cooperé; puisque toutes les operations exterieures des Personnes de la sainte Trinité sont indivisibles: Mais c'est que l'Incarnation étant le chef-d'œuvre de la bonté de Dieu, elle est par cette raison particulierement attribuée au Saint-Esprit qui est l'amour & la bonté éternelle.

D. Quelle difference y a-t-il entre l'Incarnation & la Conception de Jesus-Christ?

R. L'Incarnation se considere par rapport au Verbe, qui s'unit avec une chair, & se fait chair; la Conception se considere par rapport à la Vierge, qui conçoit en son sein Jesus-Christ; c'est-à-dire le Verbe fait chair.

CHAPITRE II.

Comment s'accomplit le Myſtere de l'Incarnation.

D. DE quelle maniere les Evangeliſtes ont-ils exprimé le Myſtere de l'Incarnation du Verbe ?

R. En la maniere qui leur eſt ordinaire, c'eſt-à-dire, en propoſant les plus grandes choſes en des paroles ſimples, qui ne donnent l'idée que de la ſubſtance du myſtere, ſans en repreſenter la grandeur. Ils ont laiſſé à l'eſprit de Dieu à en former telles idées qu'il lui plairoit dans l'eſprit des Fideles, ſelon les divers degrez de lumiere qu'il leur voudroit donner ; mais les Evangeliſtes ſe ſont contentez de rapporter ſimplement les choſes ; Dieu leur ayant inſpiré cette ſimplicité inimitable, afin de faire voir qu'ils n'étoient poſſedez d'aucune paſſion, qui les pût porter à alterer la verité, & que leur unique deſſein étoit de la faire connoître aux hom-

mes telle qu'elle étoit : Or cette maniere, quoique simple en apparence, est néanmoins si grande, que jamais les hommes ne l'ont pû imiter. L'homme paroît toûjours dans tous les Ecrits des hommes, mais il ne paroît point dans l'Evangile.

D. Qu'est-ce donc que les Evangelistes en disent ?

R. Il n'y a que saint Luc qui en parle, & il le fait en ces termes : Comme Elisabeth étoit dans son sixiéme mois, l'Ange Gabriel fut envoyé de Dieu en une ville de Galilée, appellée Nazareth, à une Vierge, qu'un homme de la maison de David, nommé Joseph, avoit épousée ; & cette Vierge s'appelloit Marie. L'Ange étant entré où elle étoit, lui dit : Je vous saluë, ô pleine de grace ; le Seigneur est avec vous, vous êtes benie entre toutes les femmes. Mais elle l'ayant vû, fut troublée de ses paroles, & elle pensoit en elle-même, qu'elle pouvoit être cette salutation. L'Ange lui dit : Ne craignez point, Marie ; car vous avez trouvé grace devant Dieu.

In mense autem sexto, missus est Angelus Gabriel a Deo in civitatem Galilææ, cui nomen Nazareth, ad Virginem desponsatam viro, cui nomen erat, Joseph, de domo David, & nomen Virginis Maria. Et ingressus Angelus ad eam, dixit : Ave gratia plena ; Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus. Quæ cùm audisset

» Vous concevrez dans vôtre sein, &
» vous enfanterez un Fils, à qui vous
» donnerez le nom de Jesus. Il sera
» grand & sera appellé le Fils du Très-
» haut. Le Seigneur Dieu lui donnera
» le thrône de David son Pere. Il re-
» gnera éternellement sur la maison de
» Jacob, & son regne n'aura point de
» fin. Alors Marie dit à l'Ange : Com-
» ment cela se fera-t-il ; car je ne con-
» nois point d'homme ? L'Ange lui ré-
» pondit : Le S. Esprit surviendra en
» vous, & la vertu du Très-haut vous
» couvrira de son ombre ; c'est pour-
» quoi le Fruit saint, qui naîtra de
» vous, sera appellé Fils de Dieu. Aussi
» je vous annonce qu'Elisabeth vôtre
» Cousine a conçû un Fils en sa vieil-
» lesse ; & c'est ici le sixiéme mois de
» celle qui étoit appellée sterile ; parce
» qu'il n'y a rien d'impossible à Dieu.
» Alors Marie lui répondit : Voici la
» servante du Seigneur, qu'il me soit
» fait selon vôtre parole. Ainsi l'Ange
» se separa d'elle.

turbata est in sermone ejus, & cogitabat, qualis esset ista salutatio. Et dixit Angelus ei : Ne timeas Maria, invenisti enim gratiam apud Deum : Ecce concipies in utero, & paries Filium, & vocabis nomen ejus Jesum Hic erit magnus, & Filius Altissimi vocabitur, & dabit illi Dominus Deus sedem David Patris ejus ; Et regnabit in domo Jacob in æternum, & regni ejus non erit finis. Dixit autem Maria ad Angelum : Quomodo fiet istud, quoniam virum non cognosco ? Et respondens Angelus, dixit ei :

Spiritus Sanctus superveniet in te, & virtus Altissimi obumbrabit tibi. Ideoque & quod nascetur ex te sanctum vocabitur Filius Dei. Et ecce Elizabeth cognata tua, & ipsa concepit in senectute suâ : & hic mensis sextus est illi, quæ vocatur sterilis : quia non erit impossibile apud Deum omne verbum. Dixit

autem Maria : Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum. Et discessit ab illa Angelus. *Luc. cap. 1. vers. 26. eque.*

D. Que doit-on remarquer dans ce récit ?

R. On peut remarquer, 1°. que l'Ange envoyé à Marie étoit le même que celui qui fut envoyé à Daniel, pour lui annoncer le temps du Messie, & que c'étoit aussi celui qui avoit annoncé à Zacharie la naissance de saint Jean Précurseur de Jesus-Christ ; d'où il paroît que le propre ministere de cet Ange, étoit d'annoncer aux hommes ce qui regarde l'Incarnation, & qu'ainsi il a été comme le premier Apôtre & le premier Evangeliste de Jesus-Christ ; ce qui nous doit donner pour lui une reconnoissance singuliere.

2°. On y peut remarquer, combien les pensées de Dieu sont differentes de celles des hommes. Marie étoit une des personnes du monde, dont le monde connoissoit le moins la grandeur, & elle-même s'estimoit encore moins que tous les autres. Cependant Dieu de toute éternité a eu ses regards arrêtez sur elle, pour

la rendre la plus grande & la plus heureuse de toutes les créatures. Les ames les plus cheries de Dieu, sont d'ordinaire ainsi inconnuës aux hommes & à elles-mêmes, parce qu'il est difficile d'être connu des hommes, & de se conserver dans l'humilité, & qu'il est encore plus rare & plus difficile de connoître sa vertu sans y donner atteinte, & la diminuer par l'orgüeil & l'amour propre.

3°. On y peut remarquer, que la sainte Vierge n'a fait précisément connoître d'elle-même à saint Luc, que ce qui étoit nécessaire pour la foi du mystere. Elle avoit déja reçû de Dieu une infinité de graces, qui l'avoient élevée à la plenitude, où elle se trouva lorsque l'Ange lui fut envoyé; mais elle n'en a jamais rien dit. Les Saints nous instruisent souvent plus en se taisant des graces qu'ils ont reçûës de Dieu, qu'ils n'auroient pû faire en les découvrant; & rien n'est plus important que de nous apprendre à ne pas abuser des graces de Dieu par la vanité, & à les conserver par le silence de l'humilité.

4°. L'Ange trouva la Vierge dans sa chambre, pour montrer qu'on reçoit rarement ailleurs que dans la solitude, & dans le lieu où Dieu nous veut, les grandes graces de Dieu ; parce que le commerce du monde partage le cœur.

5°. Il la trouve à Nazareth, ville mépriſée & dont perſonne ne croyoit qu'il pût ſortir rien de bon. *Peut-il venir quelque choſe de bon de Nazareth ?* dit Nathanaël à Philippe dans l'Evangile. A Nazareth poteſt aliquid boni eſſe ? *Joan.* 1. 46.

6°. Toutes les circonſtances de ce myſtere tendent à le cacher aux hommes, & humilier la Vierge dans ſon élevation. Les grandes graces de Dieu ont beſoin d'être balancées par l'humiliation, autrement elles ſeroient capables d'accabler l'ame.

La Vierge eſt décrite par trois caracteres ; de Vierge, de mariée & de pleine de grace.

Elle étoit Vierge, non ſeulement d'effet, mais de vœu : car il paroît dans la ſuite, que le ſujet de la queſtion qu'elle fit à l'Ange : *Comment cela ſe fera-t-il ?* fut l'incompatibilité apparente de ſon vœu, qui la lioit à la

virginité, avec cette promesse que l'Ange lui faisoit de la part de Dieu, qu'elle auroit un Fils. C'est une remarque de tous les Saints Peres.

Elle étoit mariée à saint Joseph. La simplicité de la Vierge ayant allié ces deux choses qui paroissoient contraires. Elle avoit suivi le mouvement de Dieu en embrassant la virginité; elle l'avoit suivi en se mariant, & elle avoit remis à Dieu d'allier deux choses qui paroissoient opposées; mais qu'elle jugea se pouvoir allier, puisque Dieu la poussoit également à l'une & à l'autre. La Vierge n'eut peut être point d'autre motif en contractant ces engagemens, que de suivre la voix interieure de Dieu, qu'elle discernoit parfaitement, par la parfaite pureté de son cœur; mais Dieu avoit dessein de cacher par son mariage le mystere de l'Incarnation, & aux démons & aux hommes; de conserver la réputation de Marie devant les hommes, & de la mettre à couvert aussi-bien que son fils, des soupçons que les hommes en auroient pû concevoir. Il y a de certaines infamies, que Dieu oblige

oblige d'éviter ; parce qu'elles ſont contraires au fruit du miniſtere qu'on exerce, & qu'elles nuiſent au prochain.

Dieu n'envoya point l'Ange à la ſainte Vierge, qu'il ne l'eut auparavant remplie de graces. C'eſt ainſi qu'il prépare toûjours ceux qu'il veut appliquer à de grands miniſteres : Et comme il n'y en a point qui approche plus de celui de la Vierge, que le Sacerdoce; quand il y appelle quelqu'un, il lui donne des graces qui ont quelque rapport avec celles de la Vierge.

D. En quoi le Sacerdoce approche-t-il du miniſtere de la ſainte Vierge ?

R. En ce que les Prêtres produiſent le Corps de Jeſus-Chriſt ſur l'Autel, par leur parole ; comme la Vierge le produiſit par le conſentement qu'elle donna aux paroles de l'Ange.

D. Quelle étoit la cauſe du trouble que la ſainte Vierge conçut à la vûë de l'Ange ?

R. Sa profonde humilité, qui l'empêchoit de reconnoître en elle ce que l'Ange lui diſoit. Et ce trouble fait voir combien elle étoit ſincerement

humble ; car la complaisance qu'une ame vaine auroit euë dans des loüanges aussi grandes que celles que l'Ange donna à la Vierge, auroit dissipé le trouble. Elle fut troublée, parce que l'orgüeil, dont elle étoit parfaitement exemte, n'avoit point ouvert la porte de son cœur à ces loüanges, pour les faire recevoir agréablement.

D. Fut-ce par défiance que la Vierge demanda comment se feroit ce que l'Ange lui annonçoit ?

R. Saint Ambroise répond, qu'elle ne douta nullement que Dieu ne pût faire ce que l'Ange lui annonçoit ; mais que c'étoit un juste éclaircissement, qu'elle se crut obligée de demander. Elle s'informa de ce que Dieu vouloit d'elle ; mais elle ne douta ni du pouvoir de Dieu, ni de l'obligation où elle étoit de lui obéïr. Aussi Dieu qui connoissoit la pureté de son cœur, ne lui en fit pas faire le moindre reproche par l'Ange, comme il en fit faire à Zacharie ; & c'est pourquoi le Saint-Esprit bien loin de lui attribuer de la défiance, la loüe au contraire de sa foi, par la bouche de sainte Elizabeth : *Beata quæ cre-*

didiſti. Souvent les mêmes paroles & les mêmes actions ſont fort differentes dans les grands Saints, & dans ceux qui ne ſont pas dans un pareil degré de ſainteté. Il nous eſt permis de demander à Dieu ce qu'il veut de nous, pourvû qu'on ſoit pleinement diſpoſé à lui obéir.

La Vierge conſentit à ce que l'Ange lui annonça, mais ce ne fut pas par l'amour de ſa propre grandeur. C'étoit uniquement pour obéïr à Dieu. Elle n'y conſidera que cela.

Les ames ſaintes conſentent à leur élevation par leur humilité ; parce qu'elles regardent avec raiſon, comme un grand orgüeil, de réſiſter à Dieu ; puiſque l'on témoigne par là que l'on eſt à ſoi, & qu'on a droit de diſpoſer de ſoi-même.

Le myſtere de l'Incarnation eſt donc un myſtere d'humiliation & dans ſa ſubſtance & dans ſes circonſtances principales : dans ſa ſubſtance, parce que c'eſt le myſtere de l'anéantiſſement du Verbe ; ſa divinité s'étant comme anéantie, en s'uniſſant à une nature humaine : dans ſa maniere, parce qu'au lieu que le

Pere Eternel engendre ſon Verbe dès l'éternité par la contemplation de ſes grandeurs, la Vierge l'a engendré dans le temps par la conſideration de ſa baſſeſſe, ainſi que le prouvent les paroles par leſquelles elle témoigna ſa ſoumiſſion : *Voici*, dit-elle, *la ſervante du Seigneur ; qu'il me ſoit fait ſelon vôtre parole.*

Ecce ancilla Domini, fiat mihi ſecundum verbum tuum. *Luc.* 1. 38.

On ne conçoit Dieu dans ſon cœur, que par un profond abaiſſement ſous ſa Majeſté infinie, & par une ſoumiſſion entiere à ſa volonté.

Le conſentement de la ſainte Vierge fut ſuivi immédiatement de l'Incarnation du Verbe. Ce myſtere promis aux hommes depuis quatre mille ans, prédit par tant de Prophetes, deſiré de tant de Saints, eſt operé ſur la terre, & la terre l'ignore. Marie en eſt la ſeule dépoſitaire, & elle n'eſt pas ſeulement la ſeule qui ait été choiſie de Dieu pour y contribuer en qualité de mere de Dieu ; elle eſt auſſi la ſeule qui ait été choiſie pour en glorifier Dieu, & pour lui en rendre grace au nom de toute l'Egliſe. Qui doit s'étonner après cela que l'E-

gliſe s'adreſſe à elle comme à ſon Avocate auprès de Dieu, puiſqu'elle l'a été avant même que l'Egliſe fût formée ?

Dans le moment de l'Incarnation le Verbe de Dieu s'unit pour jamais à l'humanité, & l'éleva à ce comble de grandeur, qui eſt une ſuite néceſſaire de cette union. Dans ce moment l'ame de Jeſus-Chriſt en ſortant du néant, commença de joüir de Dieu, & de connoître tout ce qu'elle a connu depuis. Dans ce moment Dieu commença d'avoir un adorateur infini, & la terre un Médiateur tout-puiſſant.

Ce Fils unique de Dieu, Dieu égal à ſon Pere & homme parfait, fut renfermé dans le ſein d'une Vierge; c'étoit le plus digne lieu qui fût au monde, pour la ſouveraine pureté d'un Dieu; mais qui ne laiſſoit pas d'être très-incommode & très-humiliant pour un enfant tel que Jeſus-Chriſt, qui joüiſſoit parfaitement de ſa raiſon, & qui ſentoit la privation de toutes les fonctions des hommes, où ce lieu le réduiſoit. Tous les hommes paſſent par cet état; mais

ils y passent sans connoissance, & par consequent sans douleur & sans peine. Jesus-Christ seul a été dans cet état, avec une lumiere parfaite ; & par consequent il en a seul souffert toutes les incommoditez & les humiliations. C'est ce qui est marqué par cette parole du Prophete : *Une femme environnera un homme* ; c'est-à-dire, que dès le moment que la Vierge eut Jesus-Christ dans son sein, elle l'eut comme un homme joüissant de sa raison, & non comme un enfant en qui la raison est étouffée. C'est là ce prodige que le Prophete prédit, & qu'il appelle une chose nouvelle.

Creavit Dominus novum super terram : Fœmina circumdabit virum. *Jerem.* 31. 22.

Jesus-Christ pouvoit s'épargner ces peines & ces souffrances, en mettant tout d'un coup son corps en état de naître ; mais il n'a pas voulu en se faisant homme, commencer à se faire distinguer du reste des hommes. Il est remarquable que de tous les miracles que Jesus-Christ a faits, aucun n'a regardé son propre soulagement, & ils ont été tous destinez à l'utilité des autres. Or il étoit utile pour les hommes, qu'il demeurât dans cet état ; il falloit qu'il éclairât

son Précurseur, qu'il donnât lieu à la sainte Vierge de pratiquer la plus héroïque fidelité au secret de Dieu, qu'il soit possible de s'imaginer, en souffrant en silence les soupçons de saint Joseph. Il falloit qu'il fournît à saint Joseph l'occasion de pratiquer une moderation admirable dans le plus sensible & le plus violent de tous les soupçons, & que saint Joseph meritât par cette moderation que Dieu lui revelât le mystere de l'Incarnation, par le ministere d'un Ange.

Ce repos, ce silence & cette inaction de Jesus-Christ, ne sont pas moins utiles aux hommes, ni moins efficaces, que ses actions l'ont été depuis. Il prioit, il souffroit, il satisfaisoit à Dieu pour eux, & il leur faisoit voir dès son entrée au monde, que l'on peut être utile aux ames, sans avoir aucun commerce avec elles.

CHAPITRE III.

De l'excellence de la grace de la ſainte Vierge.

D. DOit-on croire que la ſainte Vierge, ayant été declarée pleine de grace, par l'Ange qui la ſalua, en lui annonçant l'Incarnation, n'en ai reçû aucun accroiſſement par l'Incarnation même?

R. Il n'y a que Jeſus-Chriſt, qui ayant reçû le Saint-Eſprit ſans meſure, n'ait pû recevoir d'augmentation de graces; mais il y a eu un progrès dans les autres Saints, & même dans la ſainte Vierge; c'eſt-à-dire, que la grace de la Vierge a été augmentée par degrez, juſqu'à ſa mort, où elle a été dans ſa plus grande plenitude.

D. En quoi conſiſte donc la plenitude de la grace de la Vierge.

R. Dieu reſerve à l'autre vie de nous la faire connoître parfaitement, mais dans celle-ci il faut s'attacher à la doctrine de l'Egliſe, en recevant

d'elle pour certain, touchant la sainteté de la Vierge, ce qu'elle nous propose comme certain.

D. Qu'eſt-ce que l'Egliſe nous enſeigne touchant la Conception de la Vierge ?

R. 1°. Qu'elle n'a point compris dans le Decret du peché originel la Vierge Marie ; qu'elle permet de croire pieuſement qu'elle a été exemte du peché originel.

2°. Que ce n'eſt pas néanmoins un article de foi, & qu'il n'eſt pas permis de condamner de peché, l'opinion de ceux qui ne l'en exemte pas.

3°. Elle nous défend de ſcandaliſer les foibles par des diſputes temeraires ſur ce point, qui n'eſt pas neceſſaire à ſalut.

D. On peut donc embraſſer à ſon choix l'une ou l'autre opinion ?

R. Il n'y a pas de peché à tenir celle même de ces deux opinions qui ne ſeroit pas veritable, pourvû que l'on s'y porte de bonne foi ; mais il pourroit y avoir du peché, ſi l'on s'y portoit par caprice, & par quelque mouvement dereglé.

D. Doit-on croire que tous ceux qui

ne ſont pas perſuadez que la Vierge ait été exemte du peché originel, n'ayent pas aſſez de dévotion & de reſpect pour la ſainte Vierge.

R. Ce ſeroit un jugement très-téméraire. Les Saints les plus attachez au culte de la ſainte Vierge, & qui ont eu une dévotion plus tendre pour elle, comme ſaint Bernard, S. Thomas, ſaint Bonaventure & ſaint Anſelme, ont crû en même temps qu'elle n'avoit pas été exemte du peché originel.

D. Quel parti doit-on prendre dans la diverſité de ſentimens qu'il y a ſur ce point dans l'Egliſe?

R. La raiſon veut que ceux qui ſont capables d'examiner les preuves & les fondemens par leſquels on en doit juger, prennent le parti qui leur paroît le mieux fondé; & que ceux qui ne ſont point capables de les examiner, ou qui n'en ont pas le temps, forment leur jugement ſur l'inclination de l'Egliſe, marquée par l'établiſſement de la Fête de la Conception, & par la Bulle de Sixte IV. renouvellée par le Concile de Trente, & par les Papes Pie V. Gregoire XV. & Ale-

xandre VII. lesquels permettent d'enseigner & de prêcher la Conception immaculée, & défendent d'enseigner & de prêcher le contraire.

D. La Fête de la Conception celebrée par l'Eglise, n'est-elle pas un argument convainquant, que la sainte Vierge a été exemte du peché originel ?

R. Il y a double notorieté sur ce point. Il est notoire que l'Eglise celebre la Fête de la Conception. Il est notoire que l'Eglise ne croit point la Conception immaculée, comme un article de foi, & qu'elle croit au contraire que ce n'est point un article de foi. Les fideles ont donc raison de croire que ces deux notorietez ne sont pas contraires ; & qu'ainsi l'établissement de la Fête de la Conception, n'est pas la décision de cette controverse, & qu'elle demeure encore indécise après cet établissement.

D. N'est-il pas au moins certain, que la sainte Vierge a été sanctifiée dans le sein de sa mere ?

R. Il n'y a pas diversité de sentimens dans l'Eglise sur ce point, & l'on convient que Dieu ayant fait

cette grace à saint Jean-Baptiste, de le sanctifier dans le sein de sainte Elizabeth sa mere ; il l'a faite à plus forte raison à la sainte Vierge.

D. Doit-on croire qu'elle a été entierement exemte des pechez actuels ?

R. Quelques Peres en ont douté, & ont attribué en certaines occasions des défauts à la sainte Vierge ; mais il paroît que ç'a été par des obscurcissemens humains, & que saint Augustin a eu beaucoup plus de raison de ne vouloir pas comprendre la sainte Vierge dans cette maxime vraie à l'égard des autres Saints, qu'il n'y a point d'homme qui ne peche. Aussi cette doctrine de saint Augustin a prévalu ; & le Concile de Trente déclare, que l'Eglise croit que la Vierge n'a jamais commis aucun peché actuel, même veniel.

Aug. tom. 10. pag. 44. B. 14. A. 65. B. & alibi passim. Edit. nova PP. Benedict.

Si quis hominem... posse in totâ vitâ peccata omnia, etiam venialia vitare, nisi ex speciali Dei privilegio, quemadmodum de beatâ Virgine Mariâ tenet Ecclesia, anathema sit. *Sess. 6, c. 23.*

D. La concupiscence a-t-elle été entierement éteinte dans la sainte Vierge ?

R. C'est encore un secret que Dieu n'a point revelé aux hommes ; mais il y a beaucoup d'apparence que si elle n'en a pas été entierement exemte dans sa conception, elle en a été

purifiée par sa sanctification dès le ventre de sa mere.

D. La sainteté de la Vierge étoit-elle éclatante durant sa vie?

R. Sa sainteté étoit d'autant plus grande, qu'elle étoit plus interieure & plus inconnuë aux hommes : cette obscurité lui ayant procuré des mépris qui servoient à augmenter son humilité. Le peu d'état qu'on faisoit d'elle étoit si visible, qu'il rejailliſſoit même sur son Fils, que l'on rabaiſſoit, parce qu'il étoit le Fils de Marie.

Nonne hic est fabri Filius : Nonne mater ejus dicitur Maria? *Matth.* 13. *v.* 55.

Les hommes sont vains, même dans l'idée qu'ils ont de la sainteté. Ils y mêlent toûjours de l'éclat, & ils la regardent par rapport à l'admiration des hommes ; & c'est pour les détromper de cette erreur, que Dieu a voulu que la plus sainte de toutes les pures créatures, n'eût rien qui surprît l'esprit des hommes, & que sa sainteté consistât toute dans la pureté du cœur, & dans un amour de Dieu tout interieur.

D. La sainteté éminente de la Vierge n'est-elle point marquée par l'Ecriture?

R. L'éloge que lui donne l'Ange Gabriel, par l'ordre de Dieu, en l'appellant *pleine de grace*, enferme de grandes choſes ; outre cela la ſainte Vierge a été marquée par diverſes figures de l'ancien Teſtament, qui donnent lieu de s'en former une haute idée.

In ſole poſuit tabernaculum ſuum. *Pſ.* 18. 6.

Elle eſt ce tabernacle que Dieu a mis dans le ſoleil ; c'eſt-à-dire, dans la lumiere de toutes les vertus, & dont il eſt ſorti comme un époux. C'eſt ce tabernacle, dont le Pſeaume dit, que le Très-haut l'a ſanctifié. C'eſt cette Arche qui étoit faite de bois incorruptible. C'eſt cette Femme forte, dont la lampe ne s'eſt point éteinte. C'eſt cette Epouſe, dont il eſt dit : *Vous êtes toute belle, il n'y a point de tache en vous.*

Sanctificavit tabernaculum ſuum Altiſſimus. *Pſ.* 45 5. *Exod.* 25.

Non extinguetur in nocte lucerna ejus. *Prov. ult. v.* 18.

Tota pulchra es amica mea, & macula non eſt in te. *Cant.* 4. *v.* 7.

D. La ſainte Vierge a-t-elle eu de grandes lumieres ?

R. La Vierge n'ayant pas été deſtinée de Dieu a inſtruire les hommes par ſes paroles, Dieu n'a pas voulu qu'elle fît paroître ſouvent ſes lumieres ; mais il eſt clair néanmoins par ſon Cantique qu'elles étoient très-grandes ; & l'on ne doit point douter

que dans le commerce interieur & continuel qu'elle a eu avec Dieu durant toute sa vie, Dieu n'ait répandu en elle toutes les lumieres necessaires, pour augmenter & pour purifier son amour.

Mais ces communications secretes de Dieu avec Marie, & de Marie avec Dieu, doivent être honorées par un silence respectueux, qui nous empêche d'assurer témerairement ce que Dieu a voulu cacher. Dieu a fait les Saints pour lui, & toutes les graces qu'il leur fait, ne se rapportent pas aux autres. Il n'en découvre que ce qu'il veut, & nous n'en sçaurons les raisons secretes que dans l'autre vie.

D. Que fit la Vierge quand elle eut conçû ?

R. Elle fut penetré des sentimens & des mouvemens qu'elle a marqué depuis dans son Cantique, qui n'est qu'une expression de sa disposition permanente. Elle adora en silence le Verbe fait chair, & reçut avec simplicité & reconnoissance toutes les impressions qu'il lui plut de faire en elle, sans desirer d'autres lumieres que celles qui lui donnoit.

CHAPITRE IV.

Dispositions generales où Jesus-Christ a été dès le moment de sa Conception.

D. EST-il de quelque importance de tâcher de penetrer les dispositions interieures dans lesquelles Jesus-Christ a été dès le premier moment de son Incarnation ?

R. Puisque l'Apôtre nous recommande d'avoir les mêmes sentimens que Jesus-Christ, & qu'il nous déclare que nôtre prédestination est attachée à cette conformité ; il est sans doute très-important de nous instruire autant que nous le pouvons des sentimens interieurs de Jesus-Christ, & particulierement de ceux qu'il a toûjours eus, & qui ont fait sa disposition fixe & permanente.

[1] Hoc sentite in vobis, quod & in Christo Jesu. *Philip.* 2. 5.

[2] Quos præscivit, & prædestinavit, conformes fieri imaginis filii sui. *Rom.* 8. 29.

D. Comment peut-on arriver à les connoître ?

R. Il n'y a qu'à suivre les ouvertures que l'Ecriture nous en donne : Car David pour nous marquer ces dispositions

sitions interieures de Jesus-Christ entrant dans le monde par l'Incarnation, lui fait dire ces paroles : *Vous avez rejetté les oblations, & les sacrifices de l'ancienne Loi ; & j'ai dit alors, Me voici, je viens. Il est écrit de moi à la tête du Livre, que je suis destiné à faire vôtre volonté, ô mon Dieu, & à avoir vôtre Loi gravée au plus profond de mon cœur.*

Sacrificium & oblationem noluisti.... tunc dixi : Ecce venio. In capite Libri scriptum est de me, ut facerem voluntatem tuam : Deus meus volui, & legem tuam in medio cordis mei. *Ps.* 39. 7. & 8.

D. Comment faut-il concevoir la disposition marquée par ces paroles ?

R. Il faut concevoir que dans le moment de l'Incarnation, Dieu imprima dans l'ame de Jesus-Christ, non-seulement toute la loi éternelle, mais tous ses ordres & tous ses commandemens particuliers. Il lui commanda de sauver les hommes ; de satisfaire & de mourir pour eux ; d'employer toute sa vie pour leur instruction & pour leur salut. Il lui donna des Elûs ; il lui fit connoître tout l'ouvrage de son Eglise, & tout ce qu'il devoit faire pour la former & pour la sanctifier, en lui marquant jusqu'aux moindres circonstances & aux moindres momens de ses actions ; & que dans ce moment l'ame de Jesus-

Christ s'unit par un amour très-ardent à la loi, à la justice & à la sainteté de Dieu. Elle se soûmit parfaitement à toutes ses volontez ; elle accepta tous ses ordres, elle y consentit, & se resolut de les suivre & de les executer sans exception.

Ainsi le salut du monde fut en quelque sorte consommé dès ce moment ; les actions que Jesus-Christ devoit faire dans la suite, pour operer le salut des hommes, étant en quelque sorte renfermées dans la plenitude de cette soûmission parfaite de Jesus-Christ, & dans cette acceptation de tous les ordres de Dieu.

D. Comment peut-on se rendre conforme à cette disposition de Jesus-Christ ?

R. Comme Dieu a eu une volonté sur Jesus-Christ, il en a aussi sur chacun de nous. Il veut que nous aimions sa loi & sa justice, & que nous marchions par une certaine voie. Il faut donc avoir aussi sa loi gravée au fond de nos cœurs, à l'imitation de Jesus-Christ. Il faut accepter humblement tous ses ordres, avec cette difference que Jesus-Christ les

accepta en les connoissant ; mais Dieu ne nous les faisant connoître que peu à peu, il nous suffit de nous y soûmettre generalement, & de les embrasser à mesure qu'ils nous sont déclarez.

D. Quelles sont les autres dispositions interieures qu'on peut remarquer en Jesus-Christ ?

R. Elles sont toutes renfermées dans cet amour de la volonté de Dieu, & dans cette acceptation generale de tous ses ordres, qui a fait la disposition fondamentale & perpetuelle de Jesus-Christ.

Ainsi le principal des ordres de Dieu à l'égard de Jesus-Christ, étant pour rendre un hommage souverain à Dieu, pour reparer l'outrage qui lui avoit été fait par les pechez des hommes, pour leur procurer le salut & les graces qui leur sont necessaires pour y parvenir ; il s'offrit lui-même en sacrifice à Dieu, en menant une vie de souffrances, & la consommant par la mort de la Croix. Jesus-Christ en connoissant cet Arrêt de Dieu son Pere, est entré dans le même moment dans cette disposi-

tion de sacrifice. Il lui a rendu par son humanité l'adoration souveraine qui lui étoit dûë ; il lui a offert sa vie, ses souffrances & sa mort, par les vûës qui lui étoient prescrites ; & n'a jamais cessé de les lui offrir. Ainsi toute sa vie n'a été qu'un continuel sacrifice. Il n'a souffert qu'une fois actuellement la mort, mais il a offert continuellement à Dieu sa mort & ses autres souffrances. L'oblation de ce sacrifice a commencé dès son entrée au monde, & continuëra même dans toute l'éternité.

D. Comment peut-on imiter cette disposition de Jesus-Christ ?

R. Les souffrances & la mort sont la peine du peché ; mais les hommes sont obligez de changer cette mort & cette peine en des sacrifices de penitence & de pieté ; en les offrant à Dieu en satisfaction de leurs pechez, comme Jesus-Christ a fait. Il y a seulement cette difference que Jesus-Christ sçavoit l'heure & le moment précis de ses souffrances & de sa mort ; au lieu que les hommes ne sçavent qu'en general qu'ils doivent souffrir & mourir : mais cela ne les empêche

pas d'offrir à Dieu & leur mort & leurs souffrances, & de vivre (à l'imitation de Jesus-Christ) dans cette disposition continuelle de sacrifice ; ce qui les oblige, quand Dieu vient à leur déclarer le temps où il desire qu'ils l'accomplissent actuellement, de se soûmettre à cet ordre, & de ne pas retracter cette oblation qu'ils ont dû faire continuellement durant leur vie.

D. Cette disposition de sacrifice n'enferme-t-elle point quelques autres dispositions dans Jesus-Christ ?

R. Elle enferme une douleur continuelle, une pauvreté parfaite, une profonde humiliation & un amour ardent pour les hommes.

D. Comment enferme-t-elle une douleur continuelle ?

R. Parce que Jesus-Christ n'a pû s'offrir en sacrifice dès le premier moment de l'être de son ame, sans que son ame ait conçû la grandeur des outrages que les hommes ont faits à Dieu, l'énormité de leur malice, la profondeur des maux où ils sont plongez & dont ils sont menacez, & la grandeur des maux qu'il étoit obligé de souffrir lui-même pour les en dé-

livrer : Or il n'eſt pas poſſible que Jeſus-Chriſt eût dans l'eſprit des objets ſi terribles & ſi affligeans, qu'il n'en conçût une douleur très-vive ; & de là on en doit conclure, que n'ayant jamais perdu ces objets de vûë, il a paſſé toute ſa vie dans une affliction interieure & inconcevable.

D. Eſt-on de même obligé de paſſer ſa vie dans une douleur continuelle ?

R. La foibleſſe des hommes ne ſçauroit porter la même meſure de douleur, dont l'ame de Jeſus-Chriſt étoit capable, par la force divine qui la ſoûtenoit. Il étoit maître de ſa vie & de ſes ſentimens. Il ne craignoit point d'accabler ſon ame par une douleur trop grande. Il lui en a donc imprimé de telles qu'il a voulu.

Mais il n'en eſt pas ainſi des hommes : La foibleſſe de leur ame ne leur permet pas de s'abandonner à la triſteſſe continuelle ; ils ont beſoin de conſolations paſſageres ; mais ils ſont obligez néanmoins d'imiter en quelque ſorte la continuité des douleurs de J. C. en faiſant de l'eſprit de pénitence leur diſpoſition la plus ordinaire.

Les conſolations humaines ne doi-

vent être pour eux que des soulagemens courts & passagers ; & ils doivent rentrer le plus souvent qu'il leur est possible, dans des sentimens de conponction ; d'autant plus qu'ils en renouvellent toûjours les sujets, par leurs fautes continuelles. Il est vrai que cette disposition n'est pas tout-à-fait contraire à la joie spirituelle ; de même qu'en Jesus-Christ la joie des Bienheureux, dont il joüissoit dans la suprême partie de son ame, étoit jointe avec cet excès de douleurs dont il étoit penetré dans l'inferieure.

D. Comment cette disposition de sacrifice renfermoit-elle une souveraine pauvreté ?

R. C'est que Jesus-Christ s'étant revêtu dans son sacrifice de la personne des pecheurs, & en voulant porter la peine, s'est soûmis par une suite necessaire à la privation de tous les biens & de toutes les consolations humaines ; parce qu'un pecheur en qualité de pecheur, en est indigne, & merite d'en être privé ; c'est pourquoi Jesus-Christ n'a rien voulu posseder dans le monde : Il n'y a voulu

joüir d'aucune consolation ; il s'est privé de tout ce qui lui étoit dû : l'amour qu'il avoit pour les hommes le portoit aussi à cette pauvreté parfaite ; parce que pour guerir les hommes de la passion violente qu'ils ont pour les richesses & les biens passagers, il étoit utile qu'il leur apprît par son exemple à s'en priver, & qu'il leur montrât que cette privation étoit non seulement juste, puisque le peché la méritoit ; mais qu'elle étoit le vrai remede d'une de leurs principales maladies.

D. A quoi les hommes sont-ils obligez pour se conformer à J. C. dans cette privation des biens du monde ?

R. 1°. Ils sont obligez à estimer l'état de pauvreté, comme consacré par J. C. & à regarder ainsi les pauvres, comme étant au-dessus d'eux, s'ils ne sont pas eux-mêmes du nombre des pauvres.

2°. Ils sont obligez à travailler actuellement à se détacher du monde ; à se priver le plus qu'ils peuvent d'en joüir, en se réduisant à la pure necessité, & en gémissant de ce qu'ils ne vont pas encore plus avant.

3°. Ils

30. Ils ſont obligez par conſequent à ne pas employer leur vie à augmenter leur fortune & leurs richeſſes au-delà des bornes de la neceſſité ; puiſqu'ils ne le ſçauroient faire que par une diſpoſition contraire à celle de Jeſus-Chriſt, en condamnant ce qu'il a fait, & en refuſant de ſe conformer à ſes ſentimens.

D. Comment cette diſpoſition de ſacrifice étoit-elle en même-tems une diſpoſition d'une profonde humiliation ?

R. C'eſt que Jeſus-Chriſt a offert ce ſacrifice à Dieu pour les pecheurs, comme revêtu de leur perſonne : Or la diſpoſition la plus eſſentielle à des pecheurs qui veulent ſatisfaire à Dieu, eſt celle d'une profonde humiliation : comme le peché conſiſte dans une élevation injuſte & criminelle : la ſatisfaction pour le peché conſiſte dans un rabaiſſement juſte & volontaire du pecheur. Jeſus-Chriſt donc ſe regardant comme chargé des pechez des hommes, s'eſt autant rabaiſſé comme les hommes s'étoient élevez ; il a accepté par cette diſpoſition, toutes les humiliations qu'il a

voulu souffrir ensuite durant sa vie.

D. Quelles sont ses humiliations?

R. 1°. Il a privé son humanité de tout l'éclat de gloire qui lui étoit dûë, en vertu de son union avec le Verbe; & il n'en a fait paroître qu'une étincelle une fois seulement, à trois de ses Disciples, pour les soûtenir dans les tentations où il devoient être exposez au temps de sa Passion qui approchoit.

2°. Il a souffert de vivre inconnu dans un monde qui étoit à lui, & dont il étoit le créateur; & il a été comme un ver de terre, & l'opprobre des hommes. Ce seroit un grand abaissement à un Prince, de vivre inconnu toute sa vie parmi ses sujets; mais combien en est-ce un plus grand à Jesus-Christ d'avoir voulu vivre au milieu de ses esclaves, & d'en être continuellement mepriſé?

3°. Il s'est soûmis dans ce monde à toutes les loix, qui n'étoient faites que pour les pecheurs. Et il en a voulu porter le caractere en souffrant la Circoncision.

4°. Les hommes ne sentent pas la plûpart de leurs humiliations; parce

qu'ils ne connoiſſent pas les penſées des autres hommes, & ne ſe peuvent appliquer qu'à peu d'objets : mais Jeſus-Chriſt pénétrant toutes les penſées des hommes, voyoit dans leur cœur tout le mépris qu'ils faiſoient de lui. Il ne lui en échappoit aucun : Ainſi il joüiſſoit totalement de ſon humiliation.

5°. Il s'eſt abſtenu en toutes les occaſions qu'il a pû, de faire éclater ſa puiſſance devant les hommes. Il s'eſt ſauvé de la cruauté d'Hérode par la fuite : Il s'eſt ſouvent échappé de celle des Juifs, en changeant de lieu. Il s'eſt abandonné à la fureur des hommes, comme s'il n'avoit pas eu le pouvoir de s'en défendre. Il s'eſt laiſſé accabler d'ignominies, & il a ſouffert d'être l'objet de leurs inſolences & de leurs inſultes ; & enfin il s'eſt réduit dans ſa Paſſion au plus grand anéantiſſement où un criminel puiſſe être réduit, en ſouffrant d'être crucifié nud au milieu de deux larrons, à la vûë de tout le monde.

D. Les hommes ſont-ils obligez de pratiquer toutes ces humiliations ?

R. Il y a pluſieurs de ces humilia-

tions qui ne peuvent convenir qu'à Jesus-Christ ; mais ce qui peut convenir à tous les hommes, c'est l'amour de l'humiliation, la fuite de l'éclat & de la pompe ; c'est de ne chercher point à s'élever dans le monde ; c'est de supprimer tout ce qui nous peut attirer la gloire des hommes, & d'être bien-aise d'y vivre inconnu. Enfin c'est d'accepter toutes les humiliations qu'il plaira à Dieu de nous envoyer & de reconnoître que nous les méritons toutes en qualité de pecheurs.

D. Comment la disposition de sacrifice a-t-elle renfermé dans Jesus-Christ un amour inconcevable pour les hommes ?

R. Jesus-Christ n'avoit pas seulement ordre de son Pere de se sacrifier, mais aussi de se sacrifier pour le salut des hommes ; car Dieu l'avoit donné aux hommes pour mourir pour eux. L'ame de Jesus-Christ entra donc dans ce sentiment de l'immense charité de Dieu, dès le premier moment de son être. Elle offrit sa vie pour eux, non seulement en général, mais aussi en particulier ; &

leur obtint par cette oblation, tous les dons qu'ils reçoivent, non-seulement dans la suite de leur vie, mais dans toute l'éternité. Cette disposition n'a pas été pour un moment dans l'ame de Jesus-Christ : Elle y a été perpetuelle. C'est elle qui l'a conduit sur le Calvaire ; & c'est pourquoi l'Apôtre saint Jean en parlant d'un des derniers & des plus grands effets de sa charité, qui étoit la préparation à sa mort, veut que nous le regardions comme la suite d'une disposition permanente & continuelle. *Jesus-Christ*, dit-il, *ayant aimé les siens qui étoient dans le monde, les aima jusqu'à la fin.*

Cum dilexisset suos, qui erant in mundo, in finem dilexit eos. *Joan. 13. v. 1.*

D. A quoi nous oblige cette disposition continuelle de charité que Jesus-Christ a toûjours euë pour les hommes ?

R. Elle nous oblige non-seulement à un amour perpetuel pour Jesus-Christ ; puisqu'il est bien juste que nous aimions celui qui nous a aimé ; & que nous aimions continuellement celui qui nous a toûjours aimez : Mais elle nous oblige encore à aimer continuellement l'Eglise, & nôtre pro-

chain ; car on ne ſçauroit aimer Jeſus-Chriſt, ſans aimer ce qu'il a aimé, & ſans être prêt de donner ſa vie pour ceux pour qui il a donné ſi librement la ſienne.

CHAPITRE V.

Naiſſance de Jeſus-Chriſt.

D. DE quelle maniere Jeſus-Chriſt eſt-il né dans le monde?

R. Voici ce qui en eſt rapporté dans l'Evangile.

La ſainte Vierge étant proche de ſon terme, fut obligée d'aller avec Joſeph ſon Epoux à Bethléem, Ville d'où étoit David, pour obéïr à l'Edit de l'Empereur Auguſte, qui avoit ordonné qu'on fît un dénombrement de tous les ſujets de ſon Empire. Ainſi la fantaiſie de cet Empereur contribua à l'accompliſſement des Propheties ; & Joſeph & Marie obéïrent à ſes ordres comme à ceux de Dieu ; parce qu'encore que cet Edit ne fût dans l'eſprit d'Auguſte,

qu'un effet de vanité ou de caprice, il étoit à l'égard de Joseph & de Marie une loi de Dieu; & à l'égard de Dieu, c'étoit l'exécution de son décret éternel.

Dieu avoit de grands desseins dans ce voyage. Il cacha par ce moyen la naissance de Jesus-Christ, en ne la découvrant qu'autant qu'il étoit nécessaire qu'elle le fût. Il falloit que cette naissance fût découverte, pour accomplir les Prophetiès, & pour le bien de l'Eglise. Il falloit qu'elle fût cachée, pour donner moyen à Jesus-Christ de vivre jusqu'à l'âge de trente ans, inconnu à Nazareth. Or tout cela n'eût pû arriver, si Jesus-Christ fût né à Nazareth. Ce Peuple qui connoissoit la Vierge, auroit fait plus d'attention sur l'apparition de l'Ange aux Pasteurs, sur l'arrivée des Mages, sur le meurtre des enfans, qui se seroit fait en ce cas à Nazareth. Il n'auroit pû oublier, lorsque Jesus-Christ fut de retour d'Egypte, que c'étoit-là cet Enfant qui étoit cause de la mort de tant d'autres, & dont la naissance avoit été accompagnée de tant de merveilles; mais tout cela,

étant arrivé à Bethléem, dans un lieu où la Vierge étoit inconnuë, la memoire s'en effaça incontinent, & l'on oublia que c'étoit pour Jesus-Christ que tous ces signes étoient arrivez.

L'Evangeliste dit ensuite, que la Vierge étant à Bethléem ne trouva point de lieu où loger; Dieu ayant voulu par cette dureté des hommes, procurer la solitude, dont ce mystere avoit besoin, & figurer par là l'état où étoit le monde, qui avoit banni Dieu entierement de son cœur.

Les hommes le firent exterieurement en rejettant Jesus-Christ, que ce qu'ils faisoient interieurement en rejettant Dieu. Et c'est ainsi qu'on vit accomplir à la lettre, ce que dit saint Jean : *Celui qui a fait le monde étoit dans le monde, & le monde ne l'a point connu. Il est venu dans ce qui lui appartenoit, & les siens ne l'ont point reçû.*

In mundo erat, & mundus per ipsum factus est, & mundus eum non cognovit. Joan. 1. 10. & 11.

Joseph & Marie furent donc obligez de se retirer dans une Grotte proche de Bethléem : Et ce fut dans cette Grotte que Jesus-Christ naquit, d'une maniere bien éloignée de celle dont naissent les autres enfans : Dieu

ayant exemté la sainte Vierge des douleurs & des autres suites de l'enfantement ; parce qu'elle n'avoit point de part à la corruption de celles qui conçoivent à la maniere ordinaire. Rien ne paroît plus disproportionné à la grandeur du Créateur du Ciel & de la Terre ; qu'une miserable Grotte ; mais rien n'étoit plus convenable à celui qui venoit pour détromper les hommes de l'estime, de la grandeur & des pompes du monde.

Ainsi Jesus-Christ commence son ministere dès sa naissance : Il enseigne en souffrant & en se taisant : Et si sa Croix, selon saint Augustin, est la Chaire où il a été le Docteur du monde ; on peut dire de même de sa Crêche : car quel Chrétien ne rougira pas de son orgueil & de sa délicatesse, en voyant Jesus-Christ dans une Crêche sur du foin, exposé à toutes les injures du temps, & dénué de toutes choses ? Comment pouvoit-il mieux nous enseigner le mépris des plaisirs & des richesses, qu'en paroissant dès son entrée au monde, dans une si extrême pauvreté & dans les souffrances, qui en sont les suites ?

Quelle leçon ne fait-il point aux hommes, de simplicité, d'innocence, d'obéïssance, d'humiliation, par son silence, & par son état d'enfance? Tous les autres enfans figurent ces vertus; mais ils les figurent sans les avoir & sans les pratiquer effectivement, parce que cet état est en eux involontaire, que leur choix n'y contribuë rien, & qu'ils ne le discernent pas; mais Jesus-Christ s'y étoit réduit par choix & par volonté: Il sentoit tout ce qu'il y avoit d'humiliant, & de pénible dans cet état: Il voyoit sa pauvreté, il l'acceptoit, il l'aimoit, & il expioit par la privation des biens du monde, l'amour insatiable que les hommes en avoient.

D. Comment la naissance de Jesus-Christ fut-elle donc manifestée?

R. Dieu voulut qu'elle le fût, mais d'une manifestation passagere, qui ne servît que de préparation à la grande manifestation, qui se devoit faire dans la suite. Il fit annoncer par des Anges à des Pasteurs du peuple Juif, qui veilloient sur leurs troupeaux, la naissance d'un Sauveur: & ces Anges les conduisirent à la Grotte où il

étoit. Il y amena des extrémitez de l'Orient, sous la conduite d'une étoile miraculeuse, de sages Payens, qu'on appelloit Mages, pour lui rendre leurs hommages. La manifestation de Jesus-Christ faite aux Juifs, fut sans éclat, & le bruit en fut bientôt étouffé. Celle qui fut faite aux Payens, fit beaucoup de bruit à Jerusalem & troubla le Roi Herode & toute la Ville; pour marquer que la foi de Jesus-Christ devoit d'abord être reçûë par quelques-uns des Juifs, mais sans beaucoup d'éclat; & ensuite être embrassée d'une maniere bien plus éclatante par les Payens. Mais ce tableau de l'Église future ne fut point discerné, lorsque Dieu le traça d'abord; & c'est l'accomplissement des choses, qui nous a appris à reconnoître ces images.

Les Mages qui avoient troublé Herode en lui annonçant la nouvelle de la naissance d'un nouveau Roi des Juifs, éluderent l'ordre qu'il leur avoit donné de revenir à Jerusalem, en retournant en leur païs par un autre chemin, selon l'avis qui leur en fut donné par un Ange. Ils irriterent

par là la cruauté d'Herode, ce qui le porta à faire massacrer tous les enfans de Bethléem, depuis deux ans & au-dessous ; & Dieu se servit de cette barbarie pour punir la dureté des gens de Bethléem, qui avoient rejetté Jesus-Christ naissant, & pour faire des Martyrs de ces enfans qu'Herode immola à ses défiances, & qu'il fit Rois pour l'éternité, en leur faisant souffrir la mort au lieu de Jesus-Christ à qui seul il la vouloit donner ; tant la malice des hommes est foible & impuissante, quand elle s'attaque à Dieu.

La Vierge & saint Joseph demeurerent fermes & immobiles dans cette vicissitude d'évenemens affligeans & consolans. Le rebut des habitans de Bethléem ne les troubla point. L'apparition des Anges, & l'arrivée des Mages ne les éleva point. Quoique Dieu eût fait une si grande distinction d'eux d'avec tous les autres, ils ne s'en distinguerent point & se soûmirent simplement aux Loix communes. Ils circoncirent Jesus-Christ le huitiéme jour, en lui faisant porter, tout innocent qu'il étoit, la marque

du peché. Ils le preſenterent au Temple le quarantiéme jour, où il fut reconnu par Simeon & par Anne. La ſainte Vierge y offrit ce qui étoit ordonné aux autres femmes par la loi; & enſuite l'Ange leur ayant donné ordre d'emmener Jeſus en Egypte, pour le ſouſtraire à la cruauté d'Herode; ils y obéïrent ſans retardement. Comme ils n'avoient point d'autre deſir que de ſuivre Dieu, ils le trouverent également dans tous ces divers évenemens: Ils l'admirérent dans les merveilles dont il les avoit rendus témoins: Et ils marcherent avec courage dans toutes les routes où ſa providence les engagea; & ayant Jeſus-Chriſt avec eux, ils trouverent par tout une abondance de paix.

CHAPITRE VI.

De la vie que Jeſus-Chriſt a menée juſqu'à l'âge de trente ans.

D. POurquoi Jeſus-Chriſt deſtiné à inſtruire les hommes, a-t-il

passé trente ans sans faire aucune fonction de son ministere, en menant une vie cachée & laborieuse, sous l'obéïssance de la Vierge & de S. Joseph?

R. 1°. Il n'a pas laissé d'exercer son ministere durant tout ce temps, car les principales maladies des hommes sont l'orgueil, l'amour de l'éclat & de la consideration, le desir de commander, l'impatience, & la précipitation. Or Jesus-Christ ne leur pouvoit donner un exemple plus puissant pour les détacher de ces passions, qu'en menant lui-même trente ans durant une vie basse, obscure & inconnuë aux hommes, dans le travail & dans l'assujetissement. Il ne pouvoit rien faire de mieux pour nous apprendre qu'elle est la vraie vie, à laquelle l'instinct de la pieté nous doit porter, lorsque Dieu ne nous en retire point par une vocation particuliere, qu'en faisant lui-même choix de ce genre de vie, pour y passer la plus longue partie de la sienne.

2°. Il nous a fait voir par là, que le plus efficace remede pour guérir l'orgueil, est l'oubli & le mépris du

monde ; & que le travail & l'assujetissement, sont les vrais moyens d'humilier l'ame, & de détruire la propre volonté.

Jesus-Christ n'avoit pas besoin de cet exercice pour lui-même ; mais il en avoit besoin comme Docteur des hommes, & comme chargé de satisfaire pour eux. Il a toujours connu également tous les désordres & toutes les miseres des hommes ; cependant il ne se mit en état d'y remedier que quand son temps fut venu. Il ne reprend personne avant ce tems : Ce qui nous apprend à souffrir avec paix & patience tous les maux de l'Eglise, auxquels nous ne sommes pas en état de remedier.

Jesus-Christ n'agit que trois ou quatre ans, & en passe en retraite plus de trente ; pour instruire tous ses Ministres, que le temps de la priere & de la retraite, doit-être beaucoup plus long que celui de l'action. La plus grande partie de la vie chrétienne doit être cachée ; le Chrétien est essentiellement pour Dieu, il n'est appliqué aux autres que par des necessitez qui lui surviennent, & dans

cette application même il doit rentrer souvent dans la retraite & dans la vie inconnuë.

D. Quelle étoit la conduite de Jesus-Christ envers la sainte Vierge? avoit-il avec elle de grands entretiens sur les mysteres?

R. Jesus-Christ communiquoit sans doute interieurement de grandes lumieres à la sainte Vierge sur les vertus chrétiennes ; car comme elle en pratiquoit de grandes, elle avoit toute la lumiere necessaire pour les pratiquer avec une extrême pureté ; mais il y a beaucoup d'apparence qu'une des lumieres qu'il lui donnoit, étoit de se renfermer dans son état, & de se contenter de ce qu'il plaisoit à Jesus-Christ de lui découvrir, sans le prévenir sur cela par aucun desir, ni par aucune demande.

C'est ce qui paroît par l'Evangile. Il est dit *qu'elle conservoit dans son cœur toutes les actions & toutes les paroles du Fils de Dieu* ; mais il n'y est pas dit qu'elle lui demandât d'être instruite par avance de ce qu'il devoit faire. Il y est dit qu'elle s'entretenoit dans son cœur de ce qu'elle avoit

Maria conservabat omnia verba, hæc conferens in corde suo. *Luc.* 2. 10.

avoit vû ou entendu ; mais il n'y est pas dit, qu'elle s'en entretint avec Jesus-Christ. La pureté de son cœur lui faisoit trouver de grandes lumieres dans les moindres actions de Jesus-Christ : Elle admiroit continuellement un Dieu obéïssant à une créature occupé à un vil travail, oubliée & mepriſé par les hommes, & elle ſe ſervoit de toutes ces humiliations, pour s'anéantir elle-même ſans ceſſe en la preſence de Dieu.

D. Avoit-elle de la peine à lui commander ?

R. Nullement ; parce qu'elle ne lui commandoit que pour lui obéïr. Elle voyoit clairement l'ordre & la ſageſſe de Dieu dans cette conduite : Elle obéiſſoit donc à cet ordre ſimplement & ſans répugnance, & elle commandoit ainſi avec une parfaite humilité.

D. Doit-on croire que la ſainte Vierge adorât Jeſus-Chriſt exterieurement ?

R. Elle l'a ſans doute adoré interieurement, & ſa vie même n'étoit qu'une continuelle adoration ; mais il eſt plus probable qu'elle a confor-

mé ſes actions exterieures à l'état où Jeſus-Chriſt étoit, dans lequel il ne manifeſtoit point encore ſa divinité aux hommes.

La manifeſtation de la divinité de Jeſus-Chriſt ſe devoit faire en ſon temps, & ce temps n'étoit pas encore venu. La ſainte Vierge étant donc parfaitement ſimple, ſuivoit cette conduite de Dieu, ſans effort & ſans réſiſtance; & par conſequent ſans peine.

CHAPITRE VII.

Remarques ſur la vie de Jeſus-Chriſt, depuis le commencement de ſa Prédication juſqu'à ſa Mort.

D. POurquoi ſaint Jean commença-t-il à prêcher & à baptiſer avant Jeſus-Chriſt?

R. Parce que Dieu voulut que ſon Fils ne fût pas ſeulement annoncé & prédit par divers Prophetes qui avoient precedé ſa venuë; mais qu'il

fut aussi marqué & montré aux hommes par un Prophete extraordinaire, que Dieu avoit preparé à ce ministere par une naissance miraculeuse, & par une vie qui l'étoit encore plus, & qui lui acquit l'estime & l'admiration des Juifs. Or afin qu'il eût plus de facilité de désigner Jesus-Christ, comme le Messie, Dieu lui donna ordre de prêcher dans le Désert, & de baptiser dans le Jourdain ceux qui viendroient à lui ; afin qu'attirant les Peuples à son Baptême, Jesus-Christ eût occasion de le venir recevoir de lui ; & que saint Jean eût moyen de le marquer aux Juifs, & de leur rendre témoignage que Jesus-Christ étoit le Messie qu'ils attendoient. Ainsi tout ce que Dieu avoit fait en faveur de saint Jean, avoit pour fin principale la manifestation de Jesus-Christ. Les peuples furent émûs & réveillez de leur assoupissement, par la Prédication de Jean-Baptiste, qui avoit rendu témoignage de Jesus-Christ ; & ensuite ils furent persuadez de le suivre, par la créance que ce Prophete s'étoit acquise sur leurs esprits.

Matth. 3. 16. Marc. 1. 10. Luc. 3. 21. Joan. 1. 32.

Dieu veut que les grandes choses ayent de grandes préparations : & comme il n'y avoit rien de plus grand que Jesus-Christ, & l'œuvre qu'il venoit accomplir au monde, qui étoit le salut des hommes ; il étoit de l'ordre de Dieu, que les hommes y fussent préparez par un Prophete qui les y disposât, & qui les portât à la penitence, qui est la préparation essentielle à la reception de l'Evangile.

D. A quel âge Jesus-Christ a-t-il voulu être baptisé par saint Jean.

Ipse Jesus erat incipiens quasi annorum triginta. *Luc.* 3. 23.

R. Saint Luc dit que ce fut à l'âge d'environ trente ans ; Jesus-Christ ayant voulu instruire l'Eglise par son exemple même, qu'il ne faut élever aux Ordres de l'Eglise, que ceux qui sont dans la maturité de l'âge, de la sagesse & de la vertu, & qui s'y sont préparez par une longue retraite.

D. N'y eut-il rien de particulier dans le Baptême de Jesus-Christ ?

R. Dieu l'a voulu signaler par trois miracles. Premierement, Jesus-Christ dans la priere qu'il fit en sortant du Baptême vit les Cieux ouverts : & ce miracle qui ne fut apperçû que de

Luc. 3. 21.

Jesus-Christ seul, mais qui nous est rendu certain par les Evangelistes, signifioit que le Baptême, que Jesus-Christ venoit de consacrer par le sien, ouvriroit le Ciel à tous ceux qui le recevroient.

Le second, qui fut apperçû aussi par saint Jean, fut que le Saint-Esprit descendit visiblement sur Jesus-Christ sous la forme d'une Colombe, pour marquer la sanctification que les Baptisez reçoivent dans le Baptême, l'esprit de douceur, de simplicité & de charité dans lequel ils doivent entrer.

Le troisiéme, fut que l'on entendit une voix du Ciel, par laquelle le Pere Eternel le reconnut pour son Fils, & pour l'objet de son amour: Afin que toutes les trois Personnes divines, au nom desquelles le Baptême est donné, parussent dans celui de Jesus-Christ.

D. Jesus-Christ commença-t-il sa Prédication incontinent après son Baptême?

R. Non; il s'y prépara encore, en se retirant quarante jours dans le Desert; pour instruire ses Ministres, *Matth.* 4. 1. *Marc.* 1. 12. *Luc.* 4. 1.

de quelle maniere ils doivent se préparer à l'exercice de leur ministere.

D. Pourquoi Jesus-Christ permit-il au diable de le tenter dans le Désert ?

R. C'est afin de montrer aux Chrétiens, que personne ne peut esperer d'être exempt de tentation en cette vie : Que le diable attaque particulierement les Justes, & principalement ceux qui cherchent à se convertir, & qui veulent travailler à leur salut. Qu'ils ne peuvent résister à ses attaques que par les moyens que Jesus-Christ a pratiquez lui-même, qui sont la retraite, le jeûne, & la méditation de la parole de Dieu, en joignant ces exercices avec la confiance que Jesus-Christ nous a obtenu (par la victoire qu'il a remportée sur le diable) la grace de le surmonter, en pratiquant les moyens qu'il a pratiquez.

D. Quelle vie Jesus-Christ a-t-il menée en conversant avec les hommes ?

R. Une vie commune à l'exterieur, afin de s'accommoder à eux, & de ne les pas blesser en se distinguant d'eux

en des choſes indifferentes ; pour montrer à ſes Miniſtres qu'étant deſtinez au ſervice des autres, il faut qu'ils reglent leur maniere de vie par l'utilité du prochain. Ainſi cette vie commune étoit plus parfaite dans Jeſus-Chriſt, que toutes les auſteritez qui ont depuis été pratiquées par les Saints les plus auſteres. Car c'eſt la charité qui donne le prix à tous les exercices corporels ; & où il y a plus de charité, il y a plus de vertu & de merite. Mais cette vie commune étoit une vie irrépréhenſible, tellement exemte de toute apparence de faute, qu'elle donna lieu à Jeſus-Chriſt de défier les Juifs de lui reprocher aucun peché.

C'étoit une vie où rien ne ſe démentoit, où les paſſions humaines, ni les interêts humains ne paroiſſoient point. Tout y étoit commun en apparence ; mais tout y étoit ſingulier & extraordinaire en effet.

Ceux qui ne poſſedent pas réellement les biens humains, les poſſedent par l'eſperance, & ils ſe conſolent des maux préſens, par l'eſperance des biens à venir. Jeſus-Chriſt ne

s'eſt point ſoûtenu par là ; il n'a rien eſperé pour ce monde ; il a ſçû & prédit ſa mort ignominieuſe : il avoit cent moyens de l'éviter ; mais bien loin d'en uſer ; il s'eſt toûjours avancé vers elle en la voyant devant ſoi.

Qui a jamais ſçû ſi bien cacher ſa grandeur, & qui en a ſi peu joüi que Jeſus-Chriſt ? Il falloit qu'elle fût connuë aux hommes, dont le ſalut conſiſtoit à la connoître. Il eſt prédit quatre mille ans durant par une ſuite de Prophetes ; ſa venuë eſt attenduë par tout un Peuple ; tous les évenemens du monde ont rapport à lui, & ſont faits pour lui ; les Juifs & les Gentils lui viennent rendre hommage dès ſa naiſſance. Cependant il ſçait ſi bien ménager tout cela, qu'il ne laiſſe pas de demeurer inconnu au monde, d'être le rebut du monde, & de ne joüir d'aucuns biens du monde.

CHA-

CHAPITRE VIII.

De la Doctrine de Jesus-Christ.

D. QU'y a-t-il de remarquable dans la doctrine de Jesus-Christ ?

R. En voici quelques caracteres singuliers.

Premierement, Jesus-Christ seul trouve le secret de reformer les hommes, en reformant leur cœur par la grace, & assujetissant leur esprit, non par une discussion particuliere des dogmes, mais par une autorité plus raisonnable & plus convainquante que tous les raisonnemens des hommes. Tous les autres ont voulu dominer sur leurs disciples ou par une force sans raison, ce qui est injuste ; ou instruire par des raisonnemens abstraits & disproportionnez à la plûpart des esprits, ce qui est impossible : Lui seul a trouvé la voie unique, qui fût propre aux hommes, qui est celle d'une autorité raisonnable.

Secondement, Jesus-Christ seul propose les vrais remedes des maladies de l'homme ; l'humilité contre l'orgueil, la privation des plaisirs & la penitence contre les passions sensuelles : les autres n'ont pas connu nos maladies, bien loin d'être en état de les guérir.

Troisiémement, Jesus-Christ seul a appris aux hommes à vivre en ce monde, par rapport à l'autre vie ; les autres ne se sont occupez que du soin de passer cette vie, sans songer à l'autre.

Quatriémement, Jesus-Christ seul a détrompé les hommes de la prétention ridicule de se rendre heureux dans ce monde ; les autres n'ont eu que ce but frivole.

Cinquiémement, Jesus-Christ seul a appris aux hommes leur impuissance effective, & leur a montré d'où ils pouvoient tirer la force dont ils ont besoin ; les autres ont travaillé sur ce faux fondement, que l'homme étoit capable de surmonter par lui-même ses erreurs & ses passions.

Sixiémement, il n'y a que la doctrine de Jesus-Christ, qui soit pour

tout le monde. Toutes les autres doctrines n'étoient que pour les gens d'eſprit, pour les Sçavans, pour ceux qui avoient de l'ouverture à l'égard des ſciences & du loiſir pour s'y occuper : Mais la doctrine de Jeſus-Chriſt eſt pour tous ceux qui ont le cœur droit ; elle eſt pour les forts & pour les foibles : elle eſt donc la ſeule digne de Dieu, dont la juſtice ne peut faire dépendre que de la droiture du cœur, la connoiſſance de la voie du ſalut. Le ſyſtême de la vie chrétienne eſt mille fois plus élevé, plus grand, plus conforme aux ſens communs, que tout ce que les hommes avoient inventé juſqu'alors. C'eſt un ſyſtême qui renferme toutes les idées des Philoſophes, des Phariſiens, des Sages d'entre les Juifs & des Payens. Il n'eſt point propoſé d'une maniere timide & tremblante, par voie de diſpute & de diſcuſſion, mais par voie de puiſſance & d'autorité. Cependant celui qui le propoſe eſt un homme ſans lettres, qui s'éleve tout d'un coup au-deſſus de tous les hommes. Qui ne reconnoîtroit à ces caracteres un Dieu qui nous parle ? Le ſeul

précepte de la double charité, où toute la doctrine de Jesus-Christ se réduit, passe toutes les idées des Philosophes; soit pour le reglement de la vie particuliere; soit pour rendre les peuples & les états heureux.

Septiémement, la doctrine de Jesus-Christ découvre tout d'un coup tout ce qui avoit été caché sous le voile des figures de la loi, tout ce qui avoit été entrevû par les Philosophes, & tout ce qui étoit resté de vrai dans l'esprit des hommes. Elle s'accorde admirablement avec la loi de Moïse, avec toutes les Propheties, & avec toutes les lumieres naturelles; rien ne s'y dément, rien n'y est foible. Si elle propose des choses qui sont au-dessus de la raison; elle fournit des motifs légitimes pour les croire. Le moyen qu'un homme sans lettres, qui s'étoit occupé jusqu'à trente ans au travail des mains, eût pû trouver ce qui n'étoit encore venu dans l'esprit de personne, & qu'il eût pû non seulement l'enseigner avec autorité à tout un peuple; mais le suivre lui-même avec tant d'exactitude.

Huitiémement, tous ceux qui

trouvent de belles inventions par un effort d'esprit, les proposent ensuite avec un certain effort, qui tient de la contention qui les leur a fait trouver. Ils se servent d'une suite de principes, pour les faire entrer dans l'esprit des autres, & ils les menent par les mêmes voies, par lesquelles ils y sont arrivez; mais Jesus-Christ propose sa doctrine sans effort: Il dit les plus grandes choses & les plus éloignées de l'esprit des hommes, comme lui étant naturelles: Il ne prend point une voie d'enchaînement de principes pour les persuader: Il les propose simplement, il les fait croire par les miracles, & il instruit ses Apôtres à user de la même voie, d'une maniere néanmoins qui leur étoit proportionnée, & aussi differente de celle de Jesus-Christ, que les disciples le sont de leur maître.

Il parle avec la clarté qui convenoit à la loi nouvelle; mais avec une autorité de Maître. Les Apôtres parlent avec la même clarté & avec une soumission de disciples; mais l'on voit dans le maître & dans les disci-

ples, la même droiture, la même simplicité, le même amour de la verité, & le même désintéressement. C'est le même esprit qui les anime; il paroît dans Jesus-Christ, comme dans sa source, & dans les Apôtres comme dans les ruisseaux.

Neuviémement, le progrès de la doctrine de Jesus-Christ paroît petit durant sa vie; il n'est suivi que d'un petit nombre de personnes, qui étoient foiblement attachez à lui, & qui l'abandonnerent au temps de sa Passion, quoi qu'il la leur eût prédite: Mais c'est qu'il falloit pour l'accomplissement des mysteres, qu'il fût ainsi petit d'abord. Un plus grand progrès y auroit été contraire. Il falloit que sa doctrine fût scellée par sa mort; cette mort y ajoûtant un poids d'autorité, qui surpassoit tout ce qu'elle en avoit d'ailleurs. Car cette mort qui eut été la conviction de la fausseté de cette doctrine, si Jesus-Christ ne fut point ressuscité, étant jointe à sa resurrection, en étoit une confirmation invincible. Aussi ayant ajoûté cette derniere preuve, il fit ensuite paroître son

empire sur les cœurs, & la force invincible de sa grace, en attirant tout le monde à soi malgré l'opposition du monde, selon qu'il l'avoit prédit lui-même : *Quand on m'aura élevé de la terre, je tirerai tout à moi.*

Si exaltatus fuero à terrâ, omnia trahamad me. *Joan.* 12. 32.

Ceux qui ont voulu séduire les autres, ont toûjours tâché de leur donner des marques trompeuses & équivoques, afin d'entretenir leur séduction. Mais comme Jesus-Christ ne vouloit tromper personne, il en a donné à ses Apôtres ausquelles ils ne se pouvoient méprendre. Il leur promit de résusciter après sa mort. Rien n'est moins trompeur que cette promesse. Elle est certainement vraie ou certainement fausse, & ces Apôtres n'ont pû le croire résuscité, sans qu'il le fût effectivement, ayant eu tant de moyens de découvrir la verité.

Jesus-Christ promit encore à ses Apôtres qu'ils guériroient les malades & résusciteroient les morts : Ils ont sçû certainement s'ils avoient ce pouvoir, ou s'ils ne l'avoient pas ; s'ils rendoient la vûë aux aveugles, l'ouïe aux sourds, & s'ils faisoient

marcher les boiteux, comme Jesus-Christ le leur avoit promis : ils n'avoient qu'à en faire l'essai, comme ils le firent en effet.

Enfin, il n'a pû aussi les engager à tromper les autres par la maniere dont il les a instruits : on ne s'engage dans ces desseins, que par l'esperance de quelque bien humain : Or Jesus-Christ n'a proposé à ceux qui le suivoient, que la mort & les souffrances pour cette vie.

CHAPITRE IX.

Maniere de profiter de la vie & de la doctrine de Jesus-Christ.

D. DE quelle sorte faut-il considerer la vie & la doctrine de Jesus-Christ, pour en tirer du fruit ?

R. Les fruits qu'on en peut tirer ne sont pas précisément attachez à une certaine méthode : Toutes les graces que nous recevons de Dieu, en sont des fruits, & Dieu nous les donne ordinairement en nous appli-

quant à quelque point de cette doctrine, & à la consideration de quelque partie de la vie mortelle de Jesus-Christ. Il est la loi éternelle & la justice de Dieu, renduë sensible par les actions de son humanité, & découverte aux hommes par ses paroles : L'amour de cette loi n'est gravée ordinairement dans nos cœurs, que par ses paroles & ses actions; mais Dieu se sert d'une infinité de manieres, selon la qualité des esprits, selon leurs diverses ouvertures & leurs differentes dispositions.

Tout ce qu'on peut faire est de proposer certaines vûës générales & ordinaires pour s'appliquer à la vie de Jesus-Christ, qui serviront d'exemples pour aider les ames qui n'ont pas d'instinct ni d'attrait particulier.

D. Expliquez quelques-unes de ces vûës ?

R. On peut considerer dans la vie de Jesus-Christ *ses actions, ses paroles, ses souffrances & ses privations.*

Ses actions sont de deux sortes : Il y en a de miraculeuses, qui sont proposées pour l'admiration & pour l'instruction des hommes; mais non pour leur imitation.

Il y en a au contraire qui sont faites pour être imitées, & pour nous servir de regle & de modele. Quand Jesus-Christ a rendu la vûë aux aveugles, & l'ouïe aux sourds; qu'il a ressuscité les morts, appaisé les tempêtes, marché sur les eaux; il n'a pas prétendu que nous aspirassions à l'imiter en cela: mais quand il a pratiqué l'humilité, la patience & l'amour du prochain, il a proposé ces actions pour les imiter.

Il en est de même de sa doctrine; il y a des points que l'Evangile propose simplement pour être crûs, & d'autres qu'il propose pour être pratiquez.

Ses souffrances sont ou interieures ou exterieures, & enfin ses privations sont des espeçes de souffrances interieures; car il y a cette difference entre les privations où les hommes sont réduits, & celle de Jesus-Christ, que la plûpart des privations des hommes, sont ou involontaires, ou insensibles à leur égard. Les enfans, par exemple, sont privez dans le sein de leur mere de l'usage de la vûë, & de la liberté de se mouvoir:

pendant quelques années après leur naissance, ils n'ont que des pensées grossieres & sombres, & ne joüissent point de leur raison. Tous les hommes sont privez des biens que Dieu avoit attachez à l'état d'innocence, mais il y en a bien peu qui y fassent reflexion ; & quand ils y en feroient, cette privation ne laisseroit pas d'être involontaire.

Mais toutes les privations où Jesus-Christ s'est réduit, ont été volontaires à son égard ; & comme il a dit lui-même de sa vie, que personne n'avoit le pouvoir de la lui ravir, & que c'est lui-même qui l'avoit offerte en sacrifice à son Pere ; il a pû dire de même de toutes les choses dont il s'est privé, que personne n'avoit le pouvoir de l'y réduire. Il a connu toutes ces privations, & les a acceptées volontairement ; & c'est en sa personne que le Prophete a dit : *Je suis un homme qui voit quelle est ma misere, étant sous la verge de l'indignation du Seigneur.*

Ego vir videns paupertatem meam in virga indignationis ejus. *Jerem.* 3. 1.

D. Quelles utilitez peut-on retirer de ces quatre choses ?

R. Il n'y a qu'à considerer pour

cela ce qu'elles ont de commun : Or toutes les actions, toutes les souffrances, toutes les paroles, toutes les privations de Jesus-Christ ont cela de commun qu'elles sont divines, & qu'elles sont en quelque sorte Dieu même : Car Jesus-Christ n'a fait aucune action par son humanité, qui n'ait été régie & prescrite par le Verbe. Ainsi le Verbe a toûjours agi dans toutes les actions de l'humanité de Jesus-Christ ; & pour les concevoir pleinement, il faut toûjours concevoir une double action ; l'une de l'humanité gouvernée & appliquée ; l'autre du Verbe gouvernant & appliquant son humanité. Or toute action du Verbe est éternelle & divine, ou plûtôt elle est Dieu même : Car en Dieu, son action n'est pas distinguée de son essence.

Il faut concevoir en Jesus-Christ une sagesse immense & infinie, dont il sort certains éclairs qui frappent nos sens, soit par les actions, soit par les paroles, soit par les souffrances ou par les privations de son humanité. L'impression que ces éclairs font sur nous est extrêmement bor-

née ; mais la source en est infinie. Il n'y a donc rien dans Jesus-Christ, qui ne soit infini, & qui ne mérite les respects & les adorations de toutes les créatures ?

D. Cela s'étend-il jusqu'aux moindres actions, & aux moindres mouvemens de Jesus-Christ, comme le manger, le dormir, & le marcher ?

R. Jesus-Christ n'ayant rien fait que par sa volonté, & toute volonté de Jesus-Christ ayant été gouvernée par le Verbe, tous ses mouvemens sont par consequent infiniment sages. Ils ont tous été produits par une raison divine, & ils sont tous un digne objet d'adoration.

D. Que s'ensuit-il de là.

R. Il s'ensuit que non seulement tout mouvement de Jesus-Christ est saint, mais qu'il est aussi sanctifiant ; & par consequent que c'est une pratique très-sainte & très-utile, en lisant les actions de Jesus-Christ, de l'adorer dans tous ses mouvemens, & de les regarder comme des sources de graces, comme des causes du salut, & comme des effets de sa chari-

té pour les hommes ; car il les a toutes rapportées au salut des hommes, & elles étoient toutes d'un prix infini ; & ce n'est pas avoir peu profité de sa lecture que d'en avoir pris sujet d'adorer Jesus-Christ dans quelqu'une de ses actions, & de lui en avoir rendu graces ; comme des presens, qu'il a faits non seulement aux hommes en général, mais aussi à chaque fidele en particulier.

Enfin tous les mouvemens, toutes les paroles, toutes les souffrances, toutes les privations de Jesus-Christ étant des mouvemens, des paroles, des souffrances & des privations de la Sagesse éternelle, sont par consequent capables de nous éclairer & de nous instruire. Nous devons donc ou joüir de cette lumiere, ou reconnoître devant Dieu nôtre aveuglement ; & cette reconnoissance est une autre sorte de lumiere, qui souvent n'est pas moins utile que celle que nous n'avons pas ; parce qu'elle nous fait voir combien nous devons nous humilier, ce qui est une vertu très-necessaire.

Ainsi il n'y a rien dans Jesus-Christ

qui ne nous donne lieu de pratiquer envers lui l'adoration & la reconnoissance, & qui ne nous fournisse quelque instruction utile pour nôtre salut.

D. Que devons-nous considerer en particulier dans les miracles de Jesus-Christ ?

R. Les miracles de Jesus-Christ, sont des preuves qu'il nous a données de sa divinité, & ils nous donnent lieu par consequent d'exercer la foi, que nous devons avoir de sa divinité & de sa toute-puissance ; ce sont en même temps des motifs de nôtre esperance, & de nôtre confiance en Dieu ; puisqu'étant tout-puissant, il est capable de remedier à tous nos maux.

Mais ils ne sont pas seulement des preuves de sa puissance ; ils le sont aussi de sa charité envers nous : car c'est déja une grande charité que de nous faire connoître sa puissance, & il nous a voulu de plus montrer par la qualité des miracles qu'il a operez, ce que nous devons attendre de lui. Ce ne sont pas seulement des prodiges qu'il ait exposez à nos yeux pour

attirer nôtre admiration : Ce sont pour l'ordinaire des marques de la charité de Dieu, imprimées sur les corps des hommes par la guérison miraculeuse de leurs maladies ; afin de nous montrer ce que nous devons esperer de sa bonté infinie dans la guérison des maladies de nos ames, qu'il est bien plus disposé à guérir que celles de nos corps. Nous n'avons dont qu'à nous mettre au nombre de ces malades guéris miraculeusement par Jesus-Christ, & emprunter les desirs qu'ils ont eûs de leur guérison ; le soin qu'ils avoient de la rechercher, la reconnoissance qu'ils témoignoient quand ils l'avoient obtenuë, & appliquer tout cela à la guérison de nos ames.

Nous devons considerer dans les Lépreux, l'impureté de nôtre ame, par le mélange de nôtre concupiscence, qui se glisse dans la plûpart de nos actions. Dans les aveugles, la privation où nous sommes souvent de la veritable lumiere : Dans les sourds, nôtre surdité à la voix de Dieu : Dans les boiteux, l'instabilité & l'inégalité de nos actions : Dans les

les paralytiques, nôtre impuiſſance à agir pour Dieu : Dans les febricitans, le tumulte & l'ardeur de nos paſſions : Dans les morts réſuſcitez, la reſurrection de nos ames. Et après nous être revêtus de ces images, qui ne ſont que trop réelles, nous devons nous adreſſer avec ardeur à ce Medecin plein de puiſſance & de charité, qui n'a exercé l'une & l'autre ſur les corps, que pour nous faire connoître qu'il étoit venu pour exercer l'une & l'autre ſur les ames.

Il faut donc reconnoître cette charité, & cette puiſſance à l'égard de la guériſon des ames. Et comme rien ne nous peut empêcher d'en recevoir les effets que nôtre peu de foi, de confiance, d'ardeur & d'humilité ; il faut lui demander ces vertus & les préparations néceſſaires pour les obtenir, & condamner en ſa préſence nôtre indifference, nôtre froideur & nôtre peu de foi.

D. Que devons-nous conſiderer en particulier ſur les paroles de Jeſus-Chriſt, & ſur ſes actions propoſées à nôtre imitation ?

R. Il faut regarder les unes & les

autres comme des loix ou des conseils ; parce qu'elles le sont en effet, & que comme il y a entre les paroles de Jesus-Christ des conseils & des préceptes, il y en a de même dans ses actions.

Mais il est vrai de dire des uns & des autres qu'ils sont saints & purs : *La loi du Seigneur est sans tache*, dit le Psalmiste. Il est vrai de dire, qu'ils tendent à retirer le cœur de l'amour du siecle, pour le convertir à Dieu : *Cette loi sainte & sans tache convertit les ames.* Il est vrai de dire qu'ils enseignent le vrai chemin du Ciel, qu'ils nous proposent les vrais remedes des maux de nos ames. Tout ce qui en est different, est faux, infidele, trompeur, & ne tend qu'à nous engager dans l'erreur, dans l'aveuglement & dans la folie : *Le témoignage du Seigneur est fidele, & il donne la sagesse aux petits.* Il est vrai de dire, qu'ils nous enseignent une voie droite & sainte ; *puisque les justices du Seigneur sont droites.* Il est vrai de dire qu'ils sont vrais & stables par eux-mêmes, qu'ils n'ont point besoin de l'approbation des hommes ;

Lex Domini immaculata. *Psal.* 18. 8.

Convertens animas.

Testimonium Domini fidele ; sapientiam præstans parvulis. *Ibidem.*

Justitiæ Domini rectæ.

qu'ainsi il n'est point question de les examiner, mais de nous y soûmettre : *Les jugemens du Seigneur sont veritables & pleins de justice en eux-mêmes*, dit le Prophete Royal. S'ils ne nous paroissent pas justes, ou aimables, c'est une marque de la corruption de nôtre esprit & de nôtre cœur, qui nous oblige à en gémir, & à reconnoître, nonobstant ces sentimens corrompus, que les préceptes de Dieu sont doux & aimables ; puisque selon le même Prophete, *ils sont plus desirables que l'abondance de l'or & des pierres précieuses, & plus doux que n'est le miel, & qu'un rayon plein de miel.*

Judicia Domini vera justificata in semetipsa.

Desiderabilia super aurum & lapidem pretiosum multum, & dulciora super mel & favum *Ps. ibid.*

Mais comme la loi nouvelle consiste à n'avoir pas seulement les préceptes de Dieu gravez dans l'esprit & dans la memoire, comme sur des tables de pierre ; mais à les voir imprimez dans le cœur par le saint Esprit, c'est-à-dire, par un amour veritable & effectif que le saint Esprit y forme ; tout précepte de Jesus-Christ, nous oblige à examiner si nous avons cet amour. Il nous oblige à concevoir des mou-

vemens de componction & de pénitence, si nous ne le reconnoissons pas en nous ; à demander à Dieu, ou qu'il nous le donne si nous ne l'avons pas, ou qu'il l'augmente, si nous l'avons foible & imparfait. Ainsi on peut pratiquer à l'égard de tous les préceptes & de tous les conseils de Jesus-Christ, des actes d'esperance, de charité & de componction, qui se diversifient en une infinité de manieres.

D. Que doit-on considerer dans les souffrances de Jesus-Christ?

R. 1°. On y doit considerer la rigueur de la justice de Dieu, qui a obligé son Fils, comme chargé des pechez des hommes, à une telle satisfaction ; & juger par là ce que les pecheurs impénitens ont sujet d'attendre de cette justice, selon cet Oracle de la verité : Car si le Fils de Dieu même plein de justice & de sainteté, dont les moindres souffrances étoient d'un prix infini, a été traité de Dieu avec cette terrible severité, que doivent attendre des hommes criminels & obstinez dans leurs crimes?

Si in viridi ligno hæc faciùt, in arido quid fiet? *Luc.* 23, 31.

2°. On y doit considerer que cette vie de Croix, est la voie que Jesus-Christ nous a marquée pour arriver à la gloire ; que bien loin de nous dispenser de cette obligation par ses souffrances ; ce sont ses souffrances au contraire, qui nous rendront inexcusables si nous refusons de souffrir : Car qu'y a-t-il de moins raisonnable, qu'après que le Medecin a pris lui-même le remede, dont il n'avoit point de besoin, le malade refuse de le prendre, quoiqu'il lui soit absolument necessaire ?

3°. On y doit considerer combien les hommes sont aveugles de s'éloigner comme ils font de la voie de la Croix ; puisque ces souffrances passageres, sont le seul moyen de nous procurer un poids éternel de gloire, & de nous exemter d'un poids éternel de miseres sans bornes & sans ressource.

4°. On doit considerer ces souffrances par rapport à Jesus-Christ même, comme une marque de son amour envers nous, & comme un sujet de reconnoissance envers lui, & tâcher ainsi de les comprendre

dans leur étenduë, qui dure toute sa vie mortelle ; dans leur grandeur, qui répond au desir qu'il avoit de satisfaire à la justice de Dieu, & à l'idée qu'il avoit de l'énormité des pechez des hommes.

5o. Enfin, il faut considérer que nous sommes nous-mêmes la cause des souffrances de Jesus-Christ ; qu'il a porté durant toute sa vie le poids de nos pechez & de nos ingratitudes, qu'il les a toûjours eu presentes ; qu'ainsi nous n'avons pas seulement cooperé à ses souffrances & à sa mort ; mais que chacun peut dire, qu'il en est l'unique cause, puisqu'il auroit souffert pour chacun des hommes, ce qu'il a souffert pour tous. Combien nos pechez nous doivent-ils donc être en horreur, puisqu'ils ont tant fait souffrir Jesus-Christ ? & combien les souffrances de Jesus-Christ nous doivent-elles être précieuses, puisque chacun peut dire que c'est pour lui en particulier qu'il s'y est soumis ?

CINQUIE'ME INSTRUCTION.

Sur le quatriéme Article du Symbole : *Qui a ſouffert ſous Ponce Pilate, a été crucifié, eſt mort, a été enſeveli.*

CHAPITRE PREMIER.

De l'importance & de la grandeur du myſtere de la Paſſion & de la mort de Jeſus-Chriſt.

D. QU'eſt-ce qu'il y a de plus conſiderable dans le myſtere de la Paſſion de Jeſus-Chriſt, que dans les autres parties de ſa vie mortelle, qui ait donné lieu d'en faire mention dans le Symbole, dans lequel il n'eſt rien dit de toutes les autres actions & ſouffrances de ſa vie?

R. Toutes les actions & toutes les souffrances de Jesus-Christ durant sa vie mortelle, étant des actions & des souffrances d'un Dieu, sont également saintes ; il y en a néanmoins de plus importantes, par rapport à nous ; & c'est ce qui se rencontre particulierement dans sa Passion & dans sa mort, dont la foi est entierement necessaire au salut, comme saint Augustin l'a soûtenu contre les Pelagiens au nom de l'Eglise. On peut quelquefois ignorer sans crime certaines actions de Jesus-Christ ; mais c'en est un d'ignorer qu'il est mort pour nous de la mort de la Croix : Car la mort de Jesus-Christ est le principal moyen auquel Dieu ait attaché la rédemption des hommes ; ç'a été le principal prix que sa justice ait exigé en satisfaction de nos pechez. C'a été ce que Jesus-Christ a eu principalement dans l'esprit & dans le cœur. C'est de ce Baptême, dont il dit lui-même, qu'il devoit être baptisé, & qu'il étoit pressé d'un violent desir de le consommer.

Aug. lib. 3. ad Bonif. c. 4. de peccat. mer. lib. 2. c. 29. Epist. 157. al. 89. 177. al. 95.

Baptismo habeo baptisari : & quomodo coarctor usquedû perficiatur? *Luc.* 12. 50.

C'est ce que saint Paul se glorifie princi-

principalement de ſçavoir ; *Car*, dit-il, *je n'ai point fait profeſſion de ſçavoir autre choſe parmi vous que Jeſus-Chriſt, & Jeſus-Chriſt crucifié.* C'eſt ce qu'il annonçoit particulierement par ſes prédications. *Nous prêchons*, dit-il, *Jeſus-Chriſt crucifié, qui eſt un ſcandale pour les Juifs, & une folie pour les Gentils.* Et il s'étendoit tellement ſur cet article, qu'il dit aux Galates que Jeſus-Chriſt avoit été crucifié à leurs yeux, par la vive deſcription qu'il leur en avoit faite : *Après que je vous ai fait voir Jeſus-Chriſt ſi vivement dépeint devant vous, & comme crucifié à vos yeux.*

Non enim judicavi me ſcire aliquid inter vos, niſi Jeſum Chriſtum, & hunc crucifixum. 1. *Cor.* 2. 2. Nos autè prædicamus Chriſtum crucifixũ, Judæis quidem ſcandalum, Gentibus autem ſtultitiam. 1. *Cor.* 1. 23.

Ante quorum oculos Jeſus Chriſtus præſcriptus eſt, in vobis crucifixus. *Gal.* 3. *v.* 1.

C'eſt ce que Dieu a voulu qui fût marqué par un plus grand nombre de figures & de propheties, avant la loi & ſous la loi.

D. Quelles ſont ces figures ?

R. 1°. Le ſommeil d'Adam durant lequel Dieu tira de ſon côté Eve, étoit la figure de Jeſus-Chriſt mort, du côté duquel l'Egliſe a été tirée. Adam eſt ſaiſi d'un profond ſommeil, dit ſaint Auguſtin, afin qu'Eve tire ſon origine de lui. Jeſus-Chriſt s'en-

Dormit Adam ut fiat Eva : moritur Chriſtus ut fiat Eccleſia,

Dormienti Adæ fit Eva de latere: mortuo Christo lanceâ percutitur latus, ut profluant Sacramenta, quibus formetur Ecclesia. *Aug. tract. 9. in Joan. num. 10.*

dort sur la Croix du sommeil de la mort, afin que l'Eglise, qui est la seconde Eve, soit formée de lui; lorsqu'Adam est endormi, Dieu tire un os de son côté pour en faire la premiere Femme: lorsque Jesus-Christ est dans la mort figurée par ce sommeil du premier Homme, on lui ouvre le côté, afin que l'eau & le sang qui en découlent, forment les Sacremens, qui devoient sanctifier son Eglise, & la rendre digne d'être son Epouse.

2°. Abel, que son frere Caïn tua par envie, étoit la figure de Jesus-Christ livré à la mort par l'envie des Juifs: C'est pourquoi, comme il est dit dans la Geneſe, que le sang d'Abel crioit à Dieu; il est dit dans saint [*Hebr. 12. 24.* Paul, que le sang de Jesus-Christ répandu pour nous, parle plus avantageusement que celui d'Abel; & ç'a été pour marquer encore plus expressément cette figure, que Caïn après avoir tué Abel, fut vagabond & fugitif sur la terre; de même que les Juifs après avoir fait mourir Jesus-Christ, ont été pour toûjours bannis de leur païs, & dis-

perſez par toute la terre.

3°. L'Arche de Noé faite de bois, eſt ſelon ſaint Auguſtin, une figure de la Croix, & de l'Egliſe que la Croix a formée. Elle fut l'objet des mocqueries des hommes pendant qu'on la bâtiſſoit; & la Croix eſt l'objet du mépris des hommes, pendant que l'Egliſe s'édifie. Cependant comme perſonne ne fut garanti du Déluge, que par l'Arche; perſonne n'eſt préſervé de la mort ſpirituelle & éternelle, que par la Croix.

4°. Iſaac portant le bois, ſur lequel il devoit être ſacrifié, ſur la montagne de Moria, qui eſt, ſelon quelques Peres, la même que le Calvaire, & enſuite lié par ſon Pere ſur ce bois, eſt une figure ſi claire de J. C. portant ſa Croix, livré à la mort par ſon Pere, qu'il n'eſt pas beſoin de s'arrêter pour en prouver le rapport.

5°. Joſeph jetté dans une citerne par ſes freres, vendu enſuite à des étrangers, & méritant enſuite le nom de Sauveur de l'Egypte, marquoit très-clairement Jeſus-Chriſt trahi & vendu par ſon Diſciple, & livré par ſes freres; c'eſt-à-dire, par

les Juifs aux Gentils ; ce qui lui a donné lieu de racheter tout le monde par sa mort.

6°. L'agneau que Moïse ordonna aux Israëlites d'immoler & de manger un peu avant leur départ d'Egypte, afin qu'en frottant de son sang le haut de la porte, l'un & l'autre poteau, ils fussent préservez de l'Ange exterminateur, qui tua en une nuit tous les premiers nez d'Egypte ; est encore une figure plus expresse de Jesus-Christ crucifié. Cela marque que l'on ne peut se préserver de la mort de l'ame, que par le sang de Jesus-Christ, & en imprimant la Croix sur nos fronts, & l'amour de la Croix dans nos ames. Et comme cette cérémonie d'immoler & de manger l'Agneau, se renouvelloit tous les ans parmi les Juifs ; ils celebroient par consequent tous les ans la figure de la mort de Jesus-Christ, dont ils devoient eux-mêmes être les instrumens.

Vide S. Aug. tract. 55 in Joan. num. 1.

7°. Jesus-Christ dit lui-même dans l'Evangile, que le Serpent d'airain que Moïse fit élever dans le Desert, afin de guérir tous ceux qui ayant été

mordus par les ſerpens, le regarderoient, étoit la figure du fils de l'homme; c'eſt-à-dire de lui-même élevé ſur la Croix, par laquelle il a mérité la remiſſion des pechez, & la gueriſon de tous ceux qui ont recours ſincerement à lui.

8°. Enfin, tous les ſacrifices de l'ancienne loi étoient tous inſtituez, pour marquer l'unique ſacrifice que Jeſus-Chriſt fit de lui-même ſur l'arbre de la Croix.

D. Dieu s'eſt-il contenté de marquer la mort de Jeſus-Chriſt par des images & des figures; & ne l'a-t-il point fait predire par des Propheties expreſſes?

R. Elle eſt predite expreſſément dans Iſaïe, où il eſt dit: *Qu'il ſera mené pour être ſacrifié, comme on mene une Brebis, qui n'ouvre pas la bouche entre les mains de celui qui la tond.* Sicut ovis ad occiſionem ducetur, & quaſi agnus coram tondente ſe obmutescet. *Iſaï.* 53. 7.

La maniere de ſon ſupplice avoit été marquée auparavant dans le Pſeaume; où il eſt dit: *Ils ont percé mes mains & mes pieds.* Et enfin Daniel a marqué clairement qu'avant la deſtruction du ſecond Temple, le Foderunt manus meas & pedes meos. *Pſal.* 21. 17.

Occidetur Christus ; & non erit ejus populus, qui eum negaturus est. *Dan.* 9. 26.

Christ seroit tué ; & que le Peuple qui le devoit rejetter cesseroit d'être son peuple.

D. Etoit-il necessaire que Jesus-Christ mourût ?

R. Cela étoit necessaire, selon le decret de Dieu qui a choisi ce moyen pour la redemption des hommes : Et c'est ensuite, & en vertu de ce decret qu'il est dit, *qu'il falloit que le Christ mourût, & qu'il entrât ainsi dans sa gloire.* Qu'il est dit, *que le Fils de l'homme alloit à la mort, selon qu'il avoit été ordonné de lui* ; & que la mort *étoit le Calice que son Pere lui avoit donné.*

Nonne hæc oportuit pati Christum, & ita intrare in gloriam suam. *Luc. ult. v. 26.*

Filius quidem hominis vadit, sicut scriptum est de illo. *Matth. 26. 24.*

Calicem quem dedit mihi Pater. *Joan. 18. 11.*

D. Jesus-Christ avoit donc reçû un commandement de mourir pour les hommes ?

R. Oüi ; & c'est pourquoi il est dit qu'il *a été obéissant jusqu'à la mort, & jusqu'à la mort de la Croix.* Mais cela n'empêche pas que sa mort n'ait été très-volontaire ; parce qu'il a accepté ce commandement, avec une plenitude entiere de volonté en-tant qu'homme ; & qu'en-tant que Dieu il a très-librement ordonné avec son Pere la mort de son humanité.

Factus est obediens usque ad mortem, mortem autem Crucis. *Philip. 2. 8.*

CHAPITRE II.

Inſtructions ſur l'hiſtoire & les circonſtances de la Paſſion de Jeſus-Chriſt.

D. EST-ce une choſe ſupportable à des Chrétiens de ne ſçavoir pas l'hiſtoire ni les circonſtances de la Paſſion de Jeſus-Chriſt?

R. Ils ne ſçauroient donner une marque plus évidente de leur indifference pour Jeſus-Chriſt, & pour leur ſalut, que le peu de ſoin qu'ils ont de s'inſtruire de la maniere dont il eſt mort. Car l'hiſtoire de ſa mort, eſt l'hiſtoire de leur délivrance. Or qui peut négliger de s'informer de quelle ſorte il a été délivré, qu'en contant pour peu de choſe ſa délivrance & ſon Liberateur? N'eſt-ce pas une ingratitude extrême envers celui dont on a reçû un ſi grand bienfait, que de négliger de ſçavoir ce qu'il a ſouffert pour nous le procurer?

D. Quelles ſont les principales cir-

conſtances de la mort & Paſſion de Jeſus-Chriſt ?

R. Il faut les tirer des Evangeliſtes.

Ils remarquent donc, que vers le temps de la derniere Fête de Pâque, que Jeſus-Chriſt ait celebré durant ſa vie mortelle ; quoi qu'auparavant il uſât de quelques précautions pour éviter les embûches qui lui étoient dreſſées par les Juifs, il marcha cette derniere fois avec une fermeté & une aſſurance particuliere vers Jeruſalem, pour y accomplir le ſacrifice de ſa mort ; qu'il en avertit expreſſément ſes Diſciples ; qu'il leur marqua diſtinctement tout ce qui lui devoit arriver ; que ſes Diſciples n'entendirent rien à tous ſes diſcours ; mais qu'ils étoient dans l'étonnement, parce qu'ils remarquoient quelque choſe d'extraordinaire dans la maniere dont Jeſus-Chriſt alloit devant eux.

S. Marc. 10. 33. *& S. Luc.* 18. 31.

D. Que peut-on remarquer ſur cette fermeté de Jeſus-Chriſt ?

R. On peut remarquer combien elle eſt au-deſſus de celle qui paroît quelquefois dans les hommes, qui vont s'expoſer à la mort.

Car l'assurance des hommes dans les dangers, vient d'ordinaire, ou de l'esperance qu'ils ont d'en sortir, ou de ce qu'ils les envisagent foiblement & d'une maniere obscure & confuse, ou ils en détournent leur esprit, ou ils l'y appliquent peu : Mais Jesus-Christ va à la mort avec une certitude entiere, qu'il ne l'évitera pas. Il la conçoit dans toute sa rigueur : cependant il témoigne un courage intrepide ; pour nous faire voir, que lorsqu'il lui a plû témoigner du trouble & de la tristesse, ç'a été en se revêtant par misericorde de l'état de ses membres foibles & imparfaits.

D. Comment Jesus-Christ entra-t-il dans Jerusalem ?

R. Il y entra monté sur un âne, pour accompli la Prophetie de Zacharie ; mais avec une espece de triomphe : Car le peuple averti de sa venuë, alla au-devant de lui ; les uns étendirent leurs vêtemens par le chemin où il passoit ; les autres le semerent de branches d'arbres, & ils l'accompagnerent ainsi avec des acclamations de joie, en le reconnoissant pour le Fils de David :

c'eſt-à-dire, pour le Meſſie.

D. Pourquoi Jeſus-Chriſt voulut-il recevoir cet honneur & ce triomphe avant ſa mort?

R. C'étoit un étrange triomphe pour Jeſus-Chriſt; puiſque non ſeulement il avoit devant ſes yeux la mort, qu'il alloit ſouffrir dans ſi peu de temps; mais qu'il voyoit de plus que ces cris de joie que le Peuple faiſoit à ſon entrée, ſe changeroient bien-tôt en des clameurs, par leſquelles on demanderoit ſa mort; mais il jugea à propos de faire voir par cette entrée triomphante, que le peuple lui fit de lui-même, que la vraie cauſe de ſa mort fut l'envie des Phariſiens, des Scribes & des Prêtres; plûtôt que celle du peuple, qui ne ſe fût point porté à un ſi terrible excès, que celui qu'il commit contre lui, s'il n'y eût été excité par la méchanceté des Phariſiens & des Docteurs de la Loi. Ce qui montre que la malice de ceux qui abuſent de la ſcience, & des autres graces de Dieu, va tout autrement loin que celle des gens groſſiers & ignorans.

D. Que fit Jeſus-Chriſt le jour qu'il fut pris par les Juifs, afin de ſe préparer à ſa Paſſion ?

R. Il fit trois choſes conſiderables.

La premiere, il mangea l'Agneau Paſchal avec ſes Diſciples.

La ſeconde, il leur lava les pieds, ce qui ſuivit immediatement le feſtin de l'Agneau Paſchal.

La troiſiéme, il inſtitua l'Euchariſtie.

D. Pourquoi Jeſus-Chriſt voulut-il manger l'Agneau Paſchal ?

R. Pour mettre fin à la Loi, en l'accompliſſant pour la derniere fois ; & pour faire voir à quoi ſe rapportoit la figure de l'Agneau Paſchal, en y ſubſtituant enſuite la verité qu'elle figuroit.

D. Pourquoi voulut-il lui-même laver les pieds à ſes Diſciples ?

R Pour apprendre à tous ſes Miniſtres, que la charge qu'il leur donnoit de ſervir les ames, & de les purifier de leurs pechez, étoit un miniſtere d'humilité, qui bien loin de leur donner ſujet de s'élever au-deſſus d'eux, les obligeoit de ſe rabaiſſer en pluſieurs

manieres à leur égard pour suivre l'exemple de Jesus-Christ.

D. Pourquoi a-t-il institué l'Eucharistie immediatement avant le commencement de sa Passion ?

R. L'Eucharistie est le Testament de Jesus-Christ & sa derniere disposition, par laquelle il a donné à son Eglise, non des richesses ou des Royaumes temporels ; mais son Corps & son Sang. C'est le gage précieux de son amour qu'il lui a voulu laisser. Or le temps le plus naturel pour faire un testament, est quand on est prêt de mourir. Les hommes font bien de prévenir ce temps ; parce qu'ils n'en sont pas les maîtres : mais Jesus-Christ qui disposoit de tout son temps, & à qui on ne pouvoit ravir un moment de sa vie contre sa volonté, a crû le devoir faire immediatement avant sa Passion ; afin qu'il demeurât plus profondément gravé dans le cœur des hommes, comme étant sa derniere volonté.

D. Pourquoi Jesus-Christ fit-il un grand & admirable discours à ses Apôtres, après les avoir nourris de l'Eucharistie ?

R. Pour leur apprendre qu'il faut toûjours joindre enſemble la nourriture du Corps de Jeſus-Chriſt, avec celle de la parole de Dieu. La méditation de la parole de Dieu prépare à l'Euchariſtie, & l'Euchariſtie prépare auſſi à ſe nourrir avec plus de fruit de la parole de Dieu. Joan. 17.

D. Quelles furent les préparations les plus prochaines que Jeſus-Chriſt apporta à ſa Paſſion?

R. C'eſt qu'après la Cene & cet entretien, il choiſit trois de ſes Diſciples, & les mena avec lui dans le Jardin des Olives, pour être témoins de ſa priere, de ſon agonie, & de la triſteſſe qu'il y vouloit ſouffrir; triſteſſe ſi violente, qu'elle lui cauſa une ſueur de ſang.

D. Quelle fut la raiſon du choix de ces trois diſciples?

R. Ces diſciples, qui furent Pierre, Jacques & Jean, étant les mêmes que ceux qui avoient aſſiſté à ſa transfiguration; Jeſus-Chriſt nous a voulu apprendre par là, qu'il fait part de ſes ſouffrances, auſſi-bien que de ſa gloire, à ceux qu'il aime davantage.

D. Pourquoi Jesus-Christ voulut-il se préparer à sa Passion par la priere ?

R. Ce n'étoit point par aucun besoin qu'il en eût, étant lui-même la force de Dieu ; mais c'étoit pour instruire les hommes du besoin qu'ils ont de recourir à la priere pour se préparer contre les tentations. C'étoit pour faire connoître à ses Disciples la grandeur de sa douleur interieure, que nous n'eussions pas assez connuë s'il ne l'eût fait paroître par un accident aussi extraordinaire, que cette sueur de sang qui sortit de son Corps. Jesus-Christ étant parfaitement maître de tous ses mouvemens, n'en faisoit paroître au-dehors que ce qu'il vouloit & qu'il jugeoit utile aux autres. Ainsi il ne faut pas juger de ce qu'il en ressentoit, parce qu'il en laissoit connoître. Il avoit effectivement tous les sentimens qu'il montroit au-dehors ; mais il ne montroit pas toûjours tous ceux qu'il avoit au-dedans. Qui sçait si l'état de cette agonie n'a point été perpetuel en Jesus-Christ, quoique la manifestation exterieure ne s'en soit faite qu'en cet endroit ;

Car les objets qui la causerent avoient été continuellement presens à Jesus-Christ ; & il les a pû regarder avec les mêmes sentimens.

D. Qui est-ce qui suivit l'agonie du Jardin ?

R. Judas ayant promis aux Juifs de leur livrer Jesus-Christ pour trente pieces d'argent, & leur ayant donné le signal, que ce seroit celui à qui il donneroit un baiser, se mit à leur tête pour les mener au Jardin des Oliviers. Jesus-Christ donc sçachant qu'il étoit prêt d'arriver, & pouvant encore se retirer, s'avança pour montrer qu'il alloit à la mort volontairement.

D. Quelle fut la cause de la trahison de Judas ?

R. Ce fut l'avarice, dit saint Chrysostome qui n'a fait que suivre en cela l'Evangile de saint Jean, qui l'accuse d'avoir volé les aumônes qu'on faisoit à Jesus-Christ. Mais il faut remarquer que cette passion étoit si cachée dans Judas, qu'aucun des Apôtres ne s'en étoit apperçû : C'est pourquoi quand Jesus-Christ les avertit qu'un d'entre eux le devoit trahir, le

soupçon de ce crime ne tomba pas plûtôt sur Judas que sur un autre, & les Apôtres craignirent plûtôt pour eux-mêmes que pour lui. Ce qui fait voir que Judas étoit exterieurement irreprochable. Cela nous apprend que sans faire aucune action exterieure qui blesse les hommes, on peut nourrir au-dedans de son cœur des passions, qui renferment en elles la malice des plus grands crimes, & qu'une seule passion cachée nous peut rendre inutiles toutes les graces de Dieu. Judas avoit reçû des faveurs sans nombre; mais sa seule avarice les rend toutes inutiles.

D. Quelle idée doit-on avoir de la grandeur du crime de Judas?

R. Il est certain qu'il étoit très-grand; mais on en commet souvent qui seront peut-être jugez plus énormes devant Dieu. Le mépris qu'on fait de Jesus-Christ après sa Résurrection, & après l'établissement de la Religion, est plus considerable que celui que ce miserable fit de Jesus-Christ. Judas en trahissant Jesus-Christ avoit encore la foi chancelante, & ne le prenoit simplement que pour

pour un homme juste. Ceux qui trahissent Jesus-Christ par des communions sacrileges, & faites avec une volonté perseverante de pecher, ne sont pas moins criminels que Judas, non plus que tous les mauvais Prêtres, qui sacrifient ou administrent les Sacremens par des interêts bas & mercenaires, & qui les administrent à ceux qui en sont indignes.

D. Qu'arriva-t-il dans la prise de Jesus-Christ par les Juifs ?

R. 1°. Ils furent trois fois renversez par terre par la parole de Jesus-Christ qui leur dit qu'il étoit celui qu'ils cherchoient. 2°. Saint Pierre ayant par un zele déreglé coupé l'oreille d'un coup d'épée à un serviteur du Grand-Prêtre nommé Malchus, Jesus-Christ le guérit, & reprit saint Pierre ; mais nonobstant ces miracles ils se saisirent de Jesus-Christ & l'emmenerent comme un voleur. Ce qui fait voir qu'il faut autre chose que des miracles exterieurs, pour arrêter les passions interieures.

Ce fut au moment de cette prise de Jesus-Christ, que tous ses Disciples l'abandonnerent, comme il

leur avoit prédit.

D. Que doit-on considerer dans cette prise de Jesus-Christ ?

R. Il n'y faut pas considerer les Juifs tout seuls, mais il faut concevoir qu'ils étoient possedez & animez par une infinité de démons, à qui Dieu avoit permis d'exercer toute leur fureur contre Jesus-Christ, & qui l'éxerçoient par le moyen des Juifs, à qui ils inspiroient des mouvemens d'une rage démesurée. Et c'est par là qu'il faut juger de ce que Jesus-Christ a eu à souffrir entre leurs mains. Ce ne sont point là des méditations creuses & sans fondement ; c'est la déclaration expresse de Jesus-Christ, qui leur dit : *C'est ici vôtre heure, & la puissance des tenebres.* Dieu qui modere en d'autres occasions la puissance des démons, les laissoit agir avec toute l'impetuosité de leur haine contre Jesus-Christ ; & ainsi il ne faut point douter que les effets de cette haine, n'ayent été tout autres que ceux qu'ils ont exercez contre les autres Saints.

Hæc est hora vestra, & potestas tenebrarum. *Luc.* 22. 53.

D. Comment les démons se sont-ils abandonnez à ces mouvemens vio-

lens ; puiſque par la mort de Jeſus-Chriſt, ils détruiſoient eux-mêmes leur propre empire ?

R. Saint Paul répond, *qu'aucun des Princes du monde*, c'eſt-à-dire, des démons, *n'a connu le myſtere de l'Incarnation ; & que s'ils l'avoient connu, ils n'auroient jamais crucifié le Seigneur de la gloire.* Ce qui fait voir que quoique les démons ayent eu divers ſoupçons que Jeſus-Chriſt étoit le Fils de Dieu, même durant ſa vie, par les miracles qu'ils lui voyoient faire, ils n'en ont jamais eu une aſſurance entiere, ayant été trompez auſſi bien que les hommes, par les marques d'infirmité qui paroiſſoient en lui ; & peut-être ont-ils pris ce pouvoir que Dieu leur donnoit d'aſſouvir leur rage ſur Jeſus-Chriſt, comme une preuve certaine qu'il n'étoit pas ce qu'ils avoient craint.

Nemo principum hujus ſeculi cognovit : ſi enim cognovi ſſent, numquam Dominum ; oriæ crucifixiſſent. 1. Cor. 2. 8.

D. Où Jeſus-Chriſt fut-il mené après qu'il eût été pris ?

R. Il fut mené d'abord chez Anne beau-pere du Grand-Prêtre Caïphe, dont la maiſon ſe trouva apparemment ſur le chemin. Enſuite il fut conduit chez Caïphe même, où il fut

Joan. 18. 12. *Luc.* 22. 54.

interrogé sur sa doctrine, où il reçut un soufflet par un serviteur insolent, & où il fut accusé par deux faux témoins, dont le témoignage ne s'accordoit pas; & parmi tous ces traitemens indignes, Jesus-Christ donna des exemples admirables d'humilité & de patience.

D. Surquoi Jesus-Christ fut-il condamné?

R. Il fut condamné sur ce qu'ayant été interrogé par le Grand-Prêtre, s'il étoit le Christ Fils de Dieu: Il le confessa, & lui répondit, qu'il l'étoit. Ainsi la cause de sa mort est le témoignage rendu à la verité. Jesus-Christ est martyr, & le Roi des Martyrs; & c'est par cette confession admirable qu'il a obtenu à tous les Martyrs la grace de mourir pour la verité, & celle de la confesser publiquement. Jesus-Christ se tut en beaucoup d'occasions, où il ne s'agissoit que de souffrir; mais il ne se tût point, quand il s'agit de rendre témoignage à la verité.

Summus Sacerdos interrogabat eum, & dixit ei: Tu es Christus Filius Dei benedicti? Jesus autem dixit illi ego sum. *Marc.* 14. 61.

Jesus autem tacebat. *Matth.* 26. 63.

D. Qu'arriva-t-il ensuite de cette condamnation?

R. Jesus-Christ fut traité par ceux

qui étoient dans ce conseil, avec toutes les indignitez imaginables. On lui cracha au visage, on le soufflета; on lui dit par raillerie : *Christ, prophetise qui est celui qui t'a frappé ?* On voit en même temps le comble de l'insolence dans les Juifs, & le comble de l'humilité & de la patience dans Jesus-Christ. Il avoit parlé pour défendre la verité ; mais il ne parla point pour repousser ces outrages, ni pour se plaindre de ces inhumanitez. Il continua néanmoins dans cet état même à exercer la fonction de Docteur ; mais de Docteur d'humilité, de patience & de douceur ; & il le fit de la maniere la plus efficace de toutes, qui est celle de la pratique parfaite de ces vertus.

Tunc expuerunt in faciem ejus, & colaphis eum ceciderunt, alii autem palmas in faciem ejus dederunt, dicentes : Prophetiza nobis, Christe, quis est qui te percussit ?

D. Quand & comment arriva la chute de saint Pierre ?

R. Elle arriva en divers temps & en diverses rencontres de cette nuit, que les Evangelistes ont ramassées, pour les representer toutes d'une suite. Il suffit de sçavoir que Jesus-Christ ayant prédit, que saint Pierre le renonceroit trois fois avant que le Coq chantât ; Pierre qui jugeoit

Matth. 26. 34.

temerairement de sa force, lui répondit que quand il faudroit mourir, il ne le renonceroit jamais ; mais l'évenement montra que le Medecin connoissoit mieux les forces du malade, que le malade même : Car Pierre ayant osé entrer dans la cour du Grand-Prêtre, & s'étant mêlé avec ses gens, y fut accusé à trois diverses fois par des servantes & des serviteurs, d'être du nombre des Disciples de Jesus-Christ, & il le désavoüa autant de fois. Il reconnut sa faute par un regard de Jesus-Christ, qui le fit ressouvenir de ce qu'il lui avoit prédit; c'est-à-dire, par un mouvement de grace, qui lui mit sa faute devant les yeux. Car Jesus-Christ n'étoit pas alors dans le lieu où étoit saint Pierre, comme le remarque saint Augustin.

Matth. 26. 58.

Ibidem. v. 69. Conversus Dominus respexit Petrum. *Luc. 22. 61.*

D. Qu'est-ce que nous apprend cette chute de saint Pierre ?

R. Elle nous apprend, 1°. que les Justes même ont souvent des infirmitez cachées, qui les font succomber aux tentations, telle qu'étoit en saint Pierre, la présomption en ses propres forces.

2°. Que ces défauts cachez, les conduiſent à la perte de la grace par certains degrez. On en peut remarquer trois qui précederent la chute de ſaint Pierre.

Il parla avantageuſement & préſomptueuſement de ſa force.

Il négligea de recourir à Dieu par la priere.

Il ſe mêla témerairement avec les méchans.

Et ces trois degrez de la chute de cet Apôtre, nous apprennent au contraire trois moyens généraux de conſerver la grace, qui ſont :

D'être fortement perſuadé que nous ne pouvons rien de nous-mêmes & ſans la grace de Dieu.

De demander cette grace avec une humilité perſeverante.

D'éviter la compagnie des méchans, par une humble reconnoiſſance de nôtre foibleſſe.

D. Que firent les Prêtres & les Phariſiens après avoir condamné Jeſus-Chriſt à la mort ?

R. Ils le mirent entre les mains de Pilate Gouverneur de la Judée pour l'Empereur ; parce qu'il ne leur étoit

pas permis de faire mourir personne par leur propre autorité ; ce qui leur devoit être une marque que le temps du Messie étoit venu ; puisqu'ils étoient dépoüillez du droit de vie & mort. Le Gouverneur l'interrogea : Jesus-Christ répondit à quelques-unes de ses demandes avec une sagesse admirable, & ne dit rien qui le pût choquer ; mais il garda le silence à l'égard des autres questions qui lui furent faites, parce qu'il ne vouloit pas éviter la mort.

Pilate eut d'abord quelque inclination pour lui. Il reconnut l'injustice des Juifs, & le déclara innocent. Il voulut prendre occasion de le délivrer, de la coûtume établie parmi les Juifs de délivrer un criminel à la Fête de Pâques ; mais les Juifs lui préferent Barabas voleur, séditieux, & homicide ; & continuerent de demander la mort de Jesus.

Pilate donc pour appaiser les Juifs, condamna Jesus-Christ à la flagellation, & cet ordre fut executé par les Soldats d'une maniere barbare ; car ils ne se contenterent pas de faire ce qui leur étoit commandé ; ils lui mirent

rent une couronne d'épines sur la tête, ils le revêtirent d'un habit de pourpre en dérision de ce qu'il s'étoit dit Roi, & lui donnerent un roseau pour sceptre. Ce fut en cet état que Pilate le produisit au peuple pour l'appaiser; mais voyant que rien n'étoit capable de le satisfaire, & que les Juifs animez par les Prêtres demandoient sa mort avec de plus grands cris, & le menaçant de Cesar; il l'abandonna à leur volonté, & le condamna à être crucifié.

D. Que doit-on remarquer sur cette conduite de Pilate?

R. Elle nous fait voir de quelle sorte le diable pousse aux plus grands crimes, ceux dont il possede le cœur par quelque passion secrete. Pilate resista aux Juifs, tant qu'on ne le prit point par l'interêt de sa fortune. Mais si-tôt que les Juifs & le diable qui agissoit par eux, eurent trouvé moyen d'opposer son ambition & son interêt, à ce qui lui restoit de haine pour l'injustice; cette équité foible fut bientôt surmontée. C'est ainsi qu'il engage la plûpart des hommes dans les plus grandes injustices, en trouvant

moyen de les lier avec la passion qui les possede. Ce qui fait voir que pour être veritablement juste, il faut que l'amour de la justice domine dans le cœur, & qu'un homme tente Dieu, lorsqu'il embrasse l'emploi de Juge, s'il n'a pas la force de surmonter les interêts & les passions qui le peuvent empêcher de rendre justice, comme dit le Sage, par ces paroles: *Ne cherchez point de devenir Juge, si vous n'avez assez de force pour rompre tous les efforts de l'iniquité, de peur que vous ne soyez intimidé par la consideration des hommes puissants, & que vous ne mettiez votre integrité au hazard de se corrompre.*

Noli quærere fieri judex, nisi valeas virtute irrumpere iniquitates, &c. Eccli. 7. 6.

La foiblesse & la lâcheté de Pilate ont le même effet, que la fureur & l'emportement des Juifs; & ces passions si differentes, s'unissent pour cooperer aux mêmes crimes. La fureur des Juifs cause le crime de Pilate; mais la lâcheté & l'ambition de Pilate, merite que Dieu permette qu'il serve d'instrument à la violence des Juifs.

Tel ne croit point avoir d'interêt au dereglement des autres, à qui ce

déreglement sert de piege ; parce qu'il porte dans le cœur une passion, qui se joignant avec celle dont les autres sont possedez, le précipitera dans les mêmes crimes.

D. Y a-t-il quelque solidité dans certaines pensées pieuses, sur la flagellation de Jesus-Christ, & sur les autres cruautez que les Soldats de Pilate exercerent contre lui, par lesquelles quelques personnes devotes ont supposé que ces cruautez furent portées à de bien plus grands excès, que ce que l'on faisoit souffrir à ceux qui étoient condamnez aux mêmes supplices ?

R. Quoiqu'on ne doive pas déterminer par sa propre lumiere, ce que le Saint-Esprit a voulu que nous ignorassions des souffrances de Jesus-Christ ; il y a pourtant lieu de conclure que les démons ayant reçû une licence particuliere d'exercer leur rage contre Jesus-Christ, ayant plus de haine contre lui, qu'ils n'en avoient jamais eu contre qui que ce soit, animant ces Soldats Payens, & les poussant par des impressions violentes, porterent tout au souverain de-

filles & les femmes de Jeruſalem le voyant en cet état, le pleurerent, mais d'une maniere humaine, comme un homme injuſtement opprimé ; & Jeſus-Chriſt les avertit de pleurer ſur elles-mêmes.

D. Qu'eſt-ce qui nous eſt figuré par ce portement de la Croix ?

R. Jeſus-Chriſt a voulu montrer par là, 1°. qu'il étoit chargé des pechez des hommes ; & repreſenter au dehors la diſpoſition interieure où il étoit, ayant tous les pechez des hommes preſens à l'eſprit, s'en chargeant devant ſon Pere & les prenant ſur ſoi, pour en porter la peine.

2°. Il nous a voulu enſeigner que la vie d'un Chrétien, eſt d'aller à la mort en portant ſa croix ; ſoit celle qui naît de l'état d'un chacun ; ſoit celles qui arrivent par des accidens imprévûs : c'eſt pourquoi il voulut être ſoulagé dans le portement de ſa Croix, par un homme nommé Simon le Cirenéen ; afin de nous montrer qu'il nous feroit part de ſa Croix, mais qu'il la porteroit avec nous.

3°. Il nous a voulu marquer auſſi,

qu'afin que nous eussions la force de porter nos croix particulieres, il falloit qu'il portât la sienne le premier.

D. Pourquoi Jesus-Christ s'est-il affoibli en portant sa Croix, puisqu'il étoit en son pouvoir de fortifier son corps autant qu'il le vouloit?

R. Jesus-Christ permettoit à son humanité de souffrir des affoiblissemens dans les occasions où les autres hommes en auroient souffert, pour faire voir la verité de sa nature humaine, & pour ne faire des miracles que dans les occasions où ils étoient necessaires.

D. Ce portement de la Croix, étoit-ce une coûtume établie?

R. Il y a de l'apparence que cela étoit ainsi; mais cette coûtume n'avoit été établie par les Juges de la Terre, qu'afin que Jesus-Christ la pût pratiquer; car tout ce qui s'est fait dans le monde, se rapporte à lui, comme à sa principale fin.

D. De quelle sorte Jesus-Christ fut-il crucifié?

R. Jesus-Christ arrivé sur le Calvaire, y fut crucifié au milieu de deux

larrons. Ses vêtemens y furent partagez par les Soldats, excepté sa tunique qui fut jettée au sort. Il demeura environ trois heures suspendu à la Croix, pendant lesquelles il dit plusieurs paroles remarquables. Il demanda pardon pour ceux qui le crucifioient. Il promit le Paradis à l'un des larrons qui le confessa à la Croix, pendant que l'autre le blasphemoit. Il recommanda la Vierge à saint Jean, & le lui donna pour Fils : Il s'écria : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé ? ce qui fut pris par les Juifs, comme s'il eût invoqué Elie. Etant proche de la mort, il s'écria : J'ai soif ; & les Soldats lui ayant presenté du vinaigre, il dit : Tout est achevé ; & ensuite criant à haute voix, il dit à Dieu : Mon Pere je remets mon ame entre vos mains, & puis baissant la tête, il rendit l'esprit.

D. Quelles reflexions peut-on faire sur toutes ces circonstances ?

R. Il vaut mieux adorer ces Mysteres en silence, que d'en parler ; tant ils sont grands, admirables & inconcevables. Il est bon de penser néanmoins ;

1°. Que ce ſpectacle du Calvaire, alors inconnu à tout le monde, excepté à la ſainte Vierge, ſera l'objet éternel de l'admiration des bienheureux, qui diront à Jeſus-Chriſt comme il eſt marqué dans l'Apocalypſe : *L'Agneau qui a été tué eſt digne de recevoir la vertu, la divinité, la ſageſſe, la force, l'honneur, la gloire & la benediction.*

Dignus eſt Agnus, qui occiſus eſt, accipere virtutem, & divinitatem, & ſapientiam, & fortitudinem, & honoré, & gloriam, & benedictionem. *Apoc.* 5. *v.* 12.

2°. Que tout ce qui s'étoit fait dans le monde juſques-là, ſe rapportoit à ce grand évenement ; & que c'eſt la cauſe de tout ce qui ſe fera dans la ſuite des temps.

3°. Le crucifiement eſt le plus grand rabaiſſement de Jeſus-Chriſt ; puiſque la Croix étoit le ſupplice, non ſeulement des eſclaves (qu'on ne regardoit preſque pas comme des hommes) mais des plus méchans eſclaves.

4°. Le ſilence & les paroles de Jeſus-Chriſt crucifié, ſont également admirables. S'il parle, ce n'eſt ni pour ſe plaindre ni pour accuſer perſonne : C'eſt pour obtenir à ſes ennemis le pardon de leurs fautes ; c'eſt pour ſatisfaire à des devoirs de

charité ; c'eſt pour accomplir les Myſteres.

5°. S'il ſe taît, c'eſt qu'il n'étoit pas alors temps d'inſtruire les hommes, autrement que par l'état où il étoit pour les ſauver. Jamais perſonne n'eut l'eſprit occupé de ſi grands objets, & jamais perſonne ne les fit moins paroître au-dehors. Les démons ſont vaincus, le Paradis eſt ouvert, la juſtice de Dieu eſt ſatisfaite, le monde eſt reconcilié à Dieu, le ſalut des Elûs eſt operé, toutes les graces qui ſeront répanduës ſur les hommes ſont méritées, les myſteres ſont conſommez; tout cela ſe fait, Jeſus-Chriſt n'en dit rien, & hors la Vierge perſonne n'y penſe.

6°. Jeſus-Chriſt nud repare le peché par lequel le premier homme fut dépoüillé de toutes ſes graces & réduit à une honteuſe nudité.

Il eſt attaché au bois de la Croix, pour figurer cet arbre du Paradis, dont le fruit perdit Adam.

Il y eſt expoſé, comme un nouvel arbre de vie, auquel il faut participer pour avoir part à l'immortalité.

Tout ce que Jeſus-Chriſt a pris

d'Adam eſt attaché à la Croix, afin qu'en détruiſant l'image de la chair du peché, il apprît par là aux hommes à détruire, & à crucifier en eux la concupiſcence & le peché.

Il fait déja ſur la Croix la fonction de Juge, en pardonnant à un des larrons, & laiſſant l'autre dans ſon peché & dans la malediction.

Il fait paroître la force de ſa grace, en faiſant confeſſer ſa divinité par le ſaint Larron, dans le plus profond de ſes abaiſſemens, & lorſqu'il eſt abandonné de tout le monde.

Pilate ſans y penſer rend témoignage à ſa Royauté, par le titre qu'il écrivit en trois langues, pour être mis au haut de la Croix; qui étoit conçû en ces termes: *Jeſus de Nazareth Roi des Juifs*; Dieu ayant voulu que la Royauté de ſon Fils fût reconnuë dans les trois langues, dans l'eſquelles il devoit particulierement être honoré. Jeſus Nazarenus Rex Judæorum. *Joan.* 19. 19.

Il donne ſaint Jean à Marie; & en la perſonne de ſaint Jean, il lui donne toute l'Egliſe, & il l'en établit la Mere; couvrant ainſi ſous un devoir d'une pieté commune, la gloire émi-

nente de la sainte Vierge, qui est d'être la Mere de tout le Corps des Elûs.

Enfin il meurt; mais il meurt en Dieu, en témoignant par cette voix forte, que c'étoit sa volonté qui le faisoit mourir, & non la violence des hommes. J'obéïs à la volonté de mon Pere en mourant, lui fait dire saint Augustin; mais j'agis en cela plus que je ne souffre; car si j'avois voulu, je n'aurois rien souffert.

Voluntatem Patris mei facio, plusque ibi facio quàm patior, quia si nollem, nec passus essem. *Tract. 41. in Joan. num. 7.*

Il témoigne donc clairement qu'il ne souffroit pas par une nécessité digne de compassion, mais par une puissance pleine de misericorde.

Non miserandâ necessitate, sed miserante potiùs potestate. *Ibid.*

D. Quel fut l'effet de la mort de Jesus-Christ?

R. Ce fut de séparer l'ame de Jesus-Christ de son corps; mais non de séparer le Verbe, ni du corps, ni de l'ame; car il est toûjours demeuré uni à l'un & à l'autre; & c'est pourquoi on peut attribuer à Dieu tout ce que l'on dit, ou du corps, ou de l'ame de Jesus-Christ, pendant l'espace de temps qui est entre sa mort & sa Resurrection: C'est ce qui est en-

seigné expressément par saint Athanase, saint Gregoire de Nysse, saint Fulgence & saint Jean Damascene. Il est vrai que quelques autres Peres ont parlé moins exactement ; mais le sentiment des premiers a été embrassé, comme certain par tous les Theologiens.

Contra Deitatis œconomiam loquimini, quæ in Cruce ipsâ liquidò apparet: cùm in effusione quidem sanguinis carnem adesse confirmetur cùmque vox edita, & anima indicatâ, non Deitatis separationem manifestet; sed corporis mortem significet: cùm Deitas neque corpus in sepulcro desereret, neque ab animâ in inferis separaretur. *Athanas. contra Apollin lib.* 1 *num.* 15. *Edit. Bened.*

Altera solutio est.... Deum qui totum hominem per suam cum illo conjunctionem in naturam divinam mutaverat, mortis tempore à neutrâ illius, quam semel assumpserat, parte recessisse, &c. *Greg. Nyss. orat.* 1. *in Christi resurrect.*

Fulg. lib. 3. *ad Thras. cap.* 16.

Damasc. lib. 3. *Orthodox. fid. cap.* 27.

Epiph hær. 42. *quæ est Marcionist. in refut. ad Schol. Marcionis.* 78.

Hilar. Comment. in Matth. cap. 33. *num.* 6. *lepor. in libell. emendar. Paul. ante finem.*

D. Jesus-Christ ne marqua-t-il sa puissance & sa divinité en sa Passion, que par cette voix forte avec laquelle il recommanda son esprit à Dieu ?

R. Il la marqua en plusieurs autres manieres.

1°. Par les tenebres qui couvrirent toute la face de la terre, depuis l'heure de Sexte jusqu'à celle de None, à laquelle il mourut ; tenebres qui

ne pouvoient venir d'une Eclipſe de Soleil, puiſqu'elle n'arrive qu'à la nouvelle Lune, & que la Lune étoit alors pleine, la Fête de Pâque qui commençoit à la fin de ce jour, ne ſe celebrant jamais parmi les Juifs, que le jour même de la pleine Lune de Mars.

2°. Il la marqua par la rupture du voile du Temple, qui ſignifioit que la Loi des figures étoit terminée, & qu'on en alloit voir le ſens à découvert par l'établiſſement de la Loi nouvelle : & de plus, que la voie du Ciel, qui eſt le ſanctuaire celeſte, étoit ouverte par la mort de Jeſus-Chriſt, de même que la voie du ſanctuaire terreſtre étoit ouverte par la rupture de ce voile.

3°. Il la marqua par un tremblement de terre, par des pierres & des rochers qui ſe fendirent.

4°. Enfin il la marqua par l'ouverture des tombeaux, & par la reſurrection de pluſieurs morts, qui ſe firent voir à diverſes perſonnes ; quoiqu'il ſoit plus probable que ce dernier ſigne n'arriva qu'après ſa Reſurrection.

CHAPITRE III.

Remarques historiques sur la Passion de Jesus-Christ.

D. EN quel temps & à quel âge Jesus Christ est-il mort ?

R. Il a été crucifié, selon l'opinion de quelques personnes habiles, l'an du monde quatre mille trente-six ; l'an dix-huitiéme de l'Empire de Tibere, la veille de la quatriéme des Pâques qu'il celebra après qu'il eut commencé son ministere, à l'âge de trente-six ans, le troisiéme jour d'Avril. Toutes les circonstances de la vie d'un Homme-Dieu meritent bien d'être éclaircies.

D. De quelle forme étoit la Croix ?

R. Il y avoit des Croix qui n'avoient que trois extremitez, comme les potences ; mais il est plus probable que celle de Jesus-Christ en avoit quatre ; l'une enfoncée en terre, deux où ses bras étoient cloüez, une qui s'élevoit au milieu, comme celles qui sont dans nos Eglises. Ce que saint

Quæ sit latitudo, & longitudo, & sublimitas, & profundum. *Ephes.* 3. 18.

Paul semble confirmer dans l'Epître aux Ephesiens, où il marque quatre dimensions en la Croix ; sçavoir, la largeur, la longueur, la hauteur & la profondeur. Et c'est aussi en cette maniere, que l'a pris saint Augustin, en voulant que la hauteur se considere dans le bois qui s'éleve au-dessus de celui qui fait la largeur.

Epist. 147. *alias* 132. *sen in lib. de videndo Deo ad Paulinã cap.* 14. *n.* 34. *Tr.* 18. *in Joan. n.* 5. *in Ps.* 103. *Conc.* 1. *n.* 14. *Serm.* 53. *de verb. Evang. cap.* 15. *num.* 76. *Edit. Bened. Serm.* 165. *de verb. Apost. cap.* 3. *Edit. Bened.*

D. Avec combien de cloux Jesus-Christ a-t-il été crucifié ?

R. Il est plus probable qu'il y fut employé quatre cloux, deux pour les mains, & autant pour les pieds.

D. En quel situation étoit-il ?

R. Plusieurs des Peres ont crû qu'il avoit le visage tourné vers l'Occident, comme regardant les peuples d'Occident ; avec une misericorde particuliere ; & que c'est une des raisons pour lesquelles en priant on se tourne vers l'Orient, comme pour se tourner vers le visage de Jesus-Christ.

D. En quel lieu Jesus-Christ fut-il crucifié ?

R. L'Evangile dit, que ce fut sur la

la montagne du Calvaire, qui étoit hors de Jerusalem; afin qu'il parût qu'il ne mourroit pas pour les Juifs seuls, mais pour tout le monde; & c'étoit pour figurer que Jesus-Christ mourroit hors de la Ville, qu'il étoit ordonné par la Loi, que l'on brûleroit hors la Ville les animaux, dont le sang étoit offert pour l'expiation des pechez.

D. La montagne du Calvaire étoit-elle veritablement le lieu de la sepulture d'Adam, comme quelques Auteurs ont prétendu; en sorte qu'on puisse dire que Jesus-Christ le second Adam, a été crucifié justement sur le corps d'Adam, dont il réparoit le crime?

R. Quoique cette opinion ne soit pas certaine, elle est néanmoins autorisée par plusieurs Peres, comme Origene, Tertullien, saint Athanase, saint Chrysostome, saint Ambroise, saint Augustin. Et c'est encore une tradition probable, que ce fut sur cette même montagne, qu'Abraham, pour obéïr à Dieu, voulut sacrifier Isaac, & y sacrifia un Belier en sa place.

D. Les anciens ont-ils eu la mê-

me devotion que nous, au bois de la vraie Croix ?

Ligno Crucis universus tandem orbis terrarum particularim oppletus est. *Cyrill Hier. Catech. 4. tit. de Cruce.*

R. Les Peres, & principalement saint Cyrille de Jerusalem, & saint Paulin témoignent que de leur temps les particules de ce sacré bois, étoient répanduës par tout le monde, qu'elles étoient en une veneration singuliere, & qu'elles se multiplioient.

* Quæ Crux in materia ensensata vim vivam tenens, ita ex illo tempore innumeris penè quotidie hominum votis lignum suum commodat, ut detrimenta non fentiat. *Paulin. Epist. 31, ad Severt. alias 11. circa fin.*

D. Les anciens Chrétiens ont-ils pratiqué l'usage de faire le signe de la Croix ?

Ad omnem progressum atque promorum, ad omnem aditum & exitum, ad vestitum, ad calciatum, ad lavacra, ad mensas, ad lumina, ad cubilia, ad sedilia, quæcunque nos conversatio exercet, frontem Crucis signaculo terimus. *Ter. tull. de Corona, circ. init.*

R. Le signe de la Croix est une tradition autorisée par tous les Peres, & Tertullien entr'autres nous apprend que les Chrétiens dès son temps se marquoient le front de ce signe, & recommande de se marquer le front du signe de la Croix en toutes rencontres. Ils ont attribué à ce signe, fait avec foi, une infinité d'effets ; & il est même rapporté que Julien l'Apostat l'ayant fait sans y penser en un lieu où il faisoit des conjurations de démons, ils prirent incontinent la fuite.

CHAPITRE IV.

De la Sepulture de Jesus-Christ.

D. POurquoi tous les Evangelistes ont-ils eu tant de soin de nous marquer la sepulture de Jesus-Christ? *Matth.* 27. 57. *Marc.* 15. 42. *Luc.* 23. 50. *Joan.* 19. 38.

R. C'a été pour affermir la foi de sa Mort & de sa Resurrection ; car sa sepulture prouvant la verité de sa Mort, établit aussi sa Resurrection. Il est mort, puisqu'il a été enseveli ; & il n'auroit pû résusciter, s'il ne fût mort auparavant. Sa mort n'auroit pas paru veritable, s'il fût résuscité aussi-tôt après être mort. Jesus-Christ de plus est mort pour figurer la mort du vieil homme ; & ayant attaché à la Croix tout ce qu'il tenoit d'Adam, pour accomplir cette figure mysterieuse, marquée expressément par saint Paul, il falloit aussi que ce que Jesus-Christ avoit tiré d'Adam, fût enseveli ; pour nous montrer que le but d'un Chrétien doit être, non seulement de mortifier la concupiscence, en resistant à ses mouvemens ;

néanmoins comme la Vierge étoit sur le Calvaire, on ne peut pas douter qu'elle n'ait assisté & contribué à cette sepulture avec les saintes Femmes, qui y étoient avec elle ; c'est pourquoi saint Luc marque expressément qu'elles suivirent le Corps de Jesus-Christ, & qu'elles virent où on le mit.

D. En quel lieu étoit le Sepulcre ?

R. Dans un Jardin, afin de marquer par là que Jesus-Christ étoit mort pour réparer le peché d'Adam, arrivé dans le Jardin de délices, ou le Paradis Terrestre.

D. Combien le Corps de Jesus-Christ demeura-t-il de temps dans le Sepulcre ?

R. Il faut remarquer sur cela que le jour chez les Juifs commençoit au soir, & s'étendoit jusqu'à l'autre soir : Ainsi Jesus-Christ ayant été enseveli avant la fin du Vendredi, fut dans le Sepulcre cette partie du jour du Vendredi, qui finissoit au soir : il y fut tout le Samedi, & une partie du Dimanche ; parce que ce jour du Dimanche commençoit au Soleil cou-

ché du Samedi. C'eſt en cette maniere qu'il y a été trois jours ; ſçavoir une partie du Vendredi, tout le Samedi & une partie du Dimanche.

D. Le lieu du Sepulcre de Jeſus-Chriſt a-t-il été fort honoré par les Chrétiens ?

R. C'a été & c'eſt encore à préſent le lieu du monde le plus celebre par le concours & par la dévotion des Fideles ; & jamais Prophetie n'a été plus viſiblement accomplie, que celle qu'Iſaïe a faite ſur ce ſujet, en diſant : *Que ſon Sepulcre ſera glorieux.*

Erit ſepulchrũ ejus glorioſum. *Iſai. c. 11. v. 10.*

Nonne tibi venerabilius videtur Sepulchrum Domini.... Cujus Sepulchri gloriam... ſcimus eſſe vaticinio Propheterarum dicentis, & erit requies ejus honor, quod ſcilicet ſepulturæ Domini locus eſſet ab omnibus honorandus. *Hier. epiſt. 17. ad Marcellam.*

Vide Chriſoſt. orat. quòd Chriſtus ſit Deus. cap. 8.

On peut voir dans les relations nouvelles, ce qui s'y fait encore à preſent, & dans les anciens Peres & Hiſtoriens, ce qui s'y eſt fait autrefois.

Locus quidem quo corpus hoc poſitum, brevis erat & valde anguſtus. Auguſtior tamen & venerabilior mille regum Palatiis, imo & regibus ipſis & erit requies ejus honor. *Chriſ. loco ſupra citato.*

SIXIE'ME INSTRUCTION.

Sur le cinquiéme Article du Symbole : *Qui eſt deſcendu aux Enfers, eſt reſſuſcité d'entre les Morts le troiſiéme jour.*

CHAPITRE PREMIER.

De la Deſcente de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt aux Enfers.

D. QU'eſt-ce que la Foi nous enſeigne ſur la deſcente de Jeſus-Chriſt aux Enfers ?

R. Elle nous enſeigne que Jeſus-Chriſt, ſelon ſon ame, s'eſt rendu preſent dans les Enfers, depuis ſa mort & avant ſa Reſurrection, pour faire paroître ſa puiſſance ſur les ames qui y étoient détenuës.

D. La descente de l'ame de Jesus-Christ aux Enfers est-elle certaine ?

R. Croyons fermement, dit saint Augustin, ce qu'enseigne la foi établie sur une autorité inébranlable, que Jesus-Christ est descendu aux Enfers. En effet, quoique certains Symboles ayent omis ces mots, *est descendu aux Enfers*, ce qui n'est nullement étrange ; puisqu'ils en omettent aussi d'autres, qui ne laissent pas d'être universellement reçûs ; néanmoins les Symboles les plus communs les ont reçûs, & par conséquent ceux qui s'en servoient, regardoient cet article comme de foi. De plus, il n'y a nulle varieté parmi les Peres sur ce point. Nul n'a combattu la descente de Jesus-Christ aux Enfers ; presque tous l'ont établie, & l'ont établie comme de foi.

Teneamus firmissimè, quod fides habet fundatissimâ autoritate firmata, quia Christus apud inferos fuit. *Epist.* 164. *al.* 99. *c.* 5. *n.* 14.

D. Quels sont les passages de l'Ecriture sainte, dont on tire cet article ?

R. Voici les plus remarquables, comme ces paroles du quinziéme Pseaume, citées par saint Pierre : *Vous ne laisserez point mon ame dans l'Enfer, & vous ne permettrez point que votre*

Non derelinques animam meam in Inferno, nec dabis Sanctum tuum

vôtre Saint éprouve la corruption. Celle de Zacharie : *Vous avez délivré par le sang de vôtre Testament vos captifs de la fosse, où il n'y avoit point d'eau.* Ou celle de la Sagesse : *Je penetrerai les plus profondes parties de la terre, & je visiterai tous les morts.*

videre corruptionem. *Act.* 2. v. 27.

Tu quoque in Sanguine Testamenti tui emisisti vinctos tuos de lacu, in quo non est aqua. *Zach.* 9. 11.

Penetrabo omnes inferiores. partes terræ, & inspiciam omnes dormientes. *Eccl.* 24. 45.

D. Ne pourroit-on pas objecter que la plûpart de ces passages sont diversement expliquez par les Peres ?

R. Cette objection seroit vaine : Car quand il seroit vrai que ces passages & autres semblables, auroient tous été pris par divers Peres en divers sens, cela n'empêcheroit pas que les Peres mêmes, qui ont détourné quelques-uns de ces passages à d'autres sens, n'ayent établi la descente de Jesus-Christ aux enfers par d'autres passages. Ainsi, il n'en est pas moins constant, que tous les Peres conviennent dans ce dogme ; ce qui suffit pour montrer que c'est une tradition Apostolique.

D. Qu'est-ce que Jesus-Christ a

fait aux Enfers? A-t-il prêché la foi à tous ceux qui ne l'avoient pas reçûë?

Lib. de Hæres. hæres. 79.

R. Saint Augustin traite cette opinion d'hérétique, & avec raison; car si Jesus-Christ avoit ainsi prêché la foi aux Enfers à ceux qui ne l'avoient pas reçûë, ou à ceux à qui elle n'avoit pas été prêchée durant leur vie, il la prêcheroit de même à ceux qui depuis sa Resurrection meurent sans que l'Evangile leur ait été annoncé. Or si cela étoit, il ne faudroit plus se mettre en peine d'annoncer la foi aux nations infidelles; puisque si elle ne leur étoit pas annoncée durant leur vie, elle leur seroit prêchée après leur mort.

August. Epist. 164. al. 99. c. 4. num. 12.

D. Qu'est-ce donc qu'il y a fait?

R. Il y a triomphé par lui-même des démons pour les confondre davantage; il y a visité les Patriarches & les Prophetes, & les autres ames, qui quoique purifiées de leurs pechez, étoient encore retenuës dans ce lieu, qui leur étoit destiné de Dieu; parce que le Paradis n'étoit pas encore ouvert, Jesus-Christ leur a témoigné par cette visite, une bonté singuliere.

D. Les Patriarches & les Prophetes étoient-ils dans l'Enfer ?

R. Saint Auguſtin répond, que l'Enfer ayant une grande étenduë, le lieu où étoient les Patriarches, & les autres juſtes, quoique fort éloigné de celui des tourmens, étoit pourtant compris dans l'étenduë de l'enfer. Antiquos Sanctos, qui venturi Chriſti tenuerunt fidem, locis quidem à tormentis impiorum remotiſſimis, ſed apud inferos fuiſſe. 20. *de Civit.* c. 15.

D. Qu'eſt-ce qui empêchoit les ames des juſtes d'être tranſportées au Ciel avant la venuë de Jeſus-Chriſt ?

R. Saint Gregoire attribuë cette excluſion au peché originel, qui ne leur avoit pas encore été remis, quant à cette excluſion du Ciel, quoique les peines particulieres de leurs pechez, leur ayent pû être remiſes avant ce temps. Non ut pœnæ quaſi peccatores plecterer; ſed ut eos in locis remotioribus quieſcentes, quia necdum interceſſio Mediatoris advenerat, ab ingreſſu regni, reatus primæ culpæ prohiberet. *Lib.* 4. *mor. cap.* 27.

Hilar. lib 10. *de Trinit.*
Hier. in cap. 3. *Eccleſ.*
Chryſoſt. ſerm. 65.

D. Entre ceux qui furent délivrez, y en eut-il quelques-uns de ceux qui étoient en Purgatoire ?

R. Saint Auguſtin dit, que Jeſus-Chriſt délivra des tourmens ceux que par une ſecrette juſtice, il jugea en Quod ſcriptum eſt, ſolutis doloribus inferni, non in omnibus

sed in quibusdam accipi potest, quos ille dignos istâ liberatione judicabat. *Aug. Epist. 164. al. 99. cap. 2. num. 5.*

devoir être délivrez. Il distingue expressément par-là certains Justes qu'il ne veut pas avoir été dans les souffrances de ceux dont il est dit dans les Actes, que Jesus-Christ les a délivrez des douleurs de l'Enfer. Or ceux qui furent délivrez des douleurs, sont distinguez de ces Justes, qui n'eurent pas besoin d'en être délivrez; & par consequent ne peuvent être autres que les Justes du Purgatoire.

Ibi erat & ipse Adam; quoniam rectè creditur Domini adventu atque in infernâ descensu, ab inferni vinculis jâ solutus. *Lib 6. Oper. perf. contr. Julian. cap. 12.*

Il enseigne ailleurs expressément, qu'il délivra des tourmens l'ame d'Adam. De sorte que selon saint Augustin, l'ame d'Adam a été plus de trois mille ans dans le Purgatoire. Cependant en un sens tous les Justes furent délivrez des douleurs; parce qu'étant tous separez de Dieu, cette separation ne leur pouvoit pas être indifferente.

Adam verò.... gratiâ Dei per Jesum Christū Dominum nostrum à sempiterno supplicio liberatur, in ipso quamvis à suâ morte post annorum aliquot millia. *cap. 22. item cap. 30.*

CHAPITRE II.

Du Purgatoire.

D. SUrquoi eſt fondé la doctrine du Purgatoire ?

R. Elle eſt fondée premierement ſur la tradition de toute l'Egliſe, comme ſaint Auguſtin l'a remarqué dans ſon Livre, *de Cura pro mortuis gerenda.* Car ç'a toûjours été la coûtume de l'Egliſe de prier pour les Morts, & les hérétiques même reconnoiſſent qu'elle a été pratiquée dès le ſecond ſiécle. Auſſi Tertullien la met dès ce temps-là au nombre des Traditions Apoſtoliques. Or ces prieres qu'on faiſoit pour eux, n'étoient pas ſeulement pour la conſolation des vivans ; ou pour remercier Dieu des graces qu'il avoit faites aux Morts ; c'étoit pour leur obtenir quelque ſoulagement, *refrigerium.* *Tom. 6. pag. 116. nov. Edit.*

Il ne faut point douter, dit ſaint Auguſtin, que les Morts ne ſoient aidez par les Oraiſons de l'Egliſe, par le Sacrifice ſalutaire, & par les au- *Orationibus ſanctæ Eccleſiæ, & ſacrificio ſalutari, & eleemoſynis, quæ pro eorum ſpi-*

mônes que l'on fait pour eux, & qu'on obtienne par là que Dieu les traite avec plus de miséricorde que leurs pechez ne meritoient : Car l'Eglise universelle observe cette coûtume, qu'elle tient de la tradition des Saints Peres, que l'on prie dans le Sacrifice, pour ceux qui sont morts dans la communion du Corps & du Sang de Jesus-Christ, & que l'on marque même que c'est pour eux que l'on offre le sacrifice.

ritibus erogantur, non est dubitandum mortuos adjuvari ut cum eis misericordius agatur à Domino, quàm eorum peccata meruerunt. Hoc enim à Patribus traditum, universa observat Ecclesia, ut pro eis qui in Corporis & Sanguinis Christi communione defuncti sunt, cùm adipsum sacrificium loco suo commemorantur, oretur, ac pro illis quoque id offerri commemoretur. *Aug. serm. 32. de verbis Apost. nunc. ser. 172. c. 2.*

Hos igitur lugeamus, opem pro viribus feramus, aliquod ipsis auxilium comparemus, exiguum illud quidem, sed quod tamen auxiliari queat. *Chrysost. hom. 3. in Epist. ad Philip. circ. fin.*

D. Regardoit-on déja dans les premiers siécles de l'Eglise, comme une hérésie, de nier les prieres pour les Morts ?

R. Saint Epiphane & saint Augustin mettoient déja dès leur temps cette opinion entre les hérésies d'Aërius.

* *Aug. lib. de Hæres. hæresi 53. Epiph. hæres. 75. n. 3.*

D. Le Purgatoire ne peut-il être prouvé par l'Ecriture ?

R. Il l'est clairement par le second Livre des Machabées : *C'est une pen-*

* Sancta & salubris est cogitatio pro defun-

ſée ſainte & ſalutaire, dit ce Livre, *de prier pour les Morts, afin qu'ils ſoient délivrez de leurs pechez.* Car il s'enſuit de là qu'il y a des pechez qui peuvent être remis en l'autre vie, par les prieres des vivans; Or il n'y a point de pechez, ſans peine de pechez; & par conſequent ſi les pechez ſont remis en l'autre vie, la peine des pechez y eſt auſſi remiſe.

ctis exorare, ut à peccatis ſolvantur. 2. Macch. 12. 46.

D. Quels Conciles ont défini le Purgatoire?

R. Les Conciles de Florence & de Trente.

Item, ſi verè pœnitentes in Dei caritate deceſſerint, antequàm dignis pœnitentiæ fructibus de commiſſis & omiſſis ſatisfecerint & eorum animas pœnis Purgatoriis poſt mortem purgari, & ut à pœnis hujuſmodi releventur, prodeſſe eis fidelium vivorum ſuffragia; Miſſarum, ſcilicet ſacrificia, orationes & eleemoſynas, & alia pietatis officia, quæ à fidelibus pro aliis fidelibus fieri conſueverunt, ſecundùm Eccleſiæ inſtituta. *Concil. Flor. ſeſſ. 25, & ult. in definit. Eugenii IV. Trident. ſeſſ. 25. decret. de Purgatorio.*

D. Que doit-on répondre à ce qu'alleguent les Calviniſtes, que le ſecond Livre des Machabées n'eſt pas Canonique?

R. Il faut répondre 1°. que cette prétention n'eſt pas raiſonnable; puiſqu'il a été mis au nombre des Livres

Canoniques, par la plûpart des Egliſes Chrétiennes, par le Decret du Pape Innocent premier, par le quatriéme Concile de Cartage, &c. & que quoique quelques Peres & quelques Egliſes en ayent douté ; ce doute de quelques particuliers ne peut être oppoſé au conſentement général des autres : Mais quoiqu'il en ſoit, tous ceux qui ont reçû ces Livres, ont par conſequent reçû la priere pour les Morts, comme étant de foi, puiſqu'elle y eſt ſi formellement exprimée ; & ceux mêmes qui en ont douté, n'ont jamais fondé leur doute ſur ce que la priere pour les Morts y étoit approuvée ; ce qui eſt une marque certaine qui la croyoient.

Qui autem dixerit contra Spiritum ſanctum, non remittetur ei, neque in hoc ſæculo, neque in futuro. *Matth.* 12. 31.

Aug. lib. 21. de Civit. c. 24. n. 2. & lib. 6. cont. Jul. c. 15. num. 45.

2°. Jeſus-Chriſt déclare de plus dans l'Evangile, qu'il y a certains pechez, *qui ne ſeront remis ni en ce monde ici ni en l'autre* ; dont ſaint Auguſtin & pluſieurs autres Peres ont conclu, qu'il y a donc des pechez qui ſont remis en l'autre : & de là il s'enſuit, par la raiſon dont nous nous ſommes déja ſervis, que s'il y a des pechez remis, il y a auſſi des peines du peché qui ſont remiſes.

3°. Le passage de saint Paul, que *celui qui aura édifié sur un bon fondement avec du bois, du foin, de la paille, sera sauvé par le feu*; est aussi rapporté au Purgatoire, par les principaux des Peres, quoiqu'ils en alleguent aussi d'autres explications.

Si quis autem superædificat super fundamentum hoc aurum, argentum, lapides pretiosos, ligna, fœnum, stipulam ..... ipse salvus erit, sic tamen quasi per ignem. 1. *Cor.* 3 12. & 15.

Aug. in Psal 37. *num* 3.
Ambr. serm. 20. *in Psal.* 118. *num.* 12. & *seqq.*
Hier. in ult cap. Isai. in fine.

D. Doit-on avoir une grande idée des peines du Purgatoire?

R. L'autorité & la raison conspirent également à nous en faire concevoir une grande idée. Saint Augustin ne craint pas de dire, que le feu du Purgatoire causera une douleur plus violente que tout ce qu'on peut souffrir en cette vie.

Gravior tamen erit illi ignis, quàm quidquid potest homo pati in hac vitâ. *In Ps.* 37. *num.* 3.

Saint Cesaire dit, qu'il surpasse tout ce qu'on peut concevoir de tourmens: *Ce feu est plus rude*, dit ce Pere, *que tout ce qu'on peut voir, penser, ou sentir en cette vie.*

Durior erit quàm quidquid potest pœnarum in hoc sæculo, aut cogitari, aut videri, aut sentiri. *S. Cesarius. Hom.* 8.

Saint Bernard dans le Sermon qu'il a fait sur la mort de Humbert, en parle ainsi: Je sçai, dit ce Saint, qu'il est dur à un homme relâché de vivre

Scio ego quia durum est homini dissoluto

apprehendere disciplinâ, verboso silentium pati, vagari foris stabilem permanere; sed durius, & multo durius erit, futuras illas molestias tolerare. *Bernard ser. in obit. Humberti, num. 8. circa fin.*

dans la regle, à un causeur de se taire, à un homme accoûtumé d'aller ça & là de garder la stabilité; mais il est bien plus dur, sans comparaison, de souffrir les peines de l'autre vie. S. Gregoire dans le Prologue sur le premier Pseaume de la Penitence: S. Anselme, ou plûtôt Herveus, sur la premiere aux Corinthiens chapitre 3. disent la même chose; & il faut être bien hardi pour mépriser le sentiment de ces Saints, & bien insensible si en le croyant vrai, on a si peu de soin d'éviter ces horribles peines. Outre cela, la raison ne nous en fait pas concevoir une moindre idée; car il est clair que l'ame n'étant plus appesantie par le corps, aura des actions tout autrement vives qu'elle n'en a dans le corps, & par consequent que les douleurs qu'elle éprouvera, n'auront aucune proportion avec celles qu'elle peut sentir ici.

D. Comment peut-on concevoir la douleur interieure des ames du Purgatoire.

R. On peut concevoir qu'une ame separée du corps avec la charité; c'est-à-dire, avec un amour qui lui

fait preferer Dieu à toutes les créatures, conçoit un violent desir d'être unie à lui ; & que l'impetuosité de son desir étant retardée, par cette soüillûre du peché, qu'elle trouve en elle ; elle demeure dans un état très-violent, entre l'ardeur impetueuse, qui la porte à Dieu, & cette soüillure qui l'en retire. L'idée qu'elle a de la souveraine pureté de Dieu, fait d'une part qu'elle aimeroit mieux être aneantie, que de paroître devant ses yeux en cet état ; & de l'autre elle sent un si violent desir de s'unir à Dieu pleinement, que le délai & le retardement, lui cause un tourment inconcevable.

Quoique nos desirs soient languissans & foibles dans cette vie, quoiqu'on y soit distrait par divers objets, on éprouve néanmoins que le retardement de la joüissance d'un bien que l'on espere trouble sensiblement l'ame : *L'esperance differée afflige l'ame*, dit le Sage. Que sera-ce donc quand l'ame agira avec toute la violence de sa nature, quand elle se porte avec toute l'attention & l'application dont elle est capable, à un objet

Spes, quæ differtur, affligit animam. *Prov.* 13. 12.

qu'elle aime d'un extrême amour, & qu'il y aura entr'elle & cet objet qui l'attire si puissamment, un obstacle qui l'empêchera de s'y unir ?

D. Le mouvement impetueux de ces ames pour s'unir à Dieu, leur cause-t-il de l'impatience ?

R. Nullement ; parce qu'elles voyent clairement que c'est la justice qui les en éloigne, & qu'elles aiment souverainement cette justice : Elles ne peuvent plus trouver aucun repos ni aucun plaisir qu'en Dieu ; mais elles n'y sçauroient trouver de repos & de plaisir, qu'en suivant ses ordres & sa volonté. Ainsi elles demeurent volontairement dans cet état d'amertume, & elles ne le voudroient pas changer en aucun autre, tant qu'elles voyent qu'il est juste qu'elles y soient. Il n'y a donc rien de plus saint que la douleur de ces ames ; mais c'est la sainteté même de cette douleur, qui doit porter les hommes à les soulager par leurs prieres, & à faire pour elles, ce qu'elles ne sont plus en état de faire pour elles-mêmes. Car qu'y a-t-il de plus digne de compassion que des tourmens incon-

cevables, soufferts non seulement sans murmure, mais avec une douceur & une patience incomparable, & avec des loüanges perpetuelles de la justice & de la bonté de Dieu.

D. Est-il certain que les ames soient punies par le feu dans le Purgatoire?

R. L'Eglise ne l'a pas voulu définir absolument dans le Concile de Florence, parce que les Grecs tenoient le contraire; mais c'est l'opinion de la plûpart des Peres; & de plus il importe peu de quelle nature soient ces tourmens, étant certain qu'ils sont très-grands, quand ils ne seroient même qu'interieurs.

D. Le salut des ames du Purgatoire est-il assuré?

R. Le jugement particulier les en assure; & n'étant plus en état de meriter ni de demeriter, celles qui ont perseveré dans la justice, n'en sçauroient plus déchoir.

D. D'où vient que l'Eglise, dans les prieres qu'elle fait pour les Morts, demande pour eux qu'ils soient délivrez des peines de l'Enfer:

R. L'Eglise fait ces prieres, com-

me ſi elle les prononçoit au moment de la mort, afin de frapper les Fideles d'une image plus capable de les toucher.

D. Eſt-il croyable qu'il y ait des ames qui faſſent leur Purgatoire en divers lieux?

R. L'Egliſe ne nous apprend rien de particulier ni de la maniere, ni du lieu, ni des genres de ſupplices, par leſquels Dieu exerce ſa juſtice ſur ces ames, & elle défend même de mêler dans les inſtructions que l'on en fait aux Fideles, des opinions incertaines. Il vaut mieux [ſans doute] s'attacher à cette ſage conduite, que de ſe remplir l'eſprit d'hiſtoires & de viſions, qui n'ont aucune certitude, & ſouvent très-peu de vrai-ſemblance.

CHAPITRE III.

De la dévotion pour les Morts.

D. QUand a commencé la dévotion des Chrétiens pour les Morts?

R. Elle eſt auſſi ancienne que l'Egliſe ; on a toujours offert le ſacrifice pour eux ; on a fait des aumônes ; on a jeûné pour leur obtenir le rafraîchiſſement, *refrigerium*, & la diminution de leurs peines. Tertullien dans le Livre de la Monogamie, parlant d'une Veuve, dit *qu'elle prie pour l'ame de ſon Mary, & qu'elle demande du rafraîchiſſement.*

Enim verò & pro animâ ejus orat, & refrigerium interim adpoſtulat ei. *Cap.* 10.

Saint Paulin implore les prieres des autres, pour l'ame de ſon Frere, en ſe ſervant des mêmes termes. Mais comme le Saint-Eſprit, qui anime l'Egliſe, ſe plaît d'y exciter en certains temps des dévotions particulieres pour certains objets de Religion, & qu'il n'occupe pas toûjours les ames ſaintes des mêmes ſentimens ; il eſt certain que la dévotion pour les

Petimus.... ut orationibus tuis condonetur tibi, ut & illius animam vel de minimo ſanctitatis tuæ digito diſtilans refrigerii gutta reſpergat. *Epiſt.* 35. *al.* 19.

Morts a été beaucoup augmentée vers la fin du dixiéme siecle, & le commencement de l'onziéme, par saint Odilon, & par l'Ordre de Cluni, & que ce sont ces Saints Religieux qui ont donné la naissance à la celebration de la Commemoration des Morts, qui se fait le lendemain de la Toussaints; dévotion qui s'étendit en peu de temps par toute l'Eglise, comme il paroît par la vie de S. Malachie, faite par S. Bernard, où il est rapporté que saint Malachie prêt de mourir à Clairvaux, disoit qu'il avoit très grande espérance en ce jour, où les Morts reçoivent tant d'assistance des vivans.

Nec parùm spei repositum mihi in die illâ, quâ mortuis cæta à vivis beneficia impenduntur. *Bern. de vitâ S. Malach. cap. 31. n. 71.*

D. Quelles sont les utilitez particulieres de cette dévotion?

R. 1°. La dévotion pour les Morts est digne de la charité Catholique; qui embrasse tous les membres de l'Eglise. Nôtre amour pour Jesus-Christ nous doit lier à tout son corps, & nous faire prendre part à ses biens & à ses maux. Comme nous devons donc nous interesser à la gloire des Saints, en nous réjoüissant de leur triomphe, & de leur bonheur; nous devons

devons aussi prendre part aux souffrances de l'Eglise souffrante, en l'assistant autant que nous le pouvons.

2°. Cette charité même est d'une très-grande utilité pour nous : Car rien n'est plus contraire à l'esprit du Christianisme, que de se renfermer dans la vie presente, qui est proprement l'objet, l'occupation & la nourriture de la concupiscence ; tous nos exercices doivent tendre à nous en détacher, & nous appliquer à l'autre vie. Or rien n'est plus capable de le faire, que la pensée de l'état où sont les Morts, & la consideration frequente de trois societez qu'ils composent. Celle des malheureux damnez, qui doit être l'objet de nôtre crainte & de nôtre horreur ; celle des Saints bienheureux, qui doit attirer nos desirs, & nourrir nôtre esperance ; celle des ames que les souffrances purifient, qui doivent être en même temps l'objet de nôtre compassion, de nôtre crainte & de nôtre amour.

3°. Il y a cela de particulier dans l'état des ames qui sont dans le Purgatoire, qui nous doit attacher à elles d'une maniere singuliere : En ce

que cet état a beaucoup de rapport avec le nôtre : Car on peut dire avec verité, qu'il y a de deux sortes de Purgatoires. L'un dans cette vie, & l'autre après cette vie. Il y a des souffrances dans l'une & dans l'autre ; mais ce qui les distingue, c'est que les souffrances de cette vie sont legeres, & que le merite en est grand, quand on les souffre chrétiennement : mais souvent bien loin d'en faire un bon usage, on augmente la cause de ces souffrances, par de nouveaux pechez. Le Purgatoire de l'autre vie a des qualitez toutes contraires. Les douleurs y sont extrêmes, le mérite nul ; car il y faut payer avec une extrême rigueur tout ce qui est dû à la justice de Dieu ; mais aussi l'assurance y est entiere. Les pechez pour lesquels on souffre, ne se renouvellent plus : tout ce qui s'efface par ces peines, est effacé pour jamais. Nous devons donc être portez à communiquer à ces ames tout ce que nous avons de bien, qui est le pouvoir de meriter par nos œuvres, afin que Dieu nous communique ce qu'elles ont de bien, qui est la stabilité im-

muable dans la justice, & la patience invincible dans les souffrances.

4°. La méditation frequente de l'état de ces ames, nous peut apprendre de quelle maniere nous devrions considerer les nôtres. Quelques peines que ces ames endurent, elles mettent leur bonheur à les endurer, parce qu'elles sçavent que c'est l'unique voie que Dieu leur donne pour se purifier de leurs pechez. Elles tomberoient dans le desespoir, si elles ne trouvoient pas un Purgatoire, pour s'y purger de ce qui les rend encore indignes de paroître devant la souveraine pureté de Dieu, qui est la sainteté même. Et c'est aussi ce qui nous devroit faire conclure que les souffrances & les amertumes de cette vie en sont le plus grand bien; & que c'est ce que nous y devrions le plus aimer; puisque c'est aussi la principale voie que Dieu nous donne, pour l'expiation de nos pechez, sans laquelle les autres servent de peu.

5°. En travaillant pour ces ames, nous travaillons aussi pour nous-mêmes. Nous viendrons dans l'état où elles sont; & quand nous y serons,

CHAPITRE IV.

De la Resurrection de nôtre Seigneur Jesus-Christ : Pourquoi il a fallu qu'il ressuscitât.

D. QU'est-ce qu'il faut croire de la Resurrection de Jesus-Christ ?

R. Il faut croire que Jesus-Christ aprés avoir été crucifié par les Juifs le Vendredi veille du Sabat, résuscita le jour d'aprés le Sabat, qui est le troisiéme jour, en comptant le jour de la mort ; c'est-à-dire, qu'il réünit son ame à son corps, & le rendit immortel & glorieux.

D. Pourquoi falloit-il que Jesus-Christ résuscitât ?

R. Parce que la justice de Dieu étant pleinement satisfaite par sa mort, il étoit juste que Jesus-Christ rentrât dans son état naturel ; l'état d'humiliation & de souffrance étoit un état étrange, & qui ne convenoit point à Jesus-Christ. Il s'y étoit soûmis pour racheter les hommes ; mais cette re-

demption étant opérée, il falloit que les humiliations & les souffrances cessassent, & que Jesus-Christ joüit de la gloire qui lui étoit dûë.

Cela n'étoit pas seulement necessaire pour Jesus-Christ, mais aussi pour les hommes; & il a exercé sa misericorde envers nous en réssuscitant, aussi-bien qu'en mourant. Il étoit nécessaire qu'il nous montrât en sa personne, quel seroit l'effet de la délivrance qu'il nous avoit procurée, & quel devoit être le but de nôtre esperance. Il falloit qu'il nous fit voir à quoi nous étions appellez, & quelles étoient les richesses de la gloire de son heritage; & pour nous servir des paroles de l'Apôtre saint Paul: *Pour faire sçavoir quelle est l'esperance à laquelle il nous a appellé, quelles sont les richesses & la gloire de l'heritage qu'il destine aux Saints.*

Quæ sit spes vocationis ejus, & quæ divitiæ hæreditatis ejus in Sanctis. *Ephes.* 1. 18.

Il ne nous avoit pas rachetez seulement selon l'ame; mais aussi selon le corps; il falloit donc qu'il nous montrât en lui-même le modele de cette rédemption, pour nous donner lieu d'esperer, que comme il avoit réssuscité & rempli de gloire ce

Corps qui avoit été attaché à la Croix pour nous, il réſuſciteroit de même les nôtres; quoique pour ſatisfaire à la condamnation du premier Homme, ils fuſſent tombez ſous l'empire de la mort.

Cet état dans lequel Jeſus-Chriſt eſt entré par ſa Reſurrection, étoit de plus néceſſaire pour operer le ſalut du monde, & pour appliquer efficacement aux hommes les graces qu'il leur avoit méritées par ſa mort. Il en avoit déja donné quelques-unes par avance à quelques perſonnes choiſies; mais ce n'étoit encore rien en comparaiſon de l'effuſion qu'il en devoit faire pour former ſon Egliſe, & pour convertir toutes les nations à la vraie foi. Dieu a donc voulu que ces effets d'une puiſſance extraordinaire, procedaſſent de Jeſus-Chriſt élevé dans un état proportionné à la grandeur de ſes œuvres, & que devant agir avec une puiſſance infinie, il fût lui-même rempli de gloire & de puiſſance, ſelon ſon humanité même; toutes les marques de ſon infirmité étant effacées.

Et c'eſt pourquoi ſaint Paul dit, que

que Jesus-Christ a été livré pour nos pechez, & qu'il est résuscité pour nôtre justification; parce que selon l'ordre de la sagesse de Dieu, il ne la devoit operer que par la puissance dont il a été revêtu par sa Resurrection: Et c'est aussi dans le même sens, que saint Jean dit que le *saint Esprit n'étoit pas encore donné; parce que Jesus-Christ n'étoit pas encore glorifié.*

Quid traditus est propter delicta nostra, & resurrexit propter justificationem nostram. *Rom.* 4. 25.

Nondum enim erat Spiritus datus; quia Jesus nondùm erat glorificatus. *Joan.* 7. v. 39.

D. Jesus-Christ étant veritablement Dieu avant sa Resurrection, ne pouvoit-il pas operer efficacement sur les ames, de même qu'après sa Resurrection?

R. Il est certain qu'il le pouvoit par sa puissance absoluë; mais il ne le pouvoit pas par sa puissance reglée, par ses decrets & par sa sagesse, selon laquelle il avoit reservé les effets de puissance à son humanité glorifiée, & devenuë non seulement vivante & immortelle; mais source d'immortalité, d'incorruption & de sainteté pour nous.

D. Jesus-Christ s'est-il résuscité lui-même?

R. La Resurrection de Jesus-

Christ est tantôt attribuée au Pere Eternel, & tantôt à lui-même ; parce que la puissance de son Pere & la sienne sont la même puissance ; que le Fils de Dieu fait tout ce que son Pere fait ; & que le Fils de Dieu a reçû de son Pere la force de communiquer la vie à son humanité : Comme le Pere a la vie en lui, dit saint Jean ; aussi il a donné à son Fils d'avoir la vie en lui.

Sicut enim Pater habet vitam in semet ipso, sic dedit & Filio habere vitam in semetipso. *Joan.* 5. 26.

CHAPITRE V.

Comment Jesus-Christ a voulu établir la certitude de sa Resurrection.

D. POurquoi Jesus-Christ ayant dessein de faire croire sa Resurrection aux Juifs, ne s'est-il pas montré résuscité à tous les Juifs, ou au moins à toute la ville de Jerusalem, & à tous ceux qui l'avoient vû crucifié, afin qu'ils n'en pussent pas douter ?

R. Parce qu'il vouloit sauver les hommes par la foi : Or l'état de foi

ne demandoit pas une telle évidence. Ce n'auroit pas été seulement les bons qui l'auroient crû, mais aussi les méchans; & outre qu'ils étoient indignes de cette croyance, elle ne leur auroit de rien servi. Il a donc voulu mettre les choses en état que les esprits sinceres, & qui n'auroient pas été aveuglez par la malice de leur cœur, la pussent croire, & laisser néanmoins des voies à l'opiniatreté des Juifs, pour la pouvoir rejetter.

D. A qui donc Jesus-Christ a-t-il manifesté sa Resurrection?

R. Il l'a manifestée aux saintes Femmes, à ses Apôtres, & à ses Disciples en particulier & en commun. Il a mangé avec eux, il s'est laissé toucher à eux, il a convaincu leur incredulité: Il l'a manifestée, selon saint Paul, à plus de cinq cens Fideles tout à la fois. Il l'a manifestée ensuite à saint Paul même.

Visus est plus quàm quingentis fratribus simul. 1. Cor. 15. 6.

D. Ces manifestations fournissent-elles une preuve certaine de la Resurrection de Jesus-Christ?

R. Il n'y a point de certitude humaine plus grande que celle qui naît de ces preuves, si l'on a soin de les

ramasser & de les considerer dans toute leur force : Car le témoignage que les Apôtres & les Disciples en ont rendu, ne peut-être faux qu'en deux manieres. La premiere, qu'ils ayent été trompez ; la seconde, qu'ils ayent voulu tromper.

La premiere est du nombre des choses que l'on doit juger impossibles ; puisque Jesus-Christ résuscité n'a pas été vû par un seul homme, mais par un grand nombre ; non une fois, mais plusieurs ; non comme un spectre & une figure muette, mais mangeant, conversant & parlant familierement avec eux ; & que de plus au nom de Jesus-Christ résuscité, les Apôtres ont fait quantité de prodiges par tout le monde, dont chacun étoit capable de les assurer pleinement de sa Resurrection.

La seconde hypothese est encore plus contre le bon sens : Car il faudroit pour cela que les Apôtres étant tels qu'ils paroissoient dans la Passion, c'est-à-dire, effrayez, abattus, & hors d'esperance, eussent néanmoins formé le dessein dans ce temps-là même, de publier que Jesus-Christ

étoit réſuſcité ; qu'ils euſſent trouvé le moyen de voler ſon Corps, nonobſtant les gardes que les Prêtres avoient mis à ſon Sepulcre ; qu'ils euſſent conſpiré entr'eux de ſoûtenir cette fauſſeté aux dépens de leur vie, & avec mille travaux, ſans eſperances d'aucun fruit : Il faudroit qu'ils euſſent formé cette entrepriſe folle & inſenſée, ſans aucune crainte de ce qui leur en pourroit arriver, ſans apprehender qu'aucun d'eux ne ſe démentît ; qu'après l'avoir formée ils l'euſſent executée avec un courage invincible, ſans autre récompenſe que des miſeres infinies ; qu'ils euſſent trouvé moyen, tout groſſiers qu'ils étoient, de tromper les Peuples par de faux miracles, ſans jamais que perſonne eut découvert aux hommes cette fourberie pour s'exemter de la mort.

Si l'on juge ſainement de l'abſurdité de cette ſuppoſition, on ne la trouvera pas moins déraiſonnable, que ſi l'on entreprenoit de perſuader qu'il n'y eut jamais de ville de Rome, ni de Conſtantinople ; & que tout ce qu'on dit des Empereurs qui ont re-

gné dans ces deux Villes, ſont des contes faits à plaiſir.

D. Pourquoi donc tous les hommes ne ſe ſont-ils pas rendus à cette preuve ; & principalement les Juifs ?

R. Parce que la corruption du cœur des hommes, les empêche de s'appliquer à l'évidence des preuves qui favoriſent les veritez qu'ils haïſſent ; une méchante raiſon & un doute déraiſonnable, étant ſoûtenus par une forte paſſion, ſont capables de perſuader l'eſprit ; parce qu'il s'y rend lâchement, & s'y laiſſe entraîner avec plaiſir : de même une preuve convaincante ne l'ébranle pas ; parce que la paſſion qui le poſſede en détourne ſon attention.

CHAPITRE VI.

Des devoirs auſquels nous ſommes obligez envers Jeſus-Chriſt réſuſcité.

D. LA Reſurrection de Jeſus-Chriſt nous lie-t-elle à lui

d'une maniere particuliere ?

R. Comme Jesus-Christ par sa Resurrection a acquis non le droit, mais l'exercice actuel de sa puissance sur les hommes, & principalement sur les Fideles ; que c'est dans cet état de gloire qu'il fait particulierement l'office de Chef de l'Eglise, en répandant son esprit dans tous ses membres, selon la mesure qu'il leur juge convenable, & qu'il leur fait part de sa vie divine, dont il possede la plenitude, & dont il est l'unique source, à l'égard des hommes ; que c'est en qualité de ressuscité, qu'il exerce dès à present en secret son jugement sur chacun des hommes, comme il l'exercera avec éclat au dernier jour, sur tous les Peuples de la terre. Il est certain que les Chrétiens doivent avoir des sentimens tout particuliers de respect, de reconnoissance, d'amour & de crainte pour Jesus-Christ ressuscité.

Sa felicité & sa gloire doivent faire leur joye ; parce qu'il est impossible d'aimer Jesus-Christ, sans se réjoüir de son exaltation. Ils se doivent humblement abaisser sous sa

grandeur & sous sa puissance ; parce qu'elle est le fondement de celle qu'ils espérent dans le Ciel.

Si toutes choses lui ont été données, nous sommes par conséquent de ce nombre ; & il faut confesser avec humilité & avec joie ; que nous sommes à lui, & qu'il peut disposer souverainement de nous. Il faut reconnoître la justice de ses droits sur nous, & être bien-aises de lui appartenir. Dès le moment que l'humanité de Jesus-Christ a été unie à la divinité par l'Incarnation, toutes les créatures lui ont été données, comme son domaine & son heritage ; mais il n'est entré dans la pleine possession de ce domaine, & dans l'exercice actuel de sa puissance, que par sa Resurrection : Et c'est pourquoi, comme ces paroles du deuxiéme Pseaume : *Je vous ai engendré aujourd'hui*, sont appliquées particulierement par l'Apôtre, au jour de la Resurrection ; celles qui suivent : *Demandez, & je vous donnerai les Nations pour vôtre heritage & toute l'étenduë de la Terre pour vôtre possession*, s'entendent par conséquent du même jour. Il

Hanc Deus adimplevit filiis nostris, resuscitans Jesum, sicut & in Psalmo secundo scriptum est ; Filius meus es tu, ego hodie genui te. *Act.* 13. *v.* 33.

Postula à me, & dabo tibi Gentes hæreditatem tuam & possessionem tuâ terminos terræ *Ps.* 2. 8.

faut donc considerer presentement Jesus-Christ homme, non seulement comme Roi des hommes, mais comme Roi regnant actuellement sur les hommes. Rien ne se fait que par lui : C'est lui qui dispose de la mort & de la vie des ames & des corps, avec une souveraine autorité.

Son état glorieux n'empêche pas que nous ne nous occupions des états d'infirmité par où il a bien voulu passer ; nous devons les adorer, & y chercher nôtre instruction ; mais nous nous devons néanmoins particulierement adresser à Jesus-Christ glorieux ; parce que c'est son état fixe & permanent ; c'est son état de force & de puissance ; & c'est dans cet état qu'il est particulierement Sanctificateur des ames.

Comme dans cet état glorieux Jesus-Christ est tout séparé de la terre, & qu'il n'a aucun commerce avec les hommes ; vivre avec Jesus Christ glorieux, c'est perdre en quelque sorte le souvenir des choses du monde, & ne s'occuper que de la gloire que Jesus-Christ possede, & de celle qu'il veut que nous esperions. C'est en

quoi consiste cette vie nouvelle, qui est le fruit & la grace du mystere de la Resurrection, & dans laquelle tout Chrétien fait profession d'entrer par le Baptême après s'y être dépouillé du vieil homme; c'est-à-dire, de l'amour du monde & des choses de la terre.

SEPTIE'ME INSTRUCTION

Sur le ſixiéme Article du Symbole : *Qui eſt monté au Ciel, eſt aſſis à la droite de Dieu le Pere Tout-puiſſant.*

CHAPITRE PREMIER.

De l'Aſcenſion de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt.

D. QUel eſt le ſens de la premiere partie du ſixiéme Article du Symbole : *Qui eſt monté aux Cieux ?*

R. On y fait profeſſion de croire que Jeſus-Chriſt après avoir achevé l'ouvrage de la Rédemption des hommes, & être réſuſcité d'entre les Morts, monta au Ciel, ſelon ſon humanité ; c'eſt-à-dire ſelon ſon Corps

& son ame, étant impossible qu'il y montât selon sa divinité, parce qu'elle est par tout.

D. De quelle sorte y monta-t-il?

R. Ayant instruit ses Disciples durant quarante jours après sa Resurrection; comme ils étoient assemblez sur la montagne des Oliviers, il les benit: Ensuite il s'éleva en leur présence vers le Ciel, jusqu'à ce qu'étant entré dans une nuée, ils le perdirent de vûë, pendant qu'il montoit. Alors deux Anges vêtus de blanc se presenterent à eux, & leur dirent: Hommes de Galilée, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au Ciel? ce Jesus, qui en vous quittant s'est élevé dans le Ciel, viendra de la même sorte que vous l'y avez vû monter.

Viri Galilæi quid statis aspicientes in Cælum? hic Jesus, qui assumptus est à vobis in Cælum, sic veniet, quemadmodum vidistis eum euntem in Cælum. *Act.* 1. 11.

D. L'endroit d'où Jesus-Christ est monté au Ciel a-t-il été celebre comme le lieu de son Sepulcre?

R. Saint Paulin témoigne que dans l'Eglise de l'Ascension, que l'Imperatrice Heleine fit bâtir au lieu d'où Jesus-Christ monta aux Cieux; on ne put jamais couvrir de marbre, ni d'aucun autre pavé l'endroit d'où Jesus-Christ s'étoit élevé, & que l'on

Mirum verò inter hæc, quod in basilica Ascensionis, locus ille tantum, de quo in nube susceptus ascendit, captivam in sua carne ducens captivitatē nostram, ita sacra-

y voyoit encore le veſtige de ſes pieds imprimé.

tus divinis veſtigiis dicitur, ut nunquam tegi marmore aut pavimentari potuerit, ſemper excuſſis, ſolo reſpuente, quæ manus adornandi ſtudio tentavit apponere. Itaque in toto baſilicæ ſpatio ſolus in ſui ceſpitis, ſpecie vitens permanet, & impreſſam divinorum pedum venerationem calcari à Deo pulveris perſpicua ſimul & attigua venerantibus arena conſervat, ut verè dici poſſit adoravimus ubi ſteterunt pedes ejus. *Paulin Epiſt. 11. ad Severum.*

De Chriſti veſtigiis in Oliveti monte humo impreſſis, mentio fit in Libro de locis Hebraïcis inter Hier. opera apud Auguſt. tract. 47. in cap. 10. Joannis num. 4. apud Sulpitium Severum. hiſt. ſac. lib. 2. cap. 48. apud Bedam in acta Apoſt. cap. 7.

D. Par quelle force Jeſus-Chriſt s'eſt-il élevé au Ciel ?

R. Par ſa propre force ; & c'eſt en cela qu'il eſt different, ou d'Henoch, qui y fut transferé par les Anges, ou d'Elie, qui y fut tranſporté par un chariot de feu. Or cette propre force étoit celle de ſa divinité & celle de ſon humanité même glorifiée ; un Corps glorifié obéïſſant ſi parfaitement à l'ame, qu'il eſt tout d'un coup où l'ame veut qu'il ſoit : & c'eſt pourquoi il eſt dit de Jeſus-Chriſt dans le Pſeaume vingtiéme : *Elevez-vous, Seigneur, & faites paroître vôtre puiſſance.*

Genes. 5. 24.

4. Reg. 2. 11.

Exalta te Domine in virtute tuâ. *Pſ. 20. 14.*

D. Juſques où nôtre Seigneur s'eſt-il élevé ?

Habentes Pontificem Magnum qui penetravit, Cælos, Jesum Filium Dei. *Heb.* 4. 14.

R. Les expressions dont l'Ecriture se sert, sont : *Qu'il a penetré les Cieux, qu'il est monté au-dessus de tous les Cieux, qu'il s'est élevé plus haut que les Cieux*; d'où l'on peut bien conclure qu'il s'est fort éloigné de la Terre; mais on ne peut pas déterminer par là quel est précisément le lieu où est Jesus-Christ. Or dans ces occasions, il vaut mieux faire taire sa curiosité, & s'arrêter à ce que dit l'Ecriture, que de pousser les conjectures plus loin.

Qui descendit, ipse est & qui ascendit super omnes Cælos. *Ephes.* 4. 10.

Excelsior Cælis factus. *Hebr.* 7. 26.

CHAPITRE II.

De l'état glorieux de nôtre Seigneur Jesus-Christ dans le Ciel.

D. QUe doit-on entendre par ces paroles du sixiéme Article: *Qui est assis à la droite de Dieu son Pere?*

R. On doit entendre, qu'il est entré dans la possession tranquille de la felicité, de son Royaume, & de l'empire sur toutes choses: Car le mot, *assis*, signifie la possession tranquille

Qui vicerit, dabo ei sedere

de sa gloire ; & celui de *droite du Pere*, marque la gloire & la majesté divine ; la main signifie la force, & la main droite la plus grande force & la plus grande puissance. La gloire que possede Jesus-Christ, est une gloire incommunicable à toute créature, parce qu'elle enferme l'égalité parfaite avec son Pere. Il est vrai qu'il est dit des Saints, qu'ils seront assis dans le Trône de Jesus-Christ : *Je donnerai*, dit-il dans l'Apocalypse, *à celui qui aura vaincu, d'être assis sur mon Trône* : Mais cela marque seulement que les Saints auront part à la gloire de Jesus-Christ, & non qu'ils la possedent avec égalité. Il ne faut donc pas conclure de cette expression, *est assis*, que Jesus-Christ soit plûtôt assis que debout dans le Ciel ; ni de celle de droite, qu'il soit plûtôt d'un côté que d'un autre.

mecum in throno meo. *Apoc.* 3. 21.

Aug. de Symb. c. 4. n. 10. & *de fide & Symb.* cap. 7. n. 14.

D. Jesus-Christ n'est-il jamais descendu en terre, depuis qu'il est monté dans le Ciel ?

R. Saint Paul déclare qu'il s'est montré à lui, & qu'il l'avoit vû. Jesus-Christ lui apparut aussi dans le

Novissimè autem omnium tanquam abortivo, visus est

& mihi. 1. Cor. 15 8.

Temple de Jérusalem ; & une autre fois la nuit.

Sequenti nocte assistens ei Dominus, ait : Constans esto. Act. 23. 11.

On rapporte de même plusieurs autres apparitions de Jesus-Christ ; mais entre celles-là, il y en a qui peuvent n'avoir été que des images formées dans l'imagination.

1. Cor. 15. 8. & 9. 1.

Celle dont parle saint Paul dans l'Epître aux Corinthiens, étoit certainement réelle ; mais il n'étoit pas nécessaire pour cela que Jesus-Christ quittât le Ciel ; car il pouvoit rendre son Corps present en plusieurs lieux. Ainsi l'argument que les Religionnaires tirent de ces paroles des Actes ; *qu'il faut que Jesus-Christ demeure dans le Ciel jusqu'au temps du rétablissement de toutes choses* pour en conclure qu'il n'est pas dans l'Eucharistie, est absolument frivole ; puisqu'il peut être dans l'Eucharistie, sans quitter le Ciel.

Oportet quidem Cælum suscipere usque in tempora restitutionis omnium. Actor. 3. 21.

D. Pourquoi Jesus-Christ est-il monté au Ciel, puisqu'il étoit également heureux, & également glorieux par tout ?

R. Jesus-Christ est monté au Ciel, pour nous apprendre à le chercher dans

dans le Ciel, pour nous y faire transporter nos desirs & nos esperances. L'homme a besoin de considerer Jesus-Christ dans un lieu éloigné, pour ne s'attacher pas tant aux objets presens, pour apprendre qu'il est étranger sur la terre, & qu'il n'y doit pas attacher son affection.

Toute la Religion Chrétienne consiste à renoncer aux biens visibles, par l'esperance des biens invisibles; à renoncer aux biens presens, par l'esperance des biens futurs; à mépriser les biens temporels, par l'esperance des éternels. C'est ce qu'on appelle la vie de la foi; & l'Ascension de Jesus-Christ étoit nécessaire à l'établissement de cette vie de foi. C'est pourquoi Jesus-Christ dit à ses Apôtres, que s'il ne s'en alloit, le saint Esprit ne descendroit pas sur eux; parce que pour recevoir cette effusion du saint Esprit, il falloit que Jesus-Christ ne fût plus present; afin qu'ils appriſſent à adorer & à aimer comme Dieu, celui qu'ils avoient aimé comme homme, & d'un amour encore fort imparfait.

Jesus-Christ de plus nous a voulu

donner lieu par ſon Aſcenſion de le conſiderer comme aſſis ſur le Trône de ſa gloire ; afin que nous nous adreſſions à lui avec confiance, comme à nôtre Pontife, qui intercede ſans ceſſe pour nous en qualité de nôtre Médiateur, & qui nous peut tout accorder, comme nôtre Dieu.

HUITIE'ME
INSTRUCTION

Sur le septiéme Article du Symbole: *D'où il viendra juger les Vivans & les Morts.*

CHAPITRE PREMIER.

Du Jugement dernier.

D. QUe fait-on profession de croire par le septiéme article du Symbole?

R. On proteste que l'on croit que Jesus-Christ, qui est presentement au plus haut des Cieux, viendra un jour réellement & visiblement pour juger tous les hommes réünis en un même lieu, & décider de leur bonheur ou de leur malheur éternel.

D. Ceux qui meurent ne sont-ils pas jugez dès le moment de leur mort?

R. Ils le ſont : Mais ce jugement particulier n'empêchera pas que Jeſus-Chriſt ne les juge encore dans le Jugement univerſel ; ce jugement particulier eſt uniquement pour ceux qui ſont jugez ; mais le Jugement général ſera pour toutes les créatures.

D. L'ancienne Egliſe a-t-elle crû le Jugement particulier ; puiſqu'il ſemble que les Peres ne parlent preſque que du Jugement dernier ?

R. Elle l'a tellement crû, qu'un Prêtre nommé Pierre, en ayant été perſuadé par un certain Ecrit qu'il avoit lû ; ſaint Auguſtin lui fit reproche d'avoir eu beſoin d'apprendre de ce Livre une choſe ſi commune. Eſt-il poſſible, dit ce ſaint Docteur, que vous ne ſçuſſiez pas encore ce que Vincent a raiſon de croire, que les ames ſont jugées dès qu'elles ſortent de leurs corps, avant que de comparoître au dernier Jugement, qui ſe fera après qu'elles auront repris leurs corps, pour y être punies ou recompenſées ſelon leurs merites ?

Illud quod rectiſſimè & valdè ſalubriter credit, judicari animas ſùm de corporibus exierint, ante quàm veniant ad illud judicium, quo eas oportet am- redditis corporibus judicari, atque in ipſâ in quâ hîc ixerunt, carne tcrqueri, ſive gloriari : hoc itane tandem ipſe neſciebas ? *De Orig. anim. l. 2. c. 4. n. 8.*

D. De quels endroits de l'Ecriture cette doctrine eſt-elle tirée ?

R. Saint Auguſtin la tire de ce qui eſt dit dans l'Evangile, *que le Lazare mourut, & fut porté par les Anges dans le ſein d'Abraham ; & que le mauvais riche fut enſeveli dans l'Enfer.*

Factum eſt autem ut moreretur mendicus, & portaretur ab Angelis in ſinum Abrahæ. Mortuus eſt autem & dives, & ſepultus eſt in Inferno. *Luc.* 16. 22.

On le peut tirer de même de ce que Jeſus-Chriſt dit dans l'Evangile au bon Larron : Tu ſeras aujourd'hui avec moi dans le Paradis : Car il eſt indubitable, qu'il ne fut point admis dans le Paradis, ſans être jugé ; non plus que le Lazare dans le ſein d'Abraham ; & que le mauvais riche ne fut pas envoyé en Enfer, ſans un jugement précédent.

Saint Auguſtin fait mention des divers receptacles des ames ; & il prétend que les unes y ſont heureuſes, & les autres malheureuſes avant la Reſurrection ; quoique la reſurrection des corps, en rendant le corps participant du bonheur ou du malheur des ames, ſoit un ſurcroît de l'un & de l'autre.

Habent omnes animæ cùm de ſæculo exierint diverſas receptiones ſuas Habent gaudium bonæ, malæ tormenta. Sed cùm facta fuerit reſurrectio, & bonorum gaudium amplius erit, & malorum tormenta graviora quando cum corpore torquebuntur. *Tract.* 49. *in Joan. num.* 10.

D. Qu'ajoûtera le Jugement universel à la connoissance qui sera donnée à chacun par le Jugement particulier ?

R. Le Jugement particulier ne fait connoître à chacun que ce qui le regarde. Le Jugement universel fera connoître à chacun tout ce qui regarde les autres. On y apprendra les raisons de tout ce qui nous paroît presentement sans raison.

On connoîtra que tout ce qui nous sembloit sans regles, avoit des regles certaines & justes. On y sçaura pourquoi celui-là a été riche, & celui-ci pauvre ; pourquoi celui-ci est mort jeune, & celui-là vieux ; & de même de toutes les autres differences où l'esprit humain ne comprend rien à present, & qu'il tâche vainement de vouloir penetrer.

CHAPITRE II.

Ce que les saintes Ecritures nous apprennent touchant le Jugement.

D. QUe peut-on dire de plus probable des signes qui precederont le Jugement dernier, & de ce qui arrivera dans le Jugement ?

R. Voici à quoi se réduit ce qu'on en peut tirer de l'Ecriture : Il faut premierement, que l'Evangile soit prêché par tout le monde, comme il est marqué dans saint Matthieu. Les Peres, comme saint Hilaire, saint Cyrille de Jerusalem, saint Augustin & saint Bernard ont conclu de leur temps, que ce signe n'étant pas encore accompli, le jour du Jugement n'étoit pas si proche ; & l'on peut tirer la même conclusion dans celui-ci, à cause des terres Australes, qui ne sont pas encore découvertes : cette conclusion néanmoins n'est pas tout-à-fait certaine ; parce qu'on ne peut sçavoir précisément si l'Evangile

Prædicabitur hoc Evangelium regni in universo orbe. *Matth.* 24. 14.

Hilar. in Matt. cap. 29. *Cyrill. Cath.* 15. *Aug. epist.* 197. *alias* 78. *num.* 4. *ep.* 199. *alias* 80. *c.* 12. *num.* 46. *& serm.* 2. *in Ps.* 101. *n.* 9. *Bern. lib.* 3. *de Consid. c.* 1. *n.* 4.

n'a point été prêché dans ces lieux-là.

Nisi venerit discessio primùm. 2. *Thess.* 2. v. 3. 4. 8.

Le second signe, est ce que saint Paul appelle, *discessio*; la separation, par où les Peres entendent la ruine de l'Empire Romain : mais peut-être est-ce une autre genre de separation que l'on entendra dans son temps.

Et revelatus fuerit homo peccati, filius perditionis, qui adversatur, & extollitur supra omne quod dicitur Deus . . . tunc revelabitur ille iniquus, quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui. *Ibid.*

Le troisiéme signe sera plus aisé à distinguer. C'est, selon saint Paul, la venuë de l'Antechrist : Car cet Antechrist, dont parle saint Paul, ne se peut pas entendre en général, de tout adversaire de Jesus-Christ. C'est un homme particulier, comme il paroît par les épithetes qu'il lui donne, en l'appellant ce méchant : *Ille iniquus*, l'homme de peché que Jesus Christ tuëra par le souffle de sa bouche.

Si alius venerit in nomine suo, illum accipietis. *Joan.* 5. 43.

Cet Antechrist sera reçû par les Juifs, comme Jesus-Christ le leur prédit, en disant ; que si un autre vient en son nom, ils le recevront. Mais Elie & Henoch étant venus en convertiront une partie, selon les Propheties. Malachie prédit la venuë d'Elie, en disant : *Je vous envoirai le Prophete Elie avant que le grand &*

Ecce ego mittam vobis Eliam Prophetam, antequam veniat

& l'épouvantable jour du Seigneur arrive.

dies Domini magnus & horribilis. *Malach.* 4. 5.

Et l'Ecclesiastique marque celle d'Henoch, en ces termes : *Henoch fut agréable à Dieu, & a été transferé dans le Paradis, pour porter les Nations à la penitence.* La conversion des Juifs est prédite par Malachie & par Zacharie, & très-expressément par saint Paul.

Henoch placuit Deo, & translatus est in Paradisum, ut det Gentibus pœnitentiam. *Eccli* 44. 16. Cõverter corda patrũ ad filios, & cor filiorum ad patres eorũ. *Malach.* 4. 6.

Aspicient ad me, quem confixerunt. *Zach.* 12. 10.

Si tu ex naturali excisus es oleastro, & contra naturam insertus es in bonam olivam : Quantò magis ii, qui secundùm naturam inserentur suæ olivæ ? Nolo enim vos ignorare fratres mysterium hoc : (ut non sitis vobis ipsis sapientes) quia cæcitas ex parte contigit in Israël, donec plenitudo Gentium intraret, & sic omnis Israël salvus fieret, sicut scriptum est : veniet ex Sion, qui eripiat, & avertat impietatem à Jacob. Et hoc illis à me testimonium, cùm abstulero peccata eorum, &c. *Rom.* 11. *v.* 24. 25. 26. 27. *& seq.*

Ce sera après cette conversion des Juifs, que l'Antechrist commencera de persecuter l'Eglise. Cette persecution ne durera que trois ans & demi, & ce sera alors que le diable sera délié ; c'est-à-dire, qu'il lui sera permis d'exercer toute sa cruauté & tous ses artifices contre les Saints. Le diable délié armera contre l'Eglise Gog & Magog ; c'est-à-dire, selon saint Augustin, tous les méchans ;

Tradentur in manu ejus usque ad tempus, & tempora, & dimidium temporis. *Daniel.* 7. *v.* 25.

Solvetur Satanas de carcere suo, exibit, seducet gentes

Gog & Magog. *Apoc.* 20. *v.* 8.

& la persecution sera telle, qu'il n'y en aura jamais eu de semblable avant ce temps-là. L'Antechrist emploira pour attirer les hommes à lui, des prodiges trompeurs; c'est-à-dire, qu'il leur facinera les yeux, ou qu'il fera de vrais prodiges, tendant à persuader l'erreur.

Veniet tempus quale non fuit ab eo ex quo gentes esse coperunt usque ad tempus illud. *Daniel.* 12. 1.

Fecit signa magna .... & seduxit habitantes in terra, propter signa. *Apoc.* 13. 13. & 14.

Cujus est adventus . . . in omni virtute, & signis, & prodigiis mendacibus. 2. *Thess.* 2. 9.

Ces faux miracles séduiront ceux qui auront merité d'être séduits, & qui pour n'avoir pas reçû la verité, seront abandonnez à l'illusion. Il aura la hardiesse de s'asseoir dans le Temple de Dieu, soit en faisant rebâtir le Temple de Jerusalem, ou en voulant faire passer lui & les siens pour toute l'Eglise. L'Antechrist ne sera tué que dans l'avenement de Jesus-Christ, & ce sera Jesus-Christ même qui l'exterminera, en venant pour juger les hommes, porté sur les nuées. Ce sera alors que se fera la Resurrection, & que les morts reprenant leurs corps iront au-devant de Jesus-Christ. Cette Re-

Tanquam ipse sit templum Dei, quod est Ecclesia. *August. de Civit. lib.* 20. *cap.* 19.

Résurrection sera générale, & comprendra les méchans aussi bien que les bons, comme il est marqué dans saint Jean. Ceux qui seront trouvez vivans à l'avenement de Jesus-Christ mourront & résusciteront presque en même temps. Mais quoique tous résuscitent, tous ne seront pas changez, & ne reprendront pas un corps incorruptible.

Procedent qui bona fecerunt, in Resurrectionem vitæ; qui verò mala egerunt, in Resurrectionem judicii. *Joan.* 5. 29.

Existimamus etiam illos quos hic vivos inventurus est Dominus, in ipso parvo spatio & passuros mortem & acceptu-

ros immortalitatem. *August. de Civit.* 20. *cap.* 20. *num.* 2.

Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur. 1. *Cor.* 15. 51.

Les Apôtres jugeront avec Jesus-Christ, selon la promesse qu'il leur en a faite. Tous comparoîtront devant Jesus-Christ, sans exception; les actions de tous les hommes seront découvertes, & examinées à la rigueur, sans qu'il en demeure aucune cachée; ce que l'Ecriture exprime par ces termes: *Les Livres seront ouverts*; c'est-à-dire, selon saint Augustin, que par une vertu divine les actions de chacun seront rappellées à sa memoire, & découvertes à tous les hommes.

Cùm sederit filiis hominis in sede Majestatis suæ, sedebitis & vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israël. *Matth.* 19. 28.

Libri aperti sunt. *Apoc.* 20. 12.

Dieu même sera le témoin, selon

Accedam ad vos in judicio, & ero testis velox maleficis, & adulteris, & perjuris, &c. *Malach.* 3. 5.

Malachie ; parce qu'il convaincra chacun de tout ce qu'il aura fait, par une évidence à laquelle il ne pourra résister.

Matth. 13.

Après cette manifestation de toutes les actions des hommes, se fera la separation des bons d'avec les méchans, par le ministere des Anges ; les agneaux, c'est-à-dire, les bons, seront mis à la droite, & les méchans à la gauche. L'embrasement du monde accompagnera ou suivra cette effroyable séparation ; & dans le bruit d'une effroyable tempête, les Cieux passeront, les Elemens se dissoudront, & la terre avec tout ce qu'elle contient sera consumée par le feu. Ce feu servira peut-être à purifier les Justes qui ne seront pas entierement purifiez. Mais après cet embrasement, le monde reprendra une face toute nouvelle, ce qui fait dire à saint Pierre : *Que nous attendons de nouveaux Cieux, & une nouvelle Terre.*

2. *Pet. cap.* 3. *v.* 10.

2. *Pet.* 3. *v.* 13.

Et ensuite il n'y aura plus de changement : Les Saints regneront éternellement dans le Royaume de Dieu ; les réprouvez seront abîmez pour jamais dans l'étang de soufre avec

les démons de l'Antechriſt. Les Juſtes verront les ſupplices des méchans; mais les méchans ne comprendront pas le bonheur des Juſtes, & ne ſçauront pas ce qui ſe paſſe dans la Maiſon du Seigneur. *Iſaï. 66. v.*

Les Juſtes ſeront enyvrez de l'abondance de la Maiſon du Seigneur; & ils joüiront d'un fleuve de paix, & de ces délices ineffables, que l'œil n'a point vû, que l'oreille n'a point entendu, & que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment.

CHAPITRE III.

Quelle doit être la diſpoſition des Chrétiens à l'égard du Jugement.

D. ESt-il neceſſaire de méditer ſouvent le jour du Jugement?

R. Le jour du Jugement étant la conſommation de tous les myſteres de Jeſus-Chriſt, & la déciſion de nôtre état éternel, doit être l'objet perpetuel d'une ame Chrétienne: Car ſon but dans toute la conduite de ſa

vie, doit être de rendre ſes actions capables de ſubſiſter à l'examen de ce Juge, qui ne peut être trompé, & qui ne ſçauroit approuver que ce qui eſt juſte. Rien n'eſt plus capable que la méditation de ce jour terrible, de lui inſpirer le ſoin de purifier ſes actions, d'en retrancher toute l'impureté qui s'y gliſſe ſi aiſément; de corriger les jugemens faux, que le monde forme de toutes les choſes de la terre. Car pour peu qu'on ait le Jugement dans le cœur, on ne ſçauroit plus rien trouver de bon, que ce qui ſera bon dans ce dernier jour.

Rien n'eſt plus capable de nous convaincre de la folie des gens du monde, que la vûë de ce Jugement: Car que peut-on répondre à cette raiſon, qui la met devant les yeux? Nous avons tous une grande affaire, & qui eſt d'une terrible conſequence; c'eſt d'être heureux ou malheureux pour jamais. Ce procès ſera jugé un certain jour devant un Juge inflexible, & incapable d'être ſurpris. Nous avons tous un ennemi irreconciliable, qui n'a point d'autre deſir ni d'autre application que de nous per-

dre ; qui examine toute nôtre vie, pour avoir un jour de quoi nous accuser, & nous faire condamner devant ce Juge. Il marque toutes nos paroles, & toutes nos actions, sans en oublier aucune ; & il nous dresse à tout moment des pieges pour nous faire tomber dans le même abîme où il s'est précipité. Cependant que font ceux qui vivent selon le monde ? Ils prennent ce cruel ennemi pour leur conseil, & pour leur ami, ils ne pensent qu'à le contenter ; ils passent leur vie à lui fournir des chefs d'accusation contr'eux-mêmes, & à lui donner des moyens de les faire perir : Car c'est tout ce qu'on fait en suivant ses passions.

Que si ces gens-là sont indubitablement insensez, il s'ensuit qu'il n'y a de sages que ceux qui veillent continuellement à ne fournir au diable aucun moyen de les perdre, & qui tâchent de mettre leur cause en état d'être jugée favorablement pour eux: Et cette difference de conduite partage les hommes en deux classes ; l'une de sages, qui travaillent à se mettre en état de gagner ce grand

procès ; l'autre de fous, qui travaillent à le perdre. Chacun peut examiner par-là, quelle eſt la claſſe à laquelle il appartient.

D. Que faut-il faire pour bien travailler à gagner ce grand procès ?

R. Il n'y a qu'à faire ce qu'on feroit, s'il étoit queſtion de gagner un procès, où il s'y agît de tout nôtre bien. On conſulteroit les meilleurs Avocats ; on s'inſtruiroit exactement de tout ce qui nous y peut ſervir, ou nuire : on ne ſe contenteroit pas d'une connoiſſance ſuperficielle, ni des avis du premier venu. On choiſiroit les plus ſûrs & les plus ſolides : On prendroit garde à toutes ſes démarches : On s'appliqueroit à ſe rendre favorables, ceux qui nous peuvent ſervir ; on s'abſtiendroit de ce qui nous peut rendre ſuſpects & odieux aux Juges. Il n'y a qu'à faire pour l'Eternité, tout ce qu'on feroit indubitablement pour une affaire temporelle de quelque importance.

Voilà ce que le ſens commun & la raiſon dictent à tout le monde : Ainſi il n'y a point de plus grande marque

de l'aveuglement des hommes, que de voir qu'ils font justement tout le contraire ; qu'ils ne travaillent qu'à perdre ce procès où il s'agit de l'éternité ; & qu'ils n'ont aucune crainte en commettant des pechez, qui seront découverts à la face de toutes les créatures, dont ils recevront une confusion & une punition éternelle.

CHAPITRE IV.

Dispositions où tout Chrétien doit être à l'égard de Jesus-Christ.

D. QUe faut-il conclure de tout ce qui a été dit jusqu'à present dans l'explication des sept premiers Articles du Symbole, qui regardent Jesus-Christ ?

R. Il en faut conclure que Jesus-Christ est nôtre tout, que nous trouvons tout en lui, que nous lui appartenons par tant de droits, que nous lui sommes attachez par tant de liens, qu'il est étrange comment des Chrétiens peuvent penser à autre chose qu'à lui.

1°. Nous y trouvons Dieu ; puisque Jesus-Christ est Dieu, & un même Dieu avec son Pere ; que son Pere est en lui, comme il est en son Pere ; & par consequent il est le Créateur de nôtre être ; & cet être & tous ses mouvemens lui appartiennent.

2°. C'est lui qui nous conserve continuellement l'être & la vie, tant de l'ame que du corps.

3°. C'est lui qui est nôtre fin & nôtre bonheur éternel, & hors de sa connoissance & de son amour, il n'y peut avoir pour nous qu'une effroyable misere, & d'effroyables tenebres.

Christum non diligere, non infirmitas, sed mors est. *Aug. q. 83. q. 71. n. 7.*

4°. Il est nôtre unique Rédempteur ; puisque lui seul nous a tirez par sa mort de l'abîme de malheurs où nous étions plongez, & de la damnation inévitable qui nous attendoit après la mort.

5°. Il est l'unique Medecin de tous nos maux ; ils sont tous incurables sans lui, tout est guérissable par son secours. Les moindres pechez pourroient être la cause de nôtre perte, s'il n'en arrêtoit le cours : Les plus grands

pechez peuvent contribuer à nôtre salut par l'efficace de ses remedes.

6°. Il est nôtre unique esperance. Nous ne pouvons rien attendre que de lui, & sans lui ni les hommes ni les Anges ne sont pas capables de nous assister en la moindre chose, & ils n'en ont ni la volonté ni le pouvoir, qu'autant qu'il plaît à Jesus-Christ de leur donner.

7°. Il est nôtre unique Consolateur; lui seul peut adoucir les maux & les amertumes de la vie, qui sans lui ne trouvent point de consolations, ou n'en trouvent que de pires mêmes que les maux.

8°. Il est nôtre unique ami; parce qu'il est la source de tout ce que les autres peuvent avoir d'affection & de charité pour nous. Il est l'ami fidele; il n'y a point en lui ni d'oubli, ni d'inconstance, ni de prévention. Il entre dans tous nos besoins, & ne se rebute jamais de nos imperfections, pourvû que nous les confessions humblement. Il est toûjours en état de nous secourir; parce qu'il est tout-puissant, & toûjours disposé à le faire, parce qu'il est plein de misericorde.

9°. Il est nôtre lumiere ; & hors celle dont il éclaire les ames, il n'y a que tenebres & qu'aveuglement. Il est toute nôtre force ; nous n'en sçaurions trouver, ni dans nous mêmes, ni dans les hommes ; mais nous en trouvons en lui autant que nous y en cherchons. Il est tout nôtre mérite, & rien de ce que nous faisons ou de ce que nous souffrons, ne mérite d'être offert à Dieu séparément de lui.

10°. Il est nôtre unique Avocat & nôtre unique Mediateur ; toutes les prieres que nous faisons par nous-mêmes, toutes celles que les Saints peuvent faire pour nous, n'ayant aucune efficace, & ne pouvant être agréées de Dieu, que par la *consideration* des mérites de Jesus-Christ. Il est nôtre unique exemple, & nôtre unique modele ; puisque c'est à lui que nous sommes obligez de nous conformer, & que les Saints même ne sont pour nous des objets d'imitation, qu'en-tant qu'ils nous representent Jesus-Christ.

11°. Il est nôtre sagesse & nôtre science ; qui ne le connoît point ne

ſçait rien ; puiſque quelque choſe qu'il ſçache, il en ignore la fin ; car la fin & le prix de toutes choſes ne ſe connoît que par Jeſus-Chriſt. Il eſt nôtre unique vie. Nous ne vivons, qu'autant qu'il vit en nous, que ſa verité eſt l'objet de nôtre amour, & que c'eſt lui qui nous pouſſe & qui nous remuë. Il eſt nôtre unique paix ; C'eſt lui qui nous reconcilie avec Dieu, & avec toutes les creatures ; ſans lui, tout nous eſt contraire, tout nous eſt ennemi, & ne tend qu'à nôtre perte.

12°. Il eſt nôtre unique joye ; toutes les autres joyes ſont fauſſes & trompeuſes : non-ſeulement elles paſſent & s'évanoüiſſent, mais elles ſe terminent à la triſteſſe & au deſeſpoir. Il n'y a que la joye que l'on trouve en Jeſus-Chriſt, qui ne ſoit point ſuivie d'amertume & de repentir. Il eſt tout nôtre honneur & nôtre unique gloire. Il n'y a rien que de petit & de vain dans les plus éminentes places du monde ; puiſque l'on y porte toutes ſes baſſeſſes & toutes ſes miſeres. Il n'y a rien que de grand & de glorieux dans la moindre place du

Corps de Jesus-Christ ; puisqu'on y trouve la guérison de toutes ses bassesses & de toutes ses miseres.

D. Que doit donc faire un Chrétien à l'égard de Jesus-Christ?

R. Il doit imprimer profondement au fond de son cœur ces qualitez de Jesus-Christ, & agir conformément à ce qu'elles exigent de nous. C'est-à-dire, qu'il doit adorer continuellement Jesus-Christ, lui rendre graces continuellement, lui demander sans cesse sa lumiere & son secours, ne rien faire sans consulter sa volonté, n'esperer qu'en lui, s'attacher uniquement à lui, se revêtir de lui, recourir à lui dans tous ses besoins & dans tous ses maux, dans tous ses troubles & dans toutes ses peines ; se nourrir de sa verité, ne se réjoüir qu'en lui, ne se glorifier que de lui, avoir toûjours sa gloire dans l'esprit & dans le cœur.

NEUVIE'ME INSTRUCTION.

Sur le huitiéme Article du Symbole : *Je crois au ſaint Eſprit.*

CHAPITRE PREMIER.

Du Saint-Eſprit.

D. QUe fait-on profeſſion de croire par le huitiéme Article du Symbole ?

R. On y fait profeſſion de croire au Saint-Eſprit ; c'eſt-à-dire, de le croire Dieu, égal au Pere & au Fils ; en un mot, Dieu avec le Pere & le Fils, & procedant du Pere & du Fils, comme d'un même principe. Mais il n'eſt pas néceſſaire d'expliquer ceci plus amplement, parce qu'on a

déja traité cette matiere, en expliquant le premier Article du Symbole, & en traitant de la Trinité.

D. La divinité du Saint-Esprit n'est-elle pas établie dans l'Ecriture sainte ?

R. Elle l'est sans doute très-suffisamment, comme on l'a fait voir en son lieu, & comme on le pourroit prouver bien plus amplement : il faut pourtant reconnoître que Dieu a laissé à dessein sur cet Article, comme sur beaucoup d'autres des endroits dans l'Ecriture, dont les Heretiques ont abusé ; & il l'a fait pour humilier les Fideles par le naufrage des esprits présomptueux, & pour leur apprendre à avoir recours à la lumiere, & à l'autorité de l'Eglise pour trouver le vrai sens des Ecritures.

D. Qui sont ceux qui ont combattu la divinité du Saint-Esprit ?

R. Elle se trouve niée dans les Livres d'Origene, tels que nous les avons, & dans ceux d'Eusebe de Cesarée. Arius, les Ariens & les Macedoniens l'ont formellement combattuë.

D. Par quels Conciles a-t-elle été

été soûtenuë & confirmée ?

R. Par le Concile d'Alexandrie, sous saint Athanase, après la mort de Constantin. Par un Synode d'Illyrie, du temps de Valens. Par un Synode Romain, sous Damase, où Auxence fut condamné. Et enfin, par le Concile général de Constantinople, sous Damase.

Concil. Alexand. II. sub Sylvestro, an. 319.

Concil. Illyric. sub Liberio. an. 365.

Concil. Roman. II. sub Damaso, an. 369.

Concil. Constantinopolit. generale II. sub Damaso. an. 381.

D. Comment faut-il répondre à ce qui est dit dans saint Matthieu : *Personne ne connoît le Pere que le Fils* ; ce passage semble exclure le Saint-Esprit de la connoissance du Pere, & par consequent de la divinité ?

Nemo novit Filium, nisi Pater; neque Patrem quis novit, nisi Filius, & cui voluerit Filius revelare. *Matth. 11. v. 27.*

R. Il faut répondre que cette maniere de parler exclut seulement les créatures, & non le Saint-Esprit, qui est un même Dieu avec le Pere ; c'est pourquoi il est dit expressément dans la premiere aux Corinthiens : *Que le Saint-Esprit penetre toutes choses, même ce qu'il y a de plus profond en Dieu.*

Spiritus enim omnia scrutatur etiam profunda Dei. *1. Cor. 2. v. 10.*

D. Que réond-on à ce qu'on objecte, qu'il est dit dans saint Jean,

Non enim loquetur à semetipso ; sed quæ-

cumque audiet loquetur. *Joan* 16. *v.* 13.

Que le Saint-Esprit ne parle pas de lui-même, & qu'il ne dira que ce qu'il entend?

R. Saint Augustin répond, que c'est pour montrer que le Saint-Esprit n'est pas de lui-même, & qu'il tire sa science du principe dont il tire son essence.

Sic itaque debemus accipere quod de Spiritu Sancto dictum est. Non enim loquetur à semetipso, sed quæcumque audiet loquetur, ut intelligamus eum non esse à semetipso . . . . . quia ergo non est à semetipso, sed ab illo à quo procedit, à quo illi est essentia, ab illo scientia. *Aug. tract. 99. in joan. cap. 16. num. 4.*

D. La procession du Saint-Esprit, du Pere & du Fils est-elle reconnuë par les Peres?

R. Elle est certainement reconnuë par tous les Peres Latins, & par les principaux des Grecs, qui ont été citez ailleurs.

Theodoret dans sa réponse aux Anathematismes de saint Cyrille, semble l'avoir niée. Il y en a qui néanmoins prétendent que Theodoret n'a voulu dire autre chose, sinon que le Fils n'en étoit point le seul principe immediat à l'exclusion du Pere; mais que le Pere étoit principe immediat aussi-bien que le Fils.

D. Mais pourquoi le Symbole de

Constantinople ayant dit simplement que le *Saint-Esprit procede du Pere*, & n'ayant point ajoûté, *& du Fils*? pourquoi, dis-je, l'Eglise Latine a-t-elle inseré ces mots dans le Symbole?

R. Les Latins ont long-temps resisté à l'addition de cette clause dans le Symbole, en même temps qu'ils soûtenoient clairement que le Saint-Esprit procedoit du Pere & du Fils; & le Pape Leon III. consulté sur ce point par le Concile d'Aix-la-Chapelle de l'an 809. se déclara contre cette addition; mais l'usage prévalut, & l'Eglise n'a pas jugé à propos de le changer; parce qu'elle auroit semblé condamner par-là la doctrine même de la procession du Saint-Esprit, du Pere & du Fils, qui est universellement reçûë par tous les Peres, & qui n'en étoit pas moins vraie ni moins de foi, pour n'être pas dans le Symbole de Constantinople. Car il faut bien se garder de croire qu'il n'y ait rien de foi, que ce qui est inseré dans les Symboles: Ce sont des occasions particulieres, comme celle de quelques héresies qui se sont élé-

vées contre la foi, qui ont donné lieu d'inserer certains points dans les Symboles ; mais devant qu'on les ajoûtât, ces points ne laissoient pas d'appartenir à la foi.

CHAPITRE II.

Devoirs des Chrétiens envers le Saint-Esprit.

D. DOit-on avoir quelque dévotion particuliere au Saint-Esprit?

R. Quoique l'adoration que nous devons à Dieu, ait pour objet un seul Dieu en trois personnes, & qu'ainsi elle comprenne les trois Personnes divines; la distinction des Personnes suffit néanmoins pour nous obliger de nous appliquer tantôt au Pere, tantôt au Fils, & tantôt au Saint-Esprit; de même que l'Ecriture sainte parle tantôt d'une Personne & tantôt d'une autre. Ainsi comme elle attribuë certaines œuvres au Saint-Esprit, quoiqu'elles lui soient communes avec les deux autres Person-

nes divines ; c'eſt ſuivre ſa conduite, que d'en rendre particulierement grace au Saint-Eſprit, quoique nous ſçachions qu'elles appartiennent auſſi aux autres Perſonnes.

D. Quelles ſont les œuvres attribuées particulierement au Saint-Eſprit ?

R. Ce ſont tous les dons de Dieu ; & tous les effets de ſa bonté ; parce que le Saint-Eſprit, par la maniere même de ſa proceſſion, a rapport à l'effuſion de la miſericorde & de la bonté de Dieu ſur les créatures ; parce que ſelon les Theologiens, il procede comme communicable : *procedit ut donabilis.* Ainſi tous les effets de la bonté de Dieu lui ſont attribuez, & principalement la charité que Dieu verſe dans nos cœurs, & tout ce qu'on appelle les fruits du S. Eſprit, dont ſaint Paul fait un dénombrement dans l'Epître aux Galates. *Les fruits de l'Eſprit*, dit-il, *ſont la charité, la joie, la paix, la patience, l'humilité, la bonté, la foi, la douceur & la temperance.* Le beſoin où nous ſommes continuellement de ces dons, nous doit donc faire ſans ceſſe invo-

Fructus autem ſpiritus eſt: charitas, gaudium, pax, longanimitas, benignitas, bonitas, fides, manſuetudo, continentia. *Ex verſ. Græc. Gal.* 5. 22.

quer le Saint-Esprit, qui en est la source.

D. Ne demande-t on au S. Esprit que ses dons ?

R. On le demande lui-même avec ses dons : Car il ne faut jamais séparer le Saint-Esprit de ses graces. Il faut le regarder comme un Soleil environné de ses rayons, & desirer de lui être uni, qu'il demeure en nous, qu'il prenne possession de nos ames, qu'il nous gouverne, qu'il soit le principe de toutes nos actions, qu'il prenne la place de nôtre esprit propre, qu'il nous remuë, & qu'il se serve de nous, comme d'un instrument.

Secondement, il faut aussi reconnoître ce que dit l'Eglise, que tout ce qu'il ne produit point en nous, & qui n'est point fait par sa direction, & par ses impressions, est mauvais & corrompu.

Sine tuo numine nihil est in homine, nihil est innoxiu.

L'Ecriture nous avertit que nos corps sont le Temple du Saint-Esprit; c'est pourquoi il faut avoir un soin particulier de ne les pas profaner par aucune impureté. Aussi cette pensée que le Saint-Esprit habite dans les

Chrétiens, comme dans son Temple, nous doit-elle remplir pour eux d'un respect interieur, plus grand que celui que nous portons aux Eglises exterieures; puisqu'ils sont le Temple du Saint-Esprit, d'une maniere plus réelle & plus noble, que tous les Temples materiels. Enfin, la même vûë de ce que nous devons au Saint-Esprit résidant en nous, comme dans son Temple, nous doit donner un extrême soin d'éviter toutes sortes de pechez; puisqu'il n'y en a point qui ne contriste le Saint-Esprit, selon l'expression de l'Ecriture, lors même qu'il ne le bannit pas entierement de nos ames.

Si nos corps sont le Temple du Saint-Esprit, nos ames le sont encore bien davantage; puisqu'il habite bien plus proprement dans nos ames que dans nos corps: Ainsi nous sommes obligez à en bannir toutes sortes de pensées profanes, inutiles, ou mauvaises, & à n'y souffrir aucune passion déreglée; au contraire sa présence nous doit tenir dans une attention continuelle sur nous-mêmes, pour tâcher qu'il n'y ait rien dans nos ames,

Domus mea, domus orationis vocabitur. *Mat.* 21. 13.

que ce qui peut tenir lieu de priere; puiſqu'il eſt écrit: Ma Maiſon eſt une maiſon de priere: Ce qui ſe doit entendre également des Temples interieurs & ſpirituels, qui ſont tous les Chrétiens en général, & en particulier; & des Temples exterieurs & materiels, qui ſont nos Egliſes.

DIXIE'ME

DIXIE'ME INSTRUCTION.

Sur le neuviéme Article du Symbole : *La ſainte Egliſe Catholique. La Communion des Saints.*

PREMIERE PARTIE.

De l'Egliſe.

CHAPITRE PREMIER.

Divers ſens du mot d'Egliſe ; ſes diverſes Parties.

D. QUe ſignifie le mot d'Egliſe ?

R. Selon l'étimologie, il ſignifie toutes ſortes d'Aſſemblées : C'eſt pourquoi les Septantes, & la

version Vulgate, appellent l'assemblée des méchans, l'Eglise des méchans : *Je hai*, dit le Psalmiste, *l'Eglise & l'assemblée des méchans, & je ne m'asseyerai point avec les impies.* Elle appelle aussi l'assemblée des Justes, l'Eglise des Justes. *Chantez au Seigneur*, dit le même Psalmiste, *un nouveau Cantique, & que sa loüange retentisse dans l'Eglise & l'assemblée des Saints.* Mais selon l'usage Ecclesiastique, ce mot signifie la societé des Saints, qui servent Dieu sous un seul Chef, qui est Jesus-Christ.

Odivi Ecclesiam malignantium, & cum impiis non sedebo. *Ps.* 25. 5.

Cantate Domino Canticum novum : laus ejus in Ecclesiâ Sanctorum, *Ps.* 149. 1.

D. Quelles sont les Parties de l'Eglise, prise en ce sens?

R. Les Saints qui sont dans le Ciel, en font la plus sainte & la plus excellente partie ; & c'est ce qui s'appelle *l'Eglise triomphante.* Les ames qui sont détenuës dans le Purgatoire, pour y être purifiées de leurs pechez, en font aussi partie ; & c'est ce qu'on appelle *l'Eglise souffrante.* Les hommes qui étant vivans sur la terre, sont encore dans le combat, & doivent operer leur salut avec crainte & tremblement, en font la partie

qui nous est la plus connuë ; & c'est ce qu'on appelle *l'Eglise militante.*

D. Quelle est celle de ces trois parties de l'Eglise, qu'il est plus nécessaire de connoître ?

R. C'est l'Eglise militante. Car personne ne sçauroit être partie, ni de l'Eglise souffrante, ni de l'Eglise triomphante, qu'il ne l'ait été de l'Eglise militante ; c'est-à-dire, de l'Eglise des vivans. On ne sera pas en peine de distinguer en l'autre monde la veritable Eglise. Il y aura une effroyable séparation entre ceux qui lui appartiendront, & ceux qui ne lui appartiendront pas. Il n'y aura point de dispute sur cela ; mais cette difference est moins sensible à l'égard de l'Eglise militante. Il se trouve diverses societez qui s'attribuent le titre de vraie Eglise. Il y en a même qui prétendent que diverses Eglises sans communion entr'elles, peuvent avoir part au titre de vraie Eglise. Ainsi il est très-important de sçavoir quelles qualitez elle doit avoir, pour ne se pas tromper dans un discernement si necessaire & si important.

D. Quelles sont les qualitez ou les

marques de la vraie Eglise ?

R. Les principales sont, qu'elle est une, sainte, Catholique, Apostolique, visible, indéfectible & infaillible.

CHAPITRE II.

De l'Unité de l'Eglise.

D. QUel est le sens de la question que l'on forme sur l'unité de l'Eglise ?

R. Cette question se réduit à ce point ; sçavoir, si diverses societez, sans liaison & sans dépendance les unes des autres, sans reconnoître aucun Chef visible commun, peuvent avoir le titre de vraie Eglise.

D. Qu'y a-t-il de certain sur ce point ?

R. Il est certain, 1°. Qu'il n'y a qu'une Eglise, & que l'Eglise doit être une : Car c'est ce que Jesus-Christ déclare expressément en saint Jean : *J'ai encore des brebis qui ne sont pas de ce Troupeau ; il faut que je les amene, & il s'en fera ainsi un seul Troupeau & un seul Pasteur.*

Alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili ; & illas oportet me adducere . . . & fiet unum ovile, & unus Pastor. *Joan. c.* 10. *v.* 16.

2°. L'Eglise est l'Epouse de Jesus-Christ, selon saint Paul; or Jesus-Christ n'a pas plusieurs Epouses; il n'en a qu'une. Il est bien vrai que chaque ame en particulier est l'Epouse de Jesus-Christ; mais toutes ces ames ensemble, ne font qu'une seule Epouse, dont l'Apôtre dit: *Car je vous ai fiancé à cet unique Epoux, qui est Jesus-Christ, pour vous presenter à lui, comme une vierge toute pure.*

Sacramentum hoc magnum est ego autem dico in Christo & in Ecclesiâ. *Ephes.* 5. 32.

Despondi enim vos uni viro virginem castam exhibere Christo. 2. *Cor.* 11. 2.

Les Juifs & les Gentils, selon le même Apôtre, ne font qu'un seul édifice bâti sur Jesus-Christ, qui est la pierre angulaire.

Superædificati super fundamentum Apostolorum & Prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu. *Ephes.* 2. 20.

Enfin, l'Eglise est le Corps de Jesus-Christ; or Jesus-Christ n'a point plusieurs Corps, quoique ce Corps ait divers membres.

Sicut enim Corpus unum est, & membra habet multa, omnia autem membra Corporis, cum sint multa, unum tamen Corpus sunt; ita & Christus. 1. *Cor.* 12. 12.

Vos autem estis Corpus Christi. *v.* 27.

C'est pourquoi les Peres veulent que cette unité de l'Eglise ait été figurée par l'unité de l'Arche, hors laquelle personne ne fut sauvé des eaux du Déluge. Par l'unité de la Maison, dans laquelle on mangeoit l'Agneau Paschal.

Qui ostium domûs tuæ egressus fuerit, sanguis ipsius erit in caput ejus. *Josu. c. 2. 19.*

Par l'unité de la maison de Rahab, dont il est dit, *que quiconque sortira la porte de cette Maison sera coupable de sa mort.* Par celle de la Tunique de Jesus-Christ, qui ne fut point partagée, & qui ne put être possedée que par un seul.

D. Ne suffiroit-il pas pour garder cette unité, que diverses Eglises fussent liées entr'elles par l'unité d'une même foi, par les mêmes Sacremens, & par une liaison de charité; mais sans dépendance d'un même Chef, qui eût autorité de veiller à la conservation de l'unité, selon qu'il est dit dans saint Paul: *Un corps, un esprit, une esperance à laquelle vous avez tous été appellez; un Seigneur, une Foi, un Baptême, un Dieu?*

Unum Corpus, & unus Spiritus, sicut vocati estis in unâ spe vocationis vestræ; unus Dominus, una Fides, unum Baptisma, unus Deus. *Ephes. 4. v. 4. 5. & 6.*

R. La tradition nous apprend, que Dieu pour conserver son Eglise en unité, a établi une Chaire & une autorité superieure, pour veiller à la maintenir, qui est celle de l'Eglise de Rome; ce qui fait dire à saint Jerôme: Je suis lié de communion à la Chaire de Pierre. Je sçai que l'Eglise est édifiée sur elle. Quiconque mange l'Agneau hors de cet-

Cathedræ Petri communione consocior; Super illam Petram ædificatâ Ecclesiam scio Quicumque extrà hanc Domũ agnum comederit, prophanus

te Maiſon, eſt prophane. Si quelqu'un pendant le Déluge ne ſe trouve point dans cette Arche, il perira.

eſt. Si quis in arcâ Noë non fuerit, peribit regnante diluvio. S. *Hier. ep.* 57. *ad Damaſum.*

C'eſt auſſi ce qui a été promis à ſaint Pierre : *Tu es Pierre, & ſur cette pierre j'édifierai mon Egliſe :* Ce qui a été expliqué de la perſonne de ſaint Pierre, non ſeulement par les Peres qui ont précédé les Ariens, comme par Origene & par Tertullien ; mais auſſi par ceux qui ont vécu du temps des Ariens, ou qui ſont venus depuis : Car pluſieurs, même de ceux qui ont expliqué ce paſſage de la confeſſion de ſaint Pierre, l'ont auſſi expliqué de ſa perſonne.

Tu es Petrus, & ſuper hanc petram ædificabo Eccleſiam meam. *Matth. 16. v* 18.

Vide magno illi Eccleſiæ fundamento, & petræ ſolidiſſimæ, ſuper quâ Chriſtus fundavit Eccleſiam, quid dicatur à Domino : Modicæ, inquit, fidei quare dubitaſti? *Orig. hom. 5. in Exod. cap.* 4

Latuit aliquid Petrum, ædificandæ Eccleſiæ Petrum dictum. *Tertull. de Præſ. num.* 22. *Edit. Rigalt.*

Hilar. lib. de Trinit. num. 16.

Audi quid Chriſtus dicat Petro, Columnæ inquam illi, & Baſi, ac propterea Petro appellato, quia ſaxeâ fide præditus erat. *Chryſ. in Pſ.* 50. *circa init.*

Petram opinor, quaſi denominativè nihil aliud quàm inconcuſſam & firmiſſimam Diſcipulis fidem appellans. *Cyril. de Trinit. Dial.* 4. *circ. init.*

Saint Auguſtin dans le Livre des Retractations, remet au jugement des Lecteurs, de choiſir celle de ces deux explications, qu'il jugera la

Harum autem duarũ ſententiarum quæ ſit probabilior eligat Lector. *Aug. lib. 1. Retract. c.* 21.

plus probable ; mais cela fait voir toûjours que celle qui l'explique de la perſonne de ſaint Pierre, contenoit ſelon lui une verité.

Ainſi il eſt neceſſaire pour l'unité de l'Egliſe, non ſeulement que tous les Miniſtres d'une Egliſe particuliere, comme les Laïques & les Eccleſiaſtiques, ſoient liez à leur Evêque ; mais auſſi qu'entre les Evêques, il y en ait un premier qui préſide à tous, & qui veille à tout ce qui eſt neceſſaire pour la conſervation de l'unité. C'eſt-à-dire, qu'il y ait un Chef des Evêques. L'Ecriture ſainte expliquée par la Tradition, nous apprend que Jeſus-Chriſt a choiſi ſaint Pierre, pour être ce Chef ; & la même Tradition nous apprend encore, que cette même prérogative de primauté eſt paſſée aux Evêques de Rome, Succeſſeurs de ſaint Pierre. C'eſt pourquoi ſaint Bernard conclut, que les Evêques de Rome, par l'inſtitution de Jeſus-Chriſt, *ſont Paſteurs des Paſteurs.*

Paſtorum tu unus omnium Paſtor. *Lib. 2. de Conſid. cap. 8.*

Saint Optat déclare, que la Chaire Epiſcopale a été établie à Rome ; afin que dans cette unique

Negare non potes ſcire te in urbe Roma Petro primo Ca-

Chaire, l'unité fût conservée par tout, & que chaque Apôtre ne s'attribuât pas chacun sa Chaire; & que celui-là fût déclaré schismatique & pecheur, qui contre cette unique Chaire, en érigeroit une autre.

thedram Episcopalé esse collatam, in qua sederit omnium Apostolorum caput Petrus; unde & Cephas appellatus est: In quo una Cathedra, unitas ab omnibus servaretur, ne cæteri Apostoli singulas sibi quisque defenderent: ut jam schismaticus & peccator esset, qui contra singularem Cathedram, alteram collocaret. *Lib. 2. contra Parmenianum. 2.*

D. Les autres Apôtres n'ont-ils pas reçû la même puissance que saint Pierre? & n'est-ce pas ce qu'enseignent saint Cyprien, saint Jerôme & saint Leon?

R. Il est vrai qu'ils l'ont reçûë, mais pour l'exercer en unité avec saint Pierre, & en reconnoissant sa primauté. Car dans la même puissance, il peut y avoir un Premier; & cette primauté a residé dans saint Pierre, & réside dans tous ses Successeurs à l'égard de toutes les puissances de l'Eglise. Ainsi le Pape n'est pas seulement le premier Evêque; mais il est aussi le premier Prêtre & le premier Diacre de l'Eglise. Il a la primauté en tout.

L'égalité de puissance n'exclut donc

point la prérogative de la primauté dans la même puissance : C'est ce que saint Jerôme marque bien formellement. Vous dites, dit-il, que l'Eglise est fondée sur saint Pierre, quoiqu'elle le soit en un autre lieu sur tous les Apôtres, que tous ayent reçû les clefs du Royaume des Cieux, & que la solidité de l'Eglise soit affermie également sur tous. C'est pour cela néanmoins qu'entre les douze, un est choisi ; afin que toute occasion de schisme fût ôtée, par l'établissement d'un Chef.

Ac dicis, super Petrum fundatur Ecclesia, licet id ipsum in alio loco super omnes Apostolos fiat, & cunctî claves cœlorum accipiant, & ex æquo super eos Ecclesiæ fortitudo solidetur ; tamen propterea inter duodecim unus eligitur, ut capite constituto, schismatis tollatur occasio.

Hier. lib. 1. contra Jovinianum num. 27.

Vide S. Cypr. de unit. Eccles. circa init. & sanct. Leonem serm. 3. in anniversar. cap. 3.

Il faut donc aussi que ce Chef ai l'autorité qui lui est necessaire, pour la conservation de l'unité. C'est pourquoi saint Chrysostôme reconnoît, que saint Pierre pouvoit élire seul saint Mathias, à la place de Judas. Ainsi quoique le souverain Pontife n'use de cette puissance, que selon la disposition & la détermination des saints Canons ; il est vrai néanmoins que c'est de droit Divin, & par l'institution de Jesus-Christ, qu'il a

Quid ? an non licebat ipsi eligere ? licebat & quidem maxime, verum id non facit, ne cui videretur gratificari. *Chrysost. hom. 3. in Acta Apost.*

tous les droits & les prérogatives néceſſaires, pour travailler efficacement à maintenir l'unité, l'ordre & la diſcipline de l'Egliſe, qui lui ont été particulierement confiées.

CHAPITRE III.

De la ſainteté de l'Egliſe.

D. QUelle eſt la ſainteté néceſſaire à l'Egliſe.

R. Il faut diſtinguer le Corps de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, des membres particuliers qui la compoſent : Car la ſainteté veritable ; c'eſt-à-dire, celle qui naît de la charité & de l'habitation du Saint-Eſprit, eſt neceſſaire au Corps de l'Egliſe ; c'eſt-à-dire, que toute l'Egliſe ne peut être une ſocieté d'hypocrites, ſans aucune veritable ſainteté interieure : Car Jeſus-Chriſt qui aime l'Egliſe, comme ſon épouſe, ne ſçauroit aimer une congregation d'hypocrites.

La ſoumiſſion de l'Egliſe à Jeſus-Chriſt ne pourroit être propoſée par le même ſaint Paul, pour le modele Sicut Eccleſia ſubjecta eſt Chri-

sto, ita & mulieres viris suis in omnibus. *Ephes. 5. v. 24.*

de celle que les femmes doivent à leurs maris ; si ce n'étoit une soumission de charité. Enfin, comme il n'y a point de corps, dont toutes les parties soient mortes ; l'Eglise ne pourroit être le Corps de Jesus-Christ, si elle n'avoit aucune partie vivante. C'est pourquoi saint Thomas enseigne, que la foi de l'Eglise universelle, est la foi formée. Et le sçavant Estius déclare que ce n'est point assez expliquer la sainteté de l'Eglise, marquée par le Symbole, que de ne la faire consister que dans la sainteté de la Religion, de la doctrine, des Sacremens, & d'autres choses semblables, qui regardent le culte exterieur. Car il faut entendre, dit-il, par cette sainteté qui la fait appeller sainte, celle que Jesus-Christ lui a donnée par le merite de son sang, selon que l'Ecriture nous l'apprend en S. Jean : *Je me sanctifie moi-même pour eux, afin qu'ils soient sanctifiez dans la verité.* Et saint Paul dans son Epître aux Ephesiens : *Il nous a élûs en lui, afin que nous fussions saints & irreprehensibles devant ses yeux.*

Fides Ecclesiæ est fides formata. *S. Thomas. 1. 2. q. 1. art. 9. ad 3.*

In 1. Pet. cap. 2. v. 9.

Pro eis ego sanctifico meipsum, ut sint & ipsi sanctificati in veritate. *Joan. cap 17. v. 19.*

Elegit nos in ipso ante mundi constitutionem, ut essemus sancti & immaculati in cōspectu ejus in charitate. *Eph. 1. 4.*

D. La sainteté est-elle une marque par où l'on puisse reconnoître la vraie Eglise ?

R. Quoique la vraie sainteté de l'Eglise soit interieure, Dieu ne laisse pas de la distinguer par cette marque, & de la faire connoître à ceux qui s'en égarent : Car quelque désordre que les Protestans & les autres hérétiques prétendent qu'il y a dans l'Eglise ; il y a néanmoins des vertus si éminentes dans la plûpart des Saints de l'Eglise Romaine, comme saint Bernard & plusieurs autres, qu'on ne sçauroit raisonnablement douter de quel côté est l'Eglise. La veritable charité ne peut être que dans l'Eglise, & on ne peut pas douter que ces Saints éminens n'ayent été animez de l'esprit de charité ; au lieu qu'on ne voit rien de pareil parmi les Protestans, chez lesquels tout se réduit à un reglement exterieur, qui sent merveilleusement l'esprit humain.

D. Cette même sainteté interieure & veritable n'est-elle pas nécessaire à tous les particuliers, pour être membres de l'Eglise ?

R. C'est plûtôt une question de

nom que de chose ; & pour la démêler, il faut sçavoir :

1°. Qu'il est certain que la sainteté interieure n'est point nécessaire pour exercer validement les ministeres Ecclesiastiques, & pour en recevoir le caractere & la puissance ; & qu'ainsi on peut être vrai Pape, vrai Evêque, vrai Prêtre, en faire validement toutes les fonctions, & en posseder l'autorité, sans aucune sainteté interieure ; & l'on ne pourroit soûtenir le contraire, sans tomber dans l'héresie de Wiclef.

2°. Il est encore certain qu'on peut être dans la communion exterieure de l'Eglise, y faire profession de la vraie Foi, & obéïr à ses veritables Pasteurs, sans aucune charité interieure ; & que ceux qui sont dans cet état, sont interieurement separez des Fideles, unis & animez par le Saint-Esprit : mais de sçavoir si cette liaison exterieure avec l'Eglise, par la profession de la vraie Foi, & l'attachement aux vrais Pasteurs, suffit pour être membre de l'Eglise ; c'est comme je l'ai dit, une question de nom, qui dépend uniquement du sens qu'on enferme sous

le nom de membre de l'Egliſe. Car ſi on n'y veut renfermer qu'une union exterieure ; tous ceux qui ſont exterieurement dans la communion de l'Egliſe, ſont membres de l'Egliſe en ce ſens ; mais ſi on y renferme une union interieure, ils n'en ſont pas membres.

D. Y a-t-il des Auteurs qui ayent pris ce mot de membres de l'Egliſe, en ce ſecond ſens ?

R. Il y en a pluſieurs : Car Belarmin demeure d'accord que pluſieurs grands Theologiens anciens & nouveaux, ont enſeigné que les méchans ne ſont point veritablement membres du Corps de l'Egliſe, quoiqu'ils ſoient dans l'Egliſe, & du nombre des Chrétiens. Il cite pour cela le Cardinal Turre-cremata, Alexandre de Hales, ſaint Thomas, Petrus Soto, Melchior Canus, & d'autres.

Il dit lui-même que de mauvais Chrétiens ne ſont point de veritables membres du Corps de Jeſus-Chriſt, ſi on a égard à la nature du membre, en-tant qu'il eſt partie d'un corps, vivant. Enfin, il faut avoüer que ſaint Auguſtin dit très-ſouvent, que Nunquid ergo ad eamdem Co

Jumbam pertinent omnes avari.... nam, ut opinor, raptores non Columbæ, sed accipitres dici possunt. *Aug. lib. 3. de Bap. c. 17.*

les méchans sont dans l'Eglise, & non de l'Eglise; qu'ils sont membres du Vautour, & non de la Colombe, qu'ils sont hors de l'Eglise, quoiqu'ils paroissent dedans.

Ideo non ad eam pertinent avari, raptores, fœneratores. *Idem. lib. 4. cap. 2. 3. & 4.*

D. S'il y a un sens veritable, selon lequel on peut dire, que les méchans ne sont point membres de l'Eglise; il y a donc aussi un sens veritable, selon lequel on peut dire qu'elle n'est composée que de Justes?

R. On ne peut nier que saint Augustin ne l'ait dit une infinité de fois; mais il ne faut pas s'imaginer que son sentiment soit pour cela different de l'opinion commune des Theologiens Catholiques. Saint Augustin, aussi-bien que ces Theologiens ne reconnoît point d'autre Eglise que cette grande Societé Catholique, qui a le Pape pour Chef, qui tire son origine des Apôtres, & qui est gouvernée par des Evêques: C'est ce tout unique & indivisible qu'il appelle l'Eglise, & à qui il attribuë les proprietez

prietez d'être visible, Apostolique & Catholique. Qui n'est point dans ce tout, n'est point dans l'Eglise : mais ce même tout se peut considerer en deux manieres. La premiere, en s'attachant également à toutes les parties, & n'y considerant que la communion exterieure ; & selon ce sens, on dit qu'elle est composée de bons & de méchans. C'est ainsi que ces Theologiens l'ont pris. La seconde, en ne s'attachant qu'à la partie principale, qui sont les Justes, animez par le Saint-Esprit, & considerant en eux deux unions ; l'une interieure, par laquelle ils ne sont unis qu'entr'eux ; l'autre exterieure, par laquelle ils sont unis avec un grand nombre de méchans, & forment avec eux une societé visible. Or c'est ainsi que saint Augustin prend ordinairement le mot d'Eglise.

D. Quelle difference y a-t-il entre ces deux notions du mot d'Eglise ?

R. On la peut comprendre facilement par cet exemple : Si voyant venir de loin un homme à cheval, je demandois : Qu'est-ce que cela ? & que quelqu'un me répondit : C'est un

homme & un cheval ; & qu'un autre me dît : c'eſt un homme monté ſur un cheval. Je demande quelle difference il y auroit entre ces deux notions : Sans doute il n'y en auroit point d'autre, ſinon que dans la premiere, l'homme & le cheval ſont également l'objet direct de l'eſprit ; & que dans la ſeconde, il n'y a que l'homme qui ſoit l'objet direct, & le cheval n'eſt que l'objet indirect.

Il en eſt de même de ces notions d'Egliſe que j'ai alleguées. Ces Theologiens concevant les bons & les méchans, directement, diſent que l'Egliſe eſt compoſée de bons & de méchans ; & ſaint Auguſtin conſiderant directement les bons, dit que l'Egliſe conſiſte dans les bons liez de communion avec les méchans.

D. Mais les bons n'étant pas viſibles, on ne ſçauroit donc point préciſément, ſelon ſaint Auguſtin, ſi on eſt, ou ſi on n'eſt pas de l'Egliſe ?

R. On ſçait préciſément, ſelon ſaint Auguſtin, quelle eſt la ſocieté où eſt l'Egliſe, quelle eſt ſa communion, qui ſont ſes Miniſtres à qui il

faut s'adreſſer, quand il la faut conſulter & quand il faut l'écouter. On ſçait quelle eſt la ſocieté dans laquelle il faut entrer pour être ſauvé, & dont il ne faut jamais ſe ſeparer par le ſchiſme. Voilà ce qu'on ſçait: Il n'eſt pas neceſſaire d'en ſçavoir davantage. Ceux même qui diſent que les bons & les méchans ſont également de l'Egliſe, ne ſçavent que cela.

On ſçait que l'on eſt dans l'Egliſe, que l'on eſt lié de communion avec l'Egliſe; mais ce qu'on ne ſçait pas, c'eſt ſi on eſt vrai membre de l'Egliſe; c'eſt-à-dire, ſi on a le Saint-Eſprit dans ſon cœur: c'eſt auſſi ce que Dieu n'a pas voulu que l'on ſçût; parce qu'il a jugé qu'il nous étoit plus avantageux de l'ignorer, afin de nous tenir par cette ignorance dans l'humilité.

CHAPITRE IV.

Du titre de l'Egliſe Catholique.

D. L'Egliſe a-t-elle toûjours porté le titre de Catholique.

R. Ce nom ne lui ayant été donné que pour la diſtinguer des diverſes Sectes qui prenoient le nom de Chrétiennes, il n'a pas eu lieu, quand il n'y avoit pas encore de diverſité de Sectes, qui s'appellaſſent du nom de Chrétien. Il eſt pourtant fort ancien, puiſqu'on le donnoit déja à l'Egliſe du temps de ſaint Polycarpe.

Eccleſia Dei quæ eſt Smyrnæ omnibus ubicumque terrarum ſanctæ & Catholicæ Eccleſiæ populis. *Euſeb 4. hiſtor. cap. 15.*

D. Les Hérétiques n'ont-ils pas auſſi affecté ce nom ?

R. Ils l'ont affecté, mais vainement & inutilement : Car ſi un étranger, dit ſaint Auguſtin, arrivant dans une Ville, demande où eſt l'Egliſe Catholique ; il n'y a point d'hérétique qui oſe montrer ſon Temple ni ſa Maiſon. Or ce que dit ſaint Auguſtin de ſon temps, on le

Sic iſta Eccleſia ſola obtinuit ut .... quærenti peregrino alicui, ubi ad Catholicam cõveniatur, nullus hæreticorũ, vel baſilicam ſuam, vel do

peut dire de tous les temps, & pareillement du nôtre.

mum audeat ostendere. *Aug. contra epist fundam. c. 4.*

Quid si fortè veneris in Civitates, non simpliciter interroga ubi sit Dominicus, seu Domus Domini: Nam & reliquæ impiorum hæreses Dominicos, quamvis pollutos, appellare non dubitant. Neque id tantùm quæras simpliciter, ubi sit Ecclesia: Sed ubi Catholica Ecclesia. *S. Cyrill. Hieros. Catech. 18 circa fin.*

D. Que signifie le nom de Catholique, appliqué à l'Eglise?

R. Il signifie trois sortes d'universalitez.

La premiere, est l'universalité de la doctrine, en ce qu'elle condamne toutes les erreurs condamnées, & embrasse toutes les veritez définies.

La seconde, est l'universalité de communion, en ce qu'elle comprend les Fideles répandus par tout le monde.

La troisiéme, est l'universalité successive, en ce qu'elle renferme tous les temps, depuis les Apôtres jusqu'à present.

D. L'Eglise Romaine possede-t-elle ces trois universalitez ou catholicitez?

R. Les hérétiques d'à-present les lui contestent par une infinité de chicanes; mais ils ne sçauroient empê-

cher qu'il ne soit visible que l'Eglise Romaine les possede toutes : Car à l'égard de l'universalité de la doctrine, elle condamne avec les Protestans toutes les hérésies des autres Sectes, qu'ils condamnent aussi : Mais elle condamne en eux quantité d'hérésies, qui ont été autrefois condamnées en divers hérétiques ; & eux au contraire ne condamnent dans l'Eglise Catholique aucun dogme, qu'ils puissent montrer avoir été condamné dans l'ancienne Eglise.

D. Quelles sont les hérésies autrefois condamnées, que l'Eglise Romaine condamne dans les prétendus Reformez ?

R. En voici un petit dénombrement.

Ab Eucharistiâ & oratione abstinent, eò quod non confiteantur Eucharistiam, carnem esse Salvatoris nostri Jesu Christi. *Epistol. ad Smyrnens. n.* 7.

Saint Ignace témoigne qu'il y avoit certains hérétiques, qui ne confessoient point que l'Eucharistie fût la chair du Sauveur Jesus-Christ. L'Eglise Catholique condamne cette erreur dans les Calvinistes.

Omnium conditorem Deum ... eundemque Domini nostri

Les Manichéens, au rapport de saint Epiphane, rendoient Dieu auteur du peché. C'est ce que l'Eglise condamne dans Calvin qui l'enseigne.

Jeſu Chriſti patrem .... laxata linguæ petulantia omnis cupiditatis autorem, ac cædium relinquorumque facinorum extitiſſe decet. *Hær. 60. quæ eſt Manichæorum n. 7.*
Calvin. Inſtitut. II. cap. 23. art. 4. & ſeqq.

Ils nioient que l'eau du Baptême eût le pouvoir de nous purifier ; & l'Egliſe condamne cette erreur dans Calvin & ſes Sectateurs. *Aug. hær. 46. quæ eſt Manichæorum.*

L'Egliſe ancienne a condamné les Novatiens ; parce qu'ils nioient que Dieu lui eût laiſſé le pouvoir de pardonner les pechez. L'Egliſe Romaine condamne la même erreur dans les Calviniſtes. *Calvin. 4. Inſt. cap. 15. art. 2. Vide Socratem lib. 4. hiſt. cap. 28.*

L'Egliſe ancienne a ſoutenu l'utilité des Monaſteres, contre les Donatiſtes, qui les condamnoient. L'Egliſe Catholique fait le même contre les Proteſtans, qui imitent les Donatiſtes. *Aug. 3. contra Petil. cap. 40. num. 48.*

L'Egliſe ancienne a condamné Jovinien ; parce qu'il pouſſoit au mariage les Vierges ſacrées. L'Egliſe Romaine condamne la même erreur dans les Calviniſtes. *Hier. cont. Jovinian. lib. 2. num. 18. Aug. hær. 72.*

L'Egliſe ancienne a condamné Euſtatius & Aerius ; parce qu'ils rejettoient les jeûnes, diſpenſoient du Carême, & déſapprouvoient les prie- *Epiph. hær. 75. Aug. hær. 53.*

res pour les morts. L'Eglise Romaine condamne ces mêmes erreurs dans les Calviniſtes qui les ſoutiennent.

Cyril. lib. 10. in Jul. *Hieron. contra Vig.* L'Egliſe ancienne a condamné dans Eunomius & dans Vigilance, ceux qui déſapprouvoient le culte & l'invocation des Saints, & l'honneur rendu aux Reliques. L'Egliſe Romaine condamne ces mêmes erreurs dans les Calviniſtes.

Aug in epiſt. Concil. Cartag. quæ eſt 175. & Milevit. ad Innoc quæ eſt 176. L'Egliſe ancienne a condamné les Pelagiens, de ce qu'ils diſoient, que les enfans des Fideles, mourans ſans Baptême, pouvoient être ſauvez. L'Egliſe Romaine condamne la même erreur dans Calvin.

Concill. Nicæn. 2. 787. ſub Adriano. L'Egliſe ancienne a condamné les Iconoclaſtes, qui rejettoient & briſoient les images, comme les Idoles. L'Egliſe Romaine en fait autant à l'égard des Calviniſtes, qui les imitent.

Ainſi l'Egliſe Romaine a cet avantage ſur la Societé des Calviniſtes, qu'elle condamne tout ce que l'Egliſe ancienne a condamné; au lieu qu'ils ſoutiennent pluſieurs erreurs condamnées.

D. Qu'eſt-

D. Qu'eſt-ce que demande l'univerſalité de Communion ?

R. Elle demande que l'Egliſe pour être appellée Catholique, ne ſoit pas reſſerrée dans un petit Païs ; mais qu'elle renferme les Fideles répandus en diverſes Regions de la Terre, en ſorte qu'elle ſurpaſſe en étenduë toutes les autres Sectes particulieres.

D. L'étenduë actuelle de l'Egliſe, par toute la Terre, n'eſt-elle point neceſſaire, pour poſſeder le titre de Catholique ?

R. Non, car l'Egliſe ancienne, à qui tous les Peres ont donné le nom de Catholique, n'avoit pas plus d'étenduë, que l'Egliſe Romaine en a preſentement ; en comprenant même le nouveau Monde, & les Indes Orientales.

D. L'Egliſe Romaine poſſede-t-elle veritablement cette qualité de Catholique ?

R. Oüi ; parce qu'elle eſt viſiblement la plus étenduë de toutes les Societez Chrétiennes, priſes ſéparément.

D. La troiſiéme eſpece d'univerſalité, qui conſiſte à comprendre

tous les temps, convient-elle auſſi à l'Egliſe Romaine?

R. Quelques efforts que les Calviniſtes faſſent ſur ce point, ils ne ſçauroient nier, que depuis les Apôtres juſqu'à ce temps ici, on ne ſçauroit marquer aucun point, où l'on puiſſe dire que l'Egliſe Romaine ait commencé, ou ait été accuſée de nouveauté; au lieu que l'on marque le commencement de toutes les autres Sectes & particulierement de celle des Calviniſtes.

CHAPITRE V.

De quelle ſorte le titre d'Apoſtolique doit convenir à l'Egliſe.

D. QU'entend-t-on quand on dit que l'Egliſe eſt Apoſtolique?

R. On entend qu'elle tire des Apôtres ſa doctrine, ſon autorité & ſa miſſion.

D. Pourquoi eſt-il neceſſaire que la doctrine de l'Egliſe vienne des Apôtres?

R. Parce que l'Egliſe ne fait pas

profession d'être attachée à des revelations particulieres ; mais à la revelation faite aux Apôtres ; en sorte que ce qui n'est point compris dans cette revelation, n'est point compris dans sa Foi.

D. Est-il necessaire, afin qu'une doctrine soit comprise dans la revelation faite aux Apôtres, qu'elle soit inserée dans l'Ecriture sainte.

R. La doctrine de tous les Peres est, qu'une doctrine peut être Apostolique, sans être inserée dans l'Ecriture, pourvû qu'elle soit contenuë dans la Tradition : C'est ce qu'enseignent saint Irenée, saint Epiphane, saint Basile & saint Augustin.

Quid si neque Apostoli Scripturas reliquissent nobis, nonne oportebat ordiné sequi Traditionis *Iren. l. 3. adver. hæres. cap. 4.*

Sed & Traditione quoque opus est : Neque enim ex Scripturis peti possunt omnia. *Epiph. adverſ. hæreſ. lib. 2 hæreſ. 60. num. 6.*

Dogmata & instituta quæ in Ecclesiâ prædicantur, quædam habemus è doctrinâ scripto proditâ, quædam rursus ex Apostolorum traditione in mysterio, id est, in occulto tradita recipimus. *Basil. de Spiritu Sancto, cap. 27. initio.*

Quam consuetudinem credo ex Apostolicâ traditione venientem : (Sicut multa quæ non inveniuntur in litteris eorum, neque in Conciliis posteriorum, & tamen quia per universam custodiuntur Ecclesiam, non nisi ab ipsis tradita & commendata creduntur. (*Aug. lib. 2. de Baptiſmo contra Donatiſt. cap. 7. num. 12.*

Les adversaires de l'Eglise, qui combattent l'autorité de la Tradition, reconnoissent eux-mêmes, com-

me de foi, plusieurs dogmes qu'ils ne sçauroient prouver par l'Ecriture : Car comment prouveroient-ils par l'Ecriture, que les Livres de l'Ecriture qu'ils reçoivent, sont divins, & que ceux qu'ils rejettent, ne le sont pas. Comment prouveroient-ils par l'Ecriture, que le Baptême donné par des hérétiques suffit, que le Baptême par effusion est bon, & que les enfans sont capables de Baptême.

D. Suffit-il, afin qu'une doctrine soit reputée Apostolique, qu'elle ait été enseignée par quelque Ecrivain des temps Apostoliques, ou par quelques Peres seulement ?

R. Non ; car les Peres ne sont pas toûjours exemts d'erreur, quand ils rapportent leurs propres sentimens : Mais il suffit qu'une doctrine ait été enseignée par plusieurs Peres, proches des temps Apostoliques, en rendant témoignage que c'étoit la doctrine de l'Eglise ; & que personne ne les ait contredits sur ce point.

Il suffit même qu'une doctrine se soit trouvée établie par toute l'Eglise, sans qu'aucun Auteur Catholique l'ait

combattuë comme une nouveauté & une erreur. Car c'eſt une marque, ſelon ſaint Auguſtin, qu'elle a été établie par les Apôtres, ou par les Conciles généraux.

Illa quæ non ſcripta ſed tradita cuſtodimus quæ quidem toto terrarum orbe ſervantur, datur intelligi, vel ab ipſis Apoſtolis, vel plenariis Conciliis, quorum eſt in Eccleſiâ ſaluberrima authoritas, commendata atque ſtatuta retineri. *Aug. Epiſt.* 54. *alias* 153. *cap.* 1.

Illa, conſuetudo, quam etiam tunc homines ſurſum verſus reſpicientes, non videbant à poſterioribus inſtitutam, rectè ab Apoſtolis tradita creditur. *Aug lib.* 1. *de Baptiſmo contra Donat. cap.* 6. *num.* 9.

D. L'Egliſe Romaine eſt-elle Apoſtolique en ce ſens?

R. Oüi; car les hérétiques ne ſçauroient nier que ſa doctrine n'ait été enſeignée, comme celle des Apôtres par les principaux Peres, & qu'elle ne ſe ſoit trouvée en poſſeſſion des articles qu'on lui conteſte, ſans qu'on puiſſe faire voir qu'ils ayent été introduits par quelque Novateur.

Et par la même raiſon, celle des Prétendus Réformez ne peut être cenſée Apoſtolique; puiſqu'on en ſçait le commencement, & qu'elle n'a pas été plûtôt propoſée, qu'elle a été condamnée.

D. Faut-il que l'autorité de l'E-

Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur à Deo. *Hebr.* 5. 4.

gliſe vienne des Apôtres par ſucceſſion?

R. Cela eſt abſolument néceſſaire; car il eſt expreſſément défendu dans l'Egliſe, d'uſurper le miniſtere, ſans y être appellé de Dieu, & de prêcher ſans miſſion. Or on n'y peut être appellé qu'en deux manieres. L'une ordinaire, quand on reçoit ſon miniſtere de ceux qui l'ont reçû des Apôtres; l'autre extraordinaire, quand on le reçoit immediatement de Dieu.

Quomodo prædicabunt, niſi mittâtur. *Rom.* 10. 15.

C'eſt de la premiere maniere, que l'Egliſe Romaine a reçû ſon miniſtere; puiſque tous ſes Evêques ont été ordonnez par d'autres Evêques, qui les ont précedez, par une ſucceſſion qui remonte juſqu'aux Apôtres. Elle eſt particulierement claire dans l'Egliſe Romaine dont la ſucceſſion eſt connuë; mais elle n'eſt pas moins certaine dans les autres Egliſes, puiſqu'on ſçait que jamais Evêque n'a été ordonné que par d'autres Evêques.

Quant à la miſſion extraordinaire, elle ne peut avoir lieu dans la Loi nouvelle, depuis Jeſus-Chriſt,

pour ériger un nouveau miniſtere ; puiſque l'Egliſe ne peut perir, parce que Jeſus-Chriſt ſera toûjours avec elle juſqu'à la conſommation des ſiecles : Mais Dieu peut bien donner à certains Saints une miſſion extraordinaire, fondée ſur le miniſtere ordinaire, pour travailler au bien de l'Egliſe, de concert avec ſes principaux Miniſtres, & cette miſſion extraordinaire ne conſiſte qu'en des talens & des dons de grace particuliers, ſoit de miracles, ſoit de Prophetie ; comme il en a donné à ſaint Bernard, pour ſoutenir l'Egliſe contre les Henriciens, & autres prédeceſſeurs des Calviniſtes.

D. N'y a-t-il pas eu des Papes intrus, ſimoniaques & élûs par des Empereurs ? comment peut-on dire, qu'ils ont eu une miſſion légitime ?

R. Il y a bien de la difference entre l'ordination & l'élection ; le peuple & les Empereurs ont pû élire des Papes & des Evêques ; mais ils ne les ont jamais ordonnez. Ils ont toûjours été ordonnez par des Evêques ; & ainſi leur ordination a été valide : Et quant à la miſſion,

quoiqu'un Pape fût entré dans le Pontificat par intrusion ou par simonie, pourvû que l'Eglise l'accepte; cette acceptation de l'Eglise suffit pour rendre sa mission légitime: Car toutes les peines décernées contre les Evêques intrus & simoniaques, qui ordonnent qu'ils soient dépoſez, &c. sont loix positives, dont l'Eglise dispense un Pape & un Evêque, dès-lors qu'elle l'accepte & le reconnoît.

Tous les crimes personnels des Papes peuvent donc bien les rendre coupables devant Dieu; mais ils ne sçauroient interrompre la succession des Papes dans le Siege Apostolique; puisqu'ils ne rendent ni leur ordination invalide, ni leur mission illegitime.

D. De qui l'Evêque reçoit-il sa mission?

R. Il la reçoit de Dieu par le ministere de l'Eglise.

D. Les Prétendus Réformez peuvent-ils s'attribuer la mission?

R. Nullement: Car ils n'ont point de mission extraordinaire, puisqu'ils n'ont fait aucuns miracles; ce qui est absolument necessaire pour une mission extraordinaire selon les Peres,

Linguis locutus est? (No-

comme Luther même l'a reconnu.

vatianus) prophetavit ? suscitare mortuos potuit ? horum enim aliquid habere debuerat ut Evangelium novi juris induceret. *Patian. Epist. 3. ad Sympronian.*

Probent se novos Apostolos esse : Dicant Christum iterum descendisse, iterum ipsum docuisse, iterum crucifixum, iterum mortuum, iterum resuscitatum : Sic enim Apostolos solet facere, dare illis præterea virtutem eadem signa edendi, quæ & ipse, volo igitur & virtutes eorum proferri. *Tertull. lib. de præscript. Hæret. cap.* 30.

Ils n'ont point aussi de mission ordinaire, ni quant à l'ordination, ni quant à la juridiction. Ils n'ont point l'ordination ; puisque la plûpart des Calvinistes n'ont été ordonnez que par des Laïques ou par des Prêtres : Or ni les Prêtres, ni les Laïques ne peuvent conferer le Caractere de la Prêtrise.

Quod enim facit, excepta ordinatione, Episcopus, quod Presbyter non faciat ? *Hier. ep. ad Evagr.*

Unde igitur Presbyteri Ischyras ? quo ordinante ? num Collutho ? id enim solum restat. Atqui Colluthum Presbyterum obiisse, ambasque ejus manus sine authoritate fuisse, ac omnes qui ab eo schismatis tempore ordinati sunt, ad Laïcorum statum redactos, ita conventibus interesse, omnibus notum, ac nulli dubium est. *Epist. Synodi Alexan. r. apud Athan. Apol. 2. contra Athan. num.* 12.

Illud stoliditatis esse plenissimum, prudens quisque facile perspiciet, velut cum Episcopum ac Presbyterum adæquare conatur. (Aerius) Hoc enim constare qui potest ? Si quidem Episcoporum ordo ad gignendos Patres præcipuè pertinet. Hujus enim est Patrum in Ecclesiâ propagatio. Alter cum patres non possit, filios Ecclesiæ regenerationis lotione producit ; non tamen Patres aut Magistros. Quinam verò fieri potest, ut is Presbyterum constituat, ad quem creandum manuum imponendarum jus nullum habeat ? *Epiph. lib. 3. adverf. Hær. In hær. Aer. quæ est 75. num. 4.*

D. On ne peut nier au moins

que les Anglois n'ayent l'ordination?

R. Il ne suffit pas d'avoir l'ordination, il faut encore avoir la mission de juridiction; & c'est ce qui manque généralement à tous les Prétendus Réformez : Car ils ne l'ont pû avoir que par l'Egise Catholique; & l'Eglise Catholique n'a pû la leur donner, si elle n'étoit elle-même la veritable Eglise. Or si l'Eglise Catholique a donné la juridiction aux Anglois & à quelques autres, qui ont été faits Evêques dans son sein, comme veritable Eglise, elle a donc pû la leur ôter en les excommuniant, & ils sont par-là même convaincus de schisme, & de s'être révoltez contre la veritable Eglise.

Qui ergo nec unitatem Spiritus, nec conjunctionem pacis observat, & se ab Ecclesiæ vinculo atque à Sacerdotũ Collegio separat, Episcopi nec potestatem potest habere nec honorem, qui Episcopatũs nec unitatem voluit tenere, nec pacem. *Cypr. epist. 52. ad Antonian.*

Cogitemus tot Sacerdos sanctos & quiescentes; quid de nobis Dominus judicabit, si nũc anathematizantur à nobis? Quid de nobis erit, qui rem eò deducimus ut quia Episcopi non fuerunt, nos quoque non cœperimus? Ordinati enim à his sumus, & eorum sumus successores. Renuntiemus Episcopatui, quia officium ejus ab anathemate sumpserimus. *Hilar. in epist. Syn. Arian. num. 91.*

D. Ne peut-on pas dire que l'Eglise Catholique a pû donner la mission aux Anglois; parce que quoique leur societé fût corrompuë, elle ne l'étoit pas encore assez pour perdre la qualité de veritable Eglise, &

l'Egliſe Romaine n'a pû l'ôter dans la ſuite ; parce qu'en l'ôtant elle a fait une injuſtice, qui la faiſoit déchoir du titre de veritable Egliſe ?

R. L'Egliſe Romaine n'a pû perdre la qualité de vraie Egliſe, en excommuniant les Calviniſtes, ſi elle l'avoit en donnant la miſſion à quelques-uns d'eux ; puiſqu'il y avoit long-temps qu'elle avoit excommunié ceux qui avoient tenu quelques-unes de leurs erreurs ; comme les Henriciens, les Albigeois, les Wiclefiſtes, les Huſſites, & autres. Si donc les excommunications précédentes ne lui avoient pas fait perdre ce titre, l'excommunication des Calviniſtes ne le lui a pas fait perdre non plus ; & ainſi ces hérétiques ſont inexcuſables d'avoir érigé Autel contre Autel, Egliſe contre Egliſe.

Quand même l'excommunication des Calviniſtes auroit été injuſte, ce qui n'eſt pas ; elle ne les mettoit point en droit d'ériger une Societé indépendante de l'Egliſe Romaine ; parce qu'il ne peut y avoir deux vraies Egliſes. Leur devoir étoit donc de ſouffrir humblement cette excommu-

nication, injuſte ſelon leur penſée; de rendre témoignage à l'Egliſe qui les avoit maltraitez; & de conclure que Dieu ne vouloit pas ſe ſervir d'eux pour la reformer, puiſqu'ils n'avoient point d'autorité pour le faire: Car c'eſt la conduite que ſaint Auguſtin preſcrit expreſſément à ceux qui auroient été injuſtement maltraitez dans l'Egliſe Catholique, par la faction des hommes charnels.

¶ Sæpe etiam ſinit divina providētia, per nonnullas nimium turbulentas carnalium hominum ſeditiones, expelli de Congregatione Chriſtianâ, etiam bonos viros Quam contumeliam vel injuriam ſuam cum patientiſſime pro Eccleſiæ pace tulerint, neque ullas novitates vel ſchiſmatis, vel hæreſis moliti fuerint, docebunt homines, quàm verò affectu, & quanta ſinceritate caritatis Deo ſerviendum ſit ..... tenent voluntarem conſulendi, etiam eis ipſis, quorum moribus perturbationibuſque ceſſerunt, ſine ulla conventiculārum ſegregatione, uſque ad mortem defendentes, & teſtimonio juvantes eam fidem, quam in Eccleſia Catholica prædicari ſciunt. Hos coronat in occulto. Pater, in occulto videns. *Aug. lib de vera Religione cap. 6. num.* 11.

Si fortè contigerit aliquis tumultus adverſus montes in Eccleſiâ, aut per populares ſeditiones carnalium, aut per aliquas falſas ſuſpiciones hominum, bonus mons repellit à ſe omnes qui propter ipſum volunt ab unitate recedere. Sic enim ipſe manebit in unitate, ſi propter ipſum non diviſa fuerit unitas. Illi autem diviſi ſunt. Quando receſſit populus ab orbe terrarum, & ſecutus eſt nomen ipſorum, gaviſi ſunt, elati ſunt, & dejecti ſunt. *Aug. in Pſ.* 71. *num.* 8.

Cur extollatur velut grande aliquid fecerit, qui fortè in Eccleſia ab inimicis carnalibus graviſſimam exhonorationis paſſus injuriam, non ſe ad ejus hoſtes hæreticos tranſtulit, aut aliquam contra illam hæreſim condidit, ſed eam potius quantùm valuit ab hæreticorum pernicioſiſſimâ pravitate defendit, cum alia non ſit, non ubi vivatur in hominum gloria, ſed ubi vita acquiratur æterna? *Aug. lib.* 5. *de Civit. Dei cap.* 18. *n.* 2.

Spirituales autem ſive ad hoc ipſum pro ſtudio proficientes, non

cunt foras : quia & cum aliquâ vel perversitate, vel necessitate hominum videntur expelli, ibi magis probantur, quâ si intus permaneant cùm adversùs Ecclesiam. Nullatenus eriguntur sed in solidâ unitatis petrâ fortissimo caritatis robore radicantur. *Aug. lib. 1. de Bapt. contra Donat. cap. 17.*

D. N'est-il pas dit que Dieu a commandé à chacun d'avoir soin de son prochain ?

R. Il est commandé d'avoir soin du prochain par des offices de charité ; mais non par des offices d'une autorité que l'on n'a pas. Or prêcher en public, faire des assemblées, administrer les Sacremens, sont des Actes d'autorité.

D. N'y a-t-il pas eu plusieurs Laïques, qui ont soûtenu l'Eglise contre les erreurs, comme Athenagoras, Minutius Felix, Lactance, Boëce, saint Augustin & saint Prosper ?

R. Ils l'ont soûtenuë par des Ecrits d'érudition & de lumiere, & non par des Actes de jurisdiction & d'autorité. Les Laïques peuvent bien aussi instruire en particulier ; comme il est dit des Fideles de Jerusalem, qui furent dispersez, & qui répandirent la parole de l'Evangile ; mais non usurper le pouvoir de prêcher publiquement ; parce que cela dé-

Qui dispersi erant, pertransibant, evangelizantes verbum Dei. *Act. 8. 4.*

Et illi quidem, qui dispersi fue-

rant à tribulatione, quæ facta fuerat sub Stephano, perambulaverunt usque Phœnicem, & Cyprum & Antiochiam, nemini loquentes verbum, nisi solis Judæis. *Act.* 11. 19.

pend du ministere des Pasteurs.

D. Il y a des Theologiens Catholiques, qui soûtiennent que si tous les Evêques & les Prêtres étoient morts, il seroit permis aux Laïques d'ordonner des Evêques & des Prêtres?

R. Ces Theologiens ne fondent ce sentiment que sur de prétenduës convenances, & non sur aucune autorité des Peres ni de l'Ecriture, & cette raison suffit pour la rejetter: Car le ministere de l'Eglise doit être certain & fondé sur l'Ecriture & sur la Tradition. Or ce prétendu ministere ne seroit fondé que sur des convenances humaines, & par consequent il ne seroit pas suffisant pour établir une Eglise.

CHAPITRE VI.

De la visibilité de l'Eglise.

D. LA vraie Eglise est-elle une societé visible?

R. On a fait voir, que soit qu'on considere la vraie Eglise, comme composée de bons & de méchans unis entr'eux par la profession de la vraie foi & l'attachement aux légitimes Pasteurs, soit qu'on la regarde comme la societé des Justes unis en une même societé exterieure, avec quantité de méchans, par la profession de la vraie foi & l'attachement aux légitimes Pasteurs; cette vraie Eglise est toûjours visible par ses Pasteurs, par ses Ministres & par sa Communion; en sorte qu'on se peut adresser à elle, & qu'on lui peut dénoncer ceux qui s'écartent du droit chemin.

D. Est-ce là l'idée que nous en donne l'Ecriture?

R. On n'en sçauroit tirer une autre des passages où l'Eglise nous est décrite. Premierement, Isaïe en

Erit in novissimis diebus præparatus mõs domûs Domini in vertice montium, & elevabitur super colles, & fluent ad eum omnes gẽtes. *Isa.* 2. 2.

parle, comme d'une montagne placée au-dessus des autres montagnes, à laquelle toutes les Nations accourent, ce que les Peres ont expliqué de l'Eglise Chrétienne.

Secondement, elle est décrite dans le nouveau Testament, comme une societé à laquelle on doit s'adresser en certains cas, & où il y a des Pasteurs visibles; comme une Eglise qui administre des Sacremens visibles, qui baptise, qui donne le Saint-Esprit, qui remet les pechez, qui administre l'Eucharistie, qui oint les malades, & qui ordonne des Ministres d'une maniere visible; ce qui est tellement nécessaire à toute Religion, que saint Augustin ne craint pas de dire, qu'il est impossible de rassembler des hommes pour en former un corps de Religion, si on ne les lie ensemble par des Sacremens visibles. Enfin, elle est appellée en saint Matthieu: *Une Cité placée sur la montagne, qui ne peut être cachée.*

Non potest civitas abscondi supra montem posita. *Matth.* 5. 14.

D. Que s'ensuit-il de là contre les Calvinistes?

R. Que leur societé ne peut prétendre au titre d'Eglise; puisqu'elle a été

a été inconnuë & cachée pendant plusieurs siecles.

D. Que doit-on répondre à ce qu'ils alleguent que leur Eglise a été visible sous d'autres noms, comme sous ceux de Petrobusiens, Henriciens, Albigeois, Hussites?

R. Il faut répondre que les Calvinistes ne peuvent prétendre au titre de vraie Eglise visible, par le moyen de ces societez, par trois raisons capitales.

La premiere est, que s'ils sont unis en quelques dogmes avec ces Societez, ils en sont distinguez par tant d'autres, qu'ils ne peuvent composer avec elle une même Eglise. Ces Societez les auroient regardez comme hérétiques; & eux auroient été obligez, en demeurant dans leurs principes, de les traiter de même, comme il seroit facile de le faire voir si les preuves n'en étoient communes.

La seconde est, qu'ils ne sont point venus de ces Societez; ils n'ont point reçû de mission d'elles, & ils n'ont point eu de communion avec elles. Il y a même des intervalles considerables entre la naissance des unes & des

autres : Ainſi elles ne ſuffiſent nullement pour conſerver la ſucceſſion & la viſibilité néceſſaire pour la vraie Egliſe.

La troiſiéme raiſon, c'eſt qu'on ne peut obtenir le titre de vraie Egliſe viſible, par l'union à des Societez qui ne l'ont pas, & qui ne le peuvent avoir : Or on ne le peut donner à aucune de ces Societez ; puiſqu'elles ont été pluſieurs ſiecles inconnuës, & par conſequent inviſibles ; qu'elles ont introduit une foi nouvelle, contraire à celle de l'Egliſe de leur temps ; qu'elles ont été combattuës par les principaux Evêques & les principaux Saints de ce temps-là ; qu'elles avoient déja été condamnées en d'autres hérétiques plus anciens ; qu'elles étoient ſans ſucceſſion & ſans miſſion ; & que leur peu d'étenduë, & leur peu de durée les rend infiniment éloignées de pouvoir prétendre au titre de vraie Egliſe Catholique.

CHAPITRE VII.

De l'indéfectibilité de l'Egliſe.

D. L'Egliſe a-t-elle pour marque & pour caractere de ne pouvoir jamais perir, & d'être ainſi indéfectible?

R. Cela eſt ſi certain, que ceux qui veulent qu'elle puiſſe tomber en ruine, & qu'elle ait eu beſoin d'être relevée, demeurent d'accord qu'elle ne peut perir quant à ſon état intérieur; c'eſt-à-dire, qu'ils avoüent que Dieu aura toûjours ſur la terre des Elûs, dans leſquels reſidera la vraie Egliſe.

D. Que prétendent-ils donc ſur ce ſujet?

R. Il eſt difficile de démêler leurs opinions ſur ce point; car ils ne ſe contrediſent ſur aucun, ſi frequemment que ſur celui-ci. Il paroît néanmoins par la Confeſſion de Foi des Egliſes Prétenduës Reformées, qu'ils croyent que l'Egliſe peut tomber en ruine, & être interrompuë

quant à son état exterieur ; & qu'il peut arriver qu'il n'y ait plus au monde de societé, où l'on puisse trouver la vraie Foi, la vraie administration des Sacremens, & à laquelle on doive demeurer uni. C'est l'état où ils s'imaginent que le monde étoit au temps de Luther & de Calvin ; & ainsi ils se sont séparez de toutes les Communions du monde, dit Calvin, dans une Lettre à Melancton. Ils ont établi un nouveau ministere, & ne sont unis à aucune Societé formée avant eux.

Discessionem toto mundo facere coacti sumus. *Ann.* 1552. 4. *Calv. dec.*

D. L'Eglise peut-elle tomber dans cet état ? Peut-elle disparoître ainsi dans le monde, ensorte que les Fideles soient obligez d'établir une nouvelle Societé ?

R. Saint Augustin traite cette pensée d'impudente, d'abominable, de détestable, de contraire à toute sagesse, à toute verité, à toute raison ; & il enseigne que la marque de l'Eglise, c'est d'être toûjours visible à tout le monde, & que c'est même par là que les foibles & les petits la doivent discerner. Par quel signe clair & manifeste, dit-il, moi qui

August. in Ps. 21.

ſuis encore petit, & qui ne ſuis pas capable de diſcerner la verité parmi tant d'erreurs; par quel indice, dis-je, pourrai-je reconnoître l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, auquel je ſuis forcé de croire par la clarté de tant de merveilles, qui ont été prédites de lui? Le Prophete ſatisfaiſant par ordre à l'agitation de l'eſprit de celui qui ſeroit dans cette peine, lui enſeigne que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt eſt celle qui eſt viſible, & qui paroît à tout le monde: Car elle eſt ce Trône de gloire, dont l'Apôtre dit: *Le Temple de Dieu eſt ſaint, & vous êtes vous-même ce Temple.* Et c'eſt ce Temple dont Jérémie dit: *Le Trône de gloire a été exalté.* C'eſt auſſi à cauſe de cette peine des petits expoſez à être ſéduits par les hommes; que le Seigneur dans la vûë de la clarté de ſon Egliſe, dit: *La Ville établie ſur la Montagne ne peut être cachée*; parce que le Trône de gloire a été exalté. Ainſi il ne faut point écouter ceux qui veulent attirer les Peuples à des Partis & des Societez particulieres; en diſant, Jeſus-Chriſt eſt là, le voi-

Ubi ſunt qui dicunt periſſe de mundo Eccleſiam, quando nec inclinari poteſt? *Aug. in Pſal. 103. ſerm. 2. num. 5.*

Quo ſigno manifeſto adhuc parvulus, & nondum valens liquidam diſcernere à tot erroribus veritatem, quo manifeſto indicio tenebo Eccleſiam Chriſti, in quem jam credere tantâ rerũ arteà prædictarum manifeſtatione compellor ſequitur idem Propheta, & tãquam motus animi ejus ordinatiſſimè excipiens, docet eum Eccleſiam Chriſti ipſam eſſe prædictam, quæ omnibus eminet & apparet. Ipſa enim eſt ſedes gloriæ, de qua dicit Apoſtolus. Templum enim Dei ſanctum eſt, quod eſtis vos. Unde iſte dicit, ſedes autem gloriæ exaltata eſt,

ci : Car ils font voir par ces termes, qu'ils nous veulent attacher à des parties, & non au tout ; au lieu que la vraie Eglise, *est la Cité édifiée sur la montagne* : C'est-à-dire, sur cette Montagne, qui selon la Prophetie de Daniel, n'étoit dans son origine, qu'une petite pierre, & s'est tellement accruë, qu'elle est devenuë une grande Montagne, qui a rempli toute la Terre.

sanctificatio nostra. Propter hos enim motus parvulorum, qui possunt seduci ab hominibus, manifestationē claritatis Eccle siæ. Dominus quoque prævidens, ait non potest civitas abscondi supra montem constitutа. Quia utique fides gloriæ exaltata est, sanctificatio nostra, ut non audiantur illi qui ad religionum scissuras traducunt, dicentes : Ecce hic est Christus, ecce illic. Cùm illa civitas supra montem sit : quem montem, nisi eum qui secundùm prophetiam Danielis ex parvo lapide crevit, & factus est mons magnus, ita ut impleret universam terram ? *Aug. contra Faustum lib.* 13. *cap.* 13.

Les autres Peres parlent le même langage ; & c'est une marque certaine qu'ils auroient été bien éloignez de reconnoître pour vraie Eglise la Societé des Calviniſtes, qui est demeurée cachée plus de quatorze cens ans.

Oppugnati sunt undecim Discipuli, totus orbis oppugnabat : Verum qui oppugnabantur, vicerunt, qui oppugnabant, sublati sunt. Oves devicere lupos . . . . nam Ecclesia firmioribus quam Cælum ipsum radicibus defixa hæret. *Chrysost. hom.* 4. *de verbis Isaiæ paul. post init.*

Videtur (Ecclesia) sicut luna deficere, sed non deficit. Obumbrati potest, deficere non potest. *Ambros. Hexam. lib.* 4. *cap.* 2. *num.* 7.

D. D'où les Peres ont-ils pris cette doctrine ?

R. Ils l'ont tirée de l'Ecriture tant de l'ancien que du nouveau Testament, qui décrivent l'alliance faite avec l'Eglise, comme devant toûjours durer. *Je ferai une alliance perpetuelle avec eux*, dit Isaïe.

Faciam vobiscum pactũ sempiternum. *Is.* 55. 3.

Percutiam illis fœdus pacis, pactum sempiternum erit eis. *Ezech.* 37. 26.

L'Eglise est décrite dans Daniel, sous le nom d'une Monarchie, qui devoit détruire toutes les autres; & elle est expressément appellée la Monarchie du Ciel. *Dieu*, dit ce Prophete, *suscitera un Royaume du Ciel qui ne sera jamais détruit, un Royaume qui ne passera point à un autre Peuple, qui renversera & qui réduira en poudre tous les Royaumes; & qui subsistera éternellement.*

Suscitabit Deus Cæli regnum, quod in æternum non dissipabitur. *Daniel.* 2. 24.

Les promesses de Jesus-Christ à l'égard de l'Eglise, sont, *qu'il sera avec elle jusqu'à la consommation des siecles; & que les portes d'Enfer ne prévaudront point contr'elle*: & c'est sur ces fondemens que saint Paul l'appelle *la colomne & le fondement de la verité*, qui est un titre qui ne lui pourroit appartenir, si elle pouvoit être vaincuë par l'erreur.

Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi. *Matth.* 28. *v. ult.*

Portæ inferi non prævalebũt adversùs eam. *Id.* 16. *v.* 18.

Ecclesia Dei vivi, columna & firmamentũ veritatis. 1. *Tim.* 3. 15.

Le même Apôtre témoigne que Jesus-Christ donnera toûjours des Pasteurs & des Ministres à son Eglise ; jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi, & d'une même connoissance du Fils de Dieu, & à l'état d'un homme parfait.

Ipse dedit quosdam quidem Apostolos, quosdam autem Prophetas, alios verò Evangelistas, alios autè Pastores & Doctores, ad consummationem Sanctorum, in opus Ministerii, in ædificationem corporis Christi; donec occuramus omnes in unitatem fidei, & agnitionis Filii Dei, in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi. *Ephes.* 4. *v.* 11. 12. & 13.

Et par conſequent il y aura toûjours une Egliſe viſible ; puiſqu'il y aura toûjours des Paſteurs établis par Jeſus-Chriſt.

D. Ne peut-on point dire que ces propheties & ces paſſages ſe ſont verifiez aux premiers ſiecles de l'Egliſe ; mais qu'enſuite la multitude des méchans a prévalu & inondé l'Egliſe ?

R. C'étoit la réponſe des Donatiſtes ; mais qui ne peut ſubſiſter en aucune ſorte ; car elle eſt détruite par les paſſages qui marquent la durée perpetuelle de l'Egliſe, & il eſt évident que ſi Dieu avoit voulu que ces paſſages reçuſſent une auſſi grande exception, que celle que les Calviniſtes

ſtes y veulent faire ; & que cette grande Egliſe établie par les Apôtres, dût être ſubmergée par les abus & les erreurs, & qu'il s'en dût élever une autre qui la reformât, & qui établît un nouveau miniſtere : Il eſt évident, dis-je, que Dieu auroit fait prédire par ſes Prophetes ce grand évenement, ou que Jeſus-Chriſt même nous en auroit avertis, & qu'il n'auroit pas permis que cette nouvelle Egliſe, qui ſe devoit élever des ruines de l'ancienne, demeurât ſans témoignage.

C'eſt le raiſonnement que ſaint Auguſtin fait contre les Donatiſtes, & que l'on peut employer contre les Prétendus Réformez : Dieu auroit-il eu ſoin, dit il, de faire rendre tant de témoignages à une Egliſe qui devoit bien-tôt perir, en même temps qu'il auroit laiſſé dans un profond ſilence celle qui devoit ſeule ſubſiſter & ſervir même à reparer l'autre.

Neque tot teſtimoniis commendaretur quod erat citò perituru, & ſic taceretur, aut quod ſolum eſſet relinquendum, aut ex quo ſolo torum eſſet reparandũ. *De unit. Eccl. cap. 19. n. 51.*

D. N'eſt-il pas prédit qu'il ſe fera une Apoſtaſie générale du temps de l'Antechriſt ?

R. Cette Apoſtaſie ne conſiſtera que dans la révolte d'un grand nom-

bre de branches ; mais de cela même que les branches se sépareront du tronc, il en faut conclure que le tronc demeurera.

4. *Pet.* 5. 13. *Isai.* 48. 20. 1. *Thess.* 2. 4.

D. Rome n'est-elle pas marquée par le nom de Babylone dans l'Ecriture ; & n'est-il pas dit qu'il en faut sortir, & que l'Antechrist sera assis dans le Temple de Dieu ?

R. C'est Rome payenne, qui est appellée Babylone, & non pas Rome Chrétienne ; & quand même ceux qui président à l'Eglise Romaine, tomberoient dans d'extrêmes désordres à l'égard des mœurs, il ne s'ensuivroit pas que la Chaire de saint Pierre en fût infectée.

CHAPITRE VIII.

De l'infaillibilité de l'Eglise.

D. FAut-il croire que l'Eglise soit infaillible.

R. L'Eglise ne seroit pas perpetuelle & incapable de périr, si elle pouvoit faillir, & prendre le mensonge pour la verité à l'égard de la

Foi : Car une Eglise qui enseigne l'erreur & l'hérésie, n'est plus cette Eglise qui est décrite par saint Paul, *comme la colomne & le fondement de la vérité.*

Ecclesia Dei vivi columna & firmamentum veritatis. 1. *Tim.* 3. 15.

D. En quoi consiste cette infaillibilité de l'Eglise ?

R. Elle consiste en ce que l'Eglise ne peut enseigner généralement par la bouche de tous ses Evêques & de tous ses Docteurs, une doctrine comme de foi ; & en exiger la Confession, pour être admis dans son sein, sans que cette doctrine soit veritable. Je dis qu'elle n'en peut exiger la Confession ; comme d'une doctrine de foi ; parce qu'il peut y avoir des doctrines qui deviennent très-communes dans l'Eglise, & qui y sont, si l'on veut, généralement enseignées pendant quelque temps ; & qui ne sont pas pour cela de foi ; parce que ceux même qui les enseignent, ne les enseignent pas comme de foi.

Ainsi l'Eglise forme alors deux jugemens à l'égard de ces doctrines ; l'un qu'elles ont un certain dogré de probabilité ; l'autre, qu'elles ne sont pas de foi. Quand on enseigne, par

exemple, par tout l'opinion que la sainte Vierge a été conçûë sans peché originel ; il est pourtant certain qu'elle n'est point de foi, parce que ceux même qui l'enseignent, l'avoüent & la soûtiennent comme n'étant pas de foi.

D. L'Eglise ne suit-elle qu'un instinct aveugle, pour discerner la verité de l'erreur ?

R. Elle consulte toûjours la Tradition ; & son infaillibilité consiste en ce que Dieu l'assiste à ne s'en pas écarter. Dieu veut qu'on employe les moyens humains, qu'on ne s'attache point à des lumieres & à des instincts particuliers ; mais qu'on reconnoisse la verité par un examen serieux & particulier.

D. Comment l'Eglise fait-elle cet examen des matieres contestées par rapport à la Tradition ?

R. Elle le fait dans des assemblées de ses Chefs, que l'on appelle Conciles particuliers, quand ce sont des assemblées seulement de quelques Provinces ; ou généraux, c'est-à-dire, convoquées de toutes les Provinces Chrétiennes ; & alors ces assemblées

pouvant ainſi repreſenter toute l'Egliſe, portent leur jugement ſur les points dont il s'agit, en conſultant la Tradition.

D. Mais quelle aſſurance a-t-on que les Conciles ne ſe trompent point en conſultant la Tradition, puiſque ſouvent on ne convient pas de cette Tradition?

R. Il eſt vrai que l'on n'a pas cette aſſurance entiere à l'égard des Conciles particuliers; parce qu'ils peuvent encore être reformez par des Conciles plus nombreux, & principalement par les Conciles univerſels; mais s'ils ſont dans la ſuite acceptez de toute l'Egliſe, leur déciſion devient par cette acceptation entierement certaine; parce que l'Egliſe entiere ne peut errer.

D. Les Conciles œcumeniques ou univerſels, décident-ils les points de foi avec infaillibilité?

R. Lorſque les Conciles ſont legitimement aſſemblez, & que les Evêques y opinent avec liberté, ils renferment alors l'autorité de toute l'Egliſe; & on ne ſçauroit agir même humainement parlant avec plus

de prudence, qu'en se rapportant à leur jugement ; ainsi on ne doit point douter que leur décision ne soit vraie : mais quand il n'est pas entierement notoire que ces conditions s'y soient rencontrées, la maniere alors d'en juger pour éviter d'y être trompé, c'est par l'acceptation qu'en fait, ou que n'en fait pas l'Eglise.

D. Quelle difference y a-t-il donc entre les Conciles particuliers, & les Conciles œcumeniques : puisque la décision d'un Concile particulier devient aussi incertaine par l'acceptation de l'Eglise, & que les décisions des Conciles œcumeniques ont besoin de ce même consentement pour être reçûës comme certaines & infaillibles ?

R. Il y a cette difference, que l'Eglise refuse d'accepter quelquefois avec raison les décisions des Conciles particuliers, encore même qu'il n'y ait aucun défaut dans le procedé des Evêques qui les ont tenus ; comme elle a rejetté le Concile tenu par saint Cyprien, sur le Baptême des hérétiques, que saint Augustin a refuté sans alleguer aucun de ces reproches contre ce Concile, & en lui impu-

tant nettement une erreur humaine.

Mais l'Eglise ne rejette jamais la décision d'un Concile œcumenique ; que par quelque défaut essentiel dans les formes & dans le procedé ; & c'est ainsi qu'elle a rejeté le Concile de Rimini, & le second d'Ephese ; les violences qui s'y étoient exercées, en ayant été l'unique raison. Et ainsi elle avouë par là, que si les choses s'y étoient passées regulierement, elle auroit été obligée d'y deferer & de s'y soûmettre. Ainsi l'acceptation que l'Eglise fait d'un Concile œcumenique, ne donne pas proprement la certitude & l'infaillibilité à ses décisions ; mais elle rend seulement notoire, que les choses se sont passées regulierement dans le Concile.

D. Sur quelles preuves est appuyée l'infaillibilité des Conciles ?

R. On la peut appuyer sur ce que saint Augustin prétend que saint Cyprien n'étoit pas obligé de ceder sur la question du Baptême à la décision du Pape Etienne ; & qu'il déclare néanmoins qu'il auroit dû ceder à celle d'un Concile œcumenique.

Quæstionis hujus obscuritas, prioribus Ecclesiæ temporibus ante schisma Donati, magnos viros & magnâ caritate prædictos Patres, Episcopos, ita inter se computasse, salvâ pace

disceptare atque fluctuare, ut diù Conciliorum in suis quibusque Regionibus diversa statuta mansserint, donec plenario totius orbis

Concilio, quod salubertimè sentiebatur, etiam remotis dubitationibus firmaretur. *Aug. l. 1. de Bapt. contra Donat. cap. 7. num. 9.*

Si aliud alii, & aliud alii de istâ quæstione salva pace sentirent, donec universali Concilio unum aliquid eliquatum sincerumque placuisset, humanæ infirmitatis errorem cooperiret charitas unitatis. *Ibid. cap. 18. num. 27.*

Item. num. 28.

Item. lib. 4. cap. 6. num. 8.

Hæc sancta Ecclesia tanto privilegio, à Christo Salvatore nostro, qui eam sanguine suo fudavit dotata est, ut eam errare non posse firmiter credamus.... Ecclesia sola sine rugâ & sine maculâ ullâ est, quæ errare non potest in hisquæ ad salutem necessaria sunt.... Nec mirum si errare non potest quæ caput habet Christum, doctorem Spiritum sanctum.... Conciliorum (generalium) & Ecclesiæ Catholicæ, eadem videtur esse potestas. Definitum enim est in Concilio Constantiénsi, quod Synodus generalis in Spiritu Sancto legitime

Le Concile V. de Constance dans la Session 4. déclare que le dernier jugement de l'Eglise est le Concile universel. Le Concile de Basle définit nettement dans son Epître Synodale, qui fut lûë après la troisiéme Session, l'infaillibilité des Conciles généraux : *Cette sainte Eglise*, dit ce Concile, *que Jesus-Christ a établie & fondée, a reçû de lui le privilege de ne pouvoir errer* ; ce qu'il entend dans la suite du Concile œcumenique. Or ce Concile de Basle est declaré œcumenique par Eugene, à l'égard de tout ce qui précede la sixiéme Session, & Nicolas VII. l'approuva depuis généralement. Le Pape Leon déclare qu'on ne doit point reconnoître pour Catholiques, ceux qui ne reçoivent pas les définitions des Conciles de Nicée & de Calcedoine. Et saint Gregoire proteste qu'il reçoit les définitions des quatre premiers Conciles, comme les paro-

les de l'Evangile. Enfin saint Ambroise dit qu'il est prêt de mourir pour le Concile de Nicée : *Je suivrai*, dit ce Pere, *ce qui a été traité & défini par le Concile de Nicée ; & les supplices, ni la mort même, ne me sépareront point de la croyance, ni de la foi de ce qui a été établi.*

congregata, Catholicam repræsentet Ecclesiâ, & potestatem à Christo immediatè habet..... Quæcumque igitur dicta sunt de authoritate Ecclesiæ, trahi ad generale Concilium, quòd illam repræsentat, necesse est .... &c. *Epist. Synod. Concil. Basil. data* 3. *non sept.* 1432.

Leo in Epist. 71. *alias* 43. *& Epist.* 115. *alias* 73.

Sicut sancti Evangelii quatuor Libros, sic quatuor Concilia suscipere & venerari me fateor. Nicænum scilicet, Constantinopolitanum, Ephesinum, & Calcedonense. *Lib.* 1. *Epist.* 24. *circa fin.*

Sequens tractatum Concilii Nicæni, à quo me nec mors, nec gladius poterit separare. *Ambros. Epist. Class. I. Epist.* 21. *n.* 14.

D. Que doit-on croire de l'infaillibilité que quelques Théologiens ont attribué au Pape ?

R. Il est certain que les plus grands défenseurs de cette doctrine, ne la soûtiennent pas comme de foi. L'une des Conclusions de Monsieur Duval Docteur de Sorbonne, sur cette matiere, est qu'il n'est pas de foi que le Pape soit infaillible. Le Cardinal Bellarmin en dit autant. Et l'Assemblée du Clergé en 1682. a été beaucoup plus avant, & sa décision sur ce point est connuë de tout le monde.

Non est de fide Summum Pontificem esse infaillibilem. *Valla de Potestate Papæ.*

D. Les Conciles œcumeniques sont-ils infaillibles dans la décision des points de fait.

R. Le sentiment ordinaire des Théologiens jusques ici, est que les Conciles, même œcumeniques, se pouvoient tromper dans la décision des points de fait, non revelez, tel qu'est, par exemple, celui de sçavoir si les Lettres d'Honorius devoient être prises au sens hérétique des Monothelites, ou en un sens Orthodoxe & Catholique : Et nous voyons que dans le procès verbal de l'Assemblée du Clergé tenuë en 1681. on obligea le Sieur David à désavoüer cette proposition, que le Pape étoit infaillible dans les faits. Ce que cet Auteur fit en ces termes : Il ne peut pas tomber dans la pensée d'un homme de bon sens d'attribuer au Pape une infaillibilité, qui ne peut pas être attribuée à toute l'Eglise universelle.

D. Si le Pape étoit tombé dans quelque erreur touchant la foi (ce que le Clergé de France suppose possible) s'ensuit-il qu'il pourroit arriver qu'on se séparât avec justice de la Communion du Siege de Rome.

& que l'Eglise de Rome pourroit devenir hérétique, comme les Eglises de Constantinople, d'Antioche, d'Alexandrie, le sont devenuës?

R. Non, la doctrine de ceux qui rejettent l'infaillibilité personnelle du Pape, est que Dieu ne permettra jamais que le Saint Siege ou l'Eglise de Rome, tombe dans aucune erreur qui leur fasse perdre la foi, & qui la fasse retrancher de la Communion de l'Eglise. La raison en est, que l'Eglise devant toûjours avoir un Chef, & n'en pouvant avoir d'autre que le Saint Siege & l'Eglise de Rome, qui est le centre de son unité; il s'ensuit que le Saint Siege ne sera jamais dans un état qu'il ne puisse plus être reconnu pour Chef: C'est pourquoi l'on voit que lorsque Liberius consentit à l'Arianisme, Felix prit sa place, & l'Eglise de Rome ne suivit point l'erreur de Libere; & quand Honorius tomba dans l'erreur, il ne fut point separé de la Communion de l'Eglise de son vivant; & après sa mort son Siege fut rempli par des Evêques Orthodoxes. Or n'étant point separé de la Communion de l'Eglise,

il n'étoit pas formellement hérétique; puiſqu'on a droit de ſuppoſer qu'il ſe fût ſoûmis à l'Egliſe, ou qu'il ſe fût mieux expliqué, ſi la choſe eût été jugée pendant ſon vivant & de ſon temps.

Ainſi quoique la qualité de Pape n'empêche pas celui qui la poſſede, de tomber dans l'erreur; elle empêche néanmoins cette ſorte d'erreur, qui entraîneroit avec ſoi toute l'Egliſe de Rome, & la feroit retrancher de la Communion du reſte du Corps, ce qui ne peut jamais arriver.

C'eſt dans ce ſens que Nicolas I. dit, que les privileges du Saint Siege ſont perpetuels, étant fondez ſur l'inſtitution divine; & que Leon IX. dit, que ſaint Pierre a obtenu par la priere de Jeſus-Chriſt, que la foi de Pierre n'a jamais manqué, & ne manquera jamais dans ſon Siege Epiſcopal. Saint Bernard aſſure qu'il n'a été dit à aucun autre Siege: J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne manque point.

Quod Deus ſtatuit, firmum, validumque cõſiſtit . . . . Privilegia, in quam iſtius ſedis vel Eccleſiæ perpetua ſunt, divinitus radicata, atque plantata ſunt, &c. *Nicol. I. Epiſt 8. ad Michaël Imperat. circa medium; inter Concil. Labb. to. 8. p. 310.*

Solus eſt ille, pro quo, ne deficeret ejus fides, Dominus & Salvator, aſſerit ſe rogaſſe . . . . . quæ venerabilis & efficax oratio obtinuit; quod hactenus fides Petri non defecit, nec defectura creditur in throno

illius ; usque in sæculum sæculi. *Leo IX. Epist. 5. ad Petr. Antioch tom. 9 Concil. Labb. part.* 975.

Dignum namque arbitror ibi potissimum resarciri damna fidei, ubi non posset fides sentire defectum. Hæc quippe hujus prærogativa Sedis. Cui enim alteri aliquando dictum est. Ego pro te rogavi Petre, ut non deficiat fides tua. *Bern. epist.* 190. *ad Innoc. c. 2. seu in Tract. contra errores Abballardi.*

D. Cette doctrine est-elle embrassée par des Auteurs considerables ?

R. C'est celle du Cardinal Cusan, de Gerson, & de ceux qui sont les moins suspects d'être trop favorables aux Papes. *Cusan de Concordia Catholica. c. 14. Gerson. de auferibil. Papæ.*

D. Ne s'ensuit-il pas de la doctrine de l'infaillibilité des Conciles, qu'on aveugle en quelque sorte les Fideles, en les obligeant de se soûmettre sans discernement à l'autorité de l'Eglise universelle, declarée par la voix de ses Conciles, ou à l'autorité des Conciles reçûs de l'Eglise universelle ?

R. Rien n'est plus raisonnable, & même humainement parlant, que cette soûmission qu'on exige des Fideles dans l'Eglise Catholique ; & elle est si juste & si necessaire, qu'il faut s'aveugler soi-même, pour ne pas voir que sans cela, il ne reste aucun moyen au commun des Fide-

les de s'assurer de la verité de la Foi: Car comment les simples & les ignorans qui en font la plus grande partie, pourroient-ils se rendre Juges de questions embarassées de longue discussion, où il est besoin de considerer divers passages, qui dépendent souvent de l'intelligence des langues? C'est les vouloir exclure de la foi, que de prétendre les obliger à faire ces examens d'une maniere raisonnable, ou les mettre dans la nécessité de prendre parti au hasard; c'est-à-dire, sans lumiere & sans raison. Qu'y a-t-il donc de plus raisonnable & de plus juste, que de leur proposer de substituer en la place de leur jugement foible & dépourvû de lumieres, la plus grande lumiere qui soit dans le monde, qui est celle de l'Eglise rassemblée dans un Concile œcumenique.

C'est donc la raison même aussi bien que l'esprit de Dieu qui les oblige de se soûmettre à l'Eglise; & Dieu ne pouvant permettre que ceux qui agissent raisonnablement soient trompez, ne manque jamais d'assister par ses lumieres ces Assemblées, auſquel-

les les fideles ſont obligez de ſe rapporter.

Mais il ne s'enſuit pas de là qu'on veüille les obliger de s'aveugler. Il y a encore aſſez de choſes où il faut uſer de ſa raiſon ; comme pour n'étendre pas plus loin qu'il ne faut l'autorité de ces déciſions, & pour ne pas ſe laiſſer ſurprendre par ceux qui font ſouvent paſſer leur propre imagination pour les déciſions des Conciles.

L'Egliſe Catholique n'interdit donc l'uſage du raiſonnement à ſes enfans, que dans les choſes dont ils ſont incapables, & elle les laiſſe ſe conduire par leurs lumieres, dans les choſes qui ſont à leur portée, & qui ne les ſurpaſſent pas.

D. Comment les ſimples peuvent-ils ſçavoir qu'un Concile a les conditions néceſſaires pour être veritablement œcumenique & infaillible ?

R. Ils le ſçavent par une marque exterieure & certaine, qui eſt le conſentement de la plus grande partie de l'Egliſe : ainſi ce conſentement eſt néceſſaire à l'égard des ſimples à la notorieté de l'infaillibilité d'un Concile.

SECONDE PARTIE.

De la Communion des Saints.

CHAPITRE PREMIER.

Du culte & de l'invocation des Saints.

D. QUel eſt le ſens de ces termes inſerez dans le Symbole, *La Communion des Saints ?*

R. On entend ordinairement par ces mots, qu'il y a entre les Chrétiens une Communion des mêmes biens, & une Communion d'aſſiſtances mutuelles, entre tous les membres de l'Egliſe en vertu de leur union ; en ſorte que chaque membre travaille, prie, mérite pour tous les autres, & reçoit en récompenſe le fruit des travaux, des prieres & des vertus de tout le corps ; la vertu des autres eſt nôtre vertu, ſi nous nous en réjoüiſſons, & Dieu nous en applique le fruit par cette joie

joie. Si vous aimez l'unité, dit saint Augustin, il n'y a rien que vous n'ayez; car quiconque possede quelque chose dans l'Eglise, le possede pour vous; ôtez l'envie & la jalousie, ce que j'ai est à vous, & ce que vous avez est à moi. C'est pourquoi le même saint Docteur prétend, que ces gémissemens ineffables, dont parle saint Paul, & desquels il dit que l'esprit prie pour nous avec des gémissemens ineffables, ne se doivent pas entendre des prieres que chacun fait en particulier. Est-ce, dit-il, que mon gémissement ou le vôtre merite d'être appellé ineffable, étant souvent nul, & souvent très-froid; mais parce qu'il n'y a nul jour ni moment où il n'y ait des Saints qui adressent des prieres à Dieu, les unes plus ferventes, les autres plus tiedes; parce que tous les Fideles forment l'unique colombe, & l'unique veuve, à laquelle le Seigneur compare ses Elus. L'amas de tous ces gémissemens, procedant de tout le corps, est ineffable, & il est utile à tous ceux qui ont place dans ce corps.

Si amas unitatem, etiam tibi habet quisquis in illa habet aliquid. Tolle invidiam, & tuum est quod habeo: tollam invidiam, & meum est quod habes. *Tract 2. in Joan. num. 8.*

Spiritus postulat pro nobis gemitibus, inenarrabilibus. *Rom. 8. v. 26.*

Quoniam nullus dies, nulla hora, nullum momentum temporis invenitur, quo non à Sanctis orationes Deo ubique fundantur. *Aug. l. 1. contr Man. cap. 9.*

D. Ne pourroit-on point entendre

dire ces paroles du Symbole, d'une maniere plus générale ?

R. L'on pourroit entendre, que dans cet Article on fait profession de croire généralement toute l'union & tout le commerce que chaque membre de l'Eglise doit avoir avec tous les membres de l'Eglise. Ainsi cette Communion comprend l'union que nous devons avoir avec l'Eglise triomphante : Celle que nous devons avoir avec l'Eglise souffrante : Celle que nous devons avoir avec l'Eglise militante.

D. Quelle union devons-nous avoir avec l'Eglise triomphante ?

R. Ce doit être sans doute une union de charité interieure ; mais d'une charité proportionnée à leur état & au nôtre. Ainsi comme ils sont dans un état de gloire, de sûreté & de puissance ; qu'ils sont remplis de la majesté de Dieu, qu'ils nous peuvent aider par leur intercession, & que nous sommes au contraire dans un état de misere, d'humiliation, de dangers, d'infirmité & de besoins ; nôtre charité envers les Saints, qui regnent dans le Ciel, doit être join-

te avec une admiration de leur bonheur, avec une connoissance de l'excellence de leur vertu, de leurs graces & de leur état, avec une profonde humiliation, sous leur grandeur & sous leur puissance, avec un aveu sincere de nôtre misere, & avec un recours à leur assistance ; ce qui ne doit former néanmoins qu'un Culte de societé, où les membres n'étant pas dans le même rang, doivent accompagner le recours qu'ils ont à ceux qui sont dans un rang plus élevé, de marques de respect & d'abaissement.

D. Que s'ensuit-il de là ?

R. Il s'ensuit que les Religionnaires qui rejettent le culte & l'invocation des Saints détruisent la Communion de l'Eglise militante avec l'Eglise triomphante ; qu'ils font schisme avec l'Eglise bienheureuse, & leur erreur en ce point est contraire à un des Articles du Symbole.

D. Quelle union devons-nous avoir avec l'Eglise souffrante ?

R. Une union de charité ; mais d'une charité accompagnée de respect ; parce que c'est une Societé d'Elûs, dont

le sort est assuré ; au lieu que le nôtre est encore incertain. Nous devons pareillement être touchez de compassion pour les peines qu'ils endurent & de desirs sinceres que Dieu les soulage dans ces peines, & qu'il en abrege le temps par sa misericorde.

Voyez ci-dessus p. 341. Instruction VI. chap. 1. où il est traité du Purgatoire.

D. Que s'ensuit-il de là ?

R. Il s'ensuit que les Calvinistes en rejettant les prieres pour les Morts & le Purgatoire, font encore schisme entre l'Eglise militante & l'Eglise souffrante ; & combattent ainsi cette partie du Symbole, en niant la maniere de Communion que Dieu a établie entre ces deux parties de l'Eglise.

D. Quelle union devons-nous avoir avec l'Eglise militante ?

R. Outre l'union interieure de charité, que nous devons avoir en général pour tous les membres de l'Eglise, qui doit être accompagnée d'un respect interieur particulier, pour ceux d'entre les Fideles, en qui nous voyons plus de marques de l'esprit de Dieu ; nous devons avoir de plus une union exterieure & générale avec tous les membres de l'Eglise, qui

nous empêche de nous séparer extérieurement d'aucun, & de le traiter comme s'il n'étoit pas membre de l'Eglise.

Nous devons de plus être unis par une communion expresse & particuliere avec le Pape Chef de l'Eglise, avec l'Eglise dans le Diocèse duquel nous vivons, avec le Curé auquel nous sommes soûmis, en leur rendant les devoirs d'obéïssance, qui leur sont dûs, en les reconnoissant pour nos Pasteurs & pour nos Chefs, avec la subordination legitime; c'est-à-dire, en reconnoissant le Curé au-dessus des Prêtres qui sont sous lui; l'Evêque au-dessus des Curez, & le Pape au-dessus des Evêques.

CHAPITRE II.

Du Schiſme.

D. QU'eſt-ce qu'on appelle ſchiſme ?

R. On doit concevoir ce que c'eſt que ſchiſme, par ce qui a été dit de la Communion entre les membres de l'Egliſe ; puiſque ſchiſme n'eſt autre choſe qu'une rupture de Communion. Or l'on peut ſe ſéparer de la Communion en diverſes manieres, les unes plus générales, les autres plus bornées.

1°. Renoncer à la Communion du Pape, & de tous ceux qui communiquent avec le Pape ; c'eſt faire un ſchiſme univerſel, tel que celui que les Proteſtans ont fait en l'autre ſiecle.

2°. Faire un ſchiſme particulier, c'eſt ſe ſeparer de la Communion de quelque perſonne particuliere ; comme de ſon Evêque ou de quelque autre Superieur Eccleſiaſtique.

L'un & l'autre ſe peut faire en

deux manieres. 1°. En érigeant une société séparée, qui ait un ministere séparé & indépendant. 2°. Sans ériger de société séparée, en refusant seulement de communiquer avec ceux dont on se sépare. Ces deux manieres de schismes sont toutes deux criminelles ; mais la premiere l'est beaucoup plus que l'autre.

D. Le schisme n'enferme donc point une diversité de sentimens touchant les dogmes ?

R. Il ne l'enferme pas par lui-même ; mais il y peut être joint ; & d'ordinaire même, la séparation de Communion attire la difference de doctrine ; parce que, comme dit saint Jerôme, il n'y a point de schisme, qui n'invite quelque héresie, pour justifier la séparation.

Nullum schisma non sibi aliquam confingit hæresim, ut recte ab Ecclesiâ recessisse videatur. *Hier. in c. 3. Epist. ad Tit. v. 10.*

D. Quel sentiment les Peres ont-ils eu de la grandeur du crime des Schismatiques ?

R. Ils ont crû que le crime du schisme étoit si grand, qu'il ne pouvoit être expié, même par le martyre. Celui-là, dit saint Cyprien, ne peut être martyr, qui n'est pas dans l'Eglise.

Cum Deo manere non possunt, quia esse in Ecclesia Dei unanimes noluerunt : ardeant licet flammis & ignibus traditi, vel objecti bestiis animas suas ponant ; non erit illa fidei corona, sed pœna perfidiæ, nec religiosæ virtutis exitus gloriosus, desperationis interitus. Occidi talis potest, coronari non potest. *De unit. Eccl. circa med.*

Ceux qui n'ont pas voulu demeurer en union & en concorde dans la maison de Dieu, ne sçauroient être avec Dieu, quoique leurs corps soient consumez par les flâmes ou exposez aux bêtes farouches. Ce ne sera pas la couronne de leur foi ; mais la peine de leur perfidie. Ils peuvent perdre la vie ; mais ils ne sçauroient être couronnez.

D. Y a-t-il un schisme entre les Calvinistes & l'Eglise Romaine ?

R. Il ne peut être plus grand, puisqu'il y a rupture entière de communion ; fondée sur un grand nombre de dogmes qui les divisent des Catholiques, & qu'ils ont érigé Autel contre Autel.

D. Qui est coupable de ce schisme ?

Ecclesia una est, quæ in multitudinem latius incremento fœcunditatis extenditur : quomodo solis multi radii, sed lumen unũ ; & ramus arboris multa robora, sed cortex unus ; & de fonte uno rivorum plurium diffusa copia, sed unitas manet origo. *De unit. Eccl. circa med.*

R. Selon les regles des Peres, ce sont ceux qui se sont séparez de la racine ; c'est-à-dire de l'Eglise, où ils sont nez ; de l'Eglise qui les a précedez ; de l'Eglise qui tient lieu de tronc & à laquelle ils étoient attachez, comme

comme des branches ; de l'Eglise répanduë par toutes les nations ; de l'Eglise enfin, qui vient des Apôtres, par une succession non interrompuë.

mi arboris multi, sed robur unum tenaci radice fundatum .... Avelle radii solis à corpore, divisionem lucis, unitas nè capit : ab arbore frange ramum, fractus germinare non potest, &c. *Cypr. l. de unit. Eccle.*

Il faut voir, dit Optat, qui est celui qui est demeuré attaché à la racine, & celui qui est sorti dehors ; qui est celui qui s'est assis dans une autre Chaire que celle où il étoit auparavant ; qui a érigé Autel contre Autel,

Apud nos aqua viva est, ipsa quæ salit à Christo : tu, à fonte perpetuo separatus, unde generaris ? *Pacian. Epist. 3. ad Sympron.*

Schisma, sparso coagulo pacis, dissipatis sensibus generatur, livore nutritur, æmulatione & litibus roboratur, ut desertâ matre Catholicâ, impii filii, dum foras exeunt, & se separant à radice matris Ecclesiæ, invidiæ falcibus amputati, errando rebelles abscedunt : nec possunt novum aliquid, aut aliud agere, nisi quod jamdudùm apud suam didicerunt matrem. *Optat. lib. 2. de schism. Donat. cent. Parmen. num. 11.*

Intelligite vos esse filios impios, vos esse ramos fractos ab arbore, vos esse abscissos palmites à vite, vos rivum concisum à fonte, &c. *Idem. lib. 2. num. 9.*

Or tout cela ne convient qu'aux Calvinistes. L'Eglise Catholique étoit avant eux, ils en sont nez ; elle tient lieu à leur égard, & de racine, & de tronc ; & c'est de cette racine & de ce tronc qu'ils se sont séparez comme des sarmens inutiles, qu'on retranche de la vigne ; mais l'Eglise est demeurée, comme dit saint Au-

Hæreses omnes de illâ exis-

sant, tanquam sarmenta inutilia de vite præcisa: Ipsa autem manet in radice suâ, in vite suâ, in charitate suâ. *Aug. 1. de Symb. c. 6.*

gustin, dans sa racine, dans sa vigne & dans sa charité.

Calvin n'a eu nul prédecesseur dans la Chaire de Geneve, & on a mis cette inscription sur le tombeau d'Oecolampade : *Oecolampade premier Evêque de Basle.*

D. Ils diront peut-être qu'ils ont bien quitté l'Eglise Romaine ; mais qu'ils n'ont pas quitté Jesus-Christ?

R. S'ils le disent, il leur faut répondre avec saint Augustin, *que* vous sert de confesser le Seigneur, si vous blasphemez son Eglise?

D. Ils diront qu'il est commandé de sortir de Babylone ; & que par cette Babylone, dont il faut sortir, on doit entendre l'Eglise Romaine?

Quis autem non impudentissime nitatur aliquid in Allegoriâ positum pro se interpretari, nisi habeat & manifesta testimonia quorum lumine illustrentur obscura. *August. Epistol. 93. alias 48. cap. 8. num. 26.*

R. On répond, 1°. que le mot de Babylone étant allegorique, c'est une temerité à eux de l'appliquer à Rome, sans avoir des passages clairs de l'Ecriture qui l'y appliquent, selon la regle de saint Augustin, touchant les Allegories.

2°. Que cette Babylone allegorique s'entend en divers sens. Elle s'entend de la societé de tous les méchans, dont il faut sortir au moins en esprit. Elle s'entend de Rome payenne. Elle s'entend des vices particuliers, & des désordres de Rome, comme saint Jerôme l'a entendu, en même temps qu'il rend un témoignage illustre à la foi de l'Eglise Romaine. Enfin cette séparation dont il est parlé dans ce passage, n'est point selon saint Augustin, une séparation de Communion, mais une séparation de mœurs.

Fugite de medio Babylonis, & salvate unusquisque animã suam.... Est quidem ibi sancta Ecclesia, sũt trophæa Apostolorũ & Martyrum; est vera Christi confessio, est ab Apostolo prædicata fides..... sed ipsa ambitio, potentia, magnitudo urbis, videri & videre, salutari & salutare, laudare & detrahere.... à proposito Monachorum & quiete, aliena sunt. *Hier. epist. 17. quæ est Paulæ & Eustochii ad Marcellum.*

Commemoratum est qualis separatio bonis hoc tempore ab impiis & malis fieri debeat, ne communicetur peccatis alienis, corde videlicet & vitæ morumque dissimilitudine; nec aliter intelligi debere quod scriptum est, exite de medio eorum..... id est, discernimini aliter vivendo, & immunditiæ ne consenseritis, &c. *In Br. coll. 3. cap. 9.*

D. Ils diront qu'ils ont été obligez de se séparer, à cause des erreurs & des abus qu'on ne vouloit pas corriger?

R. Saint Augustin dit, qu'il n'y a nulle juste nécessité de diviser l'u-

Hæc de Scripturis sanctis documenta pro

ſcrimus, ut appareat facilè nō eſſe quidquam gravius ſacrilegio ſchiſmatis, quia præſcindendæ unitatis nulla eſt juſta neceſſitas. *Aug. lib. 2. contra Parmen. cap. 11. num. 25.*

nité ; & que le ſacrilege du ſchiſme eſt le plus grand des maux.

D. Ils diront qu'on les a chaſſez & excommuniez ?

R. Il ſeroit aiſé de prouver que ce ſont eux qui ont commencé à faire des aſſemblées clandeſtines ; *mais* l'excommunication ne donne pas droit à ceux même qui ſont injuſtement excommuniez d'ériger Autel contre Autel. Il falloit tout ſouffrir, dit Denis d'Alexandrie dans Euſebe, plûtôt que de diviſer l'Egliſe de Dieu ; & il auroit été auſſi glorieux de ſouffrir le martyre, pour ne pas diviſer l'Egliſe, que pour ne pas ſacrifier aux Idoles.

Satius quidem fuerat quidvis pati, ne Eccleſia Dei diſcinderetur : nec minus glorioſū fuiſſet idcircō ſubire martyrium, ne Eccleſiam ſcinderes, quàm ut ne idolis ſacrificares. *Dionyſ. Alexand. in Ep. ad Novat. apud Euſeb. hiſt. Eccleſ. lib. 6. cap. 45.*

D. Que doit-on juger de ceux qui voudroient par un faux zele chaſſer les autres de l'Egliſe, & qui traitent d'hérétiques de veritables Catholiques ?

R. Comme l'erreur & le faux ze-

le, ſont le principe de la conduite de ces perſonnes, il en faut juger fort diverſement, ſelon que cette erreur & ce faux zele ſont joints, ou ne ſont pas joints à la malignité & à l'envie. Car ſaint Auguſtin parlant de certains Catholiques abuſez par les Donatiſtes; dit, qu'ils avoient pû ſans bleſſer leur conſcience être ſurpris par les Lettres du Concile des Donatiſtes; puiſque tout cela ſe réduiſoit en des témoignages d'hommes, qui accuſoient d'autres hommes de crimes qui n'étoient pas incroyables en eux-mêmes.

Salvâ enim conſcientiâ, Litteris Concilii credi-derant: neque enim ab hominibus, de aliis hominibus aliquid incredibile dicebatur. *Aug. de unit. Eccleſ. cap. 25. n. 73.*

Ce Pere reconnoît même qu'après que le ſchiſme fut formé, il y eut des perſonnes qui ayant la volonté droite, ne laiſſerent pas de demeurer encore aſſez long-temps dans le ſchiſme par un obſcurciſſement humain.

Nonnulli etiam bonæ voluntatis, per carnalem calliginem etiam poſt confirmatum contra Eccleſiam Dei malignorũ furorem, in illâ diſceſſione diutiùs errâverunt. *Ibid. num. 74.*

Mais à l'égard de ceux-là, ſaint Auguſtin juge que quoi qu'ils n'euſſent pas entierement perdu la vie, ils avoient beſoin d'être ramenez par la correction.

Tamquam ſi mollia conculcarentur frumenta & radice viva herbæ vigor adtereretur; etiam ipſa tamen frumenta ſua noverat Deus quamvis ut reviviſcerent arguenda & increpanda. *Ibid.*

D. Mais si l'erreur de l'esprit procede de la malignité ?

R. On ne peut porter un autre jugement de la disposition de ces personnes, que celui qu'en porte saint Augustin : Les ennemis de cette charité fraternelle, soit qu'ils soient dans l'Eglise ou hors de l'Eglise, sont de faux Chrétiens & des Antechrists. Il dit autre part, que ceux qui sans raison traitent leurs freres de schismatiques, le sont eux-mêmes.

Hujus autem fraternæ caritatis inimici, sive apertè foris sint, sive intùs esse videantur pseudo Christiani sunt & Antichristi. *Aug. 3. de Bapt. cap. 19. num. 26.*

ONZIE'ME.

INSTRUCTION.

Sur le dixiéme Article du Symbole : *La Remiſſion des pechez.*

CHAPITRE PREMIER.

Pourquoi il eſt fait mention dans le Symbole de la Remiſſion des pechez.

D. POurquoi propoſe-t-on dans le Symbole la remiſſion des pechez, comme article de foi ?

R. Parce que la remiſſion des pechez eſt le fondement de l'eſperance de nôtre ſalut, & de nôtre reconciliation avec Dieu : c'eſt le fruit de tous les myſteres de Jeſus-Chriſt, & le lien qui nous attache

à l'Eglise, & qui nous oblige d'y demeurer unis pendant toute nôtre vie. Jesus-Christ nous seroit inutile, s'il ne nous avoit pas merité la remission de nos pechez ; c'est pourquoi il a ordonné à ses Apôtres de prêcher également la penitence, comme la disposition necessaire à recevoir l'Evangile, & la remission des pechez, comme la fin de l'Evangile.

Prædicari in nomine ejus pœnitentiam, & remissionem peccatorum in omnes gentes. *S Luc.* 24. 47.

D. Pourquoi propose-t-on cet Article dans l'ordre où il est placé?

Sic & peccata quia præter Ecclesiam non dimittuntur, in eo Spiritu dimitti oportebat, quo in unum Ecclesia congregatur. *Aug. serm.* 71. *n.* 28. 33.

R. C'est afin de nous apprendre que la remission des pechez est une si grande chose, qu'il a fallu pour nous la donner, que le Fils de Dieu se fît homme, & qu'il souffrît la mort ; qu'il falloit qu'il nous envoyât son Saint-Esprit, & qu'il formât son Eglise. Tout cela étoit necessaire selon la sagesse de Dieu, pour nous faire obtenir la remission des pechez ; puisqu'elle ne se donne que par les merites de Jesus-Christ, l'operation du Saint-Esprit, & la cooperation de toute l'Eglise, qui contribuë par ses prieres à la justification de tous ses membres.

D. Suffit-il pour obtenir la remis-

sion des pechez, que le Saint-Esprit opere dans le cœur certaines dispositions, & que l'Eglise prie pour nous?

R. Dieu pour attacher encore davantages les Fideles à l'Eglise, & les en rendre plus dépendans; a voulu que la remission des pechez se donnât dans l'Eglise par certaines cérémonies exterieures, & par l'application de certains signes sacrez; c'est ce qu'on appelle les Sacremens. Mais les Apôtres n'ont pas crû necessaire de les marquer dans le Symbole, s'étant contentez d'y marquer l'Eglise de laquelle on les doit recevoir: Car pourvû qu'on reconnoisse bien l'Eglise, & qu'on lui soit soûmis, on ne manquera jamais de pratiquer ce qu'elle prescrit pour obtenir la remission des pechez: Ainsi comme la remission des pechez ne se donne dans l'Eglise, que par les Sacremens, nous renvoyons le Lecteur à ce que nous avons dit dans les Instructions sur les Sacremens, où il est traité des Sacremens tant en général qu'en particulier.

D. Ne doit-on entendre par cette remission des pechez qu'un simple effacement du peché?

R. On doit entendre cette remiſſion, & tout ce qui y eſt joint inſeparablement ; la juſtification de l'ame par la grace ſanctifiante ; l'infuſion des vertus, qui eſt ce qu'on appelle la juſtice inherente, à laquelle cette juſtice qui conſiſte dans la remiſſion des pechez, eſt toûjours jointe, comme on doit entendre que l'excluſion des tenebres eſt toûjours jointe à l'introduction de la lumiere.

DOUZIE'ME INSTRUCTION.

Sur le onziéme Article du Symbole : *La Reſurrection de la Chair.*

CHAPITRE PREMIER.

Ce qu'on doit entendre par la Reſurrection de la Chair.

D. POurquoi ajoûte-t-on dans le Symbole, à la remiſſion des pechez, la Reſurrection de la Chair?

R. Afin d'apprendre aux Chrétiens que Jeſus-Chriſt n'a pas ſeulement racheté leurs ames, mais auſſi leurs corps; & qu'ils doivent eſperer par ſa grace, non ſeulement d'être juſtifiez de toute corruption dans leurs ames; mais auſſi d'être délivrez par

Perverſa eſt iſta [illegible] humana Philoſophia eorum qui negant corporum Reſurrectionem. *Aug ſerm.* 277. *n.* 3.

Tam potenti enim natura Deus fecit animam ut ex ejus pleniſſima beatitudine, quæ in ſint temporum

Sanctis promittitur, redundet etiam in inferiorem naturam, quod est Corpus, non beatitudo, quæ fruentis & intelligentis est propria, sed plenitudo sanitatis, id est, incorruptionis vigor. *Epist.* 118. n. 14.

la Resurrection glorieuse de toute la mortalité, qui est passée d'Adam à eux, par la génération.

D. Entend-t-on simplement que nôtre ame, dans la Resurrection, sera de nouveau jointe à un corps tel qu'il soit?

Quasi quidquã eorum resurrectioni deperiret, ex occultis naturæ sinibus, totum redintegraturo illo, cui & capilli nostri numerati sunt. *Ps.* 78. n. 5.

R. On entend qu'elle sera jointe au même corps qu'elle avoit; car la matiere de ce corps subsiste dans l'Univers; & il n'y a rien de si facile à Dieu, que de réünir cette même matiere à l'ame, qui l'a autrefois animée?

Incensa sit caro, percussa sit caro, laniata sit caro, numquid ideo subtracta est Creatori suo, quia data est in manus persecutoris? Ille qui creavit ex eo quod non erat, non reparabit melius quam e- [illegible] 9. n.

D. Mais si une même matiere étoit entrée dans la composition de plusieurs corps, auquel sera-t-elle réünie?

R. Dieu sçaura bien accorder tous ces differens, quand il s'agira de résusciter les hommes; & sa providence qui dispose & arrange les moindres atomes de la matiere, n'a point permis que ce cas arrivât; comme les corps changent souvent de matieres, Dieu choisira entre celles qui au-

ront composé successivement le corps d'un homme, celle qui ne sera pas entrée dans la composition d'un autre homme.

D. Comment se fera la Resurrection?

R. Elle se fera par une voix, que Dieu fera entendre à tous les morts; soit que cette voix soit formée par un Archange, selon qu'il est dit: *Qu'aussi-tôt que le signal aura été donné par la voix de l'Archange, & par le son de la Trompette de Dieu, le Fils de Dieu descendra du Ciel*; soit qu'elle soit formée par le Fils de Dieu même, selon ce passage de saint Jean: *Tous ceux qui seront dans les Tombeaux entendront la voix du Fils de Dieu*; soit que la voix de l'Archange soit la même que celle de Jesus-Christ, qui parlera aux Morts par cet Archange.

Ipse Dominus in jussu, & in voce Archangeli, & in tuba Dei descendet de Cælo. 1. *Thess.* 4. *v.* 15.

Mortui audient vocem Filii Dei. *Joan.* 5. 25.

Omnes qui in monumentis sunt, audient vocem Filii Dei. *v.* 28.

D. Les méchans résusciteront-ils?

R. Jesus-Christ déclare expressément qu'ils résusciteront, mais pour leur condamnation.

Qui verò mala egerunt, in resurrectionem judicii (procedent.) *Joan.* 5. 29.

D. A quoi la resurrection des Justes servira-t-elle; puisque les Saints

ne feront presque aucun usage de leurs corps?

Resurget ergo pius populus ut veteris hominis reliquias transformet in novũ. Resurget autem impius populus qui ab initio usque ad finem veterem hominem gessit, ut in secundam mortem præcipitetur. *Aug. de ver. relig. n. 50.*

R. L'ame de l'homme ayant été créée pour être jointe à un corps, & pour former un genre de créature raisonnable, different des Anges; elle seroit hors de son ordre & de l'institution de sa nature, si elle n'étoit point réünie à son corps. Il est juste de plus qu'ayant merité *dans* son corps, elle soit récompensée avec ce corps: & enfin Jesus-Christ étant lui-même résuscité, nous ne pourrions être exclus de la resurrection, sans lui être dissemblables, & sans défigurer la perfection de son corps; c'est pourquoi il est dit dans saint Paul: *Que nous attendons nôtre Seigneur Jesus-Christ, qui transformera nôtre corps, tout vil & abjet qu'il soit; afin de le rendre conforme à son corps glorieux, par cette vertu efficace, par laquelle il peut s'assujetir toutes choses.*

Salvatorem expectamus Dominum nostrum Jesum Christũ, qui reformabit corpus humilitatis nostræ cõ figuratum corpori claritatis suæ, secundum operationem, qua etiam possit subjicere sibi omnia. *Philip. 3. v. 20. & 21.*

D. En quoi consistera principalement la gloire des corps résuscitez?

R. En une parfaite soumission à l'ame; c'est-à-dire, que l'ame dispo-

ſera parfaitement de ſon corps, & le remuera comme elle voudra ; enſorte qu'il lui ſuffira de vouloir qu'il ſoit en un lieu, afin qu'il y ſoit effectivement.

D. En quel ſens eſt-il dit par l'Apôtre, que le corps réſuſcitera en un état ſpirituel ?

R. Il eſt appellé ſpirituel, parce qu'il ne ſervira plus d'obſtacle à l'eſprit, & qu'il le ſecondera parfaitement dans ſes actions ſpirituelles.

Voyez ci-deſſus p. 379. & ſuivantes VIII inſtruction, où il eſt traité de la reſurrection des Morts, & du Jugement univerſel.

TREIZIE'ME INSTRUCTION.

Sur le douziéme & dernier Article du Symbole : *La Vie Eternelle.*

CHAPITRE PREMIER.

De quelle maniere on doit concevoir la Vie Eternelle & la gloire des Bienheureux.

D. POurquoi cet Article fait-il la concluſion du Symbole?

R. Parce que la Vie éternelle eſt la fin de tous les myſteres temporels; Jeſus-Chriſt n'ayant paſſé par tous ces états, & par tous ces myſteres, que pour conduire ſes Elûs à la Vie éternelle. Le temps de cette vie paſſagere, que chacun reçoit de Dieu dans ce monde, n'a pour fin que cette vie;

Vita non eſt, niſi beata, & vita beata eſſe non poteſt, niſi æterna. *Auguſt. ſerm.* 84.

te vie, qui ne paſſera point. Le temps a pour fin l'Eternité; tous les changemens, les viciſſitudes & les varietez de ce monde, tendent à un état invariable; mais cet état invariable ne tend à rien qu'à lui-même. Ainſi c'eſt ce que Dieu veut que nous ayons continuellement en vûë, & à quoi nous devons rapporter toute nôtre vie & toutes nos actions.

D. En quoi conſiſtera cette Vie éternelle que nous eſperons?

R. Dieu qui nous la promet, nous avertit en même temps qu'elle nous eſt inconcevable, & que l'œil n'a point vû, que l'oreille n'a point entendu, & que l'eſprit de l'homme n'a jamais conçû, ce qu'il a preparé à ceux qui l'aiment: Pour en être perſuadé, il n'y a qu'à conſiderer que Dieu ſe cache & ſe couvre de tenebres dans cette vie à l'égard des hommes, pour leur donner moyen d'agir par la foi. Il ne leur fait paroître dans cette vie que d'une maniere cachée & obſcure, ſa miſericorde & ſa juſtice; mais dans l'autre vie il agira en Dieu envers les hommes, en l'une & en l'autre maniere. Il leur

Quam nem- principum hujus ſæculi cognovit ..... quod oculus nó vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis aſcendit, quæ præparavit Deus iis, qui diligunt illum. 1. *Cor.* 2. *v.* 8. *&* 9.

fera paroître sa misericorde & sa justice dans toute leur étenduë. Ainsi comme les supplices des réprouvez, qui sont des effets de cette justice, surpassent toutes nos pensées; les récompenses des justes les surpassent beaucoup davantage; puisqu'outre que Dieu, qui n'est qu'amour, a beaucoup plus d'inclination à agir par misericorde que par justice; le supplice des méchans ne sera proportionné qu'à leurs pechez, qui quoique grand, sont pourtant des pechez d'hommes foibles & miserables; au lieu que Dieu proportionnera ses récompenses aux mérites de Jesus-Christ, qui sont infiniment plus grands en leur genre, que les pechez des hommes ne le peuvent être dans le leur.

D. D'où vient que nous avons si peu d'idée de ce bonheur éternel qui nous est promis?

R. C'est que nous ne connoissons dans nôtre nature que des actions languissantes, telles que celles que nous éprouvons; & que nous ne concevons pas assez que nôtre ame étant dans un autre état, aura des

mouvemens tout autres que ceux dont elle eſt capable dans cette vie ; qu'elle ſe portera vers l'objet de ſon amour avec une extrême violence ; que s'y elle s'y peut unir, elle en joüira avec une joie ineffable ; & ſi elle en eſt privée, elle ſe précipitera dans un effroyable déſeſpoir ; d'autant plus qu'elle verra clairement que la poſſeſſion ou la privation de ſon objet, ſera éternel & ſans retour.

D. Quel eſt le meilleur moyen de ſe former quelque idée de l'état des Bienheureux ?

R. C'eſt de ſuivre celle que l'Ecriture nous donne en divers endroits, & ſur tout dans l'Apocalypſe, où le regne de Jeſus-Chriſt eſt particuliement décrit. *Après cela*, dit ſaint Jean, *je vis un Ciel nouveau & une Terre nouvelle ; car le premier Ciel & la premiere Terre étoient paſſez, & la mer n'étoit plus. Je vis la Ville ſainte, la nouvelle Jeruſalem, qui venant de Dieu, deſcendoit du Ciel, parée comme une Epouſe qui ſe pare pour ſon Epoux ; & j'entendis une grande voix qui venoit du Trône, & qui diſoit : Voici le Tabernacle de Dieu*

Vidi Cælu
novum, & Ter
ram novam
Primum enim
Cælum, & pri
ma Terra abiit
& mare jam n
eſt. Vidi ſan
ctam Civitatem
Jeruſalem novi
deſcendentē d
Cælo à Deo pa
ratam, ſicut
ſponſam orna
tam viro ſuo.
Et audivi vocem

les divinisera ; parce que quoi que leur nature ne soit pas absorbée, elle sera tellement penetrée & remplie de Dieu, de sa justice, de son amour, de sa joie & de sa beatitude : que l'Ecriture n'exprime point autrement leur état, que par celui d'enyvrement & de torrent de volupté. Il ne faut donc pas s'imaginer qu'étant dans cette plenitude de Dieu, ils puissent s'appliquer à des sentimens corporels ; & c'est deshonorer l'excellence de cette vie toute divine, que de s'imaginer des musiques, des concerts, des odeurs, & d'autres choses semblables.

D. Est-ce un mal que de penser peu à la beatitude, qui nous est promise ?

R. C'est non seulement un grand mal en soi ; puisque cet oubli n'a pour cause ordinaire, que l'attache aux créatures, qui rempliſſent l'ame & en banniſſent les objets spirituels : mais c'est aussi la source d'une grande partie de nos maux : Car d'où vient cette estime que nous avons pour les grandeurs & les avantages du monde, & cette crainte de les

Æternam vitæ tibi daturus, cogita quanto labore emenda sit. *Ps.* 93. *n.* 23. 24.

perdre, à laquelle on sacrifie toutes choses ? D'où vient cette impatience dans les maux de cette vie, & cette espece de désespoir, quand les appuis humains nous manquent ? sinon de ce que l'on n'a pas comme il faut dans le cœur, l'idée de cette Vie éternelle que Dieu nous promet ; qui devroit faire disparoître à nos yeux tous les biens & tous les maux de ce monde, les uns ni les autres n'ayant aucune proportion, avec ce poids éternel de gloire que Dieu reserve à ceux qui le serviront fidellement. Que feroit-ce que d'être pauvre pour un moment, si l'on avoit dans le cœur l'idée de ces richesses éternelles, dont Dieu comblera ses Elûs ? Quel état feroit-on des mépris passagers des hommes, si l'on pensoit bien à cette gloire immortelle, dont Dieu revêtira tous les Saints ?

D. Comment faut-il faire pour remedier à cet oubli ?

R. 1°. Il faut tâcher que le Symbole qui contient la profession de la foi de cette vie éternelle, & l'Oraison Dominicale, qui en contient la demande, nous servent à en renou-

veller l'idée, & nous donnent occaſion de nous y appliquer très-ſouvent.

2°. Il faut ſe ſervir de la foi de cet Article du Symbole, pour nous faire honte à nous-mêmes, de nos attaches & de nos deſirs empreſſez pour les choſes temporelles; car ſi on voyoit un Prince heritier d'un grand Royaume, & qui en dût bientôt être en poſſeſſion, paſſionné pour des cabannes de Païſan, on lui diroit ſans doute qu'il ſe deshonore par des eſperances ſi baſſes. Nous avons encore plus de ſujet de nous reprocher à nous-mêmes, que nous deshonorons l'eſperance de nôtre vocation; en occupant nôtre ame à des ſoins & à des deſirs des choſes du monde, qui quelque grandes & éclatantes qu'elles ſoient, ſont beaucoup moins en comparaiſon de ce qui nous eſt promis, que les plus ſimples maſures en comparaiſon des Royaumes de toute la Terre.

3°. Nôtre indifference pour la vie bienheureuſe, nous doit faire craindre que ce ne ſoit un préjugé qu'elle n'eſt pas deſtinée pour nous, ſi nous

ne

ne nous efforçons de guérir cette indifference ; car comme Dieu ne donne ſes graces dans ce monde, ſelon le cours ordinaire, qu'à ceux qui les deſirent ; il ne donnera certainement en l'autre vie ſon Royaume, qu'à ceux qui l'auront deſiré dans celle-ci.

Ainſi nous ne devons pas ſeulement demander à Dieu la Vie éternelle pour l'autre vie ; mais nous lui en devons demander l'amour & le deſir dans celle-ci, & nous devons regarder cet amour & ce deſir, comme une diſpoſition eſſentielle au Chriſtianiſme, dont le défaut eſt capable de nous priver pour jamais de la gloire des Bienheureux.

FIN.
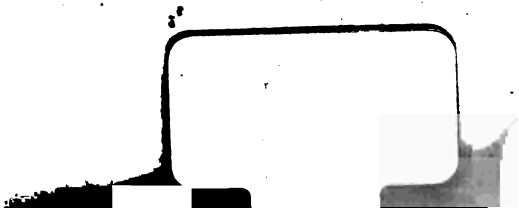
61626719